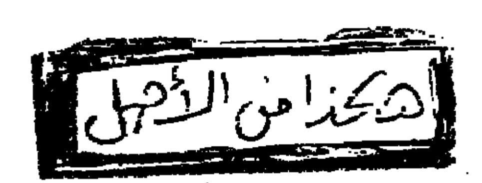


Radio-Télévision/Heures locales

# Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15171 – 7 F

– DIMANCHE 7 – LUNDI 8 NOVEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

## Euroscepticisme allemand

**A l'approche d'une année 1994 jalonnée de scrutins délicats pour lui, le chancelier Kohl se trouve aux prises avec une difficulté comparable à celle qu'affrontait François Mitterrand en septembre 1992 : comment éviter que son action en faveur de la construction européenne ne se retourne contre lui, comment en faire un argument valorisant aux yeux d'une opinion tout entière accaparée par les vicissitudes intérieures du moment?**

**Le premier coup est parti, il y a quelques jours, de l'intérieur même du camp conservateur, quand le ministre-président de Bavière, le chrétien-social Edmund Stoiber, n'hésitant pas à s'en prendre aux idoles, a déclaré qu'il fallait en finir avec la politique européenne initiée par Konrad Adenauer, que la réunification crée « une situation nouvelle ». Pour lui, l'affirmation de l'identité nationale allemande doit de nouveau prendre le pas sur le rêve, désormais anachronique, d'un Etat fédéral européen.**

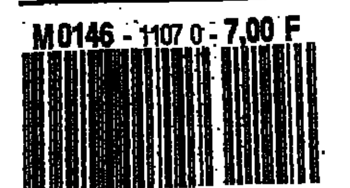
**C'EST un faux procès que fait à l'Europe le dirigeant bavarois : le traité de Maastricht respecte les identités nationales, comme l'a répété vendredi encore le chancelier Kohl ; il représente aussi une avancée dans la lutte contre la bureaucratie communautaire envahissante que dénonce M. Stoiber. Enfin la Cour constitutionnelle de Karlsruhe a confirmé début octobre que ce traité ne dessaisissait pas le peuple allemand de sa souveraineté.**

**En se faisant le héraut d'une renaissance nationale allemande et bavaroise, Edmund Stoiber poursuit évidemment des objectifs de politique nationale et provinciale. Le poids relatif de son Land dans la République fédérale s'est amenuisé après la réunification, et il prétend faire entendre à nouveau la voix discordante de Munich jusqu'à Bonn et au-delà. Il lui faut pour cela freiner l'érosion subie par son parti, la CSU, dont les électeurs les plus conservateurs et nationalistes sont tentés par les sirènes populistes d'un autre Bavarois, le dirigeant d'extrême droite Franz Schönhuber.**

**AUX élections européennes de juin prochain, la CSU, qui ne présente de candidats qu'en Bavière, voudrait atteindre le score symbolique des 5 % de voix à l'échelle nationale. Aux élections régionales de l'automne, elle défendra sa majorité absolue à la Diète. En suivant l'air du temps, de moins en moins favorable outre-Rhin à la mise en œuvre de la vision « adenauerienne » d'une Europe toujours plus intégrée, les conservateurs bavarois défendent leur bastion, et prennent sans états d'âme le risque d'affaiblir Helmut Kohl.**

**Mais le fait que les Douze se soient résignés, sans aucun enthousiasme, à attribuer à Francfort le siège de la future banque européenne, montre leur souci de conforter un chancelier qui demeure, à leurs yeux, le meilleur garant en Allemagne de la mise en œuvre effective de l'Union européenne.**

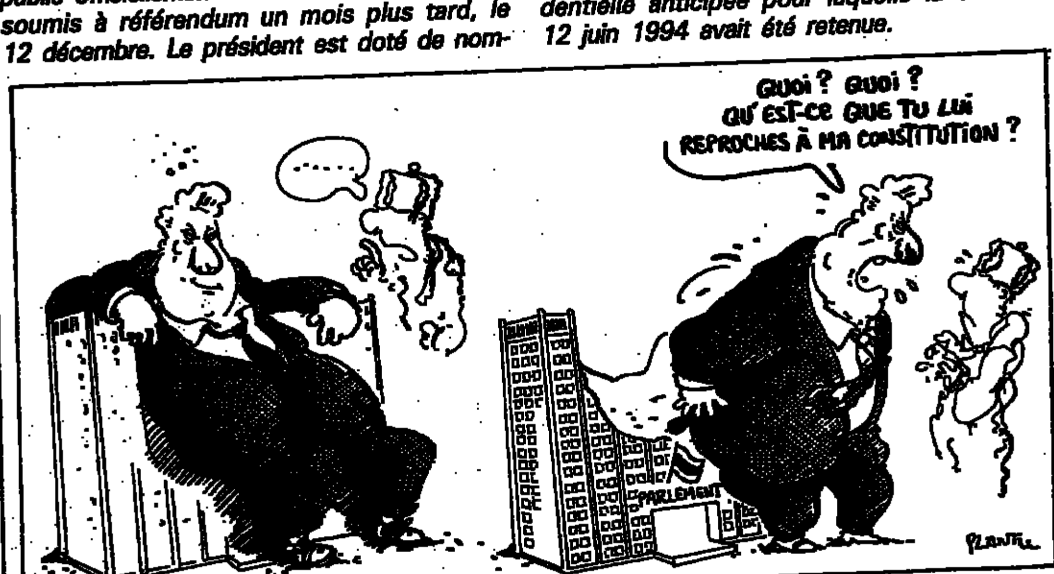
M 0146 - 1107 0 - 7,00 F



Soumis à référendum le 12 décembre prochain

# Le projet de Constitution de la Russie renforce les pouvoirs présidentiels

*C'est une Russie au pouvoir central renforcé et très largement concentré dans les mains du président que dessine le projet de Constitution révélé dans un texte qui a circulé à Moscou, vendredi 5 novembre. Il doit être publié officiellement avant le 12 novembre et soumis à référendum un mois plus tard, le 12 décembre. Le président est doté de nombreux « pouvoirs spéciaux » dont celui d'instaurer l'état d'urgence. Il semble d'autre part que ce sera seulement au vu des résultats des élections à la future Assemblée fédérale, prévues aussi le 12 décembre, que M. Eltsine se décidera à maintenir, ou non, l'élection présidentielle anticipée pour laquelle la date du 12 juin 1994 avait été retenue.*




MOSCOU

*de notre envoyé spécial*

Echaudé par son interminable querelle avec l'ancien Soviet suprême, laquelle s'est terminée, le 4 octobre, dans un bain de sang, Boris Eltsine a mis la dernière main à un projet de Constitution qui renverse totalement l'équilibre des pouvoirs, au profit cette fois du président russe.

Ce texte n'a toujours pas été publié officiellement, alors que le délai pour l'enregistrement des candidatures aux élections s'est achevé, samedi 6 novembre. Le projet peut donc encore être amendé par le chef de l'Etat, avant d'être soumis à référendum le 12 décembre ; il suffira alors d'une majorité simple, et d'une participation de la moitié des électeurs inscrits, pour qu'il soit adopté.

Dans la Constitution « brejnevienne », le Soviet suprême était considéré comme l'organe essentiel de l'État, un rôle qu'il n'a tenté de jouer qu'au cours de ces dernières années, puisque tout dépendait auparavant du Parti communiste. Dans le projet de Boris Eltsine, c'est le président qui est le moteur principal, sinon unique, du pouvoir, plus encore, par exemple, qu'en France, où la Constitution lui a pourtant fait la part belle.

Avec le danger de voir, demain ou après-demain, ce Parlement renâcler, se rebeller contre le peu de cas qui est fait de lui et, qui sait, employer une nouvelle fois des moyens extra-parlementaires pour faire entendre sa voix. De même, la primauté donnée au « centre » sur les instances régionales, si elle vise à renforcer la cohésion d'une Fédération qui se délite, pourrait aussi avoir l'effet inverse : celui d'encourager les Républiques ou les régions « sécessionistes » à utiliser, elles aussi, des méthodes extra-légales.

La seule présentation du projet de Constitution montre déjà le rapport de forces qu'elle compte établir. Vient en premier lieu l'énoncé des *« principes fondamentaux »*. La Russie sera désormais un *« Etat fédéral démocratique »*, et non une Confédération, une *« République »* et un *« Etat laïc »* garantissant la liberté de l'activité économique : *« La terre et les autres ressources naturelles peuvent être détenues en propriété privée, nationale, municipale et autres. »* Les articles consacrés au président viennent ensuite.

Ce dernier, élu pour quatre ans au suffrage universel, pourra seulement accomplir deux mandats successifs. Mais aucune limite supérieure d'âge n'est prévue, contrairement aux projets initiaux. Le président ne pourra être destitué qu'après un vote à la majorité des deux tiers de chacune des deux Chambres. Les compétences du président sont multiples.

JOSÉ-ALAIN FRALON

*Lire la suite page 3*

## L'Accord de libre-échange nord-américain en difficulté aux Etats-Unis

■ **Le crédit de Bill Clinton dans la balance** : la ratification par le Congrès, prévue pour le 17 novembre, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), qui doit créer à partir du 1er janvier prochain un vaste marché commun de 370 millions de consommateurs entre les Etats-Unis, le Mexique et le Canada, est loin d'être assurée. Si les parlementaires américains repoussaient l'ALENA, ils infligeraient une grave humiliation au président Clinton, qui a mis son autorité dans la balance en militant activement ces dernières semaines en faveur du traité.

■ **Les conséquences possibles pour le GATT** : un rejet de l'ALENA par le Congrès rendrait en particulier intenable la position du président américain face aux Européens dans les négociations finales du GATT. *« Si l'ALENA échoue, les pays qui rechignent à soutenir le GATT diront que, l'Amérique devenant protectionniste, ils sont fondés à le devenir aussi »*, a déclaré M. Clinton.

■ **Assouplissement de la position canadienne** : le nouveau gouvernement canadien pourrait assouplir l'attitude que les libéraux avaient adoptée sur l'ALENA pendant la campagne électorale, a déclaré, vendredi 5 novembre, Roy Mac Laren, ministre canadien du commerce international. Le Canada pourrait se contenter d'une annexe à l'ALENA, voire d'un accord plus général dans le cadre du GATT, au lieu de la renégociation réclamée pendant la campagne.

*page 5*

## Edouard Balladur justifie sa volonté de « concertation »

En déplacement à Metz, Edouard Balladur a expliqué qu'il soutiendrait l'idée d'un grand emprunt européen émise successivement par M. Rocard et M. Mitterrand. Le premier ministre a simplement mis comme condition que l'argent ainsi récolté serve aussi à financer les grands équipements dont la France a besoin. Il a aussi annoncé l'accélération de la mise en œuvre du schéma autoroutier, mis au point en 1987, par un accroissement des possibilités d'emprunt des sociétés concessionnaires pour permettre de gagner cinq ans sur son achèvement.

M. Balladur a justifié sa volonté d'une recherche permanente de la *« concertation »* par la crainte de *« chocs en retour »*, qui conduisent à *« l'immobilisme »*. Pourtant l'attitude du gouvernement français, notamment dans la gestion du conflit à Air France, a été fort mal comprise par les milieux patronaux étrangers, qui veulent y voir la confirmation que la France succombait à *« ses vieux démons »* : *« le désordre social »* et *« l'intervention des politiques dans l'entreprise »*.

*page 18*

## Pierre Mauroy au « Grand Jury RTL-*le Monde* »

Pierre Mauroy, président de l'Internationale socialiste, sénateur, maire de Lille, est l'invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* », dimanche 7 novembre, à partir de 18 h 30.

Le « Grand Jury RTL-*le Monde* » est également diffusé sur la chaîne câblée Paris-Première, le même jour, de 20 heures à 21 heures.



# Le prix du travail

## *« La Conquête du pôle Sud », de Manfred Karge : un manifeste contre la violence sociale au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis*

Avoir du boulot ou pas ; être du monde du travail ou pas ; mais quel travail et à quel prix ? Le vieux monde débat de son avenir social ; la France se met à rêver d'un partage du travail qui lui permettrait de se réconcilier avec ses quatre millions d'exclus, avec elle-même donc. Chacun disserte de la semaine de quatre jours, des trente-deux heures, et des moyens d'une recomposition sociale.

L'homme de théâtre, longtemps exclu de toute reconnaissance, sait de manière atavique ce qu'il en coûte d'évoluer à la marge d'une société hautaine, méfiante, perverse. Qu'il soit auteur, acteur, metteur en scène, il ne cesse de réfléchir aux moyens de dire son fait au monde et, si possible, suffisamment tôt pour que cela ait une utilité. Manfred Karge est de ces hommes, à la fois auteur, acteur et metteur en scène, dont la pièce *la Conquête du pôle Sud* doit faire pâlir les prévisionnistes les plus avisés. En 1986, quand ce texte nous est livré dans la traduction de Maurice Taszman, le chômage est déjà une maladie grave. Ce n'est pas encore la pandémie que nous connaissons et que la pièce annonce sans aucun ménagement. Karge y paie là son tribut à celui qui l'a précédé au Berliner Ensemble, Bertolt Brecht.

En treize séquences – de *« l'élan cravaté »* au *« finale »* – articulées par huit personnages, Karge décrit minutieusement, avec une humanité et une poésie qui n'excluent pas la brutalité, le chemin de douleur qui conduit, dans une banlieue de la Ruhr, donc partout, à l'agence pour l'emploi. Ils sont cinq, cinq chômeurs – *« des Canaques »*, dira Karge –, plus la femme de l'un d'entre eux et une récitante. Au tout début, ils décident de cesser de *« glander »*. Dans un grenier, ils lisent les récits de l'explorateur norvégien Roald Amundsen qui, en 1911, s'en fut conquérir le pôle Sud. Belle lecture, préférable aux schnaps ingurgités à la file, au bistrot. Entre deux pages, ils jouent au « jeu des Portes de l'enfer », qui consiste à se lancer vivement sur le sol et à glisser entre les jambes de l'un d'entre eux... C'est le plus court chemin vers là-bas, vers ce pôle dont ils rêvent. Rêve de banquise, d'ours blancs qu'ils fabriqueront après avoir « cassé » un magasin de peluches. Lors d'un anniversaire, lors de la venue d'un copain – tendance néonazie – et de sa femme – plutôt perdue, – ils découvriront enfin le pôle, sur une diapositive un peu floue : du blanc, rien que du blanc, blanc comme le linge qui sèche dans le grenier...

OLIVIER SCHMITT

*Lire la suite page 11*

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 280 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 180 PTE; Sénégal, 460 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 2 FS; USA (NY), 2 $ ; USA (others), 2,50 $.

Il y a cinquante ans

# L'Assemblée consultative provisoire se réunissait à Alger

par Francis Raoul

« *IL serait vain, dans les conditions sans exemple où se trouve actuellement le pays, de vouloir chercher un précédent historique à la création de l'Assemblée consultative, ou bien des textes qui puissent lui fournir une base littéralement légale. L'invasion et l'Occupation ont détruit les institutions que la France s'était données... C'est pourquoi, bien que la démocratie ne puisse être restaurée dans ses droits et dans ses formes que dans une France libérée, le Comité de la libération nationale a jugé nécessaire, dès que les événements le lui eurent permis, de donner aux pouvoirs publics provisoires un caractère aussi démocratique que possible en appelant à l'éclairer et à le soutenir une Assemblée consultative, où les représentants de la résistance nationale se trouvent côte à côte avec des élus du peuple, tous pourvus d'un mandat qualifié.* »

C'est en ces termes que, le 3 novembre 1943, le général de Gaulle ouvrit à Alger la séance inaugurale de l'Assemblée consultative provisoire. Sa réunion était la conséquence logique du rétablissement de la légalité républicaine.

Il ne faut pas oublier que les Américains, débarquant en Afrique du Nord dont ils avaient systématiquement cherché à écarter le général de Gaulle, avaient soutenu le pouvoir de l'amiral Darlan, puis, après l'exécution de celui-ci par un jeune patriote, celui du général Giraud. Ce dernier, qui gouvernait sous l'étrange vocable de «commandant en chef civil et militaire» avec le concours des proconsuls nommés par Vichy, maintenait la fiction de son allégeance au maréchal Pétain en publiant dans un *Journal officiel d'Afrique du Nord* les décrets de celui-ci captés par la radio : par la grâce des Américains, le régime de Vichy survivait dans les territoires qu'ils avaient libérés et ses lois les plus odieuses, comme celles qui opprimaient les juifs, continuaient à y être appliquées.

Cette étrange situation ne laissait pas de mécontenter les Français qui avaient risqué leur vie pour appuyer le débarquement américain. Elle étonnait les autres. De surcroît, les informations qui parvenaient de la France occupée témoignaient d'une hostilité croissante de l'opinion publique à une telle politique.



D.R.

*Le général de Gaulle à l'inauguration de l'Assemblée consultative provisoire à Alger, le 3 novembre 1943. Photographie parue dans* l'Echo d'Alger *et* Alger républicain

### La «loi Tréveneuc» exhumée par quelque juriste facétieux

Roosevelt ne l'ignorait pas. Aussi, malgré ses préventions contre le chef de la France libre, en qui, sous l'influence d'émigrés français, il affectait de voir un aventurier d'extrême droite, un cagoulard, au surplus complice des communistes, se résigna-t-il à tolérer le rapprochement des deux parties, à la condition que la prééminence du général Giraud fût assurée. Celui-ci, qui prétendait *« ne pas faire de politique »*, servait de fait les intérêts des Américains, bien décidés à interdire à la France de recouvrer après la guerre son statut de grande puissance. Après l'échec de l'entrevue d'Anfa entre de Gaulle et Giraud, les négociations continuèrent. Mais, le 23 février, le Comité national de Londres fit savoir que la condition indispensable à un accord était le rétablissement en Afrique du Nord de la légalité républicaine et la création d'une assemblée consultative susceptible de *« fournir une expression aussi large que possible de la nation souffrante et militante »*.

Giraud répondit en proposant de faire jouer, tant que durerait la guerre et même au-delà, la «loi Tréveneuc». Il s'agissait d'une curiosité historique exhumée par quelque juriste facétieux : en 1872, l'Assemblée de Versailles, craignant d'être dispersée par une nouvelle invasion prussienne, avait décrété que les conseils généraux des départements non occupés, réunis de plein droit, éliraient chacun deux délégués qui formeraient une assemblée souveraine. La «loi Tréveneuc» n'avait jamais été appliquée. En la circonstance, elle était inapplicable : les seuls départements non occupés étaient les trois départements algériens, et justement leurs conseils généraux adressèrent, à l'ouverture de leur session, le 19 avril, leur hommage à de Gaulle : le vent tournait en Afrique du Nord. Et, en France occupée, le Conseil national de la Résistance ne tarda pas à réclamer *« l'installation rapide d'un gouvernement provisoire sous la présidence du général de Gaulle »*.

Les Américains et Giraud durent céder : le chef de la France libre débarqua à Alger le 30 mai et, le 3 juin, après d'ultimes et pénibles tractations, le Comité français de la libération nationale (CFLN) se constitua, avec les attributions d'un gouvernement provisoire, sous la double présidence des généraux de Gaulle et Giraud.

Dès lors, la création d'une Assemblée consultative provisoire était dans la logique des choses. Elle fut probablement précipitée par les événements de l'été avec, le 3 septembre, la capitulation des Italiens et le soulèvement des patriotes corses à l'appel du Front national.

Les choses allèrent alors très vite. Le 17 septembre, l'Assemblée consultative était convoquée pour le 3 novembre. Le 3 octobre, le CFLN se dotait d'un président unique, de Gaulle, et cantonnait le général Giraud dans ses fonctions de commandant en chef. Au début de novembre, le Comité fut profondément remanié par le départ définitif du général Giraud et l'entrée de nombreux civils, mandatés par les divers mouvements de résistance ou parlementaires appartenant aux anciens partis politiques de droite et de gauche.

Félix Gouin, député socialiste des Bouches-du-Rhône, fut chargé de l'organisation de l'Assemblée consultative. Rien ne l'y préparait. Mais il trouva trois anciens fonctionnaires du Parlement qui avaient rallié la France libre : Emile Katz-Blamont et Jacques Lassaigne, secrétaires-rédacteurs à la Chambre des députés, et Francis Raoul, secrétaire législatif du Sénat. Blamont, le plus ancien, assuma les fonctions de secrétaire général : il devait les conserver sous toutes les Assemblées de la IVe et de la Ve République.

### «Les représentants de la résistance côte à côte avec les élus du peuple»

Restait le problème du local. Il y avait à Alger, boulevard Carnot, un «palais des assemblées algériennes», inoccupé en raison des circonstances et qui, disposant d'un hémicycle et de bureaux, convenait parfaitement. Mais les fonctionnaires du gouvernement général, viscéralement pétainistes, le refusaient sous des prétextes fallacieux et suggéraient d'installer la nouvelle assemblée dans un quelconque cinéma. Il fallut une démarche pressante auprès du général Catroux, commissaire d'Etat, gouverneur général de l'Algérie, pour qu'il forçât la main de ses services.

Le mois d'octobre se passa à faire venir les représentants à l'Assemblée consultative. Ceux-ci étaient une centaine. Comme l'avait promis de Gaulle, *«les représentants de la résistance nationale se* [trouvaient] *côte à côte avec les élus du peuple»*, mais la proportion n'était pas égale. Les représentants de la Résistance métropolitaine étaient en principe quarante-neuf (en fait, ce chiffre ne fut jamais atteint parce que certains repartirent en mission pour la France occupée), auxquels il fallait ajouter vingt et un représentants de la résistance extra-métropolitaine. En face, les représentants du Sénat et de la Chambre des députés n'étaient que vingt, auxquels on avait ajouté (ultime avatar de la «loi Tréveneuc») douze délégués élus par les conseils généraux des départements et des colonies libérés.

Les représentants de la résistance métropolitaine avaient été désignés par le Conseil national de la Résistance parmi les délégués de toutes les organisations qui le composaient. Ceux de la résistance extra-métropolitaine étaient choisis par les premiers. Les délégués du Sénat et de la Chambre des députés étaient élus par leurs pairs (les quatre-vingts sénateurs qui avaient refusé de voter les pleins pouvoirs à Pétain, plus la douzaine de députés communistes qui avaient été déportés en Algérie) selon une proportionnelle respectant la répartition déterminée par les élections de 1936 (trois communistes, cinq socialistes, cinq radicaux et centre gauche, sept centre droit et droite). En fait, l'Assemblée était une émanation du Conseil national de la Résistance.

### La pratique des questions orales inspirée de la Chambre des communes

La séance inaugurale fut présidée par le doyen, Georges Buisson, représentant de la CGT clandestine, entouré de quatre secrétaires d'âge : Antier, député modéré de la Haute-Loire, Pierre Bloch, député socialiste de l'Aisne, Bissagnet, gaulliste qui devait mourir pour la France sur le front de Normandie, et Arthur Giovoni, le jeune héros communiste de l'insurrection corse.

L'Assemblée porta à sa présidence Félix Gouin et adopta un règlement calqué sur celui du Sénat. Cependant, elle n'était que consultative, et non législative : elle ne pouvait «interpeller» le gouvernement et le renverser en lui refusant sa confiance comme le faisaient les Assemblées de la IIIe République. Ses débats, purement académiques, risquaient d'être languissants. C'est alors qu'Emile Katz-Blamont eut l'idée d'introduire une pratique qu'il avait observée à la Chambre des communes : celle des questions orales. C'est l'origine de nos actuelles séances du mercredi à l'Assemblée nationale et du jeudi au Sénat.

De novembre 1943 à août 1944, l'Assemblée consultative tint une cinquantaine de séances. De Gaulle assista à une vingtaine, les membres du CFLN aux autres, selon leurs compétences respectives. Un commissaire d'Etat, André Philip, fut spécialement chargé de suivre les travaux de l'Assemblée et de ses commissions. Il y eut des débats passionnés sur les secours à envoyer aux maquis, sur le châtiment des collaborateurs, sur l'organisation des pouvoirs publics à la Libération : les témoins se souviennent des temps forts que marquèrent les interventions improvisées du général de Gaulle.

Les débats étaient largement reproduits et librement discutés dans la presse d'Alger, qui comptait alors cinq quotidiens et onze périodiques. Les journaux anglais et américains faisaient une place de plus en plus large aux discussions d'Alger. Ainsi se modifia progressivement l'opinion, à l'origine très anti-gaulliste, de l'intelligentsia américaine.

▶ **Francis Raoul est préfet honoraire. Il était, avant la guerre, secrétaire législatif (administrateur) du Sénat.**



LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

**FEDERICO SANCHEZ VOUS SALUE BIEN**
*de Jorge Semprun.*
*Grasset, 334 p., 127 F.*

## Un détour par le pouvoir

QU'EST-CE *qui pousse un* écrivain, que ses livres et ses films ont fait connaître d'un large public, à devenir ministre ? D'André Malraux à Max Gallo, en passant par Maurice Druon, pour s'en tenir à quelques exemples français et récents, il n'y a pas de réponse unique mais, peut-être, des traits communs qui expliquent le passage au pouvoir d'auteurs si différents. Le plus évident reste la fidélité à un engagement politique qui, en général, remonte loin dans le passé de l'intéressé. Il traduisait déjà le besoin d'intervenir dans le siècle autrement que par la seule force de l'écriture ; l'opportunité politique aidant, il a trouvé à s'employer à un niveau exceptionnel en même temps qu'il satisfaisait la curiosité suscitée par l'exercice du pouvoir.

Dans le cas de Jorge Semprun, l'engagement politique et la production littéraire sont allés de pair : le militant a collé de près à l'écrivain, dont la vie a été, par elle-même et de ce fait, un roman. On en connaissait déjà certains chapitres, grâce à l'*Autobiographie de Federico Sanchez,* du nom que l'auteur portait comme militant clandestin, membre de la direction du Parti communiste espagnol, jusqu'à son exclusion en 1964. Federico Sanchez avait disparu et, s'il réapparaît aujourd'hui, c'est en témoin toujours présent dans la vie de Jorge Semprun, alors que celui-ci participait à une nouvelle aventure politique comme ministre de la culture du gouvernement socialiste de Felipe Gonzalez, de 1988 à 1991.

La même question ne s'en repose pas moins : qu'allait donc faire le rescapé de Buchenwald, l'ancien militant révolutionnaire, l'auteur reconnu, le scénariste à succès, dans un gouvernement social-démocrate placé sous l'égide de la monarchie postfranquiste ? *«La réalité du pouvoir,* écrit-il, *m'intéressait (...). Le pouvoir entendu comme la possibilité d'intervenir dans le cours des choses, de modifier – même au minimum, dans les marges – la réalité opaque, enchevêtrée, étouffante si souvent, du cours naturel de l'histoire.»* Intérêt prévisible chez un écrivain qui ne s'est pas cantonné dans un rôle de spectateur, puisque, note-t-il, *«la politique, tout compte fait, est surtout un travail sur le langage».*

Rapidement, on voit bien que d'autres facteurs ont favorisé le recrutement, à certains égards contesté, de ce ministre, qui n'était même pas socialiste, ancien communiste de surcroît et, enfin, écrivain tout aussi français qu'espagnol, pour tout dire *afrancesado* (francisé), avec toutes les nuances que ce terme recouvre en Espagne, ainsi que le précise Jorge Semprun. Il y avait, en premier lieu – et outre la *notoriété* de l'écrivain –, le lien particulier noué avec Felipe Gonzalez, dont l'auteur livre un portrait chaleureux et éclairant, dans la mesure où il illustre le talent politique et l'aura du leader socialiste espagnol. Il y avait aussi l'ironie et le romanesque du destin. C'est ainsi que, lorsque Jorge Semprun visite le logement de fonction du ministre de la culture, il découvre que celui-ci se situe en face de l'immeuble où il avait habité avec sa famille avant la guerre civile. Ce n'est pas seulement l'ancien communiste clandestin, familier des rues de Madrid, qui pénètre dans les palais ministériels, mais aussi le petit-fils d'un ancien ministre bourgeois de la République : qui refuserait de participer à un tel scénario ?

Jorge Semprun s'amuse d'autant plus de ces clins d'œil de l'histoire que, sans cesse, les images du présent le renvoient à celles de son passé, et c'est le va-et-vient des unes aux autres qui donne sa densité, celle d'une vie forte et multiple, à ce témoignage. Tout compte fait, on n'en apprend guère sur le pouvoir car, comme le rappelle l'auteur, beaucoup a été dit et écrit à ce sujet. Après André Malraux, il confirme que la culture, sauf à la réduire, comme c'est trop souvent la tentation, à un instrument de l'action politique immédiate, exige un minimum de moyens et la durée. En revanche, son passage au pouvoir conduit notre ancien ministre à s'interroger sur certains aspects de l'expérience espagnole. Par exemple, les limites du *«consensus pacificateur»* qui a si bien servi la transition du franquisme à la démocratie ; la chance que peut offrir l'archaïsme espagnol en ce qui concerne la structure de l'Etat-nation moderne dans la perspective européenne ; l'étrange rapport de l'Espagne à la modernité, qui fait que cette dernière s'incarne dans la légitimité démocratique de la monarchie dont la référence fondatrice s'enracine mieux, selon l'auteur, dans l'avenir que dans le passé récent ou plus ancien ; les dangers de l'emprise de l'appareil du Parti socialiste, dont la dénonciation a été à l'origine de son éviction du gouvernement.

Dans ses réflexions, Jorge Semprun ne s'en tient pas qu'à l'Espagne, et les Français noteront ce constat peiné, suivant lequel ils ont perdu *«leur tranquille assurance identitaire»* et la conviction que leur pays était *«la seconde patrie de tout le monde»*. Il ajoute : *«La France, du moins par la voix de ses élites, se refuse aujourd'hui à être la seconde patrie de qui que ce soit ou de n'importe qui. Elle résiste à être terre d'exil et d'asile, par crainte d'y perdre son âme. L'esprit de la France a aujourd'hui de la difficulté, de la douleur même, à se concevoir dans l'universalisme de sa vocation. Il aurait plutôt tendance à s'enraciner et se calfeutrer dans sa différence.»* C'est un *afrancesado* qui nous le dit : quelle misère !

ESPAGNE

# Les socialistes ouvrent le dialogue avec l'opposition

**La rencontre, jeudi 4 novembre au Congrès des députés, d'une délégation du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) et du Parti populaire (PP), principale formation de l'opposition, a constitué une première. Ces entretiens ont marqué un rapprochement entre les deux forces politiques les plus importantes afin de tenter de sortir le pays de la crise. Cette rencontre a illustré d'autre part la volonté de dialogue des socialistes et un changement de style de la droite.**

MADRID

*de notre correspondant*

Ce qui était totalement impensable il y a seulement dix jours a eu lieu. Un dialogue s'est amorcé entre socialistes et populistes alors que, le 25 octobre, José Maria Aznar, président du PP, exigeait encore un *«examen de conscience, une autocritique et le repentir public»* du président du gouvernement, Felipe Gonzalez, avant d'ouvrir des négociations avec le parti au pouvoir. Le lendemain, la commission exécutive du PSOE jugeait, ni plus ni moins, le chef de l'opposition *«mesquin»* et *«irresponsable»*. Ce climat d'hostilité n'a pas, pour autant, empêché MM. Aznar et Gonzalez de se retrouver pendant quatre heures, le 27 octobre, pour échanger leurs points de vue sur les possibilités de sortir le pays de ses difficultés. Rien n'a filtré de ces entretiens en tête à tête mais, apparemment, ceux-ci ont été fructueux puisque le PP a accepté de faire patte de velours et de nouer le fil du dialogue dans le cadre des propositions socialistes appelées *«impulsion démocratique»*.

Il s'agit, en fait, d'une série de réformes destinées à *«augmenter la transparence des institutions»* en modifiant de façon concertée le fonctionnement de certains organismes d'Etat comme la télévision espagnole, la Cour des comptes, le Conseil général du pouvoir judiciaire, le Conseil des universités. C'est dans cette perspective que les discussions ont débuté jeudi dans un climat qualifié de part et d'autre de *«cordial et de constructif»*. Neuf thèmes centraux ont été dégagés au cours de ces premiers travaux d'approche que le PP préfère qualifier de *«régénération démocratique»*. José Maria Aznar estime en effet qu'il s'agit d'un *«processus de rétablissement des équilibres institutionnels»*. Le déséquilibre étant la conséquence pour partie, selon lui, du pouvoir sans partage exercé par les socialistes pendant plus de dix ans.

### Un pacte «pittoresque»

José Maria Aznar a expliqué son changement d'attitude par la nécessité de *«faire aller le pays de l'avant»*, car, a-t-il précisé, *«il y a une très grande sensation de désenchantement et de frustration dans l'opinion publique»*. Tout le monde n'a pas apprécié ce revirement. Mais le PP a sans doute compris que la critique négative permanente n'était pas toujours la solution et qu'un certain bénéfice pouvait être tiré d'une attitude plus ouverte en faisant apparaître davantage le Parti populaire comme une alternative possible. Toujours est-il qu'un petit vent d'optimisme a soufflé sur le Congrès des députés après ces entretiens, jetant les bases d'un certain renouveau politique.

Jusqu'où cela ira-t-il? La prochaine rencontre est prévue dans deux semaines. En attendant, les socialistes ont la satisfaction de constater que leur politique de la main tendue commence à porter ses fruits. L'exemple en a été fourni, mercredi, au Congrès des députés, lors du débat sur le traité de l'Union européenne, qui a vu s'instaurer un climat de réflexion, de concorde et de bon voisinage entre l'opposition et la majorité, à l'exception du représentant de la Gauche unie (Izquierda unida, IU), le communiste Julio Anguita, qui continue de camper dans une attitude de défiance à l'égard du régime. Cela non plus n'empêchera pas une délégation de IU de rencontrer samedi des représentants socialistes, toujours dans le cadre de la concertation générale décidée par le PSOE. Julio Anguita reste néanmoins ferme sur ses positions et n'a aucunement l'intention d'arrêter sa campagne de mobilisation pour *«la rectification de la politique gouvernementale»*.

Pour le coordonnateur général de IU, le rapprochement entre le PP et PSOE ne fait que répondre aux intérêts *«des pouvoirs économiques de la droite»* et implique que la sortie de la crise va se faire *«sur le dos des travailleurs»*. Cette analyse n'est pas très éloignée de celle du numéro deux du PSOE, Alfonso Guerra, lequel considère qu'un éventuel pacte PP-PSOE serait *«absolument pittoresque»* et *«une falsification absolue de la réalité»*. On n'en est pas encore là.

MICHEL BOLE-RICHARD

TURQUIE

# M[me] Ciller annonce de nouvelles mesures pour lutter contre les séparatistes du PKK

**Le premier ministre turc, Tansu Ciller, a dévoilé, jeudi 4 novembre, plusieurs mesures nouvelles prévues par son gouvernement pour combattre les séparatistes kurdes du Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK), sur le sol turc et à l'étranger, et pour mettre fin au conflit qui, selon les chiffres officiels, a déjà causé plus de dix mille morts.**

ISTANBUL

*de notre correspondante*

Un sévère avertissement a été adressé jeudi par M[me] Ciller aux pays avoisinants – la Syrie, l'Irak, l'Iran et l'Arménie – qui *«soutiennent, nourrissent et entraînent»* les combattants du PKK. *«Ils doivent choisir entre l'amitié de la Turquie et l'organisation séparatiste. Il n'y a pas de milieu»*, a déclaré M[me] Ciller. Une délégation turque s'est rendue en Syrie, qui abrite le dirigeant du PKK, Abdullah Ocalan, et des pourparlers auront lieu prochainement avec les autorités iraniennes. M[me] Ciller n'a pas précisé quelles mesures la Turquie prendrait si ses voisins refusaient de coopérer, mais elle a affirmé que son gouvernement *«ferait ce qu'il a à faire»*.

Pour combattre le PKK sur le terrain, une nouvelle force a été créée, composée de troupes recrutées parmi les commandos de l'armée et la police. Initialement, six mille hommes, puis dix mille, spécialement entraînés pour *«vivre comme les terroristes et combattre avec leurs méthodes»*, seront déployés en unités mobiles dès la fin de cette année. Aucune réforme démocratique n'a été annoncée. M[me] Ciller, qui parle d'introduire des lois antiterroristes plus strictes encore que celles en vigueur, a répété que son gouvernement ne ferait aucune concession à *«cette organisation meurtrière»*. La seule «carotte» offerte à la population kurde a été la promesse de 1 milliard de dollars (environ 6 milliards de francs) d'investissements lorsque le calme sera restauré.

A court terme, l'option militaire continue de dominer la politique d'Ankara. Mais les collaborateurs du premier ministre affirment en privé que, au-delà des propos martiaux de Mme Ciller, le gouvernement continue, en parallèle, d'explorer d'autres voies. M[me] Ciller a souligné les dangers de se polariser sur un face-à-face Turc-Kurdes. *«Lorsque nous disons Turcs, nous ne parlons pas d'un groupe ethnique. Nous parlons des citoyens de la Turquie. Notre pays est une mosaïque de cultures,»* a-t-elle déclaré.

Le premier ministre a plaidé pour que les divers partis politiques présentent un front uni face au défi des séparatistes kurdes. Des failles importantes sont récemment apparues au sein de la coalition gouvernementale, causées par l'approche radicalement différente des conservateurs du Parti de la juste voie (DYP), en faveur d'une solution purement militaire, et des sociaux-démocrates du SHP, partisans de réformes démocratiques. M[me] Ciller, tiraillée entre ces diverses tendances et poussée sur la voie militaire par l'armée, maintient pour l'instant un équilibre difficile.

NICOLE POPE

## M[me] Mitterrand dément avoir évoqué l'idée d'un Etat kurde

Danielle Mitterrand, présidente de la Fondation France-Libertés, *«dément formellement»* avoir évoqué la possibilité de la création d'un Etat kurde lors des entretiens qu'elle a eus mercredi 3 novembre au siège des Nations unies à New-York (*le Monde* daté du 6 novembre). *«Elle ne peut être porteuse d'une telle revendication qui ne correspond ni à sa pensée ni aux démarches qu'elle a entreprises pour protéger les populations kurdes»*, précise France-Libertés dans un communiqué.

# Le projet de Constitution de la Russie

*Suite de la première page*

Il désigne le premier ministre, peut dissoudre le gouvernement, propose le nom du président de la Banque centrale, des juges de la Cour constitutionnelle, de la Cour suprême et de la Cour d'arbitrage. Il nomme et limoge le commandant suprême des forces armées et les représentants diplomatiques de la Fédération. Le président peut appeler le peuple à se prononcer par référendum et partage l'initiative des lois avec les parlementaires, mais c'est lui qui les promulgue et les fait appliquer.

Les «pouvoirs spéciaux» attribués au président sont considérables. Il peut instaurer l'état d'urgence, a la possibilité de *«suspendre les décisions des organes exécutifs des sujets de la Fédération»*. Que se passera-t-il en cas de désaccord entre le Parlement et le président? Au troisième refus de la Douma d'Etat – la Chambre basse – d'entériner le premier ministre choisi par le président, la Chambre est automatiquement dissoute et l'homme du président directement nommé premier ministre. Le dernier mot restera certes aux députés si le président refuse de signer une loi présentée par les Assemblées. Mais il faudra, là encore, que les deux Chambres se prononcent à la majorité des deux tiers pour que leur loi soit promulguée.

L'Assemblée fédérale est composée de deux Chambres, élues pour quatre ans. Le Conseil de la Fédération, ou Chambre haute, sera composé de deux représentants de chacun des 89 «sujets» de la Fédération : Républiques, régions, territoires... Ses pouvoirs apparaissent plus étendus que ceux de la Douma d'État. Il aura la charge, avec le président, de décréter l'état de guerre, de confirmer d'éventuels changements de frontière entre sujets de la Fédération et de décider de l'emploi des forces armées en dehors des frontières de la Russie.

La Douma d'État, composée de 450 députés, vote la confiance au gouvernement, le budget, les impôts fédéraux et contrôle l'émission monétaire. Si elle lance la procédure de destitution du président, la décision finale appartient à la Chambre haute.

Un des aspects les plus frappants de ce projet reste le peu de pouvoirs accordés aux entités régionales. Le président peut suspendre leurs décisions apparaissant contraires à la Constitution. Le pouvoir central contrôle l'ensemble de l'industrie militaire et a son mot à dire sur les relations économiques extérieures des regions, comme sur la gestion de leurs ressources naturelles. Pour marquer la toute-puissance du «centre», il est spécifié qu'*«aucun acte normatif d'un des sujets de la Russie ne peut aller à l'encontre de la législation fédérale»* et, en cas de besoin, *«le pouvoir exécutif fédéral peut, pour exercer ses compétences, créer ses propres institutions territoriales et en nommer les responsables»*. Du cousu main, donc, pour Boris Eltsine. Mais le fil n'est-il pas un peu gros?

JOSÉ-ALAIN FRALON

## *L'élection présidentielle anticipée aura-t-elle lieu?*

Boris Eltsine organisera-t-il, comme il s'y était engagé, une élection présidentielle anticipée en juin prochain? Initialement, et au plus fort de la crise avec le Soviet suprême, il avait été question d'organiser simultanément élections législatives et présidentielle, une solution qui aurait peut-être permis d'éviter le bain de sang de Moscou. M. Eltsine s'était ensuite formellement et publiquement engagé à remettre son mandat en jeu le 12 juin prochain. Quelques jours plus tard, il introduisait une première nuance : il appartiendrait au futur Parlement de se prononcer, non pas sur la tenue de l'élection, mais sur les modalités de celle-ci. De nuance en nuance, on en est arrivé à ce que plusieurs de ses proches affirment que le scrutin n'a désormais plus lieu d'être. Mikhaïl Mitioukov, président de la commission des propositions législatives auprès de la présidence, explique maintenant que les annexes au projet de Constitution, concernant la *«période transitoire»*, spécifieraient que le président *«en exercice»* doit aller au terme de son mandat. Le porte-parole de Boris Eltsine, M. Kostikov, n'avait pour sa part pas exclu que *«des voix s'élèvent des profondeurs de la Russie exigeant que le président continue son mandat jusqu'en 1996»*.

J.-A. F.

Les conflits dans l'ex-Yougoslavie

# Les Serbes veulent accélérer la constitution d'une Grande Serbie

BELGRADE

*de notre correspondante*

Les Serbes – comme les Croates – avaient accepté le dernier en date des plans de paix internationaux pour la Bosnie-Herzégovine (dit Owen-Stoltenberg, du nom de ses promoteurs), que les Musulmans avaient, eux, rejeté. Les responsables politiques des Serbes bosniaques viennent, à leur tour, d'abandonner ce plan, qui prévoyait la création d'une «Union» de trois Républiques (musulmane, serbe et croate), avec, à terme, l'éclatement quasi assuré de la Bosnie.

Ce plan présentait plusieurs avantages pour les Serbes : il légitimait la majeure partie de leurs conquêtes, assurait la continuité de leurs territoires et reconnaissait l'existence de leur «République serbe» autoproclamée. Mais ils ont décidé de passer immédiatement au stade supérieur; ils réclament désormais la création de trois Etats nationaux indépendants.

Dans un entretien, vendredi 5 novembre, à la radio monténégrine, le chef du «parlement» des Serbes de Bosnie, Momcilo Krajisnik, a estimé que l'«Union des Républiques de Bosnie» du plan Owen-Stoltenberg n'était qu'*«une solution transitoire»* et qu'il convenait de songer dès maintenant *«à constituer trois Etats nationaux»*, afin que la «République d'Herceg-Bosna» (autoproclamée par les Croates bosniaques) et la «République serbe» se rattachent à leurs mères patries, la Croatie et la Serbie. Quant à l'Etat musulman, il imcombera *«à la communauté internationale de s'en occuper»*. Et M. Krajisnik d'affirmer que les Musulmans doivent comprendre qu'ils n'ont pas le choix et qu'ils ne peuvent pas *«obtenir plus de 30 % des territoires de la Bosnie»*.

En attendant, les Serbes préparent activement leur avenir dans la Grande Serbie qu'ils sont en train d'édifier : le leader des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, a inauguré solennellement, vendredi, le début des travaux de construction de la voie ferrée Bijeljina-Brcko-Milosevac, qui reliera le nord des terres bosniaques sous contrôle serbe à la Serbie.

FLORENCE HARTMANN

## Arrestations dans les rangs de l'extrême droite à Belgrade

Dix-huit membres des formations paramilitaires du Parti radical serbe (SRS-extrême droite) de Vojislav Seselj – qui se sont illustrées en Croatie et en Bosnie – ont été arrêtés à Belgrade et dans quatre villes de province pour *«meurtres, viols, terrorisme, brigandage et détention illégale d'armes et de munitions»*, a annoncé, jeudi 4 novembre, le ministère serbe de l'intérieur. Après avoir profité du soutien des extrémistes serbes depuis le début de la guerre dans l'ex-Yougoslavie, le président Slobodan Milosevic et son Parti socialiste (ex-communiste) ont rompu, en septembre, avec leurs anciens alliés qui disposaient d'un tiers des sièges au Parlement serbe dissous fin octobre. De nouvelles élections sont prévues pour le 19 décembre. – *(AFP.)*

## La milice croate bosniaque placée sous commandement musulman à Sarajevo

La structure de commandement à Sarajevo de la milice croate bosniaque, qui combattait aux côtés des forces musulmanes pour défendre la ville contre les Serbes, va être dissoute, a annoncé, samedi 6 novembre, Radio Sarajevo. La brigade croate King Tvrtko du HVO (Conseil de défense croate) passera sous le commandement direct de l'armée bosniaque fidèle au président Alija Izetbegovic.

Selon la radio, le gouvernement bosniaque a pris cette décision car il estime que le HVO sape l'effort de guerre de la Bosnie et soutient ses ennemis. En Bosnie centrale, forces croates et musulmanes sont engagées dans un conflit sanglant pour le contrôle de régions à population mixte. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

# Elections moroses en Jordanie

## Le premier scrutin législatif multipartite a lieu lundi 8 novembre dans un climat d'incertitude et de désenchantement

**AMMAN**

*de notre envoyée spéciale*

Frustation et désenchantement ont succédé aux espoirs démocratiques. La campagne pour les premières élections multipartites depuis trente-sept ans, qui sont organisées lundi 8 novembre, n'a guère mobilisé la population. Moins nombreuses qu'il y a quatre ans, les banderoles des quelque 550 candidats qui se disputent les 80 sièges de la Chambre des députés (1) barrent les principales artères des villes, mais on a du mal à y lire des slogans vraiment politiques.

Seules 3 femmes – au lieu de 12 en 1989 – se présentent aux suffrages des électeurs. Même s'ils ne sont pas prêts à leur accorder leur voix, les hommes ont conscience de l'importance du vote des femmes, acquis en 1974. Certaines banderoles osent glorifier leur rôle dans la société.

Il est remarquable que le principal sujet d'inquiétude pour tous – Transjordaniens ou Palestiniens d'origine, – l'avenir du processus de paix et l'accord israélo-palestinien, ait été quasiment absent d'une campagne essentiellement clientéliste, la plupart des électeurs étant, il est vrai, enclins à se déterminer en fonction de l'appartenance tribale, clanique ou familiale des candidats. Quatre ans de vie parlementaire ont, semble-t-il, convaincu les Jordaniens que la vraie politique n'était pas de la compétence des députés.

Imposé par décret dans l'espoir d'affaiblir les islamistes, le changement de la loi électorale, qui a fait passer d'un scrutin de liste à un scrutin uninominal à un tour sans être accompagné d'un redécoupage des vingt circonscriptions, a accentué le caractère apolitique du scrutin, en empêchant toute alliance sur un programme. *«Le changement de la loi a fait réagir les électeurs non en citoyen d'une même société mais en membres d'une famille, d'une tribu»*, déplore Hani Hourani, directeur du Centre d'études pour la Jordanie nouvelle.

*«Le pouvoir a revivifié toutes les anciennes traditions qui étaient en voie de disparition»*, ajoute-t-il. Sur les vingt et une formations politiques légalisées il y a à peine un an, seules quinze présentent des candidats. Le seul parti véritablement organisé est le Front d'action islamique, émanation du mouvement des Frères musulmans, qui aligne 36 candidats.

Le score des islamistes, qui occupaient, toutes tendances confondues, plus d'un tiers des sièges dans l'ancienne Chambre, sera d'autant plus intéressant que le gouvernement ne les a pas ménagés pendant cette campagne. S'ils ont réussi à faire annuler par la Haute Cour l'interdiction des réunions publiques qu'ils sont les seuls à pouvoir organiser à grande échelle, la mesure n'a été levée qu'à dix jours de la fin de la campagne.

### Le vote des Palestiniens

Ces restrictions n'affectent toutefois pas leur moral. *«Les gens sont conscients que ces mesures sont contre nous»*, affirme Lafi Kaba'a, candidat du Front à Maan, ville du Sud d'où étaient parties les émeutes de 1989. Les islamistes ont fait une campagne très active de porte-à-porte et une campagne publique plutôt discrète. Leurs responsables ne cachent pas que, s'ils souhaitent faire un bon score, ils ne veulent pas se retrouver trop massivement dans un Parlement qui pourrait être amené à avaliser une paix avec Israël qu'ils condamnent.

Contrairement à ce qui s'était passé lors des élections de 1989, les premières depuis vingt-deux ans, l'OLP – en l'occurrence le Fath de Yasser Arafat – est cette fois, et à la demande du roi lui-même, entrée en lice, pour tenter de convaincre les Jordaniens d'origine palestinienne, qui composent plus de la moitié de la population, de prendre part au scrutin pour contrer les opposants au processus de paix. Car, si les Frères musulmans jordaniens, très légitimistes, n'inquiètent pas outre mesure le pouvoir, il n'en est pas de même des islamistes d'origine palestinienne qui trouvent dans les dix autres organisations palestiniennes hostiles à l'accord avec Israël, des alliés inattendus.

Les réfugiés palestiniens ne semblent toutefois pas très concernés par un scrutin dont les réfugiés de 1967 ont été menacés d'être exclus. Nombre d'entre eux affirment vouloir s'abstenir. *«La seule question qui les intéresse est leur futur,* note Mme Milhem, médecin au camp de Baqua'a, le plus grand de Jordanie avec 170 000 habitants, *et ils savent que ces élections ne résoudront pas ce problème.»*

Néanmoins, cinq habitants du camp sont pour la première fois candidats, dont l'un proche du Fatah qui soutient, aujourd'hui, 37 candidats. Aucune des banderoles déployées dans le camp ne fait allusion à l'accord de Washington. *«Ce que nous voulons ici, c'est améliorer nos conditions de vie,* affirme Nayaf Abdallah, marchand de tissus. *De toute façon, le gouvernement détermine tout ici, et c'est lui qui décidera du futur.»*

### Démocratie formelle

Les réactions négatives enregistrées en Jordanie au lendemain de l'annonce de l'accord israélo-palestinien, les interrogations sur le bien-fondé de faire voter les réfugiés de 1967 – dont certains pourraient bénéficier du droit au retour, – ont, en tout cas, agrandi le fossé entre Transjordaniens et Jordaniens d'origine palestinienne. La multiplication des appels à l'unité nationale, à laquelle font allusion nombre de candidats, ne fait que souligner un problème latent, dangereusement ravivé par l'accord entre Israël et l'OLP. *«On nous a clairement dit que ces élections étaient une affaire purement jordanienne,* raconte un professeur d'université d'origine palestinienne. *Ceux qui vont tout de même voter le feront donc pour une personne, non pour une cause.»*

La morosité qui entoure ces élections sans véritable enjeu politique, alors que la situation l'exigerait, trahit une certaine régression d'un processus de démocratisation qui marque le pas. Les lendemains incertains qui s'annoncent expliquent sans doute la reprise en main constatée dans nombre de domaines, la presse notamment.

L'atmosphère de liberté que l'on constatait à Amman il y a encore deux ans s'est dissipée. La «démocratie» apparaît aujourd'hui plus formelle que jamais. Sans doute très divisé, le nouveau Parlement n'aura probablement pas les moyens de renverser le cours des choses.

**FRANÇOISE CHIPAUX**

(1) Sur les 80 sièges de la Chambre, 9 sont automatiquement réservés aux chrétiens (4 à 6 % de la population), 3 aux Circassiens et 6 aux Bédouins.

AFRIQUE

ALGÉRIE

## M. Pasqua invite les islamistes installés en France à «ne pas conduire d'action politique»

Près de la moitié des 3 000 résidents français qui ont passé les vacances de la Toussaint en France ont prévu de regagner l'Algérie, a-t-on appris, vendredi 5 novembre, auprès de la compagnie Air France. Mais le nombre de fonctionnaires en poste – 600 au total – sera progressivement réduit dans les prochaines semaines, en raison des menaces islamistes. L'objectif de Paris est d'assurer un *«service minimum»*, en commençant par dégonfler les services culturels et ceux de la paierie.

Les autorités algériennes ont renforcé les mesures de protection autour des bâtiments officiels français à Alger, à Oran et à Annaba. Quant aux entreprises françaises qui emploient environ 2 000 Français, elles ont décidé de rapatrier les familles, dans un premier temps, puis de revoir à la baisse leurs effectifs d'expatriés. Les chantiers éloignés des agglomérations, et dont il est difficile d'assurer la protection, seront provisoirement interrompus.

De son côté, Charles Pasqua, a rappelé, vendredi, sur TF1, *«aux Algériens qui sont installés sur notre sol et qui se réclament du Front islamique de salut* (FIS) *qu'ils doivent respecter nos lois». «Ils n'ont pas à conduire sur notre territoire une action politique qui va à l'encontre des intérêts du gouvernement français,* a-t-il averti. *Ceux qui sont en France seraient bien inspirés d'entendre l'avertissement que je délivre.»*

Alain Juppé a, pour sa part, réaffirmé, sur France 2, que la France ne devait pas se transformer *«en base arrière du terrorisme»*. Mais il a estimé qu'il ne fallait pas *«déclencher un mouvement de panique ni d'un côté ni de l'autre de la Méditerranée»*. – *(AFP, Reuter.)*

**TOGO : la date des élections législatives est remise en cause.** – La commission électorale nationale (CEN), chargée de superviser les prochains scrutins au Togo, et le comité international de suivi (CIS), composé de diplomates français, burkinais, allemand et américain, se sont prononcés, vendredi 5 novembre, pour une révision du calendrier électoral annoncé par le gouvernement. Le conseil des ministres avait unilatéralement fixé les élections législatives aux 19 décembre et 2 janvier prochains, alors que le calendrier électoral doit faire l'objet d'une concertation avec l'opposition. – *(AFP.)*

LOIN DES CAPITALES

# Oran, affaiblie mais vivante

**ORAN**

*de notre envoyée spéciale*

*«Oran la belle, tu es gaie jour et nuit»*, chante Cheba Zahouania, dont les revendeurs de la place du Maghreb (ex-place de la Bastille) passent les cassettes à plein volume, sans réussir à troubler la morne quiétude des vieillards en turban, assis et marmonnant à l'ombre des feuillages, ni celle des pigeons, filant nonchalamment des balcons ouvragés du Grand Hôtel, un bijou décati des années 1900, jusqu'à l'auvent de la *«crémerie»* (glacier), où flirtent des adolescents timides, en mangeant des glaces en cornet. Belle, dès les premiers pas, Oran se meurt pourtant, à chaque carrefour, comme si la gaieté l'avait fuie.

Est-elle seulement *«un peu souffrante»*, comme finissent par le reconnaître ses amoureux fervents? Ou *«dévitalisée»*, comme le disent les sceptiques? Chacun fait, à voix basse, le compte de ce qui fut et de ce qui n'est plus, arpentant le passé et ses mondes éteints, comme si l'évocation des clameurs d'autrefois pouvait redonner souffle à la belle endormie.

*«L'oranitude existe»*, soutient un passionné d'histoire, Saadek Benkada, membre de l'éminente *Société de géographie* (fondée en 1878), qui connaît par cœur l'histoire de sa ville et de ses héroïnes : la poétesse d'origine française Angèle Maraval-Berthouin, la romancière juive Blanche Benhadan, et la célèbre caïda Halima, une lettrée musulmane, aux mœurs scandaleusement libres, qui défrayèrent, chacune à sa manière, la chronique coloniale.

*«Ville de marins et de séduction»*, dit le sociologue Ben Amar Mediene, Oran, sous ses airs indolents, aura toujours été un havre éphémère, théâtre épisodique de massacres inouïs, d'où chaque visiteur, conquérant de passage ou jouisseur distrait, s'est brusquement enfui, oubliant quelque chose, un livre ou son manteau, un rêve de pierre colonial, un minaret en briques, un blason de Tolède. Le jeune Abd El Kader, futur émir qui allait organiser, le premier, la résistance contre l'armée française, n'y séjourna que peu de temps, au début du dix-neuvième siècle, *«écœuré»*, à en croire les scribes officiels, *«par les désordres, les mœurs dissolues de la ville et les abus de la milice turque»*.

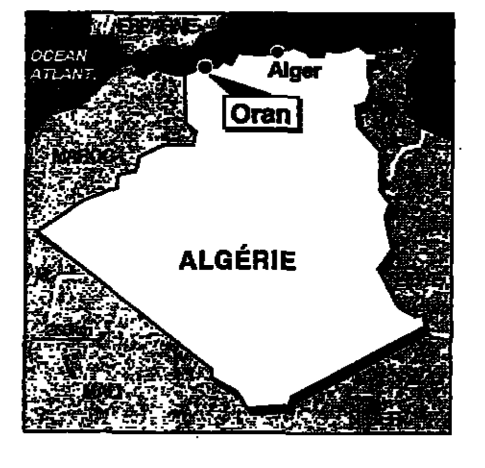
Faute d'avoir hérité un destin, Oran, qu'aucun *ouled el bled* (fils du pays) n'a jamais dirigée et qu'aucun étranger n'aura vraiment soumise, soigne comme elle peut sa réputation de viveuse. Ou ce qu'il en reste. *«Les Algérois qui viennent s'éclater ici cherchent surtout l'anonymat»*, soupire un Oranais. Est-ce le succès électoral des islamistes en 1990 et 1991, qui a sonné le glas de la singularité oranaise – quand le sens de la fête, l'amour de la musique et le goût de l'histoire faisaient de cette cité méditerranéenne une des plus créatives du Maghreb?

Disparus les festivals de raï qui avaient fait d'Oran, au milieu des années 80, la joyeuse descendante des Bendief Saadia Remiti, des Reinette, des Bellemou, et du groupe Raïna Raï de Sidi-Bel-Abbès! Les concerts de juillet dernier, au Théâtre de verdure, n'auront été qu'une pâle copie des liesses d'autrefois. *«Avec les risques d'attentat, on ne peut plus faire de grands rassemblements»*, suggère Mohamed, étudiant. A vingt ans, il ne connaît la musique qu'en cassettes – celles de «la» Zahouania, bien sûr, et de Khaled, mais aussi de Cheb Mami ou de Cheb Hasni, *«surnommé «Hasni-jetable», tellement il en sort à la pelle»*!

Seule, la *tchi-tchi* (jeunesse dorée) peut s'offrir le luxe de séances musicales privées, en louant, au prix fort, les services d'un groupe... ou d'un disc-jockey. *«C'est surtout l'été qu'on s'ennuie,* ajoute Mohamed. *Pour aller à la plage des Andalouses, il faut prendre un taxi, à 100 dinars l'aller-retour. Alors on reste ici, à traîner sur le front de mer.»* Partir pour Alger? *«Ah ça, jamais! D'abord, entre Oranais et Algérois, on ne s'aime pas. Et puis, là-bas, avec le couvre-feu, c'est encore pire. Je m'y ennuierais dix fois plus!»*

### Lambeaux de tradition

Envolé également, l'enthousiasme de cette intelligentsia oranaise, qui avait fait de l'université d'Oran – celle, notamment, des sciences sociales – une des meilleures du pays. Arabisation oblige, de nombreux chercheurs, enseignant en français, auront choisi l'exil. Finis les soirs de la brasserie




Cintra, du Marignan, les virées aux Nuits du Liban, les haltes au bar de l'Hôtel Martinez – merveille d'architecture début de siècle, qu'un glissement de terrain a, dit-on, condamné à la démolition.

*«Au lendemain de l'indépendance, tous les Européens, ou presque, avaient fui. On a pris la place sans vraiment l'investir. On s'est comporté comme des invités»*, souligne Fatima Bakhaï, auteur d'une chronique romancée de la vie quotidienne à Oran à la veille de l'indépendance (1).

Les cinémas aussi se sont laissés aller. La vidéo-confetti a supplanté l'écran géant. *«Le dernier film que j'ai vu, c'était au Colysée, il y a deux ou trois mois. Les copains se sont payé ma tête parce que j'allais voir un film égyptien – pour eux, c'est de la guimauve!»*, lâche Mohamed, presque honteux. Dans l'immense salle (1 800 places), ils n'étaient que six spectateurs. *«C'est dommage, parce que le film était super. Ca s'appelait* Alexandrie pourquoi? *Le type qui l'a fait, Youssef Chahine, il est assez connu, je crois...»* Dans les vitrines du centre, dorénavant réduit à la rue Larbi-Ben-M'Hidi (ex-rue d'Arzew), on découvre parfois, exposées côte à côte, une vidéocassette ornée du portrait de Saddam Hussein et un poster de Madonna.

L'ex-place d'Armes, aujourd'hui place du 1er-Novembre, que bordent le vieil hôtel de ville (fin dix-neuvième) et le très beau théâtre à l'italienne (1906), résonne pourtant, de loin en loin, des vivats d'une foule enthousiaste, fidèle aux créations d'Abdelkhader Alloula, acteur et metteur en scène oranais parmi les plus féconds de sa génération. Plus loin, dans le quartier Sidi-El-Houari (*«patron d'Oran et des puisatiers»*, mort en 1439, et en l'honneur duquel le bey Othmane le Borgne fit construire un mausolée, en 1793), à deux pas du marché en plein air où l'on vend, à même le trottoir, des melons, des poivrons, de la menthe et des poules, se niche une galerie de peinture, la Galerie M, discrètement ouverte il y a trois ans. On y trouve, pêle-mêle, des toiles de Mesli (né à Tlemcen), de Zenouki (Mostaganem), d'Allalouche (Constantine), de Bellakh (Batna), de Boukerche (Biskra), d'Oulhaci (Oran) ou de Baya (Blida).

Affaiblie, surpeuplée, Oran se bat encore, pour sauver un éclair de vie, quelques lambeaux de tradition. Ne dit-on pas qu'au cœur du quartier Ville nouvelle, ex-Village nègre, où les tribus de Tombouctou s'étaient installées à la fin du dix-neuvième siècle, on célèbre, chaque année, la mémoire d'un saint noir, à grand renfort de *karkabous* (petites cymbales) et de courses de taureaux? Sur la place du Maghreb, alors que la nuit tombe, s'élève un air ancien que Reinette l'Oranaise a dédié à sa ville : *«N'hahbok, n'hahbok, oua nemoût alik»* (*«je t'aime, je t'aime à en crever d'amour»*).

Oran frissonne. Mais c'est d'une autre fièvre. Depuis plusieurs mois, des rumeurs circulaient à propos de *«maquis»*, d'*«embuscades»*, de *«racket»*. Le récent meurtre de deux Français, près de Sidi-Bel-Abbès (*le Monde* du 23 septembre), a aggravé le trouble et éveillé le spectre d'une nouvelle peste. Certains en rient déjà. Sur un mur de banlieue, une main anonyme a écrit à la craie «vive le FIS», «Vive Rambo» et signé «Les play-boys en détresse».

**CATHERINE SIMON**

(1) *La Scalera*, édition L'Harmattan, 1993, 206 pages.

Au profit des Territoires occupés

## Les bailleurs de fonds insistent sur la nécessaire «transparence» de l'aide

A l'issue de la première réunion, au siège parisien de la Banque mondiale, vendredi 5 novembre, des bailleurs de fonds internationaux pour les territoires occupés, Johan Jorgen Holst, président norvégien du comité *ad hoc*, a fait état du *«haut degré de consensus* [entre participants] *sur les voies et les moyens»* à mettre en œuvre pour distribuer et coordonner l'aide financière internationale. M. Holst a insisté sur la *«transparence»* qui devait régir les relations entre les pays donateurs (l'Union européenne, les Etats-Unis, le Japon...), la Banque mondiale, qui fait office de secrétariat du comité, et les Palestiniens.

Le mois dernier, la communauté internationale avait promis une aide de 600 millions de dollars (3,5 milliards de francs) pour 1994 et de près de 2 milliards de dollars sur cinq ans. Côté palestinien, l'aide devrait transiter par le tout nouveau Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction des territoires occupés (PEDRA).

**Hanane Achraoui dirigera le bureau de l'OLP à Washington.** – Hanane Achraoui, porte-parole de la délégation palestinienne aux négociations de paix avec Israël, a accepté de diriger la nouvelle représentation de l'OLP à Washington, a-t-on appris, vendredi 5 novembre, de source palestinienne autorisée.

**ISRAËL : des responsables du Likoud renoncent à rencontrer Yasser Arafat.** – Elie Lévy, membre du comité central du Likoud, a annoncé, vendredi 5 novembre, qu'il renonçait, avec neuf autres responsables de la principale formation d'opposition, à se rendre à Tunis pour y rencontrer Yasser Arafat. *«Je suis revenu sur ma décision, à la suite de la décision du conseil disciplinaire du Likoud de m'exclure du parti si je me rendais là-bas»*, a-t-il déclaré à la radio. – *(AFP.)*

**SYRIE : Damas dément l'existence de négociations secrètes avec Israël.** – La Syrie a démenti, vendredi 5 novembre, par la voix du porte-parole du ministère des affaires étrangères, l'existence de *«contacts secrets»* avec Israël et réaffirmé que les seules rencontres israélo-syriennes sont celles qui ont lieu dans le cadre des négociations bilatérales de paix à Washington. Le chef de la diplomatie israélienne, Shimon Pérès a, pour sa part, indiqué qu'*«un progrès»* avait été enregistré *«dans le volet syro-israélien»* des négociations de paix. – *(AFP.)*

هكذا من الأهل





DIPLOMATIE

Un scandale financier au Conseil de l'Europe

# Le gouverneur du Fonds de développement social est gravement mis en cause pour sa gestion

STRASBOURG (Conseil de l'Europe)

*de notre correspondant*

*« L'affaire Attali est une broutille à côté du cas de Roger Vanden Branden »*, estime Douke Eisma (libéral de gauche, Pays-Bas), auteur du rapport à l'assemblée du Conseil de l'Europe sur les activités du Fonds de développement social. La gestion du gouverneur belge de l'établissement financier (établi à Paris) – qui est chargé d'emprunter sur les marchés des capitaux et d'octroyer notamment des prêts au logement et à l'accueil des réfugiés (cent mille Pontios de l'ex-URSS ont bénéficié d'une aide de 1,7 milliard de francs pour s'installer en Grèce) – est vivement contestée par les parlementaires.

L'indignation de l'Hémicycle européen s'appuie sur un audit conduit par le cabinet Ernst & Young à la demande de Paule Dufour (France), présidente du comité de direction du Fonds depuis janvier 1991. Dans les documents produits il y a un an, classés *« confidentiels »*, il est reproché à M. Vanden Branden, à la tête de la banque depuis 1979, de pratiquer une politique de recrutement et de promotion du personnel qui s'écarte largement des standards habituels de la fonction publique européenne. Le statut du gouverneur lui-même est sévèrement critiqué. *« Il est mal défini et résulte d'une interprétation qui lui est personnelle »*, notent les contrôleurs.

### L'affaire des pensions

Ainsi, M. Vanden Branden s'était versé en janvier 1991 la totalité de son traitement pour l'année et se faisait rembourser ses frais de voyage sur la base d'une fiche annuelle établie par ses propres soins (111 314 francs pour cette année-là). L'analyse des frais généraux est manifeste des dysfonctionnements de l'institution. Le rapport relève qu'*« il est quasiment impossible de connaître le montant des remboursements de frais, leur nature et leur motivation pour le gouverneur et les agents »*. En outre, la banque n'a pas établi un inventaire des matériels et des équipements acquis par elle.

Reste la question très complexe, et *certainement* la plus grave, du fonds autonome de pensions. Aux termes du statut du Fonds social, ses agents sont en droit de percevoir le produit de leurs cotisations à la retraite s'ils quittent l'institution au bout de dix ans. M. Vanden Branden a instauré, sans en référer à sa hiérarchie, un mécanisme dit du *« retrait à dix ans »* qui permettait la restitution anticipée des droits acquis tout en restant en fonction. Le gouverneur et quelques-uns de ses collaborateurs ont fait appel à cette « facilité » pour un montant global de 22,8 millions de francs, dont 10 millions à l'actif de M. Vanden Branden.

Quant au rapport sur l'octroi et le suivi des financements, il n'est pas moins sévère : *« La mission du Fonds a été largement contrariée par la logique financière privilégiant le profit à court terme »*. Cette politique a été poussée tellement loin, explique le cabinet Ernst & Young, qu'*« elle en devient une faiblesse préoccupante qui pourrait éventuellement entamer la crédibilité du Fonds sur le plan social »*.

Constatant que *« les demandes de financement sont imprécises et lacunaires »*, les experts mettent en exergue les pratiques en Turquie et en Italie, ces deux pays bénéficiant à eux seuls des deux tiers de l'activité du Fonds, qui a octroyé au total pour 5,7 milliards de francs de prêts l'an dernier. Au cours de la dernière période quinquennale, Ankara a obtenu des financements globaux s'élevant à 4,4 milliards, qui n'avaient pas été affectés à des projets au 30 juillet 1992. En ce qui concerne l'Italie, le déblocage des fonds est effectué sans lien avec l'avancement des travaux, et *« les financements échappent à tout suivi »* dans nombre de dossiers.

Depuis le dépôt des conclusions du cabinet d'audit, les responsables européens tentent de corriger les libertés prises par M. Vanden Branden, dont le mandat ne sera pas renouvelé à la fin de l'année. Il en va de l'image du Fonds social du Conseil de l'Europe, qui, avec les adhésions des jeunes Républiques d'Europe centrale et orientale, devrait voir son rôle prendre de l'importance. La Slovénie, la première, vient de bénéficier d'un prêt pour la réalisation de centres d'accueil destinés à des réfugiés de Bosnie-Herzégovine.

MARCEL SCOTTO

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

# L'Accord de libre-échange avec le Mexique et le Canada pourrait être rejeté par le Congrès

**L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), censé à partir du 1er janvier prochain créer un marché commun entre les Etats-Unis, le Mexique et le Canada, sera soumis au vote du Congrès le 17 novembre. Ce texte, pour lequel le président Clinton se bat sans relâche depuis plusieurs semaines, pourrait ne pas passer la barre de la Chambre des représentants, ce qui constituerait un grave échec politique pour le président américain, et affaiblirait sa position face aux Européens à propos du GATT.**

WASHINGTON

*de notre correspondant*

Bill Clinton est-il politiquement trop affaibli pour faire aboutir le projet de marché commun nord-américain conclu entre les Etats-Unis, le Mexique et le Canada ? Impensable il y a quelques mois encore, la question est sur toutes les lèvres à Washington. Elle est d'importance puisque le sort qui sera réservé au traité ALENA marquera sans doute, beaucoup plus que la réforme du système de santé, la présidence Clinton. C'est un peu de l'avenir des Etats-Unis en tant que puissance commerciale ouverte sur l'extérieur qui est en jeu.

Battu sur cette affaire, qui doit être soumise au Congrès le 17 novembre, M. Clinton enregistrerait une défaite qui, venant après les cafouillages haïtien, somalien et bosniaque, écornerait un peu plus encore son leadership à l'extérieur. Le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, expliquait ces jours-ci que, si la Bosnie, Haïti ou la Somalie ne faisaient assurément pas partie des principaux soucis des Etats-Unis en politique étrangère, le *« renforcement des intérêts économiques américains à l'étranger »* – comprendre l'ALENA et le GATT – était, en revanche, bien au nombre des priorités de la diplomatie clintonienne.

Débouté par le Congrès, Bill Clinton se retrouverait en position impossible dans les négociations finales sur la conclusion de l'Uruguay Round ; la crédibilité de l'administration en matière de libre-échange serait singulièrement entamée. M. Clinton le disait vendredi : *« Si l'ALENA échoue, les pays qui rechignent à soutenir le GATT diront que, l'Amérique devenant protectionniste, ils sont fondés à le devenir aussi. »* Le secrétaire au Trésor, Lloyd Bentsen, était plus net encore : *« Si nous ne pouvons conclure un accord avec nos voisins de palier, il sera très difficile d'argumenter avec les Français sur l'accord de Blair House »* (le volet agricole de l'Uruguay Round).

### La crédibilité politique de M. Clinton

Défait, M. Clinton serait, enfin, le premier président de l'histoire du pays à n'avoir pas été capable de faire entériner par le Congrès un traité commercial conclu par l'administration. Autant dire qu'une bonne partie de sa crédibilité politique est en jeu. Signé par les chefs d'Etat et de gouvernement des trois pays, l'ALENA établit un marché commun de quelque 370 millions de consommateurs. Le traité doit être ratifié le 17 novembre par la Chambre des représentants, où la bataille s'avère impitoyable, puis, quelques semaines plus tard, par le Sénat, où la cause de l'ALENA est beaucoup plus populaire.

Or, à moins de deux semaines du scrutin, M. Clinton – chaud, même si tardif, partisan de l'ALENA – se heurte à une opposition de plus en plus forte au sein de son propre parti : nombre d'élus démocrates redoutent que l'ALENA ne se traduise par un formidable mouvement de délocalisation industrielle au profit du Mexique. Comme les 435 membres de la Chambre retournent dans un an devant les électeurs et que l'ALENA paraît diviser ces derniers à parts à peu près égales, bien des représentants hésitent, particulièrement dans le camp démocrate.

En principe, un président « fort », sûr de sa popularité, est à même de suffisamment intimider ses « amis » politiques pour obtenir, dans une situation similaire, un minimum de discipline de vote au sein de son propre parti. Ce n'est apparemment pas le cas de M. Clinton, ou pas encore. Il lui manquerait toujours une quarantaine de voix pour arriver aux 218 votes nécessaires à la Chambre. Et c'est principalement chez les démocrates que sont les défaillances. Pis, nombre d'élus démocrates sont convaincus, à tort ou à raison, qu'ils prennent moins de risques politiques personnels en s'opposant au président qu'en le soutenant sur ce dossier (ce qui en dit long sur la faiblesse de la base politique de M. Clinton).

### Un réflexe de repli

Comble de malheur pour la Maison Blanche, les dernières élections partielles se sont soldées par trois défaites démocrates dans les trois plus importants scrutins : aux municipales de New-York, puis dans le New-Jersey et en Virginie, où l'on votait pour le poste de gouverneur. Plus qu'un raz de marée républicain, ces résultats ont confirmé une forte tendance de l'électorat à « sortir les sortants » (en l'espèce trois démocrates). Elle témoignerait d'une sourde inquiétude économique, d'un réflexe de repli, d'une peur pour l'emploi, bref d'une humeur qui se prête mal à l'ouverture sur l'extérieur. Comme si l'anxiété économique de l'heure se traduisait par une crise de doute, sans précédent aux Etats-Unis, sur les mérites du libre-échange.

Peu importe ce que disent les économistes, qui, tous ou presque, affirment que la mise en œuvre de l'ALENA aura peu de conséquence pour l'emploi aux Etats-Unis. C'est affaire de climat psychologique, un climat parfaitement exploité par le chef de file du camp des « anti » ALENA, le populaire, et populiste, Ross Perot. Le milliardaire texan, qui fut le troisième homme de l'élection présidentielle de l'an passé, devrait « affronter », le mardi 9 novembre, le vice-président, Albert Gore, dans un grand débat télévisé consacré à l'ALENA. *« La décision finale sur l'ALENA*, dit M. Clinton, *démontrera si, dans un moment difficile, nous avons encore confiance en nous »*, c'est-à-dire confiance dans l'aptitude des Etats-Unis à la compétition. M. Clinton multiplie les interventions ; pour convaincre, il vole d'un argument à l'autre. Il sollicite l'appui des vedettes des précédentes administrations, de Henry Kissinger à James Baker, en passant par Colin Powell.

Il assure que les Européens et les Japonais se rueront à la conquête du marché mexicain en cas d'échec de l'ALENA. Il a conclu avec le Mexique d'ultimes négociations destinées à protéger les producteurs d'agrumes (contre les importations mexicaines). Il a cherché à obtenir l'assurance que les trois grands de l'automobile américaine ne déplaceront pas une usine au sud du Rio Grande. *« Une défaite sur l'ALENA serait perçue*, selon la Maison Blanche, *comme le signal du retrait de l'Amérique, comme la marque d'une Amérique se réfugiant dans l'isolationnisme (...) et le protectionnisme. »* Autant d'arguments qui, jusqu'à présent, n'ont pas emporté la conviction des principaux chefs démocrates à la Chambre.

ALAIN FRACHON

**Le Sénat alourdit les peines contre les incendiaires.** – Le Sénat américain a adopté jeudi 4 novembre un amendement à la législation existante qui alourdit les peines fédérales pour les incendies criminels, à la suite des révélations selon lesquelles certains des incendies qui viennent de ravager le sud de la Californie avaient été volontaires. – *(AFP.)*

**Extradée de France, Joy Aylor a été arrêtée à son arrivée au Texas.** – Joy Aylor, une Américaine de quarante-quatre ans accusée d'assassinat et de tentative d'assassinat au Texas et extradée de France, a été arrêtée dès son arrivée jeudi 4 novembre à l'aéroport de Dallas (Texas). Joy Aylor est accusée par la justice américaine d'avoir fait tuer la maîtresse de son mari en 1983 au Texas et d'avoir tenté de faire supprimer son mari en 1986. – *(AFP.)*

## EN BREF

**COLOMBIE : le vice-président du Sénat dans un état grave après une tentative d'assassinat.** – Le vice-président du Sénat, Londono Cardona, à l'origine d'une nouvelle loi promettant l'indulgence aux trafiquants de drogue « repentis », a été grièvement blessé vendredi 5 novembre à Medellin par des inconnus. Trois hommes et une femme ont ouvert le feu sur M. Cardona, sur un parking de l'université de Medellin où il enseigne, le blessant à la tête. – *(AP.)*

**GRANDE-BRETAGNE : nouveau record d'impopularité pour le gouvernement conservateur.** – Selon l'institut de sondage Gallup cité, vendredi 5 novembre, par le *Daily Telegraph*, le gouvernement Major est le plus impopulaire depuis que les sondages existent. 45,6 % des personnes interrogées affirment qu'elles voteraient pour les travaillistes en cas d'élections anticipées. John Major ne serait choisi comme premier ministre que par 19 % des personnes interrogées, contre 31,3 % et 21 % pour John Smith et Paddy Ashdown, chefs respectifs du Labour et du Parti libéral-démocrate. – *(AFP, UPI.)*

**HAITI : les discussions sur la crise annulées en raison de l'absence des militaires.** – Les discussions sur la crise haïtienne qui devaient s'ouvrir vendredi 5 novembre à Port-au-Prince ont été annulées en raison du refus des militaires d'y participer, a annoncé le médiateur des Nations unies, Dante Caputo. Dans une déclaration lue devant la presse, M. Caputo a qualifié de « regrettable » la décision des militaires.

**IRLANDE DU NORD : l'IRA prête à cesser de s'attaquer aux extrémistes protestants.** – Si les extrémistes protestants d'Irlande du Nord arrêtent *« leurs attaques meurtrières contre les nationalistes »*, l'Armée républicaine irlandaise (IRA) reverra sa *« position à l'égard de ceux qui font directement partie de ces gangs de meurtriers »*, a affirmé l'IRA vendredi 5 novembre à Dublin. Les extrémistes protestants avaient auparavant déclaré que *« si les républicains déposaient les armes, ils en feraient autant »*. – *(AFP.)*

**TAIWAN : nouveau détournement d'un avion chinois.** – Un homme armé de deux couteaux a détourné, vendredi 5 novembre, vers Taïwan, un avion de ligne chinois avec cent quarante-huit personnes à bord, avant de se rendre aux autorités et de demander l'asile politique. Personne n'a été blessé. Il s'agit du cinquième détournement d'avion chinois vers Taïwan depuis le mois d'avril. – *(AP, AFP.)*

REPÈRES

BURUNDI

### Arrivée de spécialistes français de la protection rapprochée

Quinze spécialistes français de la protection rapprochée, issus de différents corps dont le Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), ont rejoint, vendredi 5 novembre, à Bujumbura, quatre hommes du GIGN arrivés avant le coup d'Etat, pour former des soldats burundais en vue d'assurer la sécurité des ministres réfugiés à l'ambassade de France depuis le putsch du 21 octobre.

*« Il n'est pas question de mettre un gendarme français à côté de chaque ministre*, a dit l'attaché de défense français à Bujumbura, le colonel Michel Cabrière, *ce sera le travail des Burundais formés par les Français »* (outre la nouvelle équipe, une vingtaine de coopérants militaires français se trouve en permanence au Burundi).

Paris a annoncé vendredi la reprise de sa coopération avec le Burundi, *« bien que la situation dans ce pays demeure préoccupante »*. Le ministère de la coopération a indiqué, dans un communiqué, que *« le gouvernement légal a pu reprendre au cours des derniers jours son activité »* et que *« des signes encourageants montrent qu'il s'assure progressivement du contrôle des affaires »*. – *(AFP, Reuter.)*

UKRAINE

### Reprise des négociations avec la Russie sur les armes nucléaires

La Russie insiste pour récupérer, afin de les démanteler, les charges nucléaires stationnées en Ukraine, à partir du 1er janvier 1994, comme convenu lors du sommet russo-ukrainien tenu en août à Massandra, a affirmé, vendredi 5 novembre, le ministre russe des affaires étrangères Andreï Kozyrev. Entamant des entretiens avec son homologue ukrainien Anatoli Zlenko à Odessa, sur la mer Noire, il a estimé qu'on *« peut s'attendre à une nouvelle tragédie pire que celle de Tchernobyl »*, en raison de l'état technique très inquiétant de certains missiles dû à une très forte concentration d'hydrogène. Le ministre russe estime donc que le refus de Kiev de se conformer aux accords de Massandra constitue *« une menace pour la sécurité de l'Ukraine égale à celle posée par une attaque nucléaire »*. Son homologue ukrainien a rétorqué que vingt des cent trente missiles SS-19 de l'Ukraine *« atteignent en effet leur limite d'âge, mais la question reste de savoir où ils seront démantelés et d'où viendra l'argent »*. Les Etats-Unis ayant promis de financer le démantèlement quand celui-ci aura commencé, Kiev veut connaître la somme allouée au projet avant de s'y lancer. – *(AFP, Tass.)*

BOLIVIE

# Premier vice-président indigène, Victor Hugo Cardenas réclame une société « pluriculturelle »

Depuis le 6 août et pour la première fois de son histoire, la Bolivie a un vice-président d'origine indigène. Victor Hugo Cardenas, un Indien aymara de quarante et un ans, a en effet été élu sur le même « ticket » que le nouveau président du pays, Gonzalo Sanchez de Lozada. M. Cardenas, de passage à Paris pour la conférence générale de l'UNESCO, a accordé un entretien au *« Monde »*.

Pourquoi ce nom ? *« Mon père s'appelait Chokewanka. Il était interdit, dans les années 60, de faire des études supérieures si l'on avait un nom indigène. Lui-même n'a pu en faire. Pour moi, il a donc pris le nom de famille de sa grand-mère maternelle, Cardenas. Il m'a dit combien ce choix avait été douloureux. Et il m'a donné comme prénom Victor Hugo parce qu'il était un lecteur passionné de cet écrivain... »*

La population bolivienne compte 70 % d'indigènes, la plus forte proportion, avec le Guatemala, de tous les pays latino-américains. *« Nous sommes majoritaires et donc surpris quand on nous traite de « minorité ». Chez nous, ce sont les Blancs qui sont minoritaires. »* La plupart des Indiens boliviens sont des Aymaras ou des Quechuas, avec un petit groupe de Guaranis. Mais il n'y a pratiquement pas d'écoles qui dispensent un enseignement en langue indigène. *« Pendant les quatre années qui viennent, nous allons essayer de développer un enseignement bilingue, en espagnol et en langue indigène. Mais il y a des résistances. Lorsque j'ai prononcé mon discours d'investiture, en tant que vice-président, en espagnol, aymara, quechua et guarani, j'ai provoqué une énorme surprise. C'était la première fois qu'on entendait quelqu'un parler devant le Congrès dans une langue indigène. »*

Il n'y a toujours aucune émission en langue indienne à la télévision. Seules quelques radios catholiques brisent le tabou. L'Eglise est d'ailleurs, selon le vice-président, une des rares institutions qui ont permis aux Indiens de préserver leurs langues. Même si c'était évidemment par prosélytisme, les prêtres utilisaient la langue de leurs paroissiens.

M. Cardenas a un argument de poids en faveur du bilinguisme à l'école. Les enfants apprennent à lire et à écrire beaucoup plus vite dans leur langue maternelle. *« Cela compte dans un pays où le taux officiel d'analphabétisme est de 37 %, mais en réalité avoisine 45 %. »* M. Cardenas n'est nullement un pourfendeur du monde « blanc ». *« A la différence des groupes indigénistes, qui disent que tout ce qui n'est pas indien est mauvais, nous voulons travailler à l'intérieur du système. »* Le vice-président appartient au Mouvement katariste, qui tire son nom d'un héros indien de la lutte contre les Espagnols, Tupak Katari, mais qui s'est allié avec un parti « blanc », le MNR de l'actuel président Sanchez de Lozada.

M. Cardenas se réjouit de la diminution de la mainmise de l'Etat qui caractérise l'évolution de la Bolivie depuis 1985. *« Nous sommes passés d'une économie nationalisée à plus de 70 % à une économie de marché. Ce n'est plus le gouvernement, par exemple, qui fixe le taux de change par rapport au dollar, mais le marché. »* Pour le vice-président, ce désengagement de l'Etat a aidé à la consolidation de la démocratie. Le temps des coups d'Etat militaires quasi annuels est passé. Mais cette *« démocratie de type libéral »* dans laquelle il se sent à l'aise doit être aussi, en réalité et pas seulement en paroles, *« multi-ethnique et pluriculturelle »*. Cela rendra possible un jour, il en est persuadé, l'élection à la tête de l'Etat d'un président d'origine indienne.

DOMINIQUE DHOMBRES

■ **LES CRÉDITS DE LA VILLE.** Après avoir examiné les crédits consacrés à la politique de la ville, les députés ont adopté, vendredi 5 novembre, le budget *du ministère des affaires* sociales, de la santé et de la ville, présenté par Simone Veil. Le RPR et l'UDF ont voté pour, le PC et le PS contre. Les crédits des affaires sociales et de la santé avaient été examinés le 29 octobre.

■ **LE FONDS DU DÉVELOPPEMENT SPORTIF.** L'examen de son budget a permis à Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports, vendredi, d'assurer que les moyens du Fonds national du développement sportif seront maintenus en 1994, malgré la baisse des recettes du Loto sportif.

Le débat budgétaire à l'Assemblée nationale

# Simone Veil promet une politique de la ville « imaginative et efficace »

Six mois après le débat sur la ville, qui avait marqué, à l'Assemblée nationale, l'ouverture de la nouvelle législature et la volonté du gouvernement de relever le défi des banlieues, l'heure n'est plus aux envolées lyriques, ni à la mobilisation des imaginations. Devant une petite vingtaine de députés consciencieux, Simone Veil n'a pas eu de peine à défendre un budget en expansion et des orientations qui n'innovent guère par rapport à celles de ses prédécesseurs socialistes. Comme si, en dehors de la pression d'événements de rue ou d'une initiative politique médiatisée, la banlieue n'attirait ni les *foules ni les enthousiasmes.*

S'abstenant de tout triomphalisme, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, a présenté les 850 millions de francs de crédits spécifiques de la politique de la ville (dont la moitié ira aux associations), *« un montant comparable à celui des années précédentes »*, a-t-elle modestement constaté.

Ces financements s'ajoutent aux 7 milliards de francs mobilisés pour les banlieues par l'ensemble des ministères et aux 2,5 milliards du plan de relance pour 1994 (venant après un effort identique pour 1993), consacrés à la construction ou à la rénovation des équipements publics, au désenclavement des cités et à la « chirurgie lourde » pour onze grands projets urbains prioritaires. Mme Veil s'est même privée du classique plaisir d'une présentation avantageuse de la progression de ses crédits, difficile à établir en raison de modifications de nomenclature. Rapporteur de la commission des finances, Eric Raoult (RPR), lui, a audacieusement établi et applaudi *« le doublement de l'effort budgétaire ». « Si ce n'est un « plan Marshall »*, a ajouté M. Raoult, *c'est, au moins, un plan Veil-Balladur, qui dote de plus de 5 milliards de francs une véritable relance de la politique de la ville. »*

La nouvelle présentation des crédits, désormais regroupés dans un document budgétaire spécifique à la ville, n'a elle-même suscité que des louanges. Le débat n'a pas porté sur l'enveloppe financière, jugée satisfaisante y compris par l'opposition. *« Vous avez des moyens, mais avec quelle logique allez-vous mobiliser ? »*, a demandé, cependant, Laurent Cathala (PS, Val-de-Marne), selon qui *« ce budget ne correspond pas aux ambitions affichées par le gouvernement ».*

Sous des dehors plus aimables, des députés de la majorité n'ont pas été loin de poser le même type de questions. Pierre Cardo (UDF, Yvelines) s'est inquiété de l'effort demandé aux communes pauvres, en période de réduction de la dotation globale de fonctionnement, par le mécanisme des contrats de ville, qui soumet le versement des crédits d'Etat (9,5 milliards de francs pour les cinq prochaines années) aux financements complémentaires consentis par les collectivités territoriales.

### *Le béton et ceux qui l'habitent*

M. Cardo a affirmé que *« la politique de la ville sera une occasion manquée si la réforme du travail social n'est pas engagée ».* Pierre Bédier (RPR, Yvelines) s'est inquiété du non-renouvellement, à l'avenir, des 5 milliards de francs du plan de relance. Cette inquiétude est partagée par M. Raoult, partisan, comme d'autres députés de la majorité, d'une loi-programme « ville » sur cinq ans destinée à affirmer la nécessité d'un effort continu. Cette éventualité n'a pas même été débattue. Sur le fond, les députés attendent des initiatives plus hardies.

Gilles de Robien (UDF, Somme) a réclamé des incitations fiscales pour l'implantation d'activités dans les quatiers difficiles, et la poursuite du partenariat avec les grandes entreprise du bâtiment. Patrick Braouezec (PC, Seine-Saint-Denis) a demandé *« des incitations, voire des obligations plus affirmées »*, notamment en matière de logement pour les plus démunis. Mme Veil n'avait apporté dans sa besace que des initiatives déjà amorcées : simplification des circuits de financement, notamment pour les associations (une mission d'inspection analysera leurs difficultés financières, et un formulaire unique de demande de subventions sera institué) ; engagement des cent quatre-vingt-cinq contrats de ville, dans le cadre desquels seront privilégiés les services publics, le développement économique, la santé, la prévention de la délinquance, la réhabilitation des logements et l'expression de la population ; enfin, promotion des agents des services publics implantés dans les quartiers sensibles par des bonifications indiciaires et un avancement accéléré.

*« Avant de penser au béton, il faut rechercher des solutions aux problèmes personnels des habitants »*, a déclaré le ministre. A l'intention des sceptiques, Mme Veil a affirmé, avec une solennité certaine et un certain agacement, sa *« détermination pour que la politique de la ville soit ambitieuse, imaginative et efficace ».*

**PHILIPPE BERNARD**

**FONCTIONNEMENT : près de 4 milliards de francs affectés au Parlement.** – Les crédits affectés au fonctionnement du Parlement pour l'année 1994 s'élèvent, au total, à 3,78 milliards de francs, soit une progression de 1,17 % par rapport à 1993, indique le rapport sur les budgets de l'Assemblée nationale et du Sénat. Les crédits de l'Assemblée nationale représentent 2,4 milliards de francs (+ 2 % par rapport à 1993), ceux du Sénat 1,38 milliard de francs (+ 0,2 %). Ces deux budgets, qui figurent dans les charges communes, seront examinés par les députés le 17 novembre.

Jeunesse et sports

# Michèle Alliot-Marie supprime la dotation de France Libertés

En se penchant, vendredi 5 novembre, sur l'examen des crédits du ministère de la jeunesse et des sports, les députés ont tenté, tout d'abord, de résoudre une équation. Le budget prévisionnel préparé et défendu par Michèle Alliot-Marie est-il en baisse ou en hausse par rapport à 1993 ? Sur le papier, il accuse une baisse de plus de 11 % par rapport à 1993, avec 2,724 milliards de francs, et redescend sous le plancher symbolique de 0,2 % du budget national (0,19 %).

Le ministre de la jeunesse et des sports a pourtant expliqué qu'il disposera de plus d'argent que son prédécesseur, Frédérique Bredin. Un tour de passe-passe rendu possible grâce aux 200 millions de crédits ouverts par le gouvernement, au titre de la politique de la ville, pour créer de nouveaux aménagements sportifs de proximité et à la garantie du ministre du budget, Nicolas Sarkozy, de « renflouer » le Fonds national du développement sportif (FNDS), dont les ressources proviennent d'une taxe sur le Loto sportif. Ce fonds, qui dispose de 850 millions de francs par an, ne devrait en recevoir que 710 millions en 1993 en raison du peu de succès populaire du Loto sportif. Quelles que soient ses recettes en 1994, Mme Alliot-Marie a obtenu la garantie qu'il serait riche de 850 millions de francs, en attendant de trouver une solution pour 1995.

C'est donc autour d'un élargissement des recettes du FNDS que se sont centrés les débats, mais les deux amendements proposant de prélever des taxes sur tous les jeux de la Française des jeux ou bien sur le tabac, qui avaient été déposés par les députés RPR et UDF, ont été rejetés. Mme Alliot-Marie s'est engagée à trouver un moyen d'augmenter les sources de financement du FNDS avant le 1er janvier prochain. Quant aux 200 millions de francs d'aide aux sports pénalisés par l'interdiction de la publicité sur le tabac et les alcools, ils devraient être reconduits pour une année seulement.

Le ministre a tenu à faire une mise au point à propos de l'aide aux associations dont elle a la charge. Des associations *« fort généreusement dotées en 1992 verront leur dotation supprimée, dans la mesure où elles n'ont rien à voir avec la jeunesse, ni le sport ».* Mme Alliot-Marie a cité, notamment, France Libertés, l'association de Danielle Mitterrand, épouse du président de la République, ainsi que Médecins sans frontières et *« des radios libres »*, l'une et les autres ayant reçu, selon elle, *« des crédits suffisants pour six ou sept ans ».* Elle a exclu de cette liste SOS-Racisme, qui *« peut avoir un intérêt »* pour son ministère.

Lors de la présentation de son budget, Mme Alliot-Marie a tenu enfin à rassurer le monde sportif, qui s'était ému de la baisse du budget du ministère. En cette année olympique, les crédits alloués aux Jeux d'hiver et aux grandes manifestations sportives passent de 30 millions à 50 millions de francs. Enfin, elle a assuré que les cadres techniques placés auprès des fédérations *« ne seront pas touchés par les suppressions d'emploi inscrites dans le projet de loi de finances pour 1994 ».* Le budget a été voté par la majorité RPR-UDF.

**B. M.**

Le « Tour de France » des radicaux de gauche

# Bernard Tapie vérifie sa popularité

HAGETMAU (Landes)

*de notre envoyée spéciale*

**Aller à la rencontre des gens là où ils vivent, là où ils travaillent, les écouter, entendre leurs réactions aux propositions du MRG, en un mot faire campagne : tels sont les objectifs du tour de France des radicaux de gauche. La première étape de ce périple, vendredi 5 novembre, à Hagetmau (Landes), a montré que c'est aussi le but de Bernard Tapie, qui a pu vérifier qu'il demeure populaire.**

Avec ses 4 500 habitants, dont 55 % de moins de trente-cinq ans, Hagetmau, capitale de la Chalosse, compte 2 5000 emplois salariés – le plus faible taux de chômage d'Aquitaine – et des équipements publics à faire pâlir d'envie bien des villes de plus grande taille. Son maire, Alain Dutoya, conseiller général, fait partie de ces élus locaux que le MRG prend pour exemple. Le cadre était donc tout à fait propice à la démonstration qu'entendent faire les radicaux de gauche ces prochaines semaines.

D'abord il s'agissait de mesurer, vendredi, l'accueil qui serait fait à Bernard Tapie. Sur le vaste complexe sportif, les dizaines d'enfants et d'adolescents sollicitant, qui sur un bout de papier, qui sur un coin de magazine, un autographe ont montré que le président de l'OM n'a pas perdu de fans dans cette catégorie. Dans l'usine de sièges Lonné, spécialité de l'endroit, Bernard Tapie a pu mesurer que sa cote reste intacte auprès des femmes. S'intéressant aux différentes phases de la fabrication des chaises, sans hésiter, ici, à planter un clou, là, à faire des « trous de ver » pour vieillir le bois, tout sourires et clins d'œil, il séduit.

*« Non seulement je ne regrette rien, mais je vais me battre encore plus »*, lâche-t-il devant plus de 500 personnes réunies en fin d'après-midi dans les salles bondées de la mairie. Pendant plus d'une heure et demie, il répond aux questions des « spectateurs ». Comment va-t-il ? *« Pas mal. J'ai déjà été mieux. (...) La notoriété apporte des avantages innombrables quand ça va bien. Alors il faut accepter qu'il y ait des contraintes et des contreparties quand ça va moins bien. On est davantage exposé et on souffre plus que les autres. »*

### *« Démystifier » les trente-deux heures*

La politique de la ville ? L'ancien ministre est *« content »* de savoir que son successeur, Simone Veil, continue ce qu'il a commencé. *« Elle y arrivera, car elle a plus de moyens que moi »*, ajoute-t-il. Les trente-deux heures ? *« C'est une honte de dire qu'on travaillera moins en gagnant autant. Il faut démystifier cela, sinon on va donner de faux espoirs. (...) Ce n'est pas en faisant maigrir les gros qu'on fera grossir les maigres. »* Le député des Bouches-du-Rhône préfère parler *« partage des richesses »* plutôt que *« partage du travail ».* Le chômage des jeunes ? *« Il faut déclarer hors la loi l'inactivité des moins de vingt-cinq ans. »* Comment ? *« En obligeant les entreprises et les administrations à prendre en formation ces jeunes à hauteur de 5 % de leurs effectifs et ce aux frais de l'Etat. »*

En conclusion du dîner, Jean-François Hory, président du MRG, s'est quand même senti obligé de rappeler que Bernard Tapie est bien *« de gauche »*, bien *« radical »*, et de s'en prendre à ceux *« pour qui tout ce qui est populaire ne serait que populiste ».*

**ANNE CHAUSSEBOURG**

L'examen du projet de loi quinquennale sur l'emploi

# Le Sénat reporte le débat sur la semaine de quatre jours

**Les sénateurs ont examiné, vendredi 5 novembre, les articles 6 à 22 du projet de loi quinquennale sur l'emploi. Michel Giraud, ministre du travail, et Jean-Pierre Fourcade (Rép. et Ind.), président de la commission des affaires sociales, se sont mis d'accord pour ne pas engager, dans la nuit, le débat sur la réduction du temps de travail et attendre lundi pour prendre une décision sur l'expérimentation de la semaine de quatre jours.**

*« Nous ne voulons pas d'une décision à la sauvette, au cours de la nuit de vendredi à samedi, sur le débat des trente-deux heures »*, ont affirmé en chœur, à la suspension de 20 heures, vendredi soir, le ministre du travail, Michel Giraud, et le président de la commission des affaires sociales, Jean-Pierre Fourcade. Cette raison officielle en cachait au moins une autre. Il n'est pas du tout sûr que cette mesure emporte l'adhésion des sénateurs, alors que la majorité reste très partagée, au Palais du Luxembourg, et que les abstentionnistes risquent de jouer un rôle décisif. Les groupes avaient d'ailleurs rameuté, dans l'après-midi, une partie de leurs troupes de province pour remplir l'hémicycle, alors que l'on ne savait pas encore que le débat serait remis à lundi.

La question agite aussi les députés, qui, pourtant, lorsqu'ils examinaient le projet de Michel Giraud, avaient rejeté l'amendement de Jean-Yves Chamard (RPR, Vienne) sur la semaine de quatre jours. Gilles de Robien (UDF, Somme), maire d'Amiens, a fait signer par cent soixante-cinq députés RPR et UDF – dont Charles Millon, président du groupe UDF – une proposition de résolution demandant la création d'une commission d'enquête sur le partage du travail.

Les sénateurs ont fait passer de cent (seuil adopté par les députés) à deux cents salariés la taille des entreprises concernées par la fusion des fonctions de délégué du personnel et représentant au comité d'entreprise sous les protestations de l'opposition socialiste et communiste. Celle-ci s'est vigoureusement élevée, aussi, contre l'adoption d'un amendement présenté par plusieurs sénateurs RPR, mais téléguidé par le ministère du travail et *« destiné à lutter contre la fraude et les faux chômeurs »*, en clarifiant les conditions de radiation des chômeurs de la liste des demandeurs d'emploi et de droit *« au revenu de remplacement ».*

Le cabinet du ministre a eu beau expliquer, dans les couloirs, que ce texte ne vise qu'à *« afficher dans la loi des dispositions prévues dans un décret signé par Martine Aubry et dans les conventions UNEDIC »*, il n'en traduit pas moins un durcissement. Il introduit en effet de nouvelles possibilités de radiation *« quelle que soit la durée du contrat de travail offert »*, ce qui inclut le travail partiel et les contrats à durée déterminée, si le demandeur d'emploi refuse la *« mobilité géographique ».*

**CLAIRE BLANDIN**

En délégation à Bruxelles

# Les élus des DOM n'ont plus peur de l'Europe

**Une délégation d'une vingtaine d'élus de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion, conduite par Dominique Perben, ministre des DOM-TOM, s'est rendue à Bruxelles, jeudi 4 et vendredi 5 novembre, afin de tirer un premier bilan, rassurant, des relations nouées entre l'Europe et l'outre-mer français.**

BRUXELLES

*de notre envoyé spécial*

On l'appelait le « loup ». Elle devait « envahir » les îles lilliputiennes et tout broyer sur son passage. Lors des carnavals antillais, elle était promise aux bûchers de la colère du peuple. C'était l'Europe croquemitaine, l'Europe expiatoire. Mais où est donc passée cette Europe-là ? Les DOM ont maintenant arraché à Bruxelles la reconnaissance de leur « spécificité », concept-fétiche aujourd'hui inscrit en lettres d'or dans le traité de Maastricht. Le fantasme du « loup » s'est évaporé. La mise en place, dès 1989, du Poséidom (Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM), accompagnée de la distribution de 6,5 milliards de francs de fonds structurels sur la période 1989-1993, n'aura pas peu contribué à ce climat de décrispation.

Les mesures de protection du marché de la banane antillaise en vigueur depuis juillet dernier ont ajouté à l'apaisement des esprits. Forte de ces acquis, la délégation d'une vingtaine d'élus des DOM qui s'est rendue à Bruxelles les 4 et 5 novembre a pu, en se glissant dans l'antre du « loup », démystifier cette Europe si lointaine et si intimidante.

Le choix du moment n'est pas innocent. La première période 1989-1993 s'achève ; il s'agit de relancer « l'aventure collective » pour les années 1994-1999. Au cours d'une série de réunions de travail avec des responsables de la Commission, les élus d'outre-mer ont obtenu la confirmation que les fonds communautaires alloués au titre de l'objectif 1 (régions en retard de développement) seront doublés, pour atteindre 1,7 milliard d'écus en 1999, tandis que le Poséidom, limité initialement à l'agriculture, s'ouvrira à de nouveaux secteurs (pêche, PME-PMI, artisanat).

Cette découverte des rouages communautaires a été, pour beaucoup, une révélation. *« On a pu se rendre compte à quel point nous étions, jusque-là, passifs,* confiait André Lesueur, député (RPR) de la Martinique. *Il nous faudrait une représentation permanente à Bruxelles. »*

Un optimisme béat serait trompeur car il y a la redoutable concurrence infligée aus DOM par les pays ACP (Afrique-Caraïbe-Pacifique), dont les coûts du travail sont incomparablement inférieurs, car ils procèdent, a souligné Léon Bertrand, député (RPR) de Guyane, de *« pratiques allant jusqu'à l'esclavagisme ».* Entre les DOM et les pays ACP, le cœur de Bruxelles balance.

**FRÉDÉRIC BOBIN**

BIBLIOGRAPHIE

# L'avenir invisible

**LE NOUVEAU MOYEN AGE**
*d'Alain Minc.*
*Gallimard, 249 p., 90 F.*

par Jacques Delors

LE Moyen Age a la cote : l'émission « Bouillon de culture » lui rend les honneurs, *via* le superbe dictionnaire que vient de publier Jean Favier; la visite des châteaux cathares était cet été un « must » touristique, et – que les historiens me pardonnent cette allusion sacrilège – la plus belle recette du cinéma français, cette année, l'aura pris pour cadre. Or voilà qu'un de nos plus brillants essayistes, Alain Minc, lance une expression qui pourrait bien connaître le succès : celle du « nouveau Moyen Age », dans lequel nous serions entrés depuis la chute du communisme. La formule frappe parce que, sous la plume de Minc, elle revêt une connotation péjorative – trop péjorative à mon sens, mais passons, ce serait un autre débat.

Pourquoi ce « nouveau Moyen Age » ? D'abord, parce que le leadership traditionnel s'étiole : un système très souple et complexe de pouvoirs limités se met en place, où Minc ne voit qu'enchevêtrement de féodalités, de vassaux, de micro-Etats, de villes-phares, de zones vierges et autres puissances plus ou moins symboliques. Les cartes au quadrillage traditionnel s'effacent devant un monde de réseaux.

Sans que Minc prononce le mot, on se dirigerait donc vers un monde apolaire : hier, ce qui était nouveau, c'était le nombre des acteurs; aujourd'hui, ce qui frappe, c'est leur diversité, la fluidité de leurs relations, la hiérarchie très changeante des puissances en fonction des problèmes et des lieux. Et la grille de lecture de notre monde devient d'autant plus complexe que les adversaires aisément identifiables, les « empires du mal », se font rares. Le temps des réponses simples a disparu; à monde flou, relations floues, règles imprécises.

Nouveau Moyen Age aussi, le développement des « zones grises » qui se multiplient hors de toute autorité : « Trou noir » russe, où s'effaceraient les notions classiques de territoire, d'Etat, de règles du jeu; grignotage des sociétés riches par les *mafias* et la *corruption*; résurgence des « *terres inconnues* », qui n'avaient cessé de se rétracter et qui aujourd'hui se referment à tout regard extérieur, du Soudan à la Birmanie en passant par le Libéria, et, bien sûr, ces millions de citoyens qui basculent dans l'exclusion. Nouveaux misérables, nouvelles bandes armées, nouvelles terres inconnues, autant d'ingrédients du nouveau paysage mondial.

### *Réapparition du rapport de force*

Et encore : l'affaissement de la raison comme principe fondateur, l'abdication croissante face à la complexité du monde, le retour des peurs, des pulsions primaires, la recherche de nouveaux exutoires. Nouveau Moyen Age : la place de plus en plus réduite de l'univers « ordonné » face à des espaces et des sociétés qui se montrent de plus en plus imperméables à nos instruments d'action, voire à nos capacités d'analyse. Nouveau Moyen Age, enfin, la réapparition du rapport de force à l'état brut : le retour du tribalisme, la disparition du tabou de l'inviolabilité des frontières font que la paix n'est plus une évidence en Europe.

*On le voit, Minc n'y va pas de main-morte – pour poursuivre dans le registre médiéval.* La comparaison avec le Moyen Age n'est pas neuve, bien d'autres seraient possibles : il y a deux ans, on entendait ainsi beaucoup d'allusions à l'Empire romain d'après l'incendie de Carthage – d'un seul coup, Rome perdait le dernier ennemi qui pût rivaliser avec elle en unité et en puissance, elle se trouvait face à une poussière de peuples désunis, à la fois faibles et dangereux, contre lesquels elle établirait une ligne de séparation, idéologique autant que territoriale, le *limes*. Le parallèle était tout tracé avec ce que pourraient être tentées de faire les démocraties occidentales après la chute du communisme (1). On le sait, toute comparaison a ses limites, d'autant que le Moyen Age est une construction d'historien, *ex post*; elle visait à l'origine à évoquer l'idée d'une régression, mais depuis le jugement s'est affiné : le Moyen Age a eu ses périodes de basses mais aussi de hautes eaux, on peut y voir anarchie et conflits permanents mais aussi un temps porteur d'universalité et de flexibilité, de multiplication des types d'appartenance, et donc, souvent, d'ouverture et de tolérance.

Nuançons également le constat. Un nouveau millénarisme nous guette-t-il ? Après la grande peur de l'an mil, le grand désarroi de l'an 2000 ? Gardons-nous de tout catastrophisme, et prenons au mot Alain Minc lorsqu'il dit ne pas vouloir céder au syndrome de Cassandre. C'est vrai : le monde d'aujourd'hui peut paraître plus instable que celui qui s'équilibrait par la terreur nucléaire; c'est vrai : « *Les Européens ont troqué un monde avec une menace mais sans risques, pour un univers sans menace mais avec risques.* » Mais n'oublions pas que c'est l'incertitude qui va de pair avec la liberté; ne cultivons pas la nostalgie de la logique rudimentaire de la guerre froide : pour reprendre une expression de Stanley Hoffmann, évitons « *les regrets romantiques de l'ère du sacrifice, de la discipline et de la vie communautaire* ». Ne boudons pas notre bonheur lorsque, comme au Proche-Orient ou en Afrique du Sud, la soumission à la fatalité et au fanatisme recule devant le courage de la modération et du compromis. Et puisque Alain Minc fait de l'Italie l'exemple-type du retour des révolutions – au sens où s'ouvre une situation de totale indétermination –, faisons confiance à la société civile italienne pour choisir un scénario de « sortie par le haut », de régénération du pays, plutôt que le scénario de l'éclatement.

### *L'optimisme historique s'efface*

Alain Minc grossit le trait pour le lecteur, il sait trop que l'excès de noirceur est un argument de séduction. Cette réserve faite, reste que je partage totalement son intuition fondamentale, cette idée que l'optimisme historique s'efface. Disons-le très simplement, l'impression prévaut désormais que demain pourrait être pire qu'aujourd'hui. La vision de l'avenir s'inverse, les parents peuvent légitimement se demander si leurs enfants « feront mieux » qu'eux. Est-ce une des causes ou seulement un symptôme de cette inversion ? Je l'ignore, mais le repli sur soi me paraît être au cœur de la crise que nous traversons. L'engagement collectif est tourné en dérision, ce qui compte ne dépasse plus guère ce qui est « autour de soi » (la famille proche); la société est jugée incontrôlable, trop complexe en tout cas pour qu'on s'y investisse; et ce repli a des conséquences considérables en matière économique (*comportements de précaution, refuge vers la valeur purement utilitaire des achats au détriment de leur valeur symbolique, tentation du protectionnisme...*).

*La question qui se pose alors – et sur laquelle Minc est un peu court –* est de savoir s'il y a là une simple parenthèse ou une véritable fracture. La réponse nous appartient. Pour reprendre une expression de Minc, il faut fuir le « *pessimisme existentiel* » et passer à un « *pessimisme actif* ». Actif, parce qu'il nous faut rompre avec le mythe de l'évolution spontanée : la société « autorégulée » fonctionne admirablement hors de toute menace, elle vacille aux prises avec des tensions rudes.

Que l'on s'entende bien : il ne s'agit pas de préconiser un volontarisme d'un autre âge – l'idée d'un grand horloger placé au centre des rouages n'a plus de sens aujourd'hui. Pour autant, on ne peut se contenter de nier les aléas, de croire que sous le seul effet du temps le système mondial trouvera naturellement un nouvel équilibre. Comme l'écrit Minc, attention aux certitudes rassurantes qui nous font dire : « *La guerre en ex-Yougoslavie ? Une exception, et non une anticipation. La prolifération nucléaire ? On en parle depuis si longtemps. L'intégrisme musulman ? Lui aussi finit par s'assagir.* » Non, l'interdépendance ne produit pas d'ordre par elle-même : ce qui est aujourd'hui nécessaire, c'est une démarche de plus grande coopération internationale, une démarche qui réduise l'incertitude, qui donne de la visibilité à l'avenir.

Et c'est à ce stade qu'Alain Minc me déçoit : autant je partage et je vis son « *pessimisme actif* », autant je souscris à l'idée que le nouveau paysage mondial charrie des problèmes dont la solution supposerait un surcroît d'organisation, un supplément d'ordre, autant je reste sur ma faim quant aux propositions d'action. Le brouillage des perspectives est une composante déterminante de la crise actuelle : on aurait aimé qu'Alain Minc nous aide à y voir plus clair, nous propose des pistes plus nombreuses : peintre talentueux, de tendance réaliste, il répugne à l'architecture.

Ce regret exprimé, notons que le chapitre le plus « prescriptif » concerne la construction européenne. Lorsqu'il se demande avec quelles institutions travailler pour réduire l'incertitude, Minc *ne dit pas grand-chose de la nécessaire réforme des Nations unies ou du réveil du G7, de la transformation du GATT ou de la mutation de l'OTAN* : c'est la Communauté européenne qui est le principal objet de sa réflexion. On me permettra d'y voir, fût-ce par défaut, un hommage à une construction inédite dans l'Histoire, sorte de laboratoire de la gestion des interdépendances; malgré ses rides et ses manques, c'est encore vers elle qu'on se tourne lorsqu'on veut dessiner de nouvelles règles du jeu – et on le fait davantage encore lorsque le sentiment d'insécurité est fort.

Alain Minc se montre sévère. L'argument n'est pas neuf dans sa bouche : avant même d'être entré en vigueur, le traité de Maastricht serait mort-né, dépassé par l'Histoire, en décembre 1991, les chefs d'Etat et de gouvernement auraient agi comme si le mur de Berlin était encore en place. Qu'on ne se méprenne pas : Minc considère qu'il fallait ratifier Maastricht, mais ses motivations ne sont pas très engageantes (« *ne pas le ratifier était un acte, le ratifier ne l'était pas* »). Ce qu'il aurait fallu faire ? Dans l'ensemble, affirmer la « *primauté nouvelle du politique sur l'économique* »; plus précisément, offrir aux anciennes démocraties populaires une adhésion politique qui précède l'adhésion économique.

Qu'il faille affirmer la primauté du politique, je ne peux qu'y souscrire. Reste à savoir ce que recouvre *précisément* l'opposition un peu facile d'une Europe « noble » à une Europe « froide » et prosaïque. Je ferai une seule observation : on peut parfaitement défendre la thèse que les traités de Maastricht sont en retard sur la réalité, et qu'il aurait fallu plus d'ambition. Mais je ferai remarquer à Alain Minc que les processus de ratification ont aussi montré que les traités semblaient parfois en avance sur les peuples : il arrive un moment où il est difficile d'aller plus vite que la musique, sous peine de rejet, et la musique, ce sont les opinions nationales... Le retour du politique dans la construction européenne, c'est d'abord et avant tout cette implication des peuples dans un *projet resté trop longtemps élitiste*.

### *Impréparation générale à l'après-communisme*

Ayons le sens du réalisme : on peut déplorer que la politique étrangère et de sécurité commune n'ait pas connu d'avancée spectaculaire à Maastricht, mais tel n'est pas le souci des adversaires du traité... Et ayons celui de la durée : Maastricht n'est qu'une étape sur la route vers l'union politique, qui sera encore longue. Ces réflexions valent aussi pour la question des pays de l'Est. Maastricht « *muet sur l'Est* » ? Je connais la critique. Elle a une part de vérité, mais qui n'est pas celle que croit Minc : ne parlons pas d'aveuglement collectif, ce serait injuste et faux, mais plutôt d'impréparation générale à l'après-communisme. Contrairement à l'après-seconde guerre mondiale, qui avait été « préparé » pendant vingt ans du point de vue théorique, l'après-communisme a dû en effet être totalement improvisé, d'où le recours à des concepts et des outils déjà existants, car il n'était pas possible de rattraper en quelques mois ce qui n'avait pas été « pensé » pendant des années.

*Faisons donc preuve d'un peu d'humilité, et gardons-nous aussi des recettes miracles. Ainsi de l'idée d'une adhésion politique avant l'adhésion économique. Le problème posé est moins* celui de la « géométrie variable » ou celui du sens que pourrait avoir une adhésion politique sans adhésion économique, que celui de l'efficacité de la proposition. L'apprentissage de la démocratie, la relativisation des frontières, l'intégration par le droit, le statut des minorités ne sont pas choses plus aisées que la modernisation économique, et paraissent justifier une même période de transition. De plus, une adhésion éclair purement « politique » aurait *risqué de n'être que symbolique, car l'intendance n'aurait pas suivi*. Imaginez alors la déception de ceux qui auraient confondu – et comment leur en vouloir ? – dans la même aspiration progrès démocratique et progrès économique. La Communauté devait au préalable se doter d'instruments pour favoriser la transition politique à l'Est; elle a donc conclu très vite, avec les nouvelles démocraties, des accords qui comportent un volet politique substantiel et prévoient l'adhésion dès que possible.

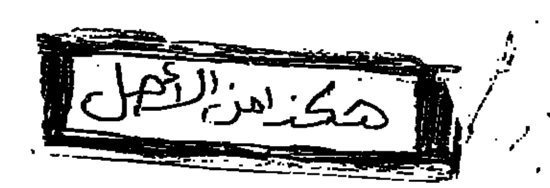
### *Le dialogue, la coopération et la sécurité*

*Loin de mon esprit tout sentiment d'autosatisfaction, je l'ai dit. Mais n'oublions pas* que la Communauté a plus que doublé ses importations en provenance de l'Europe de l'Est, qu'elle assure les deux tiers de l'assistance technique à ces pays et qu'elle s'est même muée en instance financière pour compléter l'action des organisations financières internationales. Je ne le répéterai jamais assez : la Communauté entend se mettre au service de la grande Europe pour y diffuser son acquis essentiel, la paix et la compréhension mutuelle entre les peuples. Le nouveau traité, en vigueur depuis le 1er novembre, nous donne des instruments pour agir en ce sens et mener à bien des actions communes visant précisément à pacifier, à diffuser l'ouverture aux autres par le dialogue, la coopération et la sécurité.

Deux observations finales, cette fois pour manifester mon accord avec Alain Minc. En premier lieu, sur le rôle des intellectuels : c'est vrai, la fin des idéologies nous laisse désemparés; de même, il est difficile d'imaginer qu'à court terme un nouveau « système englobant » vienne donner de la cohérence à notre vision du monde. Reste qu'on ne peut se contenter de simples réflexes de bon sens, car *ils ne suffisent pas* pour dessiner de nouvelles orientations. Il ne s'agit pas d'un appel *de plus, un peu abstrait*, au « *débat d'idées* ». Prenons l'exemple de la construction européenne : les turbulences qu'elle traverse ont au moins un mérite, qui est de mettre l'accent sur la vulnérabilité d'une construction présentée souvent comme irréversible, inéluctable. Qu'on ne s'y trompe pas : le débat sur la forme politique de l'Europe est ouvert, il est devant nous, et les intellectuels doivent y participer, car la pénurie que nous avons le plus à redouter aujourd'hui, c'est bien le manque d'imagination et de cohérence intellectuelle.

En second lieu, la France. Alain Minc a raison de faire valoir les atouts français. Pays unitaire, à colonne vertébrale forte, la France est sans doute mieux protégée que d'autres des ondes de choc. Deux utilisations sont possibles de ces points forts : se recroqueviller, *ou* alors essayer de peser davantage sur le cours des choses. Ce *ne sont pas deux tentations nouvelles dans l'histoire du pays. Dois-je préciser que je plaide pour la seconde option ? En ces temps de* repli, nous avons besoin de la *volonté de faire bouger le « désordre établi », la France doit se sentir forte dans la tourmente*, et la *mondialisation ne doit plus être ressentie seulement comme une pression de l'extérieur, mais aussi comme un formidable vecteur d'influence*. Il y va de ce qu'on appelle, y compris chez les adversaires du traité de Maastricht, la vocation universelle ou, si vous préférez, le rayonnement d'une France ouverte et généreuse à la fois.

(1) Jean-Christophe Ruffin, *l'Empire et les Nouveaux Barbares.*



D'une brigade-laboratoire à une formation opérationnelle

# Le PC de l'eurocorps est installé à Strasbourg

**Au cours d'une prise d'armes, trois ministres de la défense – Volker Rühe, pour l'Allemagne, François Léotard, pour la France, et Léo Lacroix, pour la Belgique – ont installé officiellement, vendredi 5 novembre, à Strasbourg, le corps d'armée européen. Décidé en mai 1992 par l'Allemagne et la France, auxquels la Belgique s'est associée en juin dernier, l'Eurocorps devra acquérir son aptitude opérationnelle d'ici à 1995 et s'ouvrir, le cas échéant, à d'autres partenaires.**

Au début, la brigade franco-allemande, *créée en 1987 et* forte de 4 200 hommes, *était*, a-t-on dit, *« un laboratoire »*, et même un laboratoire d'apprentissage des langues au profit de deux jeunesses qui se connaissaient mal de part et d'autre du Rhin. Aujourd'hui, le corps *européen, qui rassemble* quelque 40 000 hommes, *mobilisera* une division blindée française, deux brigades (une blindée et une mécanisée) allemandes et aussi une division mécanisée *belge sous l'autorité d'un état-major multinational, pour la* défense commune des Alliés, le maintien ou le rétablissement de la paix et pour l'action humanitaire.

Nommés pour trois ans et choisis, par rotation, parmi les nations participantes, le *commandant de l'eurocorps est, cette année, le général allemand* Helmut Willmann, qui a implanté son PC quai Sturm, quartier Aubert de Vincelles et quartier Lizé à Strasbourg, et son chef d'état-major est le *général français François Clerc.* C'est l'ébauche d'un corps qui doit formaliser l'identité européenne de défense au sein de l'OTAN et devenir le bras armé de l'Union européenne en voie de construction.

Dans la pratique, la France et l'Allemagne ont, chacune pour ce qui la concerne, fait des *concessions – comme le note* Michel Caldaguès, *sénateur* RPR de Paris, dans un rapport qui vient de paraître au nom de la commission sénatoriale des affaires étrangères et de la *défense – en ce sens que le corps européen sera sous la* double casquette de l'OTAN *et* de l'UEO.

*D'un côté*, la *France* a accepté que ses troupes (il s'agit notamment de la 1re division blindée, du 42e régiment des transmissions et du 6e régiment du matériel) servent en cas de crise sous commande*ment – et non plus sous simple* contrôle, à l'instar de ses autres forces – opérationnel de l'OTAN. Ce qui signifie, et c'est une nouveauté, que la France participera, avec voix délibérative, au comité *militaire de l'organisation alliée*, qui réunit les chefs d'état-major des armées des pays membres de l'OTAN. Ce n'est pas une réintégration « rampante » des instances militaires intégrées. Mais c'est un nouveau pas des Français en direction de l'OTAN, *comme ils en avaient* fait un premier pour les opérations de maintien de la paix dans l'ex-Yougoslavie (*le Monde* du 14 mai) en décidant d'abandonner *leur statut initial* d'observateur avec voix consultative.

### Des « verrous » nationaux

*De l'autre côté, la coalition* actuellement au pouvoir en Allemagne a consenti à lever une hypothèque qui figure dans la Loi fondamentale – selon des *interprétations qui ne sont pas* partagées par l'ensemble des partis outre-Rhin – et qui exclue la possibilité d'utiliser la Bundeswehr dans des actions militaires hors de la sphère traditionnelle de l'OTAN, *c'est-à-dire l'Europe centrale.* Cet interdit est controversé : le Tribunal constitutionnel de Karlsruhe et le Bundestag ont accepté que des unités allemandes opèrent en Bosnie et en *Somalie. L'eurocorps peut être* appelé dans des engagements extérieurs à l'Europe, *« ce que la Bundeswehr perçoit comme une petite révolution »*, écrit M. Caldaguès.

En réalité, les promoteurs de l'eurocorps ont cherché à préserver, si besoin était, la souve*raineté de chaque nation sur les* unités qu'elle a choisi d'affecter à ce corps.

Il a été prévu, en effet, ce que le rapporteur du Sénat appelle un *« verrou national »*. Qu'il travaille au bénéfice de l'OTAN ou de l'UEO, l'eurocorps sera *placé sous le contrôle politique* d'un comité commun composé, pour chaque Etat, du directeur politique de son ministère des affaires étrangères et du chef d'état-major des armées. A ce comité commun revient la décision, qui devra être prise à l'unanimité, d'engager le corps européen dans des missions bien précisées à l'avance. C'est par le biais de ce comité commun que seront définies les relations permanentes de l'eurocorps avec l'OTAN et l'UEO.

*De même, si, au sein de ce* comité, l'un des Etats refuse de participer à une mission, c'est l'ensemble *du corps européen* qui ne sera pas engagé. Ce qui signifie, en clair, que chaque partenaire garde la possibilité de reprendre, sous contrôle national, tout ou partie des éléments qu'il y a détachés.

C'est en octobre 1995, au plus tard, que l'eurocorps sera déclaré opérationnel. D'ici là, la France, l'Allemagne et la Belgique devront avoir résolu bien d'autres problèmes. L'un des moindres *n'est pas la standardisation des matériels en service dans les armées des trois pays* constitutifs, de façon qu'elles puissent coopérer sur le champ de bataille et user des mêmes équipements de base. Le second problème a trait à la discussion en cours sur le point de savoir si, parallèlement à l'approfondissement de leurs relations, la France, l'Allemagne et la Belgique ont ou non intérêt à appeler d'autres *alliés* à leurs côtés, à commencer par l'Espagne (qui *maintient déjà un officier de liaison à Strasbourg), l'Italie ou* les Pays-Bas.

JACQUES ISNARD

## Des appelés venus majoritairement d'Alsace

STRASBOURG

*de notre correspondant*

Les Strasbourgeois qui croisent dans la rue des militaires en uniforme allemand *ou belge ne se retournent plus : l'état-major franco-allemand s'est installé sous* forme embryonnaire à Strasbourg dès juillet 1992, dans des bâtiments du centre-ville libérés par la division du Rhin. Il s'est développé, puis il s'est ouvert, en janvier 1993, à quelques officiers *belges et à des observateurs espagnols.* Depuis quelques semaines, il a aussi investi une ancienne caserne de la Légion étrangère au sud de Strasbourg. Parallèlement, un bataillon du quartier *général a emménagé au quartier Lizé : un escadron français*, une compagnie allemande, un petit détachement belge. Deux tiers des 430 soldats prévus sont déjà à Strasbourg pour assurer le soutien de l'état-major, où l'on ne traduit plus tous les documents et où chacun s'exprime dans sa langue, français ou allemand. Les appelés français du bataillon sont majoritairement fournis par le *bureau du service national de Strasbourg et ils comprennent* donc, sinon l'allemand, du moins le dialecte alsacien apparenté.

*L'installation sur trois emprises* strasbourgeoises est estimée à près de 220 millions de francs, cofinancée par les nations participantes. Une première tranche de 60 millions sera bouclée cette année. Ironie de l'histoire : les *principaux bâtiments occupés* datent de la période 1870-1918 et sont donc de construction allemande. Au total, le corps européen sera réparti dans vingt-deux garnisons du sud-ouest de l'Allemagne et deux dans l'est de la France (*Bitche et Strasbourg*).

L'arrivée de cet état-major multinational a mis du baume au cœur des élus alsaciens. La région a été particulièrement touchée par les restructurations des armées françaises. De neuf régiments d'active en 1990, *elle passera à six l'an prochain.* Parallèlement, l'armée de l'air fermera la base aérienne de Strasbourg-Entzheim, et ses deux escadrons de reconnaissance s'envoleront pour Reims.

*« La présence de cet état-major est un élément important du rôle européen de Strasbourg*, commente le maire, Catherine Trautmann (PS). *La création du corps est une réponse à l'euroscepticisme, avec des acteurs directs de la défense européenne. »* Mme Trautmann n'hésite pas à ajouter : *« La logique voudrait que l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale vienne aussi à Strasbourg pour être à proximité du corps européen. »*

JACQUES FORTIER

**ESSAIS NUCLÉAIRES : *les sénateurs américains appellent* la France à proroger son moratoire.** – Quarante-sept sénateurs américains sur cent – parmi lesquels Edward Kennedy (Massachusetts), le chef de la majorité démocrate, George Mitchell, et le président de la commission des affaires étrangères, Claiborne Pell – ont adressé une lettre au président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, pour inviter les députés français à plaider en faveur d'une prorogation par Paris du moratoire sur les essais nucléaires. Estimant *« extrêmement important que les gouvernements de toutes les puissances nucléaires fassent preuve de retenue en ne reprenant pas leurs essais nucléaires à la suite du récent essai chinois »*, ils appellent le gouvernement français à œuvrer à la conclusion *« le plus rapide possible »* d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. – *(AFP.)*

**MÉDECINE**

Les suites du scandale du sang contaminé en Allemagne

# Plusieurs pays européens ordonnent le rappel des produits sanguins fabriqués par UB-Plasma

**Les autorités sanitaires françaises, helvétiques, autrichiennes, italiennes et suédoises ont ordonné, vendredi 5 novembre, des enquêtes sur les exportations des produits dérivés du sang fabriqués dans des conditions douteuses par la firme allemande UB-Plasma. La Grande-Bretagne a décidé de retirer de la circulation les produits de plusieurs laboratoires allemands ainsi que ceux de la firme autrichienne Immuno.**

En France, la direction générale de la santé a annoncé, vendredi 5 novembre, que le ministère de la santé enquêtait sur les méthodes de fabrication et d'inactivation virale et sur les origines des produits dérivés du plasma disponibles dans le pays. *« Aucun des six centres français de fractionnement du plasma n'a acheté de plasma à la firme allemande UB-Plasma »*, a précisé la DGS. La seule société commercialisant en France des dérivés sanguins connue pour s'être approvisionnée auprès d'UB-Plasma est la firme autrichienne Immuno.

En attendant les résultats de l'enquête allemande sur le laboratoire UB-Plasma de Coblence, la firme Immuno, basée à Vienne, a décidé, dès mardi 2 novembre, de rappeler, *« par précaution »*, des lots de produits sanguins qui avaient été distribués en Europe, essentiellement en Allemagne. La décision concerne des lots de gammaglobulines injectables polyvalentes ou spécifiques fabriquées à partir du plasma fourni par UB-Plasma, a précisé Wolfgang Biering, président directeur général d'Immuno-France. *« La France n'est pas concernée par ces lots »*, a-t-il ajouté.

En Grande-Bretagne, le ministère de la santé a demandé le retrait des produits sanguins de la firme autrichienne Immuno, des immunoglobulines injectables par voie intramusculaire, et une *solution d'albumine*. Il a cependant indiqué que les dérivés du sang fabriqués par Immuno n'étaient pas contaminés par le virus du sida. Les Britanniques ont également pris la décision de retirer immédiatement de la circulation les produits sanguins de *« plusieurs laboratoires allemands »*, dont UB-Plasma. Une circulaire devait être envoyée, vendredi 5 novembre, à tous les hôpitaux britanniques et aux médecins spécialisés, demandant le rappel des produits importés fabriqués par UB-Plasma et *« au moins un autre laboratoire »*. Un porte-parole du ministère a précisé que *« seule une petite quantité de produits »* était visée et que la mesure était *« de pure précaution »*, car tous ces produits importés ont été systématiquement retraités et chauffés avant utilisation.

En Suisse, Thomas Zelner, directeur de l'office fédéral de la santé, a annoncé que le gouvernement avait interdit la vente de cinq dérivés sanguins importés dans le pays par le biais de deux sociétés allemandes qui s'approvisionnaient auprès d'UB-Plasma. L'Italie a également ordonné le rappel de tous les produits susceptibles d'avoir été fabriqués à partir du plasma de la firme allemande incriminée. L'Autriche a fait de même et a décidé, en outre, de contacter tous les patients traités avec ces produits et de leur proposer *« pour les rassurer »* un test gratuit de dépistage de l'infection par le virus du sida.

### « Briser la stratégie du silence »

En Suède, où les autorités sanitaires ont aussi interdit l'importation des produits d'UB-Plasma, la direction nationale pharmaceutique a estimé que seuls cent Suédois auraient été traités avec ces produits avant leur interdiction.

En République tchèque, le ministère de la santé a appelé tous les hémophiles à subir un test de dépistage de l'infection par le virus du sida, mais il a estimé que *« les risques sont quasiment nuls »*. Aux Etats-Unis, enfin, le département de la défense a demandé à son personnel ayant été suivi dans des hôpitaux allemands de se soumettre à un test de dépistage.

Dans un entretien accordé, samedi 6 novembre, au quotidien allemand Die Welt, Horst Seehofer, ministre allemand de la santé, a répondu aux attaques dont il avait fait l'objet de la part du corps médical, qui l'accusait d'avoir provoqué une *« vague d'hystérie »* en lançant un appel au dépistage généralisé. M. Seehofer a estimé qu'il avait *« brisé la stratégie du silence »*. *« Dans le cas d'une épidémie mortelle*, a-t-il ajouté, *la transparence et l'information sont nécessaires. »* – (*AFP, Reuter.*)

**SPORTS**

TENNIS : l'Open de Paris

# Bœtsch et Becker, destins croisés

**Les demi-finales de l'Open de Paris devaient opposer, samedi 6 novembre, Arnaud Bœtsch, vainqueur, vendredi, de l'Allemand Boris Becker, tête de série n° 3, à l'Ukrainien Andreï Medvedev (n° 8), qui a dominé l'Australien Marc Woodforde. Le Croate Goran Ivanisevic (n° 9), qui a battu le numéro un mondial Pete Sampras, devait rencontrer le Suédois Stefan Edberg (n° 6), qui l'a emporté sur l'Allemand Michael Stich (n° 4).**

L'un a vingt-cinq ans, l'autre vingt-quatre, et pourtant, depuis vendredi, une vie les sépare. Bien sûr, la rencontre entre les deux hommes, n'a pas décidé de leur destin, mais elle a montré deux joueurs de tennis à la croisée des chemins. Lors de la conférence de presse, Boris Becker a parlé de son futur bébé, pour lequel il va arrêter de jouer au tennis pendant trois mois, avant de revenir, il l'a promis. Et on a promis de l'attendre, lui qui a déjà gagné trente-huit tournois dans sa carrière et qui remporta le tournoi de Wimbledon à dix-sept ans.

Arnaud Bœtsch, lui, n'a rien de la carrière d'un bébé-champion. Tout juste entré dans l'âge adulte, il a suggéré, vendredi, que quelque chose venait de commencer dans sa carrière. Car il venait d'être adoubé par le public parisien en lui offrant le spectacle auquel il rêvait : un match splendide et émouvant, achevé, de surcroît, par un *tie-break*, et une victoire presque inespérée.

Il en rêvait, Arnaud Bœtsch, *d'une rencontre magique qui* ferait tout basculer. Qui le ferait devenir aimé : *« C'était génial d'avoir toutes les attentions sur moi. »* A-t-il déjà connu pareille fête ? *« Quinze mille spectateurs ? Jamais. Avant, il n'y avait que ma femme et quelques amis pour m'encourager. »* Il explique que ce bonheur, même énorme, n'est pas celui que l'on connaît lorsque l'on remporte un tournoi, qu'il y a encore au moins un match à disputer. Mais c'était donc Paris qui devait le reconnaître, sûrement pas Rosmalen ni Toulouse, où il signa ses deux victoires.

### Cruelle déception

Un match peut-il décider du destin d'un joueur ? Il y a tout juste un an Boris Becker remportait le Tournoi de Paris, faisant figure de revenant. Deux semaines plus tard, il enlevait le tournoi le plus couru du monde, qui rassemble, à Francfort, les huit meilleurs joueurs de la planète. Parce qu'il a perdu en quarts de finale à Bercy et qu'il va dégringoler de la quatrième à la onzième place mondiale, il ne pourra, sauf forfaits en chaîne, défendre son titre en Allemagne.

En 1992, à Paris, Boris Becker avait juré qu'il deviendrait enfin numéro un mondial. On le quitte sur une cruelle déception. En un an, tout a changé : une vie d'homme, de futur papa, et une carrière de joueur soumise aux soubresauts d'un méchant virus et d'une blessure qui l'ont empêché de tenir ses promesses. On voudrait croire à la belle destinée d'Arnaud Bœtsch, révélé par la grâce d'un match, un soir de liesse, à Bercy. Mais, pour une fois, on voudrait être prudent, parce qu'un match, aussi beau soit-il, ne peut pas tout raconter, tout prévoir.

BÉNÉDICTE MATHIEU

**REPÈRES**

INTEMPÉRIES

**Les inondations en Corse ont fait au moins cinq morts**

Le *nombre des victimes* des inondations en Corse s'est alourdi, vendredi 5 novembre, à cinq morts et trois disparus, après *la découverte* de trois *nouveaux corps sur* la plage de Figaretto (au nord de l'île), dans le golfe de Pinarello (au sud) et à Fiumorbo (près de Ghisonaccia).

Après une relative accalmie, l'île a connu dans *la nuit de jeudi à vendredi un nouvel* épisode orageux dans la région de Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio, où les eaux (20 à 25 mm par mètre carré), n'étant plus *absorbées par la terre, ont provoqué* la crue soudaine du Cavo et de l'Oso. Le ciel semblait s'être à nouveau calmé vendredi soir – autorisant la réouverture, à hauteur du pont de Solenzara, *de la nationale* N198, – mais la centaine de secouristes venus en renfort du continent prévoyaient de demeurer sur place tout le week-end.

Le gouvernement a débloqué *cette semaine un million de francs pour l'aide d'urgence*, qui devraient être distribués dans les jours à venir aux personnes les plus sinistrées. Les dégâts matériels des inondations pourraient s'élever à plusieurs dizaines de *millions de francs*. Assurant les Corses d'un *« devoir de solidarité de la nation »*, le président François Mitterrand a demandé, précisait-on à l'Elysée vendredi *5 novembre, qu'« un bilan de la situation sous ses différents aspects »* soit présenté lors d'un prochain conseil des ministres.

ENVIRONNEMENT

**Douze morts en Belgique et en France par intoxication à l'oxyde de carbone**

Douze personnes ont trouvé la mort depuis jeudi 4 novembre – *hult en Belgique et quatre en France* –, victimes d'intoxications à l'oxyde de carbone provoquées par des chauffages individuels au charbon, au bois et au gaz. Ce type d'empoisonnement, *qui a entraîné l'hospitalisation d'environ deux cents* personnes, touche particulièrement le nord de la France et la Belgique, où de nombreux foyers sont encore équipés de poêles à charbon et de feux à *pétrole lampant. Ces appareils* deviennent très dangereux en périodes de redoux, durant lesquelles ils produisent une combustion incomplète dégageant du monoxyde de carbone, un *gaz incolore, inodore, très toxique et mortel*. Les praticiens de SOS-Médecins ont précisé, vendredi 5 novembre, que leurs équipes étaient désormais dotées, dans toute la France, *de détecteurs automatiques de* monoxyde de carbone. Selon eux, l'utilisation de ces détecteurs dans le nord-est du pays avait permis, l'hiver dernier, de sauver une dizaine de vies. – *(AFP, Reuter.)*

SANTÉ

**Un fumeur condamné à 1 000 francs d'amende**

*Un homme de trente-six ans a été condamné, le 26 octobre*, à 1 000 francs d'amende par le tribunal d'instance de Périgueux pour violation de l'interdiction de fumer. Le 1er octobre, il avait *pénétré*, en compagnie d'une amie, dans la salle non fumeurs d'une cafétéria d'un hypermarché de la banlieue de Périgueux. En dépit des observations de clients, il n'avait pas voulu écraser son mégot. De surcroît, après avoir été tancé par un *responsable de l'établissement*, il avait allumé une seconde cigarette. Agacé par les exclamations d'une personne attablée, il avait jeté un pichet dans sa direction. En se brisant, celui-ci avait légèrement blessé un enfant. Le magistrat, Jean-Bernard Rouch, a relevé dans *ses attendus que le comportement du prévenu, « incompatible avec la vie en société, était symptomatique d'un manque du respect que tout être humain doit à ses semblables. »*

**JUSTICE**

L'assassinat de Bernard Laroche devant la cour d'assises de la Côte-d'Or

# *La déclaration d'amour de Christine Villemin*

**Au troisième jour du procès de Jean-Marie Villemin, la cour d'assises de la Côte-d'Or a entendu les experts psychiatres et son épouse, Christine Villemin, qui déposait en tant que témoin de moralité. Elle sera de nouveau entendue, mardi 9 novembre, pour témoigner sur les circonstances qui ont précédé l'assassinat de Bernard Laroche.**

DIJON

*de notre envoyé spécial*

Qui est l'accusé ? Jean-Marie Villemin, qui, depuis son boxe, ne discute pas son geste ? Bernard Laroche, tué le 29 mars 1985, et que la défense accuse de l'assassinat du petit Grégory ? Ou Christine Villemin, que les avocats de la famille Laroche tourmentent comme si elle était toujours soupçonnée d'avoir tué son fils ? Dans ce procès aux intérêts croisés, le malentendu est permanent. N'a-t-on pas tenté, du côté de la partie civile, de faire déposer un psychiatre afin qu'il expose l'expertise psychiatrique de Christine Villemin que le juge Jean-Michel Lambert lui avait confiée à l'époque où elle était emprisonnée ? Juridiquement, le psychiatre devenait alors un simple témoin développant l'expertise d'une femme qui n'est plus elle-même que témoin, la transformant, le temps d'une déposition, en une sorte d'accusée sans défenseur.

La cour a écarté d'un geste cette source de confusion et d'incidents qui présentait d'ailleurs d'autres difficultés. Dans une déclaration à la cour, l'expert, le docteur Michel Dubec, a expliqué que, de toute manière, il ne se serait pas plié à une demande contraire à la déontologie. Seule l'instruction le délivre du secret médical, qu'il aurait donc invoqué si on lui avait imposé de témoigner, puisque, depuis le non-lieu de Christine Villemin, il n'est plus expert.

En revanche, le psychiatre est toujours expert dans le dossier concernant Jean-Marie Villemin. Aussi, le docteur Dubec explique l'assassinat de Bernard Laroche par plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci figure ce que le spécialiste appelle *« une vendetta intrafamiliale »*, facilitée par le caractère de Jean-Marie Villemin, qui *« n'est pas accessible au doute »* et dont la logique *« est faussée par la passion »*. Cependant, l'expert ajoute : *« On ne peut pas ignorer l'influence d'une partie de la presse et des journalistes qui l'ont accompagnée dans son projet. »* Le docteur Defer constate *« une rigueur qui va quelquefois jusqu'à la rigidité »*.

Mais ce spécialiste, qui préfère le langage clair, évoque le corbeau dont les messages torturaient la famille depuis des années. Il en a fait le profil psychologique à partir des éléments du dossier : *« C'était un proche qui savait tout. Il va s'efforcer de démolir l'esprit de Villemin. Il va y réussir en partie. Le corbeau était un expert en psychologie, pragmatique et diabolique, pour prendre en compte la psychologie de Villemin. Il sait ce qu'il faut faire pour le déstabiliser. L'assassinat d'un enfant pour un père, c'est le pire, et pour Jean-Marie Villemin plus que tout autre. »*

### « Il nous fallait un bébé »

Le premier témoin de personnalité proche de la famille, c'est Christine Villemin. Devant le jury, elle doit raconter les moindres détails de sa vie avec Jean-Marie Villemin. Certaines questions ne sont d'ailleurs pas de celles que l'on pose à un simple témoin. N'est-il pas cruel de lui demander de parler de Grégory ou de s'inquiéter de sa fidélité envers Jean-Marie Villemin ? Aujourd'hui, elle n'est qu'un témoin de moralité. Et, sur ce point, sa *déposition est une déclaration* d'amour. *« Jean-Marie est très tendre, même s'il paraît froid et décidé. Il est juste. Il a un caractère qui se complète avec le mien. »* Puis elle parle de la mort de Grégory : *« Notre vie a été complètement brisée. Je voudrais trouver un mot juste. On n'avait plus goût à rien, sauf de savoir la vérité. »* Elle repense à Mᵉ Henri-René Garaud qui l'a encouragée à avoir un autre enfant qu'elle a baptisé Julien. *« C'est un bébé qui a été fait dans les pleurs. Il fallait quelque chose pour nous raccrocher. On s'agrippait l'un à l'autre, mais ça ne suffisait pas. Il nous fallait un bébé. »* Et le lapsus tombe, inévitable : *« C'est pour ça qu'on a refait Julien »*.

L'incarcération de son mari et les soupçons qui pesaient sur elle sont résumés en une phrase : *« Plus ils nous tapaient dessus, et plus notre amour grandissait. On ne faisait plus qu'un. »* Sa voix est un sanglot et, derrière la vitre blindée qui les sépare, Jean-Marie pleure doucement en la regardant. Pourtant, elle a perdu pied quand la chambre d'accusation de Nancy a décidé de la renvoyer en cour d'assises. Elle explique sa tentative de suicide : *« Qu'un juge soit aveugle, ça peut passer. Les magouilles de la PJ et des avocats de Laroche avec les journalistes, les trois magistrats au-dessus de Lambert devaient les ressentir. Aussi, quand ils m'ont renvoyée aux assises, je me suis dis : je préfère être auprès de Grégory que d'être séparée de Jean-Marie »*. Après un soupir, elle ajoute : *« J'ai repris confiance ici, à Dijon. Avec le président Simon, qui menait l'instruction, nos réponses, il ne les marquait pas à moitié. »*

Les avocats de la famille Laroche lui demandent alors pourquoi le couple avait deux voitures, une moto et une maison. Elle doit expliquer que tout est acheté d'occasion et soigneusement réparé par Jean-Marie. Les avocats insistent : sa sœur n'a-t-elle pas dit que Jean-Marie était un égoïste qui s'achetait ce qu'il voulait ? Un autre se lève pour lire son expertise, où il est dit qu'elle peut être *« une femme farouche employant un langage peu châtié »*. Un troisième évoque un témoignage selon lequel elle n'aurait pas été très attachée à Grégory. A chaque fois, Christine Villemin répond précisément, démolissant le ragot d'une phrase brève. Mais cette série de questions fait irrésistiblement penser à cette phrase du docteur Defer : *« Tant qu'on n'aura pas identifié l'assassin de Grégory, je pense que personne ne sera en paix. »*

MAURICE PEYROT

Pour « recel de violation du secret de l'instruction »

# M. Noir obtient la mise en examen de quatre journalistes

**Quatre journalistes – deux du Progrès de Lyon, un de Lyon- Figaro et un du Monde – ont été mis en examen, vendredi 5 novembre, pour « recel de violation du secret de l'instruction » dans le cadre de la couverture par la presse de l'affaire Noir-Botton. Ces mises en examen sont consécutives au dépôt de plaintes contre X... pour violation du secret de l'instruction et recel, déposées par le maire de Lyon, Michel Noir, à propos d'articles concernant le dossier Botton dans lequel il est mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux (le Monde du 31 mars). Le Progrès se déclare, dans son édition du 5 novembre, « totalement solidaire » de ses deux journalistes – Gérard Angel et René Raffin – « qui n'ont fait que leur métier au service des lecteurs ». Les deux autres journalistes mis en examen pour les mêmes motifs sont Gérard Schmitt, chroniqueur judiciaire à Lyon-Figaro, et Robert Belleret, du bureau régional du Monde.**

**COMMENTAIRE**

## *Intimidation*

LOIN d'être anecdotique, l'affaire est grave. Car il ne faut pas se tromper : sous ses apparences procédurales, l'offensive lancée par M. Noir et ses avocats contre les journalistes chargés de couvrir l'affaire Botton n'est pas juridique mais politique. Il s'agit d'intimider les médias en engageant des procédures inédites et aléatoires qui *cherchent à instituer un rapport* de forces dans l'opinion et qui sont fort éloignées d'une légitime quête de vérité.

On aurait tout à fait compris que le maire de Lyon, lassé d'être le *héros d'un feuilleton judiciaire*, dépose plainte pour diffamation, proteste d'une atteinte à la présomption d'innocence, dénonce la propagation de fausse nouvelle, etc., autant d'incriminations qui permettent de sanctionner les dérapages déontologiques et les fautes professionnelles des journalistes. Après tout, les journalistes, comme tous les citoyens, ne sont pas au dessus des lois. La profession en a d'ailleurs fait son crédo, *le premier alinéa de la Charte des* devoirs professionnels des journalistes français affirmant qu' *« un journaliste digne de ce nom tient la calomnie, les accusations sans preuve, l'altération de documents, la déformation des faits, le mensonge, pour les plus graves fautes professionnelles »*.

Or rien de tel ne peut être reproché aux journalistes mis en examen sur la base des plaintes déposées par M. Noir. Ce qu'on leur reproche, c'est d'avoir trop bien fait leur travail, d'avoir dévoilé des faits recoupés, d'avoir fait état de documents authentiques, bref d'avoir informé. Innovation juridique que, jusqu'ici, les magistrats n'avaient guère osé inscrire dans la jurisprudence, l'incrimination de *« recel de violation du secret de l'instruction »* qui les vise ne dit pas autre chose : nos confrères sont suspectés d'avoir trop bien rendu compte des informations judiciaires visant peu ou prou M. Noir. L'article 11 du code de procédure *pénale, qui définit le secret de* l'instruction, ne s'applique pas en effet aux journalistes, ne concernant que *« toute personne qui concourt à la procédure »*. De plus, depuis la loi du 4 janvier dernier, le secret professionnel du journaliste est inscrit dans le droit positif.

Aussi les procédures lancées par M. Noir, et ses avocats le savent fort bien, n'ont-elles aucune chance d'aboutir. Il ne s'agit donc pas de faire progresser la justice, mais d'adresser un message à l'opinion et à ceux qui la font : informer légitimement sur une information judiciaire sensible expose à des poursuites judiciaires à répétition. Si des magistrats épousaient d'aventure ce point de vue, on n'ose penser aux injustices qui pourraient en résulter : car il arrive aussi qu'en informant sur le travail de la justice, les médias contribuent à empêcher des erreurs, des maladresses, voire des fautes de la magistrature... Ce n'est sans doute pas là le problème de M. Noir. Il s'inquiète plutôt du fait que la presse ait dévoilé les découvertes de la justice le concernant, par exemple les étonnantes sommes en espèces ayant transité sur ses comptes *bancaires et, notamment, ces* 500 000 francs remis en espèce par le maire de Lyon, le 24 décembre 1992, à l'un de ses banquiers pour combler le découvert d'une de ses associations. Informer, à ses yeux, c'était sans doute s'en tenir à son propre plaidoyer : *« Mes comptes personnels ne soulèvent aucun problème. »*

EDWY PLENEL



Le financement des partis politiques

# M. Longuet : l'affaire Trager « ne concerne ni de près ni de loin le PR »

Gérard Longuet a assuré, vendredi 5 novembre à Nancy, que *« l'affaire Trager ne concerne ni de près, ni de loin le PR »*, dont il est le président, et que *« le financement de l'acquisition des locaux de son siège s'est opéré dans le cadre de ce qui était possible avant la loi de 1990 »* (*le Monde* du 5 novembre). Rappelant qu'il avait voté la loi de 1990 parce qu'elle instaurait *« un statut »* pour les partis, M. Longuet s'est dit *« fier de ce que le PR ait pu mobiliser les moyens pour donner un lieu stable et pratique à une action digne qui est l'action politique »*.

Le ministre a indiqué qu'il était prêt à être entendu par le juge Renaud Van Ruymbeke *« dans les conditions prévues par la loi »*, c'est-à-dire *« avec l'accord du conseil des ministres »*. Mais il a fait remarquer que la société Pont-à-Mousson est installée en Lorraine – dont il préside le conseil régional –, qu'il connait personnellement son P.D.-G. ainsi que celui du groupe qui en est le principal actionnaire, et qu'il ne comprend donc pas pourquoi cette entreprise, si elle avait voulu donner de l'argent au PR, serait passée par l'intermédiaire de M. Trager. M. Longuet a ajouté qu'il ne voyait pas non plus pourquoi Pont-à-Mousson, *« qui est en position de monopole sur la fourniture de canalisations »*, aurait payé une commission pour obtenir un marché de la ville de Nantes.



**HOMONYMIE.** – Claude Fitoussi, directeur général de l'Agence Claude Fitoussi Conseils, spécialisée dans la communication et le marketing, dont l'adresse est 74, boulevard de Reuilly à Paris-XIIᵉ, tient à préciser qu'il n'a strictement aucun rapport avec le publicitaire Claude Fitoussi cité dans nos colonnes à propos de différentes affaires sur le financement des partis politiques dans la région de Nantes instruites par le juge Renaud Van Ruymbeke (*le Monde* des 11 octobre et du 5 novembre). Il s'agit d'une pure homonymie.

هكذا من الأصل

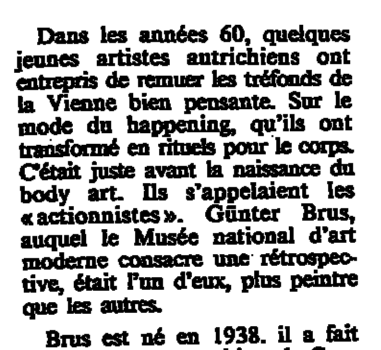


# CULTURE

## ARTS

GÜNTER BRUS au Centre Pompidou à Paris

# L'art au corps



Dans les années 60, quelques jeunes artistes autrichiens ont entrepris de remuer les tréfonds de la Vienne bien pensante. Sur le mode du happening, qu'ils ont transformé en rituels pour le corps. C'était juste avant la naissance du body art. Ils s'appelaient les «actionnistes». Günter Brus, auquel le Musée national d'art moderne consacre une rétrospective, était l'un d'eux, plus peintre que les autres.

Brus est né en 1938. il a fait l'école des arts et métiers de Graz, puis l'Académie des arts appliqués à Vienne. L'expressionnisme allemand, Munch, l'ont marqués. Kline, Vedova et Burri découverts à la Biennale de Venise, l'incitent, au tout début des années 60, à se lancer dans une peinture libératrice, gestuelle, en noir et blanc, qu'il envisage d'exécuter directement avec les doigts, les pieds. Dans la foulée, renversant les données, cet extrémiste entreprend d'utiliser son corps comme support puis comme source de sa peinture. Brus se peint en blanc, trace sur lui une ligne noire qui le partage en deux de la tête aux pieds, se promène ainsi dans Vienne. Il mime des automutilations, s'entoure de ciseaux et autres instruments de la passion, pour symboliser la pénétration de la surface picturale. Il refuse le monde de la représentation, veut fondre son corps vivant dans le tableau, aller toujours plus loin dans la mise à nu du dedans du corps. Son sang, son urine remplaceront les pots de peinture. De 1965 à 1970, ce sera l'escalade dans la transgression des tabous et des interdits corporels et sexuels. Jusqu'au scandale. Pour s'être notamment masturbé en chantant l'hymne national, il sera condamné à six mois de détention ferme, mais échappera à la sanction en s'expatriant à Berlin (1969).

La première salle de l'exposition rend compte de cette période dure qui commence dans la peinture blanche et finit dans les excréments. Elle regroupe quelques peintures gestuelles sur papier, des photos d'actions, des dessins de corps entravés, scarifiés, mutilés, recousus, d'un graphisme implacable. Et le film d'une action. On y voit Brus s'attacher, ramper au sol, s'exténuer en contorsions, prendre des poses qui font penser aux nus d'Egon Schiele. Le malaise est grand.



*« Action Promenade viennoise » Vienne 1965* D. R.

A Berlin, il revient au support classique, mais ne se renie pas. C'est par l'écrit et le dessin, souvent indissociables, que ça passe. Et ça passe plus facilement. Il publie *Irrwisch* (Feu follet), où, avec un humour à la Topor, il imagine des situations et des machines jouissives, avec poulies, aiguilles, et pointes de crayon (et taille-crayons) braqués sur les sexes. Parallèlement à ces nouvelles élucubrations sado-masochistes qui combinent réalisme noir et imagerie populaire, Brus donne dans l'illumination, ou l'enluminure. Il se fait connaître en illustrant *l'Ile aux Paons*, *«un voyage dans un royaume solaire intérieur»* érotico-féerique. Et commence à dédier ses feuilles, ses *Imagespoèmes*, à tous les visionnaires, à Goya, Ensor, Redon, Blake, Poe, Hölderlin, Kubin, Rops, Baudelaire..., auxquels il donne des *«preuves de sensibilité»*, en se coulant dans leur peau, leur propre langage, en cosignant.

### *Entre Eros et Thanatos entre raison et folie*

L'exposition est pleine de grandes feuilles de papier craft traversées de corps incertains, de tourbillons viscéraux, de floraisons sanglantes, de phénomènes corporels et mentaux en cours, saisis à la volée du crayon de couleur, de la craie grasse, du graphite, du pastel. Le corps sondé, décortiqué, défait, illimité, flottant, embryonnaire, perdu dans l'immensité, retrouvé, satellisé, meurt et renaît de nuages incertains, d'éclats de météores, de flatulences colorées, pour former des images mouvantes de naissance, de mort.

A cette imagerie métaphorique, prise entre Eros et Thanatos, entre raison et folie, cauchemars et illuminations, correspond un dessin somptueux, érogène plus qu'érotique. Les feuilles sont transformées en peau par capillarité du trait de crayon tremblé dans des nuées de couleurs écrasées, dans des jaillissements et des pétillements de chair active, soufflée, dégustée, mastiquée, tétanisée, recrachée. Dans ce travail d'incorporation des images dans le corps du papier, Brus fait preuve d'une époustouflante virtuosité dans la veine de la Vienne fin de siècle.

Depuis vingt ans, Brus libre penseur cultivé, nourri de références littéraires et artistiques, dessine avec acharnement, *«comme un alcoolique de la création et un nicotiniste du travail. Quand les verres sont vides et les cendriers pleins, alors mon corps sait quelles violences il a faites à lui-même et à l'art»*. Quelles douces et implacables violences il a faites au papier aussi au travers des quinze mille dessins de tous formats qu'il a à son actif, du noir désespérant à la lumière porteuse d'une vie potentielle, d'espoir peut-être.

Brus est un grand dessinateur. Il n'empêche qu'on finit par s'ennuyer de son trop-plein d'images répétitives qui fonctionnent en circuit fermé, à la viennoise. Aussi a-t-on l'envie d'alléger l'exposition de Beaubourg en décrochant quelques pièces... pour les mettre au Grand Palais. Elles y auraient leur place, dans l'exposition *l'Ame au corps*, si viennoise justement, si freudienne en ses développements, où la création contemporaine manque.

GENEVIÈVE BREERETTE

**▶ Günter Brus. Rétrospective 1960-1993. Galeries contemporaines, Centre Georges-Pompidou à Paris. Jusqu'au 2 janvier.**

## CINÉMA

L'enquête du ministère de la culture sur un concours d'entrée contesté

# La direction de la FEMIS serait désavouée

Depuis qu'ont été rendues publiques les accusations contre l'intégrité du concours d'entrée à l'Institut de formation et d'enseignement pour les métiers de l'image du son (*le Monde* du 30 octobre), les mises au point se multiplient, sans attendre la publication du rapport de l'inspecteur général de la culture, chargé d'enquêter sur les faits par le ministère de la culture, ni les décisions du conseil d'administration de la FEMIS, qui doit se réunir mardi 9 novembre.

Le président de la FEMIS, Jean-Claude Carrière, et son délégué général, Jack Gajos, ont revendiqué le repêchage de certains candidats par la modification des notes obtenues aux deux premières phases du concours, tout en reconnaissant un certain manque de transparence dans la mise en œuvre de cette procédure.

Trente-quatre examinateurs du concours d'entrée (soit la grande majorité d'entre eux) ont d'autre part cosigné une lettre dans laquelle ils *«condamnent la pratique arbitraire qui représente une grave violation du règlement du concours»* dans le cas où les informations parues sur la modification des notes par le délégué général seraient confirmées. Ils rejoignent ainsi leurs trois collègues qui avaient alerté l'opinion sur cette question. Par ailleurs (et contrairement à ce que nous avions indiqué le 30 octobre), plusieurs directeurs d'études se sont abstenus de signer la lettre d'explication émanant de la direction de la FEMIS.

Enfin, le ministre de la culture a publié dans la soirée du 5 novembre un communiqué qui insiste sur le fait que *«le recrutement des étudiants admis dans les écoles privées financées par l'Etat doit être objectif, impartial, et respecter les principes de neutralité, d'égalité des chances entre les candidats et de transparence des procédures»* et qui souligne que le règlement doit être *«clairement établi»* et fonctionner de manière *«préalablement définie»* et *«connue de tous.»*

### *Une situation juridique particulière*

Ces précisions du ministre semblent anticiper dans une certaine mesure les conclusions de son propre inspecteur et annoncer d'ores et déjà la position des représentants du ministère au conseil d'administration, dans un sens défavorable à la thèse de Jean-Claude Carrière et de Jack Gajos. Elles s'expliquent par la situation juridique particulière de la FEMIS, qui détermine les possibilités d'action de l'administration.

L'école est en effet une association régie par la loi de 1901. Aussi prestigieux et efficaces que soient les diplômes qu'elle délivre, non seulement ce ne sont pas des diplômes d'Etat, mais ils ne sont pas reconnus ni homologués par lui, bien que les représentants de l'Etat siègent à son conseil d'administration, et que la puissance publique soit le principal bailleur de fonds.

En 1988, un jugement du tribunal administratif a considéré que l'école ne gérait pas un service public. En conséquence, les seules actions envisageables contre la FEMIS relèvent donc des juridictions de droit privé. En annonçant qu'il demandera aux représentants de l'Etat de *«défendre les positions»* ci-dessus énoncées devant le conseil d'administration, le ministère définit surtout les limites dans lesquelles il peut intervenir.

JEAN-MICHEL FRODON

## MUSIQUE

JULIEN CLERC à l'Olympia et LIANE FOLY au Casino de Paris

# La folie ou pas

Julien Clerc a débarqué dans la chanson française en pleine révolution soixante-huitarde, Liane Foly, arrivée vingt ans plus tard, au beau milieu des années de replis. Julien Clerc, vedette nationale, a voulu revenir à des dimensions plus humaines. Le voici donc installé pour plusieurs semaines à l'Olympia. Mais l'habitude revient au galop, il a donc conçu un spectacle où la profusion de lumières, de musiciens et de décibels, finit par étouffer le naturel. Large sourire, chemise à col blanc, Julien Clerc remercie ses auteurs ( «Madame» Françoise Hardy, «Monsieur» Etienne Roda-Gil, «Monsieur» Jean-Loup Dabadie), et cite un extrait de *l'Art de chanter*, de *«Madame Yvette Guilbert» : «Une chanson appartient à qui la chante, et non à son auteur.»*

En parlant d'auteurs, la césure est évidente. *La Fille aux bas nylon* ou *Cœur de rocker* distraient autant qu'elles aplatissent les dons d'un chanteur dont le lyrisme n'est jamais aussi évident que dans les chansons composées avec Roda-Gil. Du *Patineur* à *Blanc ou la Belle*, Julien Clerc y trouve la démesure qui lui convient, et lui permet de dépasser le simple stade du confort, autorisé par une voix brillante. Julien Clerc a repris dans son spectacle plusieurs des chansons de son dernier album, *Utile*. Il les a parfois maquillées de quelques arrangements aux synthétiseurs, boîtes à rythme, gros son, efficace et sans risque. *Noé Noé* en prend une certaine raideur. Juste après l'entracte, un orchestre à cordes surgit du fond de la scène. Le plateau est bondé, mais l'émotion reste au placard. Soudain, Julien Clerc redevient ce chanteur qu'on a tant aimé avec *Ivanovitch* ou *Seul au monde*, *la Belle*. Des instants trop rares.

Liane Foly a renoncé aux *Feuilles mortes* et à la *Javanaise*, qu'elle interprétait dans son dernier tour de chant. Ce n'est pas Juliette Gréco qui lui en tiendra rigueur. Des autres, elle n'a gardé que le standard américain *Stormy Weather*. En talons aiguilles et robe courte à paillettes, avec sept musiciens (dont Etienne M'Bappe à la basse, le meilleur de tous) qui s'essaient à jouer du jazz, Liane Foly convainc de son naturel, de sa gentillesse. Elle imite Brigitte Bardot, Mireille Dumas ou Muriel Robin, pendant les intermèdes, prend exemple sur Barbara pour mettre son public dans la confidence.

Liane Foly a une belle voix, souple, que les exigences du style – jazz franco-feutré – clouent parfois dans les basses pour d'interminables moments. Tout au long d'un joli concert parfaitement uniforme, l'interprète la plus *cool* de la nouvelle génération décline *Rêve orange* sans autres décors que des lumières feutrées pour en arriver à la chanson qui l'a lancée sur le marché de la variété et qui lui sied finalement le mieux *Au fur et à mesure*.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

**▶ Liane Foly jusqu'au 10 novembre à 20 h 30, dimanche matinées à 16 heures. Casino de Paris, 16, rue de Clichy, Paris (9e), métro Trinité. Tél. : 49-95-99-99. Julien Clerc jusqu'au 5 décembre à 20 h 30, matinées le dimanche à 17 heures. Olympia, 28, bd des Capucines, Paris (9e), métro Madeleine ou Opéra. Tél. : 47-42-25-49. Complet.**

## THÉATRE

# Le prix du travail

*Suite de la première page*

Contre la pire violence sociale, il fallait un violent manifeste. La pièce, comme le spectacle de Stanislas Nordey, est cette profession de foi. Ce jeune metteur en scène de vingt-six ans est entré en théâtre par Pasolini (*Bêtes de style*, *Calderon* et bientôt *Pylade*), entrée fracassante, à l'image de cette façon qu'il a de projeter ses acteurs sur le plateau. En tenue de ville, ils paraissent surgir des rangs des spectateurs, se ruent à droite et à gauche, enfilent leurs costumes et se lancent à la conquête de la scène. A l'avant d'un plancher de bois posé de biais sur le plateau et qui avance au-dessus des premiers fauteuils, une petite pancarte est plantée sur laquelle on peut lire cet avertissement clair : *«Proposition (s) de théâtre (s)»*. Une jeune femme l'arrache tandis que retentissent les échos d'une répétition d'orchestre mêlés aux mugissements d'une corne de brume et aux bruits de la ville (le plus bel hommage sonore que l'on pouvait rendre à Fellini).

L'unité de ces propositions viendra d'une lecture excessivement exigeante de la pièce de Karge, dont le moindre mot, la moindre ponctuation seront dits et interprétés. Excessivement, car le parti d'une scansion méticuleuse du texte alourdit quelquefois le propos, le ralentit même dans quelques scènes. C'est le seul reproche que l'on fera à ce spectacle qui apporte la preuve de l'envie folle de théâtre du metteur en scène comme de sa troupe. Ils explorent tous les possibles de la scène, qu'il s'agisse du travail des voix mais aussi des corps, à un point tel ici que certains instants sont proches des recherches de Dominique Bagouet. Les «genres» se télescopent avec un réel bonheur, grotesque, expressionnisme, mélodrame, comédie musicale, sans oublier le cinéma... Neuf acteurs sont de la sarabande, dont plusieurs étaient déjà les chevilles ouvrières de l'aventure Pasolini. Tous progressent, en précision sinon en engagement qui est depuis le début la marque de fabrique Nordey.

Engagement physique et spirituel de l'acteur, engagement aussi de l'acteur-citoyen qui, dès un prologue emprunté à Pasolini, met les points sur les «i» : le théâtre est une affaire de courage, de courage politique, une arme tonnante qu'il faut, aujourd'hui encore, tourner contre la bourgeoisie. A l'heure des «petits boulots» de la récession, voilà de la belle ouvrage, trois heures de «propositions» plus ou moins abouties mais tout à fait honnêtes.

OLIVIER SCHMITT

**▶ Théâtre Gérard-Philipe. 59, boulevard Jules-Guesde, 93000 Saint-Denis. Métro : Saint-Denis-Basilique. Du mardi au samedi à 20 h 30. Dimanche à 17 heures. Jusqu'au 5 décembre. Tél. : 42-43-17-17. 80 F et 100 F. Le texte de la pièce est paru aux Editions Théâtre des Treize-Vents, Editions espaces 34, 64 p., 50 F.**



## EN BREF

**Mort du producteur italien Mario Cecchi Gori.** – L'un des principaux producteurs de cinéma italien, Mario Cecchi Gori, est mort vendredi à Rome, à l'âge de soixante-treize ans. A la tête de sa société, Penta Film, qu'il dirigeait avec son fils Vittorio, il incarnait la principale puissance privée de production en Italie, alliée à l'empire audiovisuel de Sylvio Berlusconi, face au pôle public, représenté par la RAI. Mario Cecchi Gori avait commencé sa carrière en 1948 au côté de Dino De Laurentis, avant de s'établir à son compte. Les Cecchi Gori père et fils avaient également développé des activités aux Etats-Unis, et pris des parts dans la télévision à péage italienne Telepiu.

**RECTIFICATIF : Brigitte Fassbaender au Conservatoire d'art dramatique.** – Ce n'est pas au Conservatoire national supérieur de musique, ainsi que nous l'avons annoncé par erreur («le Monde Arts-Spectacles» du 4 novembre), mais au Conservatoire national d'art dramatique que la mezzo-soprano Brigitte Fassbaender donnera un récital de lieder de Schubert et de Liszt, dans le cadre de l'hommage à Franz Liszt que Radio-France organise cette année. Samedi 6 novembre, 18 heures, 2 *bis*, rue du Conservatoire, Paris (9e). Métro Bonne-Nouvelle. De 90 F à 110 F. Téléphone. : 42-46-12-91.





## LES FILMS NOUVEAUX

**LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL.** Film français de Laurence Ferreira Barbosa : Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

**LATCHO DROM.** Film français de Tony Gatlif, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

**PAS D'AMOUR SANS AMOUR.** Film français d'Evelyne Dress : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

***LE SAINT DE MANHATTAN.*** *Film* américain de Tim Hunter, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC *Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-*65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; *Pathé Wepler II, 18e* (36-68-20-22).

**TRUE ROMANCE.** Film français de Tony Scott, v.o. : Forum Horizon, 1er *(45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC* Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le *Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-*71-44).

## LA CINÉMATHÈQUE

**PALAIS DE CHAILLOT**
**(47-04-24-24)**

**DIMANCHE**

Cinémémoire : Condenados (1953), de M. Muir Oro, 11 h ; Fedra (1956), de M. Muri Oti, 14 h ; Au service de la France et de la République (1947), Voilà Marseille (1947), le Voyage de M. Thorez en Algérie (1939), 16 h ; Vive Staline (1949), l'Homme que nous aimons le plus (1949), Hommage à Lénine (1950), le Choix le plus simple (1951), les Américains en Amérique (1948), 18 h ; Actualités de la République hongroise des Conseils (1918-1919), Un petit carrousel de fête *(1955), de Z. Fabri, 21 h.*

**LUNDI**

Cinémémoire : les Inconvénients du cinématographe (1908), les Bretelles (1913), de L. Perret, Amour et Science (1912), les Mystères des roches de Kador (1912), de *L. Perre, 18 h ; Profondeurs mystérieuses* (1949), de G. W. Pabst, 21 h.

**CINÉMATHÈQUE**
**SALLE RÉPUBLIQUE**
**(47-04-24-24)**

**DIMANCHE**

*Cinémémoire :* Nous... les gosses (1941), de Louis Daquin, Quelque part en Europe (1947), de G. Radvanyi, 17 h ; Sciuscia (1946), de Vittorio De Sica, 21 h 30.

## CENTRE GEORGES-POMPIDOU

**SALLE GARANCE (42-78-37-29)**

**DIMANCHE**

Le Cinéma coréen : Gens de bidonville (1982, v.o. s.t.f.), de Pae Ch'angho, 14 h 30 ; le Pays du coeur (1949, v.o. s.t.f.), de Yun Yonggyu, 17 h 30 ; Plus haut, encore plus haut (1989, v.o. s.t.f.), d'Im Kwont'aek, 20 h 30.

**LUNDI**

Le Cinéma coréen : les Filles du pharmacien Kim (1963, v.o. s.t.f.), de Yu Hyonmok, 14 h 30 ; Puisque vous êtes une femme *(1990, v.o. s.t.f.), de Kim Yujin,* 17 h 30 ; le Porte-drapeau sans drapeau (1979, v.o. s.t.f.), d'Im Kwont'aek, 20 h 30.

## VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

*2, Grande-Galerie,*
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

**DIMANCHE**

Montmartre - Pigalle, seconde partie : les Truands : Actua Tilt (1961) de J. Herman, le Doulos (1962) de Jean-Pierre Melville, 14 h 30 ; Actualités Gaumont, Macadam (1946) de Marcel Blistène, 16 h 30 ; Vous avez dit Pigalle? (1979) de J. Martinengo, Touchez pas au grisbi (1954) de Jacques Becker, 18 h 30 ; Cinémémoire : la Jeune Fille au carton à chapeau (1927) de Boris Barnet, 20 h 30.

## LES EXCLUSIVITÉS

**ADIEU MA CONCUBINE** (Chin., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55).

**ARIZONA DREAM** (A.-Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

**AU NORD DE L'HIVER** (Fr.) : Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55).

**L'AVOCAT DU DIABLE** (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

**BAD LIEUTENANT** (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

**BASIC INSTINCT** (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**LA BATAILLE DE SALAMMBO** (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, *19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e* (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30).

**BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN** (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; UGC *Triomphe, 8e (45-74-93-50 ;* 36-65-70-76) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**BEIGNETS DE TOMATES VERTES** (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; *36-65-70-76*).

**BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE** (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**BOXING HELENA** (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e *(45-87-18-09)* ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05).

**C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS** (Bel.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

**CLIFFHANGER** (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e *(45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Les Mont*parnos, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

**DANDY** (All., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

**DANS LA LIGNE DE MIRE** (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55).

**DENIS LA MALICE** (A., v.f.) : Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**DRACULA** (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**EL MARIACHI** (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Reflet Médicis II (ex Logos II), 5e (43-54-42-34).

**L'ENFANT LION** (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**LES EPICES DE LA PASSION** (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

**EPOUSES ET CONCUBINES** (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

**ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE** (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**FAUSTO** (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

**LA FIRME** (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

**LA FRONTERA** (Chil., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

**LE FUGITIF** (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

**GARÇON D'HONNEUR** (A.-taïwanais, v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55).

**GERMINAL** (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

**HÉLAS POUR MOI** (helvético-Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

**HENRY V** (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

**L'HOMME SUR LES QUAIS** (Fr.-All.-Can., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

**HOT SHOTS ! 2** (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78 ; 36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55).

**L'INCROYABLE VOYAGE** (A., v.f.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 , 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e *(36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ;* 36-65-70-23) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

**JAMBON JAMBON** (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

**JURASSIC PARK** (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; George V, *8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74)* ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, *18e (36-68-20-22) ; Le* Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

**JUSTINIEN TROUVÉ OU LE BATARD DE DIEU** (Fr.) : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

**LA LEÇON DE PIANO** (Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

**LOUIS, ENFANT ROI** (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e *(45-54-46-85)*.

**MAZEPPA** (Fr.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

**MEDITERRANEO** (It., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

**MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN** (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

**MOI IVAN, TOI ABRAHAM** (Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

**LA NAISSANCE DE L'AMOUR** (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

**LE NOMBRIL DU MONDE** (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

**LES NUITS FAUVES** (Fr.) : Ciné Beaubourg, (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

**L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE** (Vietnamien, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

**L'OMBRE DU DOUTE** (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

**ORLANDO** (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e *(43-26-19-09)*.

**PAS DE PITIÉ POUR LES PAUVRES** (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

**PETER'S FRIENDS** (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

***QIU JU UNE FEMME CHINOISE*** (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

**RAINING STONES** (Brit., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55).

**RESERVOIR DOGS** (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

**RETOUR A HOWARDS END** (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**RUPTURES** (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

**SI LOIN, SI PROCHE** (All., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34).

**SLIVER** (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

**SNAKE EYES** (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

**LA SOIF DE L'OR** (Fr.) : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55).

**LE SOUPER** (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

**TALONS AIGUILLES** (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**LE TEMPS DE L'INNOCENCE** (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

**THE CRYING GAME** (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

**THE MUSIC OF CHANCE** (A., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

**THE SNAPPER** (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

**THELMA ET LOUISE** (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

**TINA** (A., v.o.) : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).

**LES TORTUES NINJA 3** (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

**TOUS LES MATINS DU MONDE** (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**TOUT ÇA POUR ÇA** (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

***TROIS COULEURS-BLEU*** *(Fr.-helvético-*Pol., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 *Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81)* ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

**UN, DEUX, TROIS, SOLEIL** (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

**UN JOUR SANS FIN** (A., v.o.) : UGC *Triomphe, 8e (45-74-93-50 ;* 36-65-70-76).

**UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS** (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

**UNE NOUVELLE VIE** (Fr.) : Bienvenüe Montparnasse, *15e (36-65-70-38)* ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

**VAL ABRAHAM** (Por., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

**VERSAILLES RIVE GAUCHE** (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

**LES VISITEURS** (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

**LE VOYAGE** (Arg., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

## LES SÉANCES SPÉCIALES

**AGENT X 27** (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60) 17 h 10, 18 h 55, 20 h 40, 22 h 25.

**ALPHA BRAVO** (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h.

**ATTACHE-MOI!** (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h.

**LES AVENTURES DE PINOCCHIO** (It., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 16 h 30.

**LE BALLON ROUGE** (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

**BLUE VELVET** (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.

**BRAINDEAD** (Néo-zélandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 25.

**LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD** (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 21 h 10.

**CERCLE DE FEU** (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 17 h, 20 h.

**CHRONOS** (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 21 h.

**CRIN BLANC** (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) .

**LES DÉCOUVREURS** (A.) : La Géode, *19e (36-68-29-30) 16 h, 18 h.*

**EXCALIBUR** (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

**LA FEMME AU GARDÉNIA** (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48) 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

**HISTOIRE DE LA VITESSE** (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 19 h.

**INDOCHINE** (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

**JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND** (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.

**LABYRINTHE DES PASSIONS** (Esp., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 22 h 45.

**LAST ACTION HERO** (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30 ; v.f. : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 30.

**LES LIAISONS DANGEREUSES** (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

***MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION*** (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.

**MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS** (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.

**MONTY PYTHON, LE SENS DE LA VIE** (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

**MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL** (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h, 20 h 45.

**NINOTCHKA** (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 15.

**PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER** (Esp., v.o.) : Studio Galande, *5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05)* 18 h.

**PINK FLOYD THE WALL** (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 45.

**PRINCESS BRIDE** (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 45.

**LE SALON DE MUSIQUE** (Ind., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h.

**SATYRICON** (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 17 h 30.

**LE TEMPS DES GITANS** (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 21 h 30.

**THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW** (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30.

**TINTIN ET LE MYSTÈRE DE LA TOISON D'OR** (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

***UN CADAVRE AU DESSERT*** (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h.

**ZAZIE DANS LE MÉTRO** (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 18 h.

Mutations à la tête de l'UAP, du Crédit lyonnais et du Crédit national

# Trois «nationalisées» s'apprêtent à changer de président

**Divulgué par la rumeur au début du mois de septembre, le changement des présidents à la tête de l'UAP, du Crédit lyonnais et du Crédit national se concrétise. Le *Journal officiel* du samedi 6 novembre annonce les nominations par un décret en date du 5 novembre, de Jean Peyrelevade au conseil d'administration du Crédit lyonnais et de Jacques Friedmann au conseil de l'UAP. D'autre part, Yves Lyon-Caen a convoqué un conseil d'administration du Crédit national pour le lundi 8 novembre.**

Tout se met donc en place pour que le conseil des ministres du 10 novembre puisse annoncer le départ de M. Peyrelevade de la présidence de l'UAP et son remplacement par M. Friedmann. Jean Peyrelevade prendra la tête du Crédit lyonnais où il succédera à Jean-Yves Haberer. Dernière étape d'un schéma complexe, M. Haberer prendra la tête du Crédit national dont le président Yves Lyon-Caen a vu son mandat arriver officiellement à échéance le 17 octobre dernier. L'ancien directeur adjoint du cabinet de Michel Rocard, qui a été le seul des protagonistes de ce jeu de chaises musicales à ne pas rencontrer Edouard Balladur, se serait vu proposer, selon *Libération*, la direction de l'Ugap (Union des groupements d'achats publics).

### *Les deux regrets de M. Balladur*

Après presque deux mois de tractations dans la coulisse, de rumeurs et de fuites orchestrées, le gouvernement est parvenu à ses fins. Il boucle ainsi une deuxième étape de nominations à la tête des entreprises publiques d'autant plus délicates qu'elles se veulent, cohabitation douce oblige, les plus consensuelles possibles sur la forme, mais sans concession sur le fond. Ces nominations ont d'autant plus d'importance qu'elles sont dans la majeure partie des cas les dernières avant la privatisation. Et les présidents de groupes privatisés sont assurés, sauf faute majeure, de conserver leurs fauteuils pour de longues années.

Le scénario compliqué qui prend forme définitive vise à mettre à la tête de l'UAP quelqu'un de politiquement sûr avant une privatisation dans les premiers mois de 1994. M. Balladur avait eu deux regrets majeurs en quittant le ministère des finances en 1988 : ne pas avoir réformé la Caisse des dépôts et ne pas avoir mis sur le marché l'UAP. Les deux regrets devraient être effacés au printemps prochain.

La méthode d'Edouard Balladur pour douce qu'elle soit n'en est pas moins particulièrement efficace. Il aura réussi en l'espace de six mois et sans prêter le flanc aux accusations de «chasse aux sorcières» à placer trois de ses conseillers les plus proches d'avant mars 1993 – Michel Pébereau à la BNP, Phillipe Jaffré à Elf-Aquitaine et Jacques Friedmann bientôt à l'UAP – à la tête de groupes stratégiques du capitalisme français privatisés ou en passe de l'être.

Les nominations les plus politiques, celles de Phillipe Jaffré à Elf-Aquitaine ou, dans les prochains jours, de Jacques Friedmann à l'UAP (des hommes dont les compétences sont indéniables mais qui n'ont pas de passé de dirigeant de groupe pétrolier ou de compagnie d'assurances), auront été accompagnées d'un reclassement soigné des anciens présidents. Loïc Le Floch-Prigent a trouvé comme point de chute la présidence de Gaz de France et Jean Peyrelevade passe de la première compagnie d'assurances à la première banque française avec pour mission de la redresser. Edouard Balladur, en le recevant, lui aurait déclaré : *«Nous avons besoin de vous.»* Et M. Peyrelevade aurait même obtenu un certain nombre de promesses sur un renforcement des fonds propres du Lyonnais.

E. L.

---

La GMF menacée de passer sous tutelle

# *M. Pétriat sans boussole*

**Où va la Garantie mutuelle des fonctionnaires (GMF) ? Depuis l'annonce, jeudi 21 octobre, par le GEMA (Groupement des entreprises mutuelles d'assurances), de l'abandon d'un plan de soutien de 1 milliard de francs, l'avenir de la GMF semble imprévisible.**

En refusant, à la surprise générale, la manne des mutuelles à seule fin de préserver son pouvoir, Jean-Louis Pétriat, le président de la GMF, s'est engagé dans une logique à hauts risques. Il lui faut redresser seul et rapidement une situation financière compromise ou condamner la mutuelle à passer à terme sous la tutelle des pouvoirs publics. Apparemment très marqué nerveusement par l'avalanche de critiques qui s'est abattue sur lui depuis plusieurs semaines, Jean-Louis Pétriat n'en fait pas moins preuve de combativité.

Assuré, semble-t-il, du soutien indéfectible de son conseil d'administration, il a transformé encore un peu plus la GMF en forteresse assiégée. Il n'hésite pas à dénoncer *«le complot mené de l'extérieur par des gens* [qu'il connaît] *très bien, qui manipulent la presse pour mettre la main sur les plus de trois millions de fonctionnaires-sociétaires de la mutuelle»*.

Le GEMA, en se faisant forcer la main, avait pourtant fini par accepter de venir au secours de la GMF afin de faire barrage à un plan de sauvetage étudié par AXA et la MACIF. En contrepartie de son milliard de francs, le GEMA réclamait un droit de regard sur la nomination d'un directeur général à la GMF et un élargissement de son conseil d'administration. M. Pétriat y a vu avant tout un stratagème pour l'écarter. Camouflet pour le GEMA, il a alors nommé, sans consulter son conseil d'administration, un nouveau directeur général, Joël Rochard, inspecteur des finances.

Une nomination contestée par les syndicats de la GMF, qui reprochent à M. Pétriat de ne pas avoir tenu ses promesses de s'attacher les services d'un professionnel de l'assurance. Pour M. Pétriat, la proposition du GEMA était inacceptable. *«Elle était avant tout politique ; on ne connaissait même pas la répartition du milliard annoncé entre les mutuelles»*, affirme-t-il.

Mais les faits sont têtus et la GMF a bel et bien besoin de ses fonds propres. Plus préoccupée qu'elle ne le laisse entendre par la situation financière délicate de la GMF, la commission de contrôle des assurances a demandé, il y a un peu plus d'un mois, une recapitalisation de la GMF d'au moins 1 milliard de francs, la reconstitution d'une équipe de direction, après le départ en un an de douze cadres dirigeants, et l'établissement de comptes consolidés... sans toutefois préciser de date butoir. Il ne s'agit pas, pour l'instant, de mettre la GMF sous tutelle. Les pouvoirs publics ne le peuvent d'ailleurs pas tant qu'un assureur satisfait aux normes de solvabilité. *«On nous oblige, en fait, à nous conformer aux futures règles de solvabilité des conglomérats financiers»*, se plaint M. Pétriat. Si, selon les autorités de contrôle, les sociétés du groupe prises séparément, et notamment la mutuelle d'assurances, respectent les normes de solvabilité, au niveau consolidé rien ne va plus.

Les engagements hors bilan de la GMF représentaient, en 1986, 21 % de ses fonds propres et, en 1991, 150 %. De plus, la GMF a perdu 1,5 milliard de francs l'an dernier et a réalisé au moins la moitié de ses plus-values latentes (2,2 milliards). Elle a vu ses fonds propres fondre à 1,2 milliard, soit au niveau minimum nécessaire pour respecter les ratios de solvabilité de ses activités d'assurance. La vente de la FNAC, la filiale la plus rentable du groupe, pour 2,4 milliards de francs, décidée en catastrophe à la veille du 14 juillet, a rapporté 1,2 milliard de francs en liquidités. Ses fonds propres sont remontés à 2,4 milliards de francs. Mais il faut encore trouver 1 milliard de francs, et l'année 1993 s'annonce à nouveau très difficile.

La GMF-banque et la filiale d'assurance espagnole pourraient perdre encore chacune plusieurs centaines de millions de francs. L'activité d'assurance-dommages pour les particuliers, dont la mutuelle est le numéro deux en France, se trouve toujours dans une conjoncture défavorable. Enfin, reste en suspend le problème des investissements immobiliers à Saint-Martin. La GMF a décidé de porter plainte contre X dans cette affaire qui pourrait lui coûter près de 1 milliard de francs alors que la mutuelle ne semble pas détenir les titres de propriété d'une bonne partie des terrains – notamment dans la partie néerlandaise de l'île – sur lesquels elle a construit son complexe. Un ensemble vendu, en juillet, 430 millions de francs à la Compagnie immobilière Phénix (CIP), qui pourrait remettre en cause la transaction.

La mutuelle cherche fébrilement à colmater les brèches, et a vendu pour environ 150 millions de francs ses activités dans le foie gras. La GMF-Banque vient, de son côté, de céder à Sofinco, la filiale de Suez, une partie de son portefeuille de crédits aux particuliers. Aux yeux de nombreux observateurs, la mutuelle des fonctionnaires, engagée dans une fuite en avant, ne peut s'en sortir seule. Elle semble condamnée à passer sous une tutelle opérationnelle. AXA, qui était prêt à mettre 2 milliards de francs dans la GMF, attend son heure.

ÉRIC LESER

---

Au terme du 45e congrès

# Alain Deleu a été élu président de la CFTC

Secrétaire général depuis 1990, Alain Deleu a été élu président de la CFTC, vendredi 5 novembre, au terme du 45e congrès qui se tenait à Versailles (Yvelines). Il succède ainsi à Guy Drilleaud, qui ne se représentait pas, tandis que Jacques Voisin, précédemment secrétaire général adjoint, accède au poste de secrétaire général. La nouvelle équipe dirigeante de la centrale chrétienne a été désignée par le conseil confédéral qui venait d'être renouvelé par le congrès.

Au cours de cette dernière journée, une réforme de l'organisation a été adoptée, qui vise à en améliorer l'efficacité. Désormais, les fonctions feront l'objet d'une rotation plus rapide, le cumul des mandats sera limité et le nombre des fédérations, actuellement de trente, sera fortement diminué. Les répartitions de responsabilités entre les unions régionales, départementales et locales devront également être précisées.

Avant de retourner au Sénat pour la suite du débat parlementaire, Michel Giraud, ministre du travail, s'est adressé aux militants en leur promettant de défendre un projet de loi sur la participation au printemps prochain. *«On ne peut pas mettre la participation au placard comme on l'a fait depuis des années»*, a estimé le ministre du travail, qui s'est déclaré *«viscéralement attaché à la famille, cellule d'enracinement de l'homme»*, puis a qualifié le repos dominical de *«donnée fondamentale intangible»*.

[Alain Deleu, né le 22 juin 1946 à La Madeleine (Nord), marié et père de quatre enfants, est professeur de sciences naturelles. En 1975, il devient président du SNEC-CFTC (Syndicat national de l'enseignement catholique) avant d'entrer, en 1981, dans les structures confédérales en tant que secrétaire général adjoint chargé de l'organisation et de la formation. En 1984, il est le principal négociateur de la CFTC dans le domaine de l'emploi avant d'accéder, en 1990, au poste de secrétaire général lorsque Guy Drilleaud succède à Jean Bornard à la présidence de la centrale chrétienne. M. Deleu n'en est pas moins depuis trois ans le véritable «patron» de la CFTC.]

[Né le 12 décembre 1950, à Obies (Nord), Jacques Voisin, marié et père de deux enfants, est traceur-dessinateur industriel. Ancien permanent de l'union régionale du Pas-de-Calais, il est élu en 1987 secrétaire confédéral responsable de la formation professionnelle, puis remplace, au congrès de Lille en 1990, Alain Deleu au poste de secrétaire général adjoint chargé des négociations.]

---

Afin de les impliquer davantage dans la gestion de la société

# Les dirigeants de Rhône-Poulenc contribueront financièrement à la privatisation de leur entreprise

Profitant de la privatisation de Rhône-Poulenc, son président, Jean-René Fourtou, demande aux dirigeants du groupe d'acheter des actions pour un montant représentant un an de salaires. *«J'ai toujours pensé que dans une entreprise si l'équipe de tête n'est pas impliquée directement, ça ne marche pas»*, explique-t-il pour justifier cette démarche. L'idée provient de sa précédente expérience quand il dirigeait la firme de consultants Bossard. Tout responsable est tenu de s'associer pécuniairement en prenant des parts dans l'entreprise, ce qui les motive d'autant plus. *«Pourquoi ce qui s'avère indispensable dans une société de services, ne serait-il pas également bénéfique pour une firme industrielle ?»*

Dans le cas de Rhône-Poulenc, sont concernés par cet engagement la cinquantaine de membres du comité d'orientation, tant en France qu'à l'étranger, qui constituent le deuxième cercle de décideurs. Chacun d'entre eux est responsable de secteur chimique ou pharmaceutique dont le chiffre d'affaires dépasse le milliard de francs. *«Depuis 1987, nous nous rencontrons trois fois par an pendant deux jours pour évoquer le développement du groupe, ce qui a créé des liens très forts entre nous»*, raconte Jean-René Fourtou. *«D'ailleurs, je considère ces dirigeants comme des partenaires et non comme des subordonnés.»*

Cette association directe au capital de l'entreprise n'a rien à voir avec les stocks options, ces options d'achat ou de souscription d'action de l'entreprise à un prix fixé d'avance : il s'agira d'un investissement ferme et loin d'être symbolique puisqu'il avoisinera souvent le million de francs, quand il ne le dépassera pas. *«S'ils sont capables d'épargner, pourquoi, en plus d'un appartement, n'achèteraient-ils pas des titres Rhône-Poulenc ?»*, s'interroge le président du groupe. Conscient de l'importance de l'effort demandé, Jean-René Fourtou prévoit un investissement progressif sur plusieurs années, avec un seuil minimal d'achat au départ de quatre mille actions représentant environ 450 000 F.

Les responsables profiteront des modalités offertes aux salariés dans le cadre de la privatisation et qui permettent d'acquérir des titres jusqu'à 749 100 F à des conditions avantageuses. Le reste devra être acheté ensuite en Bourse. L'ensemble de ces participations serait regroupé dans une association.

Tout dirigeant gardera obligatoirement ses titres jusqu'à son départ du groupe. Et la mesure n'est pas ponctuelle, car, *«à l'avenir, chaque personne entrant au comité d'orientation devra, elle aussi, s'acquitter de ce devoir»*.

DOMINIQUE GALLOIS

---

# M. Juppé : «Pas un centimètre de progrès» dans les négociations du GATT

Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, a déclaré, vendredi 5 novembre, au journal du soir de France 2, qu' *«il n'y a pas un centimètre de progrès ou de concessions»* dans les négociations du GATT. *«Dans l'état actuel des choses, nous n'avons pas du tout avancé»*, a-t-il ajouté, avertissant que *«si les choses continuent ainsi et si on ne se met pas d'accord, on verra qui en porte la responsabilité»*. Selon M. Juppé, le risque est *«qu'il ne se passe rien jusqu'au 5, 6, 7, 8, 10 décembre et qu'*in extremis, *deux ou trois jours avant la date fatale* [du 15 décembre], *on nous apporte un paquet tout ficelé (...), à prendre ou à laisser»*. *«Il faut,* a-t-il dit, *que nous avertissions très clairement – quand je dis «nous», je parle des Douze de la Communauté – que nous n'entrerons pas dans ce piège et que nous voulons discuter et négocier tout de suite.»*

Alors que les ministres des affaires étrangères des Douze doivent se réunir le 8 novembre à Bruxelles, Sir Leon Brittan, commissaire européen aux affaires extérieures, devrait rencontrer son homologue américain, Mickey Kantor, à Washington, au milieu de la semaine prochaine, probablement le 10 novembre, selon un porte-parole de la délégation européenne dans la capitale américaine.

Quarante-quatre députés de la majorité (neuf RPR et trente-cinq UDF) ont affirmé vendredi, dans un texte commun à l'initiative de Charles Revet (UDF, Seine-Maritime), que *«la France a un devoir de fermeté»* dans les négociations du GATT. *«Si la recherche d'un accord est nécessaire, cela ne peut se faire qu'à partir du moment où nos intérêts essentiels dans les domaines culturel, agricole, industriel, ou des services sont pris en compte»*, écrivent ces députés, qui affirment leur *«confiance»* dans le gouvernement pour parvenir à ce résultat. Parmi les signataires de cette déclaration figurent, notamment, Hervé Novelli (UDF, Indre-et-Loire), Jérôme Bignon (RPR, Somme) et Jean-Claude Lamant (RPR, Aisne).

---

## Le directeur de cabinet de M. Bosson démissionne

Jean-Pierre Beysson, directeur du cabinet de Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, a remis sa démission. Il pourrait être nommé conseiller à la Cour des comptes par un prochain conseil des ministres.

Cette démission est une conséquence directe de la grève à Air France et des critiques encourues par M. Bosson, accusé tant par la presse que par des parlementaires de la majorité, de s'être contredit et d'avoir cédé aux grévistes. M. Beysson avait été chargé par son ministre de négocier directement avec les syndicats d'Air France, vendredi 22 octobre. Depuis, on avait appris que cette mission lui avait été imposée et qu'il n'était pas partisan de l'abandon total du plan de redressement d'Air France, dimanche 24 octobre.

M. Beysson paie un grave cafouillage gouvernemental dont la responsabilité incombe, en définitive, à Matignon.

Al. F.

---

Associé de Raul Gardini dans l'affaire Enimont

# Le banquier français Jean-Marc Vernes intéresse la justice italienne

La justice italienne s'apprêterait à délivrer une commission rogatoire à l'encontre de l'homme d'affaires français Jean-Marc Vernes pour récupérer une partie des fonds dissipés dans l'affaire Enimont, un accord de coentreprise ayant donné lieu au détournement de 150 milliards de lires (550 millions de francs) de pots-de-vin, a-t-on appris le 5 novembre de source judiciaire, à Milan.

Jean-Marc Vernes était, avec 11 % du capital, un des principaux actionnaires de la société chimique Enimont, les deux détenteurs majoritaires étant, à hauteur de 40 % chacun, le groupe public énergétique ENI et le groupe privé Ferruzzi-Montedison, alors dirigé par Raul Gardini.

Un an après la création de la coentreprise, l'ENI avait, à l'aide de fonds publics, racheté les 60 % des parts des autres actionnaires, dont les 11 % de Jean-Marc Vernes, à un prix que les magistrats jugent surévalué de 800 milliards de lires (environ 2,7 milliards de francs au cours actuel).

### *Scandale en Italie*

Cette opération, qui a contribué à faire tomber Ferruzzi-Montedison dans les mains de ses créanciers, a provoqué un scandale en Italie, faisant apparaître un détournement de fonds au profit de partis et élus politiques.

La commission rogatoire des magistrats du parquet de Milan cherche à récupérer une somme de 7 à 15 millions de francs indûment empochés par Jean-Marc Vernes, associé de Raul Gardini, qui s'est suicidé au mois de juillet pour échapper à la prison.

---

## EN BREF

**AIR INTER : trafic normal le 10 novembre malgré la grève.** – Air Inter estime être en mesure d'assurer la quasi-totalité de ses vols le mercredi 10 novembre, malgré un préavis de grève déposé pour cette date par l'ensemble des organisations syndicales de la compagnie, à l'exception de la CFE-CGC. Les syndicats réclament *«des garanties relatives, à l'autonomie d'Air Inter, la garantie des accords d'entreprise, l'arrêt de la politique de filialisation et de transfert d'activités à la sous-traitance, des négociations immédiates pour développer et favoriser l'emploi»*. Une *«motion de défiance»* à l'encontre du nouveau PDG, Michel Bernard avait été votée le 29 octobre.

**RUSSIE : la politique de rigueur sera poursuivie, indique le ministre des finances.** – Le gouvernement russe s'est engagé à poursuivre sa politique de rigueur économique pour limiter l'inflation et le décifit budgétaire, a affirmé Boris Fiodorov, ministre des finances, au cours d'une conférence de presse, jeudi 4 novembre. D'ici à la fin de l'année, le gouvernement entend ramener l'inflation à environ 15 % par mois (contre plus de 20 % actuellement) et compte la réduire à moins de 5 % mensuels à la fin de 1994.



REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 2 AU 5 NOVEMBRE 1993

## PARIS

# Corrections

INDICE CAC 40

**-4,63 %**

Heureusement qu'il n'y a eu que quatre séances cette semaine, en raison des fêtes de la Toussaint, car, à l'allure où se sont enchaînées les baisses, l'hémorragie aurait pu être pire. Certes, en guise de consolation, la place de Paris peut toujours se dire qu'elle n'a pas été la seule à corriger de récents excès : New-York, Londres et Francfort ont fait de même. La place tokyote, pour sa part, n'a pas de réels excès à corriger – loin s'en faut –, et sa baisse ne doit rien à sa récente progression... Quoi qu'il en soit, la Bourse de Paris a suivi le chemin tracé par ses consœurs et a terminé la semaine sur un recul sensible de 4,63 %, ce qui ne lui était pas arrivé depuis le formidable trou d'air de la première semaine d'octobre 1992 où l'indice CAC 40 avait perdu la bagatelle de 8,68 % en cinq séances.

Corrections, prises de bénéfice mais surtout conjoncture nationale et internationale ont très nettement pesé sur les cours des valeurs françaises. L'amélioration de la situation économique aux Etats-Unis, pour ne pas dire la reprise, a provoqué une nette remontée des taux d'intérêt à long terme américains qui risquerait de contrarier le recul des taux amorcé en Europe. Cette remontée des taux a bien évidemment contrarié Wall Street et comme celle-ci n'a toujours pas abandonné son rôle de marché directeur...

*Plus près de nous*, le climat social n'a pas véritablement stimulé les investisseurs parisiens. Pas plus que le léger mieux annoncé en ce qui concerne la révision du chiffre de la récession *pour 1993, annoncé par Edmond* Alphandéry, ministre de l'économie, à 0,7 % contre 0,8 % attendu, et une perspective de croissance de 2,8 % à 3,5 % en France pour 1995. Le MATIF qui, d'ordinaire, joue un rôle moteur sur le marché des actions n'a même pas joué les utilités en revenant à des niveaux constatés à la fin du mois de septembre.

### Forte activité en octobre

En conséquence, sur quatre séances, seule celle de mercredi – avec un gain symbolique de 0,07 % – aura été gagnante. Mardi, les valeurs, au lendemain du week-end de la Toussaint, abandonnèrent 0,56 % avant de se reprendre, comme on l'a vu plus haut symboliquement, le lendemain, avant de franchement plonger au cours des deux dernières séances de la semaine en perdant respectivement 1,62 % et 2,57 %. Avec ce net recul, la progression des valeurs françaises n'est plus que de 12,02 % depuis le début de l'année, alors qu'elle était encore de 20 % le 22 octobre. L'indice CAC 40, en s'inscrivant à la cote 2 081,01, est revenu à ses niveaux de la mi-septembre.

*Du côté des valeurs, on a pu* constater un regain d'intérêt pour celles du marché secondaire où les derniers entrants n'ont pas pu être cotés face à une demande considérablement supérieure à *l'offre. Vilmorin, à l'image de* Maxi-Livres la semaine passée, n'a pas pu être coté. Si le distributeur de livres neufs à prix réduit avait connu une demande 270 fois supérieure à l'offre, Vilmorin, numéro deux mondial dans le secteur des semences potagères et florales, a vu ses titres sursouscrit 240 fois. Mercredi, en tout, 12 312 588 titres ont été demandés pour... 51 000 titres offerts. Même déséquilibre le lendemain, où 5 156 409 titres étaient demandés pour 62 576 offerts. La SBF a inscrit un prix indicatif demandé à 355 francs et a décidé de procéder, lundi 8 novembre, à la cotation des actions Vilmorin et Cie.

Ce regain d'intérêt se retrouve d'ailleurs dans les chiffres : selon les dernières statistiques de la SBF-Bourse de Paris, le marché parisien a enregistré un nombre record de négociations au cours du mois d'octobre avec un total de près de 2 millions d'opérations. Le nombre moyen de négociations par séance s'est élevé à 94 000, soit une progression de 19 % par rapport au précédent record établi au mois d'août (79 500 négociations par séance).

En termes de volume de transactions, octobre a également été très actif avec un total de 89,67 milliards de francs, soit une moyenne quotidienne de 4,27 milliards de francs dont 3,52 milliards de francs sur le marché à règlement mensuel. On constate également une très forte augmen*tation du volume des transactions* sur les valeurs du second marché avec 3,55 milliards de francs, soit une progression de 96,1 % par rapport au mois de septembre.

*Enfin, la Commission des opé*rations de Bourse vient de rendre publique une étude sur les relations entre les grandes entreprises cotées et leurs actionnaires. Cette étude a été réalisée avec l'aide d'une vingtaine de grands émetteurs et a permis la comparaison avec les attentes des actionnaires, telles quelles ressortent de l'étude rendue publi*que au mois de juillet 1993*. Dans sa conclusion, la COB relève que c'est par une information meilleure que les entreprises pourront consolider leur actionnariat tout en reconnaissant que beaucoup de progrès ont déjà été effectués sur ce plan. Mais la Commission souhaite qu'un plus grand nombre d'investisseurs bénéficient de l'ensemble de ces progrès et encourage la réalisation de résumés des documents d'information pour pouvoir les diffuser auprès d'un plus large public.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

### Agroalimentaire

| | 5-11-93 | Diff. |
|---|---|---|
| Bongrain | 2 990 | - 10 |
| BSN | 862 | - 27 |
| Eridania Béghin | 849 | - 21 |
| Fromageries Bel | 4 965 | - 115 |
| LVMH | 3 574 | - 160 |
| Pernod-Ricard | 408,90 | - 20,10 |
| Rémy-Cointreau | 207 | - 2 |
| Saint-Louis | 1 360 | - 47 |

### Assurances

| | 5-11-93 | Diff. |
|---|---|---|
| AGF | 720 | - 14 |
| AXA | 1 471 | - 65 |
| GAN | 538 | - 16 |
| Groupe Victoire | NC | |
| SCOR SA | 622 | - 4 |
| UAP | 628 | - 42 |

### Bâtiment et matériaux

| | 5-11-93 | Diff. |
|---|---|---|
| Bouygues | 656 | - 17 |
| Ciments français | 310 | - 6 |
| Colas | 990 | - 5 |
| Eurotunnel | 40,35 | - 0,70 |
| Eiffage | 1 100 | - 5 |
| GTM Entrepose | 497 | + 10,70 |
| Imétal | 541 | + 9 |
| Immob. Phénix | 123 | - 1,10 |
| Jean Lefebvre | 1 200 | + 30 |
| Lafarge-Coppée | 422,50 | - 8,70 |
| Poliet | 348 | - 11,60 |
| Saint-Gobain | 535 | - 37 |
| SGE | 239,50 | - 14,60 |
| Spie-Batignolles | 363 | - 10,20 |

### Chimie

| | 5-11-93 | Diff. |
|---|---|---|
| Air liquide (L') | 770 | - 31 |
| ELF Sanofi | 932 | - 58 |
| Gascogne | 375 | + 16 |
| Institut Mérieux | 2 280 | - 80 |
| Michelin | 171 | - 11 |
| Plastic Omnium | 658 | + 5 |
| Rhône-Poulenc A | 148,20 | - 4,80 |
| Rhône-Poulenc Cl. | 160 | - 8 |
| Roussel-Uclaf | 683 | - 1 |
| Synthélabo | 227,70 | + 8,20 |

### Consommation non alimentaire

| | 5-11-93 | Diff. |
|---|---|---|
| BIC | 1 214 | + 6 |
| Chargeurs | 1 137 | - 34 |
| Christian Dior | 324 | - 6 |
| Clarins | 497 | + 9 |
| DMC | 308 | - 9 |
| EBF | 645 | - 15 |
| Essilor Int. | 639 | + 8 |
| Groupe André | 672 | - 22 |
| L'Oréal | 1 128 | - 35 |
| Moulinex | 109,60 | + 3,30 |
| Salomon | 1 812 | - 69 |
| SEB | 473 | - 7 |
| Skis Rossignol | 1 899 | + 102 |
| Sommer-Allibert | 1 977 | - 13 |
| Zodiac | 1 730 | + 28 |

### Crédit et banques

| | 5-11-93 | Diff. |
|---|---|---|
| Comp. bancaire | 506 | - 22 |
| BNP CI | 277,10 | - 4,90 |
| Cetelem | 1 135 | - 19 |
| CPR | 525 | - 20 |
| CDE | 219 | inch. |
| CCF | 265,10 | - 15,90 |
| CFF | 1 103 | - 97 |
| CLF | 454 | - 5 |
| Créd. lyon. CI | 730 | - 12 |
| Crédit national | 643 | - 39 |
| Société générale | 663 | - 29 |
| SOVAC | 1 601 | + 41 |
| UFB Locabail | 379 | - 6 |
| UIC | 539 | - 9 |
| Via Banque | 395,10 | - 14,90 |

### Electricité et électronique

| | 5-11-93 | Diff. |
|---|---|---|
| Alcatel-Alsthom | 748 | - 35 |
| Alcatel-Câble | 630 | - 14 |
| CSEE | 530 | + 20 |
| Intertechnique | 508 | - 19 |
| Labinal | 690 | inch. |
| Legrand | 4 748 | - 80 |
| Matra Hachette | 133,80 | - 6,70 |
| Radiotechnique | 330 | - 12,10 |
| Sagem | 2 490 | - 10 |
| Sextant Avionique | 300 | - 1 |
| Thomson CSF | 150,50 | - 13,50 |

### Distribution

| | 5-11-93 | Diff. |
|---|---|---|
| Alsacienne Sup | 2 307 | - 18 |
| Bon Marché | 645 | - 4 |
| Carrefour | 3 528 | - 102 |
| Casino | 172,20 | - 3,80 |
| Castorama Dubois | 793 | + 48 |
| Compt. Modernes | 1 580 | - 20 |
| Damart | 4 950 | - 120 |
| Docks de France | 641 | - 47 |
| Gal. Lafayette | 1 841 | - 49 |
| Guilbert SA | 1 397 | - 18 |
| Guyenne Gasc. | 1 741 | - 17 |
| Pinault Pr. | 826 | - 19 |
| Primagaz | 914 | - 17 |
| Promodès | 1 080 | + 7 |
| Rexel (ex-CDME) | 512 | + 7 |
| SCOA | 11 | + 0,10 |

### Immobilier et foncier

| | 5-11-93 | Diff. |
|---|---|---|
| CFI | 300 | inch. |
| GFC | 493 | + 17 |
| Lucia | NC | - NC |
| Olipar | 34,70 | - 0,85 |
| Rue Impériale | 4 096 | - 4 |
| Sefimeg | 512 | + 19,9 |
| Silic | 813 | - 37 |
| Simco | 589 | - 10 |
| Sogeparc | 825 | + 10 |
| UIF | 638 | - 4 |

### Investissement et portefeuille

| | 5-11-93 | Diff. |
|---|---|---|
| Arnault et Assoc. | 260 | - |
| Bolloré | 356 | - 18 |
| Cerus | 106,50 | - 2,50 |
| CGIP | 1 228 | - 80 |
| Eurafrance | 2 216 | - 37 |
| Gaz et Eaux | 1 985 | + 3 |
| Lagardère MMB | 138 | - 8,50 |
| Marine-Wendel | 416,20 | - 5,70 |
| Navigation mixte | 1 027 | - 3 |
| Nord-Est | 151,90 | - 3,10 |
| Origny-Desvroise | 883 | - 16 |
| Parfinance | 200 | - |
| Paribas | 468,50 | - 24,40 |
| Pinault | 315 | - |
| SPEP | 358,40 | - 10,30 |
| Suez | 333,20 | - 18,80 |
| Worms | 300,20 | - 9,80 |

### Métallurgie, mécanique

| | 5-11-93 | Diff. |
|---|---|---|
| CarnaudMetalbox | 183,30 | - 8,50 |
| Dassault Aviation | 517 | - 3 |
| De Dietrich | 1 890 | - 58 |
| Fives-Lille | 435 | + 2,90 |
| Legris Industrie | 180,10 | - 7,90 |
| Métaleurop | 69,30 | + 0,05 |
| PECHINEY CI | 340 | - 1 |
| Pechiney Int. | 198 | - 13 |
| Peugeot SA | 660 | inch. |
| Strafor, Facom | 567 | + 7 |
| Valeo | 1 059 | - 30 |
| Vallourec | 203 | - 3 |

### Mines d'or, diamant

| | 5-11-93 | Diff. |
|---|---|---|
| Anglo-American | 199 | + 5 |
| Buffelsfontein | 68 | + 8 |
| De Beers | 117 | - 0,60 |
| Driefontein | 65,20 | + 1,20 |
| Gencor | 14,20 | + 0,80 |
| Harmony | 29,30 | + 2,10 |
| Randfontein | 53,60 | + 2,55 |
| Sainte-Helena | 61,65 | + 6,15 |
| Western Deep | 235 | + 16 |

### Pétrole

| | 5-11-93 | Diff. |
|---|---|---|
| BP-France | 114 | + 6,20 |
| Elf-Aquit. | 438 | - 25,50 |
| Erap-Elf | 390 | - 15 |
| Esso | 975 | - 103 |
| Géophysique | 804 | - 18 |
| Total | 311,70 | - 21,30 |

### Sicomi ou ex-Sicomi

| | 5-11-93 | Diff. |
|---|---|---|
| Bail Investis. | 1 135 | + 14 |
| Genefim | 345,20 | + 10,20 |
| Immobail BTP | 484,50 | + 4,50 |
| Interbail | 558 | - 11 |
| Klepierre | 700 | - 5 |
| Locindus | 1 027 | - 13 |
| Selectibanque | 192,80 | - 3,50 |
| Unibail | 514 | - 10 |

### Transports, loisirs, services

| | 5-11-93 | Diff. |
|---|---|---|
| Accor | 592 | - 25 |
| BIS | 139 | + 2,20 |
| Canal Plus | 1 285 | - 70 |
| Cap Gemini | 181 | - 4,10 |
| CEP Comm. | 406 | - 3 |
| Club Méditerranée | 330,90 | - 12,20 |
| Dauphin Ota | 251 | + 9,50 |
| Génér. des eaux | 2 630 | - 134 |
| Ecco | 555 | + 20 |
| Euro Disney | 44,80 | - 4,60 |
| Filipacchi Médias | 768 | - 15 |
| Havas | 458 | - 21,50 |
| Lyonnaise-Dumez | 505 | - 33 |
| OGF | 683 | + 40 |
| Publicis | 850 | - 18 |
| Delmas Vieljeux | 560 | - 36 |
| SITA | 780 | - 9 |
| Sligos | 604 | - 3 |
| Sodexho | 1 005 | - 4 |
| TF1 | 558 | - 5 |

### Valeurs à revenu fixe ou indexé

| | 5-11-93 | Diff. |
|---|---|---|
| 9 % 1979 | 100,90 | - 0,06 |
| 10,80 % 1979 | 103,10 | - 0,50 |
| EDF-GDF 3 % | 5 690 | |
| CNB 5 000 F | 100,33 | - 0,07 |
| CNB Par. 5 000 F. | 100,10 | |
| CNB Suez 5 000 F | 100,10 | + 0,10 |
| CNI 5 000 F | 100,33 | - 0,07 |

**VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM**

| | Nombre de titres | Valeur en cap. (MF) |
|---|---|---|
| BNP | 3 695 626 | 1 064 669 |
| Alcatel Alsthom | 1 322 320 | 1 025 706 |
| ELF Aquitaine | 1 581 380 | 722 792 |
| Axa | 682 680 | 698 728 |
| Suez | 1 491 576 | 611 528 |
| Société générale | 737 095 | 601 760 |
| BSN | 522 165 | 456 465 |
| Eaux Cie générale des | 164 860 | 453 066 |
| Total | 1 026 180 | 435 969 |
| Peugeot | 626 600 | 415 973 |
| Oréal (L') | 324 780 | 378 664 |
| LVMH | 92 680 | 342 382 |
| Saint-Gobain | 530 150 | 296 132 |
| Schneider (ex-SPEP) | 800 390 | 281 825 |

**LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)**

| Valeurs | Hausse % | Valeurs | Baisse % |
|---|---|---|---|
| Centrest | + 12,9 | SFIM | - 8,2 |
| Skis Rossignol | + 12 | Gr Entreprises | - 7,7 |
| Rochette (La) | + 11,3 | Bollore | - 7,3 |
| CCMC Manugix | + 9,8 | Filipacchi | - 7,9 |
| Sovac | + 8,6 | Docks France | - 7 |
| Castorama | + 6,9 | CCF | - 6,6 |
| Moulinex | + 6,8 | Bancaire (Cie) | - 6,2 |
| Via Banque | + 6,8 | Ciments Priv. B | - 5,8 |
| Gascogne | + 6,8 | CFF | - 5,3 |
| Bail Invest. | + 6,3 | Euro Disney | - 5,2 |
| Plastic Omnium | + 4,9 | Matra Hachette | - 5 |
| Clarins | + 4,7 | Lapeyre | - 5 |
| Sefimeg | + 4,6 | Dynaction | - 5 |
| Europe 1 | + 4,6 | Lyonn. Eaux | - 5 |

**LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)**

| | 29-10-93 | 1-11-93 | 2-11-93 | 3-11-93 | 4-11-93 |
|---|---|---|---|---|---|
| RM | 4 651 924 | | 3 271 054 | 3 824 906 | 3 950 587 |
| Comptant R. et obl. | 28 510 263 | | 17 256 997 | 36 763 554 | 30 225 694 |
| Actions | 310 511 | | 335 673 | 288 809 | 294 104 |
| Total | 33 472 698 | | 20 863 724 | 40 877 269 | 34 470 385 |

**INDICES CAC (du lundi au vendredi)**

| | 1-11-93 | 2-11-93 | 3-11-93 | 4-11-93 | 5-11-93 |
|---|---|---|---|---|---|
| Indice gén. | | 601,6 | 602,2 | 599,1 | 590,7 |
| (base 100, 31 décembre 1987) | | | | | |
| Indice CAC 40 | | 2 169,71 | 2 171,16 | 2 135,97 | 2 081,01 |

**MATIF**
Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 5 novembre 1993
Nombre de contrats : 278 144

| COURS | ÉCHÉANCES DÉCEMBRE 93 | MARS 94 | JUIN 94 |
|---|---|---|---|
| Premier | 123,26 | 127,44 | 126,86 |
| Dernier | 123,26 | 127,26 | 126,54 |

## NEW-YORK

# En deux temps

INDICE DOW JONES

**-1,01 %**

Après un début de semaine marqué par deux nouveaux records, la tendance s'est rapidement renversée à Wall Street sous la pression d'une nette remontée des taux d'intérêt à long terme après la publication de plusieurs statistiques économi*ques américaines encourageantes*. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé vendredi à 3 643,43 points, en baisse de 37,16 points, soit un repli de 1,01 % par rapport à la semaine dernière. Les pertes ont été limitées grâce à une reprise vendredi.

De nombreuses statistiques pour le mois de septembre ont inondé le marché cette semaine : *hausse des dépenses de construc*tion, de l'indice de l'Association nationale des directeurs des achats, de l'indice composite des principaux indicateurs économiques, bond des ventes de logements neufs . Pour octobre, les demandes hebdomadaires d'allocations chômage ont reculé de façon inattendue et les créations d'emplois ont été supérieures aux prévisions.

Ces chiffres ont propulsé le taux moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence *sur le marché obligataire*, à son plus haut niveau depuis le mois d'août. Ce taux s'établissait vendredi à 6,21 % contre 5,96 % la semaine dernière. Il est monté jusqu'à 6,25 % après la publication des chiffres du chômage.

L'optimisme sur le redressement de l'économie américaine semble avoir laissé place aux *craintes d'accélération de l'infla*tion, et certains investisseurs spéculent sur un possible resserrement de la politique monétaire.

Indice Dow Jones du 5 novembre : 3 643,43 (c. 3 680,59).

| | Cours 29 oct. | Cours 5 nov. |
|---|---|---|
| Alcoa | 68 | 68 |
| ATT | 57 7/8 | 58 |
| Boeing | 37 1/2 | 37 1/4 |
| Chase Man. Bank | 33 | 32 3/8 |
| Du Pont de Nemours | 47 3/4 | 48 7/8 |
| Eastman Kodak | 63 | 61 1/8 |
| Exxon | 65 3/8 | 64 1/4 |
| Ford | 61 7/8 | 60 7/8 |
| General Electric | 97 | 94 1/8 |
| General Motors | 47 5/8 | 48 |
| Goodyear | 44 3/4 | 43 1/4 |
| IBM | 46 | 49 3/4 |
| ITT | 93 1/8 | 90 5/8 |
| Mobil Oil | 81 1/2 | 78 1/4 |
| Pfizer | 62 1/4 | 63 3/8 |
| Schlumberger | 63 3/8 | 60 3/4 |
| Texaco | 68 1/8 | 65 3/8 |
| UAL Corp. (ex-Allegis) | 152 | 147 3/4 |
| Union Carbide | 19 3/4 | 20 |
| United Tech. | 62 | 61 3/4 |
| Westinghouse | 14 1/2 | 14 |
| Xerox Corp | 79 1/4 | 79 3/4 |

## TOKYO

# Au plus bas depuis sept mois

INDICE NIKKEI

**-5,6 %**

Les valeurs ont chuté fortement à la Bourse de Tokyo, le Nikkei clôturant à son niveau le plus bas depuis sept mois à l'issue de l'annonce d'une série de résultats de sociétés médiocres. L'indice a perdu 5,6 % en cinq séances qui s'ajoutent au tassement de 2,8 % la semaine précédente. Les transactions quotidiennes sont restées peu importantes (272,6 millions d'actions cette semaine) si l'on excepte les 430 millions d'actions échangées vendredi, lorsque les investisseurs individuels se sont rués pour se débarrasser de leurs parts avant le week-end.

*« Les résultats médiocres annoncés par plusieurs sociétés ont déprimé le marché »*, a déclaré le ministre des finances Hirohisa Fujii. Il a toutefois écarté toute mesure immédiate visant à augmenter les cours. *« Nous ferons tout notre possible pour relancer l'économie en général, plutôt que de nous concentrer sur les mouvements du marché au jour le jour »* .

Les cours ont commencé à fortement baisser après l'introduction en Bourse, le 26 octobre, de East Japan Railway, (née de l'éclatement en 1987 de Japanese National Railway Corp en sept entités), la première compagnie privatisée japonaise à être introduite en Bourse depuis 1987 . L'action, qui avait clôturé à 600 000 yens à l'issue de sa première journée en Bourse, a terminé la semaine à 485 000 yens.

Indices du 5 novembre : Nikkéi 18 590,46 (c.19 702,97); Topix 1 580,85 (c.1 630,59) .

| | Cours 29 oct. | Cours 5 nov. |
|---|---|---|
| Ajinomoto | 1 380 | 1 340 |
| Bridgestone | 1 360 | 1 300 |
| Canon | 1 490 | 1 470 |
| Fuji Bank | 2 390 | 2 380 |
| Honda Motors | 1 590 | 1 540 |
| Matsushita Electric | 1 470 | 1 420 |
| Mitsubishi Heavy | 675 | 653 |
| Sony Corp. | 4 920 | 4 950 |
| Toyota Motors | 1 880 | 1 840 |

## LONDRES

# Recul

**– 2,69 %**

L'indice Footsie de la Bourse de Londres a connu cette semaine cinq jours consécutifs d'une baisse qui est allée s'accélérant dans le sillage de l'ensemble des places, pour clôturer vendredi soir à 3 085,6 points, soit une chute de 2,69 % par rapport à vendredi dernier.

Les prises de bénéfices, la chute des supermarchés entraînés dans une guerre des prix, les sempiternels doutes sur la vigueur de la croissance britannique, les propos du gouverneur de la Banque d'Angleterre, Eddie George, laissant peu d'espoir d'une baisse des taux d'intérêt et les pronostics prudents de plusieurs dirigeants de grands groupes pour leur résultats annuels ont peu fait pour redonner confiance au marché et le Stock Exchange a retrouvé ses niveaux du début octobre.

Indices *« FT »* du 5 novembre : 100 valeurs, 3 085,6 (c . 3 171); *30 valeurs*, 2 331,9 (c. 2 397,8); mines d'or, 235,8 (c. 225,5); fonds d'Etat, 102,26 (c. 102,67).

| | Cours 29 oct. | Cours 5 nov. |
|---|---|---|
| Allied Lyons | 5,90 | 5,51 |
| BP | 3,50 | 3,50 |
| BTR | 3,72 | 3,59 |
| Cadbury | 4,79 | 4,60 |
| De Beers | 13,38 | 13,18 |
| Glaxo | 6,82 | 6,56 |
| GUS | 5,35 | 5,27 |
| ICI | 7,16 | 7,05 |
| Reuters | 16,31 | 16,34 |
| RTZ | 6,83 | 6,84 |
| Shell | 7,11 | 7,13 |
| Unilever | 11,51 | 11,04 |

## FRANCFORT

# Consolidation

**– 2,72 %**

La Bourse de Francfort est entrée cette semaine dans une phase de consolidation, *« mouvement attendu depuis longtemps »*, selon les courtiers qui rappellent que le DAX a progressé de 8 % *sur le seul mois* d'octobre *et de* 33 % depuis le début de l'année. L'indice des trente principales valeurs boursières DAX a cédé 2,72 % sur la semaine, clôturant vendredi à 2 012,56 points.

Il avait franchi, mardi, en cours de séance le seuil des 2 100 points, ce qui a donné le signal du *« déclenchement d'une vague de prise de bénéfices »*, a expliqué un courtier de la CSFB-Effektenbank. Le mouvement a été freiné dans un premier temps par des achats massifs de la part d'investisseurs institutionnels et étrangers, *mais vendredi*, ces derniers se sont faits moins présents et le DAX a plongé de 2,40 %, a-t-il précisé.

La Bourse allemande a, par ailleurs, souffert du repli des principales places financières étrangères en fin de semaine.

Indice DAX du 5 novembre : 2 012,56 (c. 2 069).

| | Cours 29 oct. | Cours 5 nov. |
|---|---|---|
| AEG | 163 | 163 |
| BASF | 277,50 | 268,10 |
| Bayer | 319,70 | 313,50 |
| Commerzbank | 342,20 | 336 |
| Deutschebank | 846,30 | 820 |
| Hoechst | 285,50 | 274,20 |
| Karstadt | 602 | 597 |
| Mannesman | 340,50 | 339,70 |
| Siemens | 724 | 707,50 |
| Volkswagen | 394 | 389 |

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

# Forte détérioration

Le climat s'est fortement détérioré sur le marché international des capitaux. De nombreux investisseurs ont de la peine à croire à une poursuite du mouvement de baisse du niveau de l'intérêt que procurent les titres de longue durée. Les perspectives de baisse des taux en Europe, et donc les chances de gain, apparaissent beaucoup plus concrètes dans le domaine des dépôts à court terme. La situation est rendue d'autant plus difficile que beaucoup prévoient une nouvelle et sensible montée du dollar et se méfient des monnaies de notre continent dans leur ensemble.

Pourtant, dans cette conjoncture vraiment peu engageante, les prochains emprunts internationaux qui devraient voir le jour dans le compartiment du franc ne sont pas dépourvus de chances. Les banques qui s'en occupent ont de bonnes raisons d'espérer qu'ils seront bien accueillis. Trois nouvelles euro-émissions devraient être lancées avant le 11 novembre qui ont pour elles plusieurs atouts. La qualité des débiteurs est irréprochable. En outre, comme ce sont tous de nouveaux venus qui, jamais auparavant, n'ont levé de fonds en francs, ils devraient bénéficier d'un attrait supplémentaire pour les gérants de portefeuilles qui cherchent à diversifier au mieux leurs placements.

Par ailleurs, les spécialistes tablent sur le retour des investisseurs suisses et allemands qui, ces dernières semaines, ont déserté le marché français. Leur indifférence s'expliquait tout à la fois par la faiblesse du franc et par la diminution du rendement des titres libellés dans cette monnaie qui avait fini par rejoindre les taux des obligations en marks. Or, une réaction prononcée s'est produite depuis la fin du mois d'octobre. Les titres français rapportent à nouveau davantage que leurs homologues allemands. Un emprunteur d'outre-Rhin, Deutsche Pfandbrief und Hypothekenbank, pourrait tout particulièrement profiter de l'évolution récente.

Cet établissement financier est peu connu en France, mais il jouit d'une grande notoriété dans son propre pays et en Suisse. Le débiteur a d'ailleurs mis toutes les chances de son côté. Il a confié la direction de son opération à deux banques de nationalité différente, la BNP à laquelle sera directement associée la Société de Banques suisse.

### *Elf dans la discrétion*

Les deux autres candidats attendus pour le début de la semaine sont une société nippone d'électricité dont le Japon garantit les emprunts et une région espagnole, l'Andalousie. L'opération andalouse sera la seconde d'une collectivité locale espagnole dans le compartiment de l'eurofranc. La première vient à peine de voir le jour. Elle a été lancée mercredi à des conditions ambitieuses. Le débiteur est la Catalogne qui proposait au départ un rendement de 6,42 %, soit 35 points de plus que ce que rapportaient alors les fonds d'Etat français. Cet écart de 35 points était le même que celui qui séparait le rendement du dernier emprunt en francs du Royaume d'Espagne de celui des obligations de référence du Trésor français. L'emprunt catalan était dirigé par le Crédit commercial de France.

Une seconde émission en eurofrancs a fait son apparition à la veille du week-end. Il s'agit d'une transaction de deux milliards et d'une durée de onze ans pour le compte de la Compagnie bancaire, qui a pour particularité d'être le premier emprunt à se mesurer directement à la dernière série de fonds d'Etat francs, les obligations du Trésor 5 1/2 % émises jeudi 4 nobembre. Le Crédit lyonnais, qui dirigeait l'opération, en a arrêté les conditions de façon à assurer les investisseurs d'un rendement supérieur de quelque 75 points à celui des nouvelles obligations du Trésor.

L'autre nouvel emprunteur français de la semaine sur le marché international a été Elf-Aquitaine qui a émis pour 125 millions de francs suisses (soit environ 500 millions francs français) d'obligations de huit ans de durée. Malgré son montant moyen qui ne la distingue guère, cette affaire retient l'attention des spécialistes pour plusieurs raisons, dont la principale tient à la rareté des emprunts des sociétés privatisables.

Elf est au nombre des entreprises nationales dont les actions vont bientôt être vendues dans le public et qui, semble-t-il, évitent, pour l'instant, de se mettre trop en évidence en lançant de nouvelles opérations financières. Solliciter le marché suisse est une façon beaucoup plus discrète de se procurer des fonds que de s'adresser à l'euromarché proprement dit. L'emprunt d'Elf est peu coûteux. Si le débiteur en conservait le produit tel quel en francs suisses à taux fixe, il lui en coûterait environ 4,25 % l'an.

En fait, comme toutes les sociétés pétrolières, Elf compte en dollars des Etats-Unis et c'est dans cette monnaie que les fonds seront mis à sa disposition. A cet effet, l'emprunteur a conclu un contrat d'échange avec sa banque, l'Union de Banques suisses. La rémunération dont il lui faut s'acquitter changera à intervalles réguliers en fonction de l'évolution du taux de référence du marché monétaire international, le Libor, qu'elle dépassera de 9 points de base.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

# Vives hausses du dollar et du franc

En avant sur le dollar aux dépens du mark et aussi sur le franc français qui remonte à son meilleur cours depuis l'élargissement de sa marge de flottement, le 2 août dernier. La devise américaine, déjà en vif rebond les semaines précédentes, s'est nettement avancée pendant la période sous revue, poussant une pointe à plus de 1,70 DM et 5,90 francs avant de céder un peu de terrain. Le 18 octobre dernier, elle ne cotait que 1,61 DM et rejoint, ainsi, ses cours de la mi-août 1993.

A l'origine de cette journée, on trouve toute une série de facteurs. En premier lieu, une volée de bonnes nouvelles en provenance de l'économie américaine s'est abattue sur les marchés : augmentation de 11,7 % des ventes de véhicules sur les dix premiers mois de 1993, progression de 2,8 % du PIB au troisième trimestre, bond de quatre points de l'indice des taux directeurs d'achats, hausse de 20,8 % des ventes de maisons neuves en septembre, et, à la veille du week-end, création de 177 000 emplois non agricoles en octobre contre 146 000 prévus, bien que le taux de chômage soit passé de 6,7 % à 6,8 %. En second lieu, l'écart de taux d'intérêt entre les Etats-Unis et l'Europe se réduit. Les semaines précédentes, c'était les taux à dix ans en Allemagne qui baissaient, glissant au-dessous de 6 %. Cette semaine, ce sont les taux américains qui viennent de faire un bond (voir en rubrique « Marché monétaire et obligataire »). Du coup, l'écart en question est revenu à 0,15 point, ce qui est peu, et provoque des mouvements importants de capitaux internationaux vers les placements en dollars.

Ajoutons-y les mauvaises nouvelles en provenance de l'économie allemande, notamment la hausse du taux de chômage à 7,6 % contre 7,4 % (2,45 millions de personnes), les perspectives de baisse des taux à court terme dans les mois qui viennent (ceux des Etats-Unis ne pouvant que monter) et on verra réunis tous les motifs d'une faiblesse du mark, sans oublier les propos du président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, selon lequel le mark est « à un bon prix ».

### *La lente rentrée des devises*

La baisse de la devise allemande a raffermi le franc, le cours du mark à Paris retombant à son plus bas niveau depuis la crise du début d'août, 3,4750 francs à la veille du week-end, après un glissement au-dessous de 3,47 francs. Les légers signes d'amélioration de la conjoncture en France décelés par l'INSEE, conjugués avec les rachats de francs par les non-résidents au titre de leurs opérations sur le MATIF (voir en rubrique « Marché monétaire et obligataire ») sont à l'origine d'un tel raffermissement. Du coup, Christian Noyer, nouveau directeur du Trésor, voit le mark revenir à son cours pivot de 3,3538 francs, ce qui est, peut-être, un peu rapide...

En attendant, la Banque de France ne récupère que lentement les devises sorties lors de la crise du franc de la fin juillet 1993, et empruntées aux autres banques centrales, Bundesbank, Banque des Pays-Bas, et aussi Banque des Règlements internationaux (BRI). Pour la semaine se terminant le 28 octobre, ces rentrées ont atteint 5 milliards de francs environ contre 8 milliards de francs la semaine précédente. Toujours au 28 octobre, l'endettement brut de la Banque de France en devises se montait encore à 165 milliards de francs environ, répartis sur les comptes 22 et 25 du passif à son bilan, ses avoirs nets en devises étant encore négatifs de 24 milliards de francs environ. Suivant certaines rumeurs, tout à fait incontrôlées, hâtons-nous de le dire, l'Institut d'émission français ne rachèterait de marks qu'au-dessous du cours de 3,50 francs. Dans ce cas, compte tenu de la baisse de la devise allemande vers les 3,47 francs-3,48 francs, il pourrait accélérer ses achats. On verra bien.

F. R.

**SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN :**
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte
(Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France)
5 nov. 1993
FLORIN NEERLANDAIS — MARK ALLEMAND — LIVRE IRLANDAISE — PESETA ESPAGNOLE — FRANC BELGE — FRANC FRANÇAIS — ESCUDO — COURONNE DANOISE
0 %, -1, -2, -3, -4, -5, -6, -7, -8
Depuis le 17 septembre 1992, la livre sterling (- 18,89) et la lire italienne (- 18,30) ne participent plus au mécanisme de change du SME.
Source : Société Générale

**COURS MOYENS DE CLOTURE DU 2 AU 5 NOVEMBRE**
*(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)*

| PLACE | Livre | $ E.U. | Franc français | Franc suisse | D. mark | Franc belge | Florin | Lire italienne |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Londres | – | – | – | – | – | – | – | – |
| | – | – | – | – | – | – | – | – |
| New-York | 1,4770 | – | 16,8819 | 66,4011 | 58,6338 | 2,7609 | 52,2739 | 0,00604 |
| | 1,4885 | – | 17,9099 | 67,5447 | 59,7886 | 2,7563 | 53,1632 | 0,00614 |
| Paris | 8,7438 | 5,9200 | – | 393,8943 | 347,1123 | 16,3446 | 309,4616 | 3,5738 |
| | 8,7315 | 5,8660 | – | 396,2275 | 350,2500 | 16,1687 | 311,8554 | 3,6043 |
| Zurich | 2,2244 | 1,5060 | 25,4392 | – | 88,3026 | 4,1579 | 78,7245 | 0,9091 |
| | 2,3037 | 1,4805 | 27,3932 | – | 88,3986 | 4,0808 | 78,7081 | 0,9097 |
| Francfort | 2,5190 | 1,7055 | 28,8091 | 113,2470 | – | 4,7087 | 89,1532 | 1,0296 |
| | 2,4929 | 1,6748 | 28,5334 | 113,1239 | – | 4,6163 | 89,0377 | 1,0291 |
| Bruxelles | 53,4949 | 36,22 | 6,1182 | 24,0505 | 21,2372 | – | 18,9336 | 2,1865 |
| | 54,0028 | 36,28 | 6,1847 | 24,5052 | 21,6623 | – | 19,2876 | 2,2292 |
| Amsterdam | 2,8255 | 1,9130 | 323,1418 | 1,2702 | 112,1665 | 5,2816 | – | 1,1548 |
| | 2,7399 | 1,8810 | 332,4879 | 1,2705 | 112,3119 | 5,1846 | – | 1,1557 |
| Milan | 2446,65 | 1656,50 | 279,8142 | 1099,9336 | 971,2694 | 45,7344 | 865,9174 | – |
| | 2422,53 | 1627,50 | 275,9918 | 1089,2908 | 971,7578 | 44,8594 | 865,2313 | – |
| Tokyo | 160,03 | 108,35 | 18,3023 | 71,9455 | 63,5297 | 2,9914 | 56,6387 | 0,0654 |
| | 161,35 | 108,40 | 21,5724 | 73,2185 | 64,7241 | 2,9878 | 57,6289 | 0,0666 |

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 5 novembre 1993, 5,4637748 F contre 5,41143 F le vendredi 28 octobre 1993.

MATIÈRES PREMIÈRES

# Le poivre s'enflamme

Pourquoi le poivre s'est-il enfiévré ces temps derniers ? Sur la place de Londres, les cours atteignaient 4 000 dollars la tonne au mois de septembre, 3 700 dollars en octobre, alors qu'ils n'atteignaient que 1 750 dollars la tonne au début de l'été, et moins de 1 000 dollars l'an dernier. Ces cotations concernent le poivre blanc. Le poivre noir, lui, sans atteindre ces niveaux, est monté jusqu'à 1 600 dollars la tonne alors qu'il cotait à peine 1 000 dollars pendant les périodes chaudes de l'année.

Ce différentiel entre couleurs s'explique : le condiment reste le même, seul change le mode de traitement ; à la cueillette, les grains sont verts ; longuement trempés dans l'eau vive – une quinzaine de jours environ, – ils sont ensuite débarrassés de leur pellicule. Le poivre noir relève d'un principe plus simple : il est cueilli et directement étalé sur les claies, où il noircit en séchant. On pourrait penser que les prix plus attractifs du poivre blanc inciteraient les pays producteurs à se placer sur ce seul créneau. Il n'en est rien. Le poivrier reste une plante sarmenteuse, profondément enracinée dans les coutumes des pays qui le cultivent. Historiquement, c'est l'Indonésie qui fournit du poivre blanc (90 % de l'offre mondiale) et, dans une moindre mesure, la Malaisie et la Chine (1). De longue date, le Brésil, l'Inde, la Thaïlande et Madagascar vendent du poivre noir. Et les sautes d'humeur des cours n'altèrent en rien cet ordre des choses...

Parmi les causes de la ruée sur le poivre, figure en premier lieu la crainte d'une pénurie. Depuis longtemps, offre et consommation mondiales étaient en équilibre (de l'ordre de 150 000 tonnes, poivres noir et blanc confondus). Equilibre plus ou moins stable : l'année dernière, la demande faisant défaut en Europe (2), et plus particulièrement en Allemagne après l'effondrement du mur de Berlin, ainsi que dans l'ancienne Union soviétique à court de devises, les cours étaient assez bas. Mais, dénué de stocks, le marché s'est emballé à cause de l'Indonésie : selon les estimations de la maison de courtage Knight and Chambers, ce pays en situation de monopole ne doit récolter cette année que 8 000 à 10 000 tonnes de poivre, contre 30 000 tonnes environ l'année dernière.

### *Un cycle de huit ans*

Que s'est-il passé ? A la fin des années 80, la conjoncture était tout autre, les planteurs avaient voulu tirer parti de la soudaine flambée des cours de 1986 – le poivre valait alors 7 000 dollars la tonne ! La flambée avait été suivie d'une surproduction, elle-même antérieure à un effondrement des prix, conformément aux lois immuables de l'offre et de la demande. Faute de prix suffisamment rémunérateurs, les Indonésiens délaissèrent le poivre au profit de cultures alors plus rentables, comme le cacao. « Le poivrier nécessite un long entretien, explique Jean-Marie Schouvey, directeur des achats chez Ducros. Il a besoin d'engrais, de pesticides souvent onéreux. De plus, il faut sarcler régulièrement autour de l'arbre. Les cultivateurs arrêtant de prodiguer les soins nécessaires, l'exploitation met quatre ans environ à mourir. Et c'est alors que les prix remontent. Les pays replantent, mais il faut à nouveau quatre ans pour que l'exploitation revive. »

Les opérateurs connaissent la durée de ce cycle. Selon certains d'entre eux, les maisons de courtage indonésiennes en auraient même profité pour acheter la totalité des maigres récoltes afin de faire exploser les cours. Peine perdue. Les cours montent sans exploser et ils amorcent même ce mois-ci une courbe descendante. Sans pour autant atteindre les niveaux de l'année dernière. Nombre de professionnels pronostiquent une stabilisation des cours au stade actuel pour une raison simple : certes, l'offre mondiale devrait diminuer, mais les pays producteurs, éprouvés par les revers de fortune subis l'an passé, sont pressés de vendre, donc baissent leur prix. « Les récoltes s'échelonnent tout au long de l'année ; lorsqu'un pays vend à un prix donné, les autres s'alignent automatiquement, affirme un opérateur. Il n'y a aucun doute, l'information passe bien. »

MARIE DE VARNEY

(1) Alors que l'Indonésie produit près de 30 000 tonnes de poivre blanc, la Malaisie en produit 2 000. Quant à la Chine, toujours aussi mystérieuse, elle ne communique pas ses chiffres, mais il s'agit de faibles tonnages.

(2) L'Europe est le premier marché du poivre blanc, qu'elle préfère au noir.

| PRODUITS | COURS DU 5-11 |
|---|---|
| Cuivre h. g. (Londres) Trois mois | 1 675 (+ 41) Dollars/tonne |
| Aluminium (Londres) Trois mois | 1 067 (inch.) Dollars/tonne |
| Nickel (Londres) Trois mois | 4 775 (+ 90) Dollars/tonne |
| Sucre (Paris) Décembre | 288 (+ 4,60) Dollars/tonne |
| Café (Londres) Janvier | 1 230 (+ 19) Dollars/tonne |
| Cacao (New-York) Décembre | 1 093 (+ 27) Dollars/tonne |
| Blé (Chicago) Décembre | 336 (+ 1) Cents/boisseau |
| Maïs (Chicago) Décembre | 263 (+ 6) Cents/boisseau |
| Soja (Chicago) Décembre | 204 (+ 11,30) Dollars/t. courte |
| Pétrole (Londres) Décembre | 15,96 (+ 0,03) Dollars/baril |

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

**MARCHÉ LIBRE DE L'OR**

| | Cours 29-10-93 | Cours 5-11-93 |
|---|---|---|
| Or fin (kilo en barre) | 69 900 | 71 000 |
| – (kilo en lingot) | 69 950 | 70 950 |
| Pièce française (20 F) | 400 | 403 |
| • Pièce française (10 F) | 385 | NC |
| Pièce suisse (20 F) | 401 | 408 |
| Pièce latine (20 F) | 400 | 406 |
| • Pièce tunisienne (20 F) | 405 | 398 |
| Souverain | 519 | 524 |
| • Souverain Elisabeth II | 510 | 510 |
| • Demi-souverain | 288 | 290 |
| Pièce de 20 dollars | 2 510 | 2 545 |
| – 10 dollars | 1 227,50 | 1 230 |
| • – 5 dollars | 795 | 676 |
| – 50 pesos | 2 580 | 2 645 |
| • – 20 marks | 483 | 505 |
| – 10 florins | 417 | 421 |
| • – 5 roubles | 270 | 275 |

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

# Retournement aux Etats-Unis

La remontée brutale des taux d'intérêt à long terme aux Etats-Unis, provoquée par des signes patents d'amélioration de la conjoncture outre-Atlantique, a provoqué un beau désordre en Europe, où ces mêmes taux à long terme ont augmenté par sympathie, essentiellement à Paris, où le rendement de l'OAT à 10 ans est passé de 6 % à 6,11 %.

A New-York, d'abord, les bonnes nouvelles en provenance de l'économie (voir en rubrique « Devises et or ») ont eu pour effet logique, non seulement de supprimer les anticipations d'une nouvelle baisse des taux directeurs de la Réserve fédérale des Etats-Unis, mais encore de raviver les craintes d'un regain d'inflation au cas où l'expansion serait plus forte. Du coup, les rendements des bons du Trésor américain à long terme – les plus sensibles à toute évolution de la conjoncture et les seuls tributaires du marché, puisque ceux à court terme sont réglés par la Banque centrale – ont fait un bond, s'élevant, en quelques jours, de 5,45 % à 5,74 % pour l'échéance à 10 ans, et de 6 % à 6,24 % pour l'échéance à 30 ans. Le 15 octobre, ces rendements étaient retombés, pour le 10 ans, à 5,17 %, au plus bas depuis 1967 et, pour le 30 ans, à 5,77 %, niveau le moins élevé depuis le démarrage de l'adjudication en 1977 (au début 1993, le même 30 ans donnait un rendement de 7,30 %).

Sans doute cette réaction a été un peu brutale, surtout sur un marché américain orienté depuis des mois à la baisse des taux sur le long terme, et la spéculation a-t-elle procédé à des ventes de couverture ; sans doute les rendements ont-ils un peu fléchi vendredi, en clôture. A New-York, on n'est pas très inquiet sur le phénomène et certains prévisionnistes continuent à pronostiquer la poursuite de la baisse mondiale des rendements à long terme, déjà amorcée en 1982-1984, interrompue en 1988 et reprise en 1990. Ainsi les experts du service des études économiques et financières du Crédit lyonnais prévoient-ils des rendements de 5,20 % à 5,30 % en 1994 pour le bon du Trésor à 10 ans aux Etats-Unis, ces rendements tombant à 5,70 % en janvier 1994 et à 5,20 % en octobre 1994 en Allemagne et en France, ce qui laisserait de la marge. Mais, dans l'immédiat, la secousse est forte, surtout à Paris, où un phénomène technique a joué.

### *Le Trésor en avance*

Le MATIF étant un marché beaucoup plus « liquide » qu'à Francfort, les opérateurs étrangers, notamment les « Anglo-Américains » de Londres, Salomon Brothers, Shearson-Lehman, Goldman Sachs, ont vendu en masse du papier français, c'est-à-dire européen, d'où la chute des cours sur le MATIF où l'échéance de décembre du contrat 10 ans est retombée, en huit jours, de 123,84 à 123,10, après avoir battu son record il y a quinze jours, à près de 125. Du coup, le rendement de l'OAT 10 ans, qui avait fléchi à 5,84 % il y a quinze jours, est remonté à 6 % la semaine dernière et à 6,11 % à la veille du week-end. A Francfort, le rendement du BUND 10 ans a très peu augmenté, s'arrêtant à 5,91 %, ce qui a creusé l'écart avec l'OAT, à 0,20 point.

Ce qui est piquant dans ce phénomène, c'est l'inversion complète des positions prises par les « Anglo-Américains » en question. Il y a trois semaines, anticipant une nouvelle baisse des taux, ils acquéraient massivement des titres d'Etat français, tout en cédant immédiatement des francs sur les marchés de changes pour se couvrir contre une dépréciation de notre monnaie. En jargon d'opérateurs, ils « achetaient le taux et vendaient la devise ». Cette fois-ci, c'est l'inverse, ils « vendent le taux et rachètent la devise », reprenant les francs cédés auparavant, ce qui a contribué au redressement de notre monnaie, processus qui pourrait se poursuivre.

Sur le marché obligataire, plutôt déprimé par la remontée des rendements, l'adjudication mensuelle d'obligations assimilables du Trésor a seule occupé la scène. Cette adjudication s'est effectuée à des taux en hausse, comme on pouvait le prévoir, 6,03 % sur une nouvelle ligne à 10 ans, le 5,50 % avril 2004, qui va être incluse par le MATIF dans le gisement du contrat « notionnel » pour l'échéance juin 1994. Le montant adjugé, 14,7 milliards de francs, est, comme prévu, inférieur à la moyenne des adjudications précédentes, de l'ordre de 19 milliards, car le Trésor est en avance sur son programme officiel de 250 milliards de francs pour 1993, du fait notamment du succès de l'emprunt Balladur (110 milliards de francs en juin). L'accueil réservé à l'adjudication du Trésor a été « tout à fait moyen », avec très peu de demande finale, les spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) ayant fait leur devoir.

L'offre publique d'échange Mammouth, lancée il y a quinze jours par le Crédit foncier de France sur 35 % de sa dette domestique, soit 56 milliards de francs en onze emprunts cotés au-dessus du pair, a été un succès : 26 milliards de francs de titres ont été présentés à l'échange, sur les trois nouvelles lignes créées à cette occasion.

FRANÇOIS RENARD

LETTRES

# Le prix Femina à Marc Lambron

**Le prix Femina a été attribué, vendredi 5 novembre à Paris, à Marc Lambron, pour son roman *l'Œil du silence* (Flammarion), au second tour de scrutin, par six voix contre deux à Malika Mokkedem pour *l'Interdite* (Grasset), qui obtient, *« en raison de la situation politique en Algérie »*, une mention spéciale. Jack-Alain Léger, pour *Jacob Jacobi* (Julliard), et Christophe Bataille, pour *Annam* (Arléa), ont obtenu chacun une voix. Le Femina étranger est allé au romancier britannique Ian McEwan pour *l'Enfant volé* (Gallimard, « le Monde des livres » du 22 octobre).**

## COMMENTAIRE
## Punition

Le jury du Femina, se souvenant opportunément d'une tradition vieille d'une quarantaine d'années, avait annoncé qu'il attribuerait ses prix avant le Goncourt – qui sera proclamé, en même temps que le Renaudot, lundi 8 novembre (« le Monde des livres » du 29 octobre). Ce qu'on aurait pu, en un monde où règneraient d'autres mœurs, interpréter comme un geste d'indépendance se dénonçait comme une manœuvre de plus, comme une dérision supplémentaire, dans un milieu qui n'est avare ni des unes ni des autres. Qui manipule? Qui est manipulé? Les intéressés, éditeurs et jurés, compagnons interchangeables d'une même galère, ne doivent eux-mêmes plus le savoir...

Autre dérision, plus amère celle-là *pour celui qui en* est la victime : considéré comme l'un des favoris pour le Goncourt, et donné pour tel, mais publié par un éditeur, *Flammarion,* qui – raison, vertu ou impuissance ? se tient à l'écart du jeu, Marc Lambron se voit gratifié d'une récompense qui est en même temps une punition. Son livre, biographie romancée, rêvée et reconstruite de la photographe Lee Miller, n'est d'ailleurs pas sans qualités même s'il souffre d'appliquer, d'une manière trop convenue, certaines recettes du roman sentimentalo-historique (« le Monde des livres » du 17 septembre). Marc Lambron laisse ainsi, en raison du caractère paradoxal de ce Femina, la voie libre aux trois éditeurs, Gallimard, Grasset et le Seuil, ou plus exactement aux deux encore en course, Philippe Beaussant, publié par Gallimard, ayant reçu, le 28 octobre, le Grand Prix du roman de l'Académie française pour *Héloïse*. Restent donc en lice. Grasset, avec Angelo Rinaldi et Amin Maalouf, et le Seuil, avec Michel Braudeau. Reste également à se distribuer, en fonction des mêmes impératifs, les autres prix : Renaudot, Médicis et Interallié. La boucle sera ainsi bouclée et le tour joué – par avance... A moins que ne survienne, d'une autre galaxie, un écrivain soudain jugé sur ses seuls mérites...

PATRICK KÉCHICHIAN

**PRIX NOVEMBRE : René de Obaldia primé pour « Exobiographie ».** – Le prix Novembre, doté de 200 000 francs par le graveur Cassegrain, a été décerné, jeudi 4 novembre, à l'écrivain, poète et dramaturge René de Obaldia pour *Exobiographie* (Grasset, lire le feuilleton de Pierre Lepape dans « le Monde des livres » daté 2-3 mai). Né en 1918, auteur d'une œuvre importante et déjà largement reconnue – par le Grand Prix du théâtre de l'Académie française (1985) et par le Grand Prix de la littérature dramatique de la Ville de Paris (1991) –, René de Obaldia l'a emporté au cinquième tour. Des voix se sont également portées sur la biographie de Raymond Aron par Nicolas Baverez (Flammarion).



COMMUNICATION

CORRESPONDANCE

# A propos d'un film sur Moruroa

*Nous avons reçu la lettre suivante de Michel Daëron, réalisateur :*

Dans l'article paru dans le supplément du « Monde Radio-Télévision » daté 31 octobre-1er novembre, consacré au film *Moruroa le grand secret* programmé le 6 novembre sur ARTE, Jean-Paul Dufour me fait dire, s'agissant des témoignages accablants de la population polynésienne sur les conséquences des essais nucléaires français dans le Pacifique : *« J'ai parfois douté », reconnaît Michel Daëron »*, et, plus loin : *« Paradoxalement, ce sont le* black-out *observé par les militaires français... les pressions et intimidations subies localement par son équipe, qui, dit-il* [le réalisateur encore] *balaieront ses réticences. »*

J'affirme ne jamais avoir tenu de tels propos. Par ailleurs, je n'ai jamais rencontré M. Dufour. J'ai accordé un entretien à Catherine Humblot, rédactrice au « Monde Radio-Télévision », et ne lui ai rien dit de semblable. M. Dufour déforme mes propos dans un sens qui lui permet de parfaire son raisonnement. Là est bien le problème : M. Dufour affiche son opinion quand il dit que ces essais *« n'ont eu, semble t-il, que peu de conséquences sur l'environnement... »*

Où M. Dufour prend-il ses sources ? Probablement dans les communiqués tranquillisants du ministère de la défense. M. Dufour aurait souhaité que le film soit certifié conforme par la parole d'or d'un expert. Mais quand le manque de données empêche de se prononcer définitivement, il n'existe pas de véritable expert. Et c'est la raison pour laquelle le mur du secret établi par les militaires français autour de la question des essais nucléaires constitue l'un des axes principaux du film.

J'ai effectivement choisi de donner la parole à ceux qui ne l'ont jamais, c'est-à-dire aux Tahitiens concernés. Cela dérange M. Dufour : *« C'est une option »*, conclura t-il. Un doux euphémisme.

**[Michel Daëron a lu un peu vite l'article incriminé. J'y écrivais : *« Si la plupart de ces essais, souterrains depuis 1975, n'ont eu, semble-t-il, que peu de conséquences sur l'environnement, quarante-deux d'entre eux ont été réalisés dans l'atmosphère, le plus souvent sous un ballon. Plusieurs cas de contamination des îles du voisinage ont été constatés et sont aujourd'hui reconnus »*. Mes sources ? Concernant les essais souterrains (135 sur 177) : le commandant Cousteau, notamment, que M. Daëron cite d'ailleurs dans son film.**

**J'évoque clairement les cas de contaminations dus aux essais aériens (le propos du film de M. Daëron). Michel Daëron a choisi de ne faire parler que les *« Tahitiens concernés »*. Qu'est-ce donc sinon un choix, donc *« une option »* ? J'aurais pu ajouter « une option estimable », puisque je le pense. *Cela ne m'empêche pas* (et là, c'est une opinion !) de trouver dommage qu'il n'ait pas poussé plus loin son enquête, interrogé des experts et des scientifiques. *Il en est de très* compétents et honnêtes, hors du ministère de la défense, et même opposants farouches aux essais nucléaires (en Nouvelle-Zélande ou en Australie, notamment). Cela aurait sans doute (c'est encore une opinion, confortée par l'expérience professionnelle) renforcé son propos, lui aurait peut-être permis de mettre à jour d'autres cas plus exemplaires et lui aurait à coup sûr évité quelques erreurs.**

**Cela dit, j'ai effectivement cité Michel Daëron sur la foi de notes fournies par Catherine Humblot. Mais je ne mets qu'une seule phrase dans sa bouche entre guillemets : *« J'ai parfois douté. »* (N'aurait-il donc jamais douté ?). Je ne peux donc pas *« déformer ses propos »* en affirmant que les pressions et *le black-out* (ou « le mur du secret » ?) des militaires ont balayé ses réticences. Mais peut-être aurais-je dû écrire : « l'ont *convaincu du bien-fondé de sa* démarche »... – J.-P. D.]**

## Le conflit persiste à « Témoignage chrétien »
## « Jean-Pierre Chevènement briseur de grève »

Une partie des salariés de l'hebdomadaire *Témoignage chrétien*, en grève depuis cinq semaines, s'opposent toujours aux décisions de la direction. Jeudi 4 novembre, l'assemblée des « associés », détenteurs des 200 parts de la société éditrice, dans laquelle le directeur et gérant, Georges Montaron, *dispose de la minorité* de blocage, n'a pas abouti. Les associés ont décidé de créer une commission *sur les problèmes de l'entreprise*, qui doit remettre ses conclusions avant le 31 mars prochain. Selon la direction de *l'hebdomadaire, le plan de res*tructuration n'a pas été remis en cause par les associés, qui *« ont pris acte des licenciements que la direction a été contrainte de pratiquer »*.

Le tribunal de grande instance de Paris, qui avait exigé *l'évacuation des locaux occu*pés par les grévistes, à la demande de M. Montaron, a désigné un magistrat pour tenter, *en qualité de médiateur*, de sortir de l'impasse. Des discussions devraient s'ouvrir rapidement. La société des *rédacteurs a, de son côté,* publié, vendredi 5 novembre, un communiqué intitulé *« Jean-Pierre Chevènement, briseur de grève »*, qui met en cause le président du Mouvement des citoyens et la publication dans le numéro de *Témoignage chrétien* du 6 novembre d'un article sous sa signature. En rappelant que Georges Montaron *« parraine »* le Mouvement des citoyens et que le directeur délégué comme le nouveau rédacteur en chef du journal sont membres du mouvement de M. Chevènement, la société des rédacteurs indique qu'il est *« difficile de ne pas voir là une tentative d'OPA, qui n'ose pas dire son nom, du Mouvement des citoyens, alors que* TC *a été toujours à gauche et indépendant de quelque chapelle que ce soit, il doit le rester »*.

CARNET

## Décès

– Chantal et Jean-Paul BRAYER

ses parents,
Betty,
sa sœur,
*ont la douleur de faire part du décès de*

**Philippe,**

survenu accidentellement le 4 novembre 1993, à l'âge de vingt-sept ans.

Les obsèques auront lieu le mardi 9 novembre, à 10 h 45, en l'église *Saint-Germain-en-Laye*.

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, rue Diderot,
78100 Saint-Germain-en-Laye.
49, place du Gast,
53000 Laval.
170, rue des Poilus,
45160 Olivet.

– Ses frères dans le sacerdoce,
Et tous ses amis,
recommandent à vos prières le

**Père Marcel CHÉNEL,**

entré dans la paix du Seigneur, le 3 novembre 1993.

La messe de funérailles sera célébrée le lundi 8 novembre, à 10 h 30, à la Maison Marie-Thérèse, 277, boulevard Raspail, Paris-14e.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Ormesson (Val-de-Marne), le même jour à 14 heures.

– Sa famille,
Et ses proches
annoncent que, le 2 novembre 1993,

**René MORLEY,**
coopérateur,
ancien résistant,
fondateur
des *Associations familiales protestantes*,
et, avec son épouse,
de l'école Decroly de Saint-Mandé,
ancien administrateur
de la Société générale,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

a été reçu dans le pardon de Dieu.

Un culte sera célébré au temple du Vésinet (Yvelines), le 9 novembre 1993, à 10 heures.

Familles Morley, Gérard, Janlmes, Barbour, Drai, Woodard.

33, rue Joffre,
78400 Chatou.

– Mme Marc Grumbach,
son épouse,
Jean-Paul, Caroll, Grégory
son fils, ses petits-enfants,
La famille,
ont la douleur de faire part du décès de

**M. Marc GRUMBACH,**

survenu à Paris, le 5 novembre 1993.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, le 8 novembre, à 15 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Lina Levy,
son épouse,
Mme Josette Vermiglio,
M. et Mme Alain Levy,
M. Neldo Levy,
M. et Mme Claude Levy,
M. et Mme Michel Levy,
ses enfants et petits-enfants,
*ont la tristesse de faire part du décès de*

**M. Georges LEVY,**
libraire,

survenu le 5 novembre 1993, dans sa quatre-vingt-huitième année.

15, rue Lakanal,
75015 Paris.

– M. et Mme Louis Cadoux,
Sylvie-Marine Cadoux et Simon Rosenblatt,
Emerita Rodriguez,
*Les familles Dartigue-Peyrou, Blanc,* Moulinié,
ont la douleur de faire part du décès de

**Mme veuve Maurice TRIAL,**
née Amélia Dartigue-Peyrou,

survenu à Paris, le 4 novembre 1993, dans sa quatre-vingt-seizième année.

La levée du corps aura lieu le 8 novembre 1993, à 7 h 30, à l'amphithéâtre de l'hôpital Cochin.

*Les obsèques religieuses seront célébrées* le 9 novembre, à 10 h 30, au temple de Vabre (Tarn).

– Jacques et Sophie Wolff,
*Victoria, Nicolas et Marie-Laure*,
Patrick et Françoise Wolff,
leur fils Martin,
font part du décès de

**Simonne WOLFF,**

survenu le 8 octobre 1993, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Les obsèques ont eu lieu le 15 octobre 1993, dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– La famille,
Les amis,
ont la douleur de faire part du décès de

**Régine FRYD,**

survenu dans sa quarante-sixième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.

98-102, rue Eau-de-Robec,
76000 Rouen.

– M. et Mme Gabriel Cattin,
leurs enfants
et leur petite-fille,
M. et Mme Jacques Saint-Etienne,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Nicolaï
*et leurs enfants*,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Parents, alliés
Et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

**Henri SAINT-ÉTIENNE,**
ingénieur ETP,

survenu le 4 novembre 1993, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le *8 novembre, à 10 h 30, à Ménerbes* (Vaucluse), et l'inhumation, à 15 heures, à Robiac (Gard), dans le caveau de famille.

Place de la Mairie,
84560 Ménerbes.
14, rue de la République,
30160 Bessèges.

## Anniversaires

– Il y a un an, mourait

**Micheline GILLET-VANSTEENKISTE.**

Sa famille
demande d'avoir une pensée affectueuse pour elle et pour son fils,

**Alain**
(1953-1990).

– Le 7 novembre 1991, disparaissait

**Gaston MONNERVILLE,**
ancien président du Sénat.

Mme Gaston Monnerville,
Sa famille
Et la Société des *amis du président* Gaston-Monnerville,
rappellent le souvenir du grand républicain et du vibrant défenseur des droits de l'homme.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 6165

HORIZONTALEMENT

I. Peut conduire à la morgue. – II. En première audition. Les petites artères. – III. Etre à l'abri comme un bouquin. Très frappé. Laisse toujours des restes. – IV. Un spectacle étranger. Un peu d'*espoir. Patrie de* philosophes. Peut être utilisé pour relever les épaules. – V. *Un minimum* pour le bon sens. Dans l'alternative. Est versée dans les « chiottes ». – VI. Essayer de faire repartir. Qui peuvent faire rougir. – VII. Qu'on ne trouvera pas à l'intérieur. – VIII. Agrément étranger. Circulait en Asie. – IX. Un *bleu* qui n'est évidemment pas d'Auvergne. N'a *pas* bon bec. – X. Puissance. Prolonge le palais. Une bonne terre. – XI. Les derniers, selon Apollinaire, sont pareils à des baisers très las. Faux, c'est le cytise. – XII. Un adjoint, par exemple. Fondateur des jardins d'enfants. – XIII. Contribuent à faire les grandes rivières. Portait les armes. Dieu. Particule. – XIV. Des gens qui savent bien courir. Canal. – XV. Pas scientifique pour un nom. Des groupes de sporanges.

VERTICALEMENT

1. Petits quand on est bien soigné. Comme les bras quand on reçoit bien. – 2. Libre, c'était la « colle ». *Le droit du propriétaire.* Morceau pour deux. – 3. Avant l'heure. Régime à base de galette. – 4. Est empruntée en *passant. D'un auxiliaire. Fin de* bail. – 5. Pays. Utilisée pour servir les « vieilles ». En France. – 6. Un brin de cerfeuil. Les larmes *ne suffisent pas pour l'apaiser.* Se transforma. Obtenus. – 7. Détérioré. Qu'on rencontre souvent. Le grand n'est pas *bourgeois. – 8. Symbole.* Peut être grand pour le sujet. Retentit. – 9. *Quelque* chose de pas sérieux. Adverbe. – 10. Trouvés au bord de l'eau. Pour purger une commère. – 11. De vulgaires avantages *pour les femmes.* On les prend en s'amusant. – 12. Outil. Est dans le vent. Partie d'un trio. – 13. Dieu pour les Hébreux. *S'enfonce dans les* côtes. Bâtiment où l'on met des toiles. – 14. Relevés par le chef. A une réaction brutale. Circule à l'étranger. – 15. *Endroits où l'on* peut passer la nuit. Eveiller des échos sylvestres.

**Solution du problème nº 6164**

*Horizontalement*

I. Ambages. – II. Roitelets. – III. Bistre. Ha. – IV. On. Emise. – V. Ré. Nestor. – VI. Eaque. Er. – VII. Su. Esprit. – VIII. Ais. – IX. Emmieller. – X. Noirs. Ere. – XI. Tu . Etés.

*Verticalement*

1. Arborescent. – 2. Moineau ; Mou. – 3. Bis. Ami. – 4. Atténué. Ire. – 5. Germées. Est. – 6. Eléis. Pal. – 7. Se. Stériles. – 8. Théoriser. – 9. Osa. Reg.

GUY BROUTY

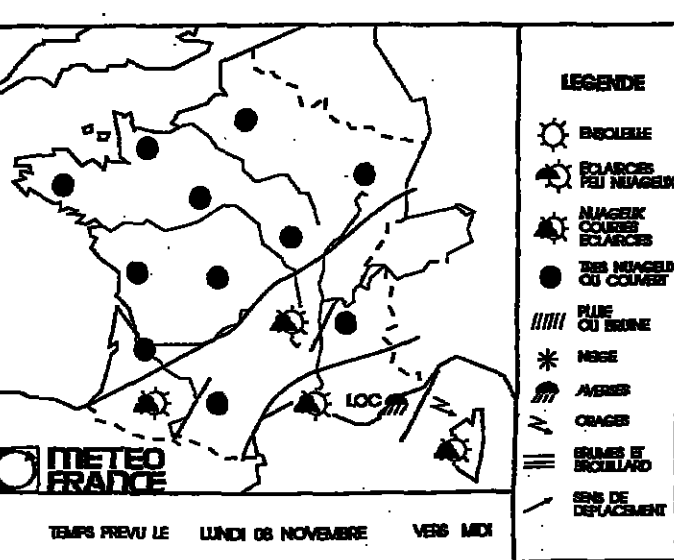
MÉTÉOROLOGIE

**Dimanche : journée maussade et fraîche.** – Le temps sera gris et brumeux sur une large moitié nord, du Poitou-Charentes à la Franche-Comté. Sur les régions du Nord-Est, ces nuages bas seront encore plus épais, et n'évolueront pas du tout en journée ; il tombera même un peu de bruine en matinée. Sur les autres régions, le ciel deviendra un peu plus lumineux en cours d'après-midi, mais sans plus.

Une bande pluvieuse s'étendra des Pyrénées au Massif Central et aux Alpes, il neigera un peu vers 2 000 mètres. Le matin, ces pluies seront parfois modérées. En cours de journée, leur activité faiblira sensiblement, pour devenir faibles et intermittentes, et se rabattre progressivement en direction des Pyrénées-Orientales en soirée.

Sur les régions méditerranéennes, le temps sera variable, avec des averses parfois fortes en cours de journée.

De l'Aquitaine à la Bourgogne, le ciel sera nuageux, avec quelques gouttes de pluie le matin.




**TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 06-11-1993**
Valeurs extrêmes relevées entre le 05-11-1993 à 18 heures TUC et le 06-11-1993 à 6 heures TUC

| | | | |
|---|---|---|---|
| **FRANCE** | | | |
| AJACCIO | 19 | 13 | P |
| BIARRITZ | 17 | 11 | P |
| BORDEAUX | 17 | 12 | P |
| BOURGES | 19 | 5 | P |
| BREST | 13 | 11 | C |
| CAEN | 17 | 4 | B |
| CHERBOURG | 17 | 9 | C |
| CLERMONT-FER. | 17 | 5 | C |
| DIJON | 7 | 6 | C |
| GRENOBLE | 12 | 7 | P |
| LILLE | 13 | 8 | C |
| LIMOGES | 18 | 9 | C |
| LYON | 9 | 6 | C |
| MARSEILLE | 17 | 12 | C |
| NANCY | 6 | 5 | P |
| NANTES | 13 | 11 | B |
| NICE | 16 | 13 | C |
| PARIS-MONTS. | 11 | 5 | C |
| PAU | 16 | 10 | P |
| PERPIGNAN | 20 | 14 | C |
| POINTE-A-PITRE | 33 | 22 | D |
| RENNES | 13 | 9 | C |
| ST-ETIENNE | 16 | 8 | C |
| STRASBOURG | 7 | 6 | C |
| TOULOUSE | 16 | 12 | P |
| TOURS | 16 | 5 | C |
| **ÉTRANGER** | | | |
| ALGER | 19 | 15 | N |
| AMSTERDAM | 8 | 3 | C |
| ATHÈNES | 24 | 19 | C |
| BANGKOK | 34 | 24 | D |
| BARCELONE | 20 | 13 | D |
| BELGRADE | 17 | 12 | C |
| BERLIN | 6 | 2 | C |
| BRUXELLES | 14 | 8 | P |
| COPENHAGUE | 6 | 4 | P |
| DAKAR | 30 | 23 | D |
| GENÈVE | 8 | 7 | C |
| ISTANBUL | 19 | 15 | N |
| JÉRUSALEM | 25 | 14 | D |
| LE CAIRE | 27 | 18 | D |
| LISBONNE | 15 | 11 | A |
| LONDRES | 17 | 8 | C |
| LOS ANGELES | 25 | 13 | D |
| LUXEMBOURG | 5 | 3 | C |
| MADRID | 11 | 4 | N |
| MARRAKECH | 19 | 13 | C |
| MEXICO | 27 | 11 | N |
| MILAN | 13 | 11 | C |
| MONTRÉAL | 10 | 4 | C |
| MOSCOU | 3 | –2 | C |
| NAIROBI | 26 | 16 | N |
| NEW-DELHI | 32 | 18 | D |
| NEW-YORK | 17 | 9 | C |
| PALMA-DE-MAJ. | 19 | 14 | N |
| PÉKIN | 16 | 9 | C |
| RIO-DE-JANEIRO | – | – | – |
| ROME | 24 | 14 | B |
| HONGKONG | 24 | 23 | C |
| SÉVILLE | 20 | 9 | N |
| SINGAPOUR | 32 | 23 | C |
| STOCKHOLM | 3 | 2 | C |
| SYDNEY | 22 | 11 | N |
| TOKYO | 24 | 13 | C |
| TUNIS | 23 | 16 | N |
| VARSOVIE | 8 | 1 | P |
| VENISE | 16 | 13 | N |
| VIENNE | 11 | 9 | P |

| A | B | C | D | N | O | P | T | * |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| averse | brume | ciel couvert | ciel dégagé | ciel nuageux | orage | pluie | tempête | neige |

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

*(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)*

# RADIO-TÉLÉVISION

## SAMEDI 6 NOVEMBRE

### TF 1

14.20 **La Une est à vous.** Avec la série : *Agence tous risques.*
17.35 **Divertissement :** *Ciné gags.*
17.40 **Magazine :** Trente millions d'amis.
18.10 **Divertissement :** Les Roucasseries. *Invités :* Chico et les Gypsies.
18.40 **Série : Beverly Hills.**
20.00 **Journal,** Essais de formule 1, Tiercé et Météo.
20.45 **Variétés : Garçon... la suite !** Emission *présentée par* Patrick Sébastien. Avec Paul Préboist, Tatayet, les Aristochats, *Michèle* Torr, Pierre Vassiliu, Jean-Louis Foulquier, les Chippendales, Yogie Baird, *Charlie Oleg,* Frédéric Dard.
22.45 **Téléfilm : L'Arme suprême.** De Charles T. Kanganis.
0.25 **Magazine : Formule foot.** Championnat de France.
1.15 ***Sport : Voile.*** La Route du café.
1.30 **Formule 1 Magazine.** Grand Prix de formule 1 *d'Australie.*

### FRANCE 2

13.25 ▶ ***Magazine : Géopolis.*** *Présenté par Claude Sérillon.* Les peuples d'Hussein, de Gérard Grizbec et Yann Gicquel.
14.15 **Magazine : Samedi sport.** Tennis : demi-finales du 8e Open de Paris-Bercy, en direct ; A 16.40, Tiercé, en différé de Saint-Cloud ; A 17.00, Rugby : 2e test match France-Australie, en direct du *Parc des Princes.*
18.45 **INC.**
18.50 **Magazine : Frou-frou.** Présenté par Christine Bravo. *Invité : Julien Clerc.*
19.50 ***Tirage du Loto*** (et à 20.45).
20.00 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Divertissement :** *C'est votre vie.* *Présenté par* Frédéric Mitterrand. Invité : Michel Fugain.
22.45 **Variétés :** Taratata (et à 4.30). Emission présentée par Nagui. *Invité : Claude Nougaro.* Avec Fabulous Troubadour, Dee Dee Bridgewater, Didier *Lockwood, Richard Gotainer.*
0.10 ***Journal et Météo.***

0.30 **Sport : Tennis.** Demi-finales de l'Open de Paris-Bercy, en différé.

### FRANCE 3

14.00 **Série :** Les Mystères de l'Ouest.
17.40 **Magazine : Montagne.** Rencontre avec le dalaï-lama. Reportage : Lama pour toujours, de Jeanne *Mascolo* de Filippis et Bruno Vienne.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.50 ***Un livre, un jour.*** *Faune et flore argotiques,* de Robert Giraud ; *l'Argot au XXe siècle,* d'Aristide Bruant.
19.00 **Le 19-20 de *l'information.*** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 ***Divertissement :*** **Yacapa.**
20.30 ***Le Journal des sports.***
20.50 **Jeu : Les Dicos *d'or.*** Résultats des demi-finales, présentés en direct du Futuro*scope de Poitiers* par *Elise* Lucet et Bernard Pivot : corrigé de la dictée et des questions. Soirée avec les finalistes, des vedettes et des personnalités.
22.10 **Série : Des héros ordinaires.** *La Porte du ciel,* de Denys Granier-Deferre.
23.40 **Journal et Météo.**
0.05 **Jamais sans mon livre.** Magazine présenté par Ber*nard* Rapp. *Invités :* Philippe Beaussant *(Héloïse)* ; Françoise Lalande *(Jean-Jacques et le plaisir)* ; Catherine Reeve-Kolb, à propos de la *Correspondance de Marcel Proust-1922* ; Angelo Rinaldi *(Les jours ne s'en vont pas longtemps).*
1.00 **Continentales Club.**

### CANAL PLUS

15.30 **Concert : Aretha Franklin.**
16.20 **Surprises.**
16.45 **Magazine :** Avis de grand frais. Les sports de glisse.
17.05 **Sport : Football américain.**

— *En clair jusqu'à 20.30* —

18.30 **Décode pas *Bunny.***
18.55 **Série animée :** Chipie & Clyde.
19.05 **Dessin animé :** Les Simpson.
19.30 **Flash d'informations.**
19.35 ***Magazine :*** *Le Plein de super.*

Invités : INXS, Soon E Mc, Clip Living Colour.
20.30 ▶ **Documentaire :** Une vie de prof. D'Hervé Chabalier.
22.05 **Flash d'informations.**
22.15 **Magazine : Jour de foot.** *16e journée du championnat* de France de D1.
23.00 **Sport : Boxe.** Championnat du monde WBA des lourds-légers : *Orlin Norris* (Etats-Unis)-Marcello Figueiroa (Argentine), en direct du Cirque d'Hiver.
0.00 ***Le Journal du hard.***
0.05 ***Cinéma :*** **Instinct animal.** Film américain, classé X, de John Leslie (1992).
1.35 ***Cinéma :*** **Pensées mortelles.** ■ Film américain d'Alan Rudolph (1991) (v.o.).

### ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 **Documentaire :** Le Carré noir. *D'Iossif Pasternak (rediff.).*
18.00 **Magazine : Mégamix** (rediff.).
19.00 **Magazine : Via Regio.** Histoires de *littérature :* Luxembourg, *Basilicate, Ardennes.*
19.25 **Chronique :** Le Dessous des cartes. *Ukraine 1993.*
19.35 **Documentaire :** Histoire parallèle. Actualités françaises et soviétiques de *la semaine* du 6 novembre 1943.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 ▶ **Documentaire : Moruroa, le grand secret.** *De Michel Daëron. Animé par* Peter Wien, avec Alain Barthoux, Roger Ducousso, Gabriel Tetiarahi, Michel Daëron et Josef Joffe.
21.55 **Débat.**
22.40 **Téléfilm : L'Etang d'Anna.** De Thomas Strittmatter et *Nico Hofmann.*
0.15 **Cinéma d'animation :** Snark. La Pista ; Aberrations poïkiloligoïdes ; *Time Squared ; Partitur ;* Spirit of Place.

### M 6

15.05 **Série : Covington Cross.**
16.10 **Série : Département S.**
17.15 **Série : L'Aventurier.**
17.45 **Série : Le Saint.**
18.45 ***Magazine :*** Les Enquêtes de Capital.

*Le télé-achat aux Etats-Unis.*
19.15 **Magazine ; Turbo.** 230 SL, l'anniversaire ; Epoqu'auto, à Lyon ; *Le musée de Sanary ; le De Clercq ;* Le Rallye du Maroc Classic.
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
*20.00* **Série : *Classe mannequin.***
20.35 ***Magazine :*** Stars et couronnes (et à 1.10). Interview de la princesse Sheene.
*20.50* **Téléfilm :** La Conspiration du silence. De Francis Mankiewicz.
0.10 **Série :** Soko, brigade des stups.
1.05 ***Six minutes première heure.***
2.15 ***Rediffusions.***

### FRANCE-CULTURE

*20.30* **Photo-portrait.** *Jack-Alain Léger.*
20.45 **Avignon 93.** Au bord de la vie, de Gao Xingjian ; à 21.55, Choses dites et défaites, de Lou Denver.
22.35 **Musique : Opus.** Andras Schiff, pianiste. Invitée : Maria Grabocz, musicologue.
0.05 **Clair de nuit.** L'exposition « Grands et jeunes d'aujourd'hui », au *Grand Palais.*

### FRANCE-MUSIQUE

20.00 ***Soirée lyrique*** *(en direct de* Londres pour le 100e anniversaire de la mort de Tchaïkovski) : *Eugène Onéguine,* opéra en trois actes, de Tchaïkovski, par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra royal de *Covent Garden, dir. Mark Ermler ;* sol. : Gillian Knight, Sarah Walker, mezzo-sopranos, Catherine Malfitano, soprano, Eirian James, contralto, Giuseppe Sabbatini, ténor, Dmitri Hvorostovsky, basse.
*23.30* ***Maestro.*** Ernest Ansermet, par François Castang. Œuvres de Tchaïkovski.
0.05 **Carrefour de la guitare.** Par *Robert Vidal.* Œuvres de Carlevaro, Bogdanovic, Arnold.



## IMAGES

### Nantua-Tuamotu

*« La France vit dans un costume étriqué »,* lâchait Charles *Pasqua, en costume gris, chemise et cravate bleues sur fond* rouge, à une Claire Chazal toute en blanc. *« Il faudra revoir les compétences des départements, des régions et de l'Etat »,* ouvrir un *« débat sans tabous »* car *« on voit bien que la France est coupée en trois »,* que *« le nombre des exclus augmente »* ce qui est *« inacceptable ».* A TF 1, le ministre *de l'intérieur trouvait presque* les mêmes mots sinon le même accent, qu'Alain Juppé, son collègue des affaires étrangères, qui l'avait devancé de quelques minutes sur l'antenne de France 2, pour déplorer, *« en tant que citoyen »,* le port du foulard islamique à l'école, qui valait d'être exclues à quatre élèves turques et marocaines de Nantua.

*« La France est un pays laïque, l'école est laïque, elle est faite pour intégrer les enfants, tout ce qui va contre l'intégration ne doit pas être accepté »* même si la loi ne l'interdit pas, arguait le ministre de l'intérieur avant de pourfendre *« l'intégrisme, danger dans toutes les religions ».*

*« Moi, Français né en Indochine, je considérais que c'était mon pays, qu'il fallait qu'on vive ensemble. Mais c'était difficile. Si j'avais été vietnamien, j'aurais évidemment été de leur côté. »* Chemise bleue à fleurs, cheveux blancs et peau bronzée, Bernard Moitessier n'a pas seulement quitté l'Indochine de son enfance. Le navigateur a largué les amarres. Il a abandonné, en 1969, la première Course autour du monde à la voile qu'il avait quasiment *gagnée, pour jeter l'ancre dans* les îles du Pacifique, l'océan bien nommé. Paix... Monde plus humain... Les mots et les images s'entrechoquaient autour du vieux sage, qui a su renoncer à bien d'autres quêtes *inutiles.* « Thalassa » nous le *montrait passant du Joshua,* son bateau d'autrefois, au *Tamata* (« Pourquoi pas », en Polynésien) sur lequel il pratique, à soixante-huit ans, la navigation buissonnière aux Tuamotou. *« Avec un bateau, tu trimballes ta coquille avec toi. »* Noix de coco *fraîchement* cueillies, lagons bleus et voiles blanches, Bernard Moitessier n'est *« pas contre le progrès, à condition que ça ne nous envahisse pas tout ».*

« Thalassa », justement, annonçait un progrès : ses dossiers seront désormais sous-titrés en télétexte pour les malentendants. Ils sont nom*breux, souvent exclus. France 3* avait invité, dans « Faut pas rêver », Emmanuelle Laborit, radieuse, sourde et muette. L'actrice nous parlait en gestes simples, effaçant d'un mouvement gracieux quelques barrières immatérielles qui divisent la France. Elle mimait un choc contre un meuble, souriait, et l'on comprenait, avant la voix de l'interprète, que *« le monde du silence, c'est pas le noir complet. Même la nuit, j'arrive à repérer les choses ».*

**MICHEL COLONNA D'ISTRIA**

*Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du* **câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.**

## DIMANCHE 7 NOVEMBRE

### TF 1

6.30 **Club *mini* Zig-Zag.** Draghetto ; Cubitus.
7.10 **Club Dorothée.** Les Popples ; Les *Misérables ;* Le *Jardin des chansons.*
8.00 **Le Disney Club.** L'Ecole de la brousse ; Tic et Tac ; Super Baloo ; *Myster Mask ;* La Bande à *Dingo ;* Dessin animé ; Reportage ; Bricolage ; Jeu ; Invités : les par*ticipants du championnat* de billes ; *Variétés :* The Beloved.
10.25 **Magazine : Auto Moto.** Spécial Grand Prix de *formule 1 d'Australie, en* direct d'Adélaïde.
11.03 **Météo** (et à 12.18).
11.05 **Magazine : Téléfoot.** Championnat de France ; Top buts ; *Retour sur les différents* matches de Coupe d'Europe.
11.55 **Jeu : Millionnaire.**
12.20 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 ***Magazine :*** **A vrai dire.**
12.55 **Météo et Journal.**
13.20 **Série : Hooker** (et à 13.20).
14.15 **Série : Arabesque.**
15.10 **Série :** Enquêtes à Palm Spring.
16.55 **Disney Parade.** *Dessin animé :* Marsupilami ; Les Cent Vies de Black Jack.
18.00 **Des millions de copains.** Avec la série : Alerte à Malibu.
19.00 **Magazine : 7 sur 7.** Présenté par Anne Sinclair. *Invité : Alain Minc.*
20.00 **Journal, Tiercé et *Météo.***
20.45 **Cinéma : Liaison fatale.** □ Film américain d'Adrien Lyne (1987). Avec *Michael* Douglas, Glenn Close, Anne Archer.
22.55 **Magazine : Ciné dimanche.**
23.05 **Cinéma :** *Douce France.* ■ Film français de François Chardeaux (1985). Avec Barbara Rudnik, Andréa Ferreol, *Hito Jaulmes.*
0.40 **Journal et Météo.**
0.50 **Magazine : Le Vidéo Club.**
1.05 **Série : Passions.**
1.30 **TF1 nuit** (et à 2.30, 3.25, 4.05, 4.35).
1.35 ***Documentaire :*** *Histoires naturelles* (et à 3.35). Survivance : modes de chasse et de pêche traditionnels ; inventer pour *inventer ; Le pinceau et le* fusil.
2.35 **Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard** (dernier épisode).
4.10 **Série : Côté cœur.**
4.45 **Musique.**
5.10 **Documentaire : *Histoire des inventions.*** Inventer pour tuer.

### FRANCE 2

5.55 **Documentaire : *Tant qu'il y aura des bébés.*** *De Paule Zajdermann (2e partie, rediff.).*
6.50 **Dessin animé.**
7.00 **Debout les petits bouts.** Lapin bleu ; Michel Vaillant ; *Les Nouveaux Popeye ; Robert* dans la bouteille ; Chip et Charly ; Le Livre de la jungle.
8.45 **Connaître l'islam.**
9.15 **Emission israélite.**
9.30 ***Source de vie.***
10.00 **Agapè.** Débat : les animaux iront-ils au paradis ? ; A 11.50, Midi *moins sept, présenté par* Noël Copin.
11.00 **Messe.** Célébrée en l'église Saint-Laurent à Nogent-le-Rotrou *(Eure-et-Loire).*




12.00 **L'Heure de vérité** (et à 2.15). *Magazine présenté par* François-Henri de Virieu. *Invité :* Louis Viannet, secrétaire général de la CGT.
12.58 ***Loto, Journal, Météo et Info route.***
13.25 **Dimanche Martin.** Le monde est à vous, avec Enrico Macias et Nicole Riem.
14.55 ***Série :*** ***L'Equipée*** **du Poney Express.**
15.50 **Dimanche Martin** (suite). L'Ecole des fans, avec Marc *Lavoine ; Ainsi font, font, font.*
17.25 **Documentaire : Cousteau à la redécouverte du monde.** Mékong. 2. Vietnam et Cambodge, *le riz et* les fusils.
18.15 **Magazine : *Stade 2.*** Football ; Rugby ; Basket-ball ; Tennis ; Ski alpin ; Handball ; *Boxe ; Automobile : Grand* Prix de formule 1, à Adelaïde.
19.25 **Série : Maguy.**
20.00 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Cinéma : Liste noire.** ■ Film *français d'Alain Bonnot* (1984). Avec Annie Girardot, François Marthouret, Paul Crauchet.
22.25 **Cinéma : *Good Morning, Vietnam.*** ■ *Film américain* de Barry Levinson (1988). Avec Robin Williams, Forest Whitaker, Tung Thanh Tran.
0.25 ***Journal et Météo.***
0.45 ***Sport : Tennis.*** Finale de l'Open de Paris-Bercy (rediff.).
3.05 **Magazine : Frou-frou** (rediff.).
4.00 ***24 heures d'info.***
4.15 ***Magazine :*** **Bouillon de culture** (rediff.).

5.30 ***Magazine :*** **D'un soleil *à l'autre*** *(rediff.).*

### FRANCE 3

7.15 **Bonjour les petits loups.** L'Ours, le tigre et les autres ; Kimboo ; Les Histoires du père Castor ; Coup de bleu dans les *étoiles.*
8.00 **Les Minikeums.** Rupert ; Denver ; Jeu : les Mondes fantastiques (rediff.) ; *Les Inventures des Minikeums ;* Microkids ; Les Bestioles (rediff.) ; C'est pas sorcier : *la face cachée de la* matière vivante ; invité : Daniel Richard-Molard, directeur de recherches à l'INRA de Nantes. *Dessin animé :* Les Fables géométriques, Le Meunier, son fils et l'âne.
10.30 ***Magazine :*** *D'un soleil à l'autre.* Présenté par Jacques Mailhot.
11.00 **Magazine : Mascarines.** Présenté par Gladys Says.
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 ***Télévision régionale.***
12.45 ***Journal.***
13.00 **Expression directe.** UDF ; RPR.
13.25 **Magazine : Musicales.** Présenté par *Alain* Duault. Cycle Tchaïkovski, compositeur russe ? (1er volet). Symphonie nº 1 « Rêves d'hiver », par l'Orchestre national de France, dir. : Charles Dutoit.
14.25 **Magazine :** Sports 3 dimanche. *Finale du 8e Open de* Paris-Bercy, en direct.
18.00 **Magazine : Repères.** *Présenté* par Jean-Pierre Elkabbach. Invité : Bernard Tapie.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** *De 19.09 à 19.31, le journal* de la région.
20.05 **Divertissement : Yacapa.** Présenté par Pascal Brunner. *Invités : Paul-Loup Sulitzer,* Cendrine Dominguez, Evelyne Dres, Fanny Cottençon.
20.50 **Série : L'Heure Simenon.** Le Riche Homme, de *Jan Keja, avec* Hugo Van Den Berghe, Marties Van Alcmaer. *Un homme séduit par sa jeune servante.*
21.50 ***Documentaire :*** Planète chaude. Notre histoire, de Geogette Elgey, Jean-Louis Leconte et *Chantal Desanges.* 3. *La République des contradictions* (1951-1954). *Les problèmes de la décolonisation et de l'armée européenne. Dernier épisode de cette excellente série.*
22.50 **Journal et Météo.**
23.20 **Magazine : Le Divan.** Présenté par Henry Chapier. *Invitée : Marie-José Nat.*
23.45 ***Cinéma :*** Voici le temps des assassins. ■■■ Film français de Julien Duvivier (1955). Avec Jean Gabin, Danièle Delorme, Lucienne Bogaert.

### CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —

7.00 **CBS Evening News.** Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chang.
7.25 ***Décode pas Bunny.***
8.20 ***Série animée :*** Chipie & Clyde.
8.25 **Série animée :** Souris souris.
8.30 **Surprises.**
8.50 ***Cinéma : Par l'épée.*** ■ Film américain de Jeremy Paul Kagan (1991). Avec F. Murray Abraham, Eric Roberts, Mia Sara. *Affrontement à huis clos de deux escrimeurs qui ont des comptes à régler.*
10.20 **Cinéma :** Une lueur dans la nuit. □ Film américain de David Seltzer (1991). Avec *Melanie* Griffith, Michael Douglas, Liam Neeson. *Mélo d'espionnage aussi insupportable qu'invraisemblable.*

— *En clair jusqu'à 14.00* —

12.30 **Flash d'informations.**
12.35 **Magazine : Télés dimanche.** *Présenté par Michel Denisot.* Invités : Catherine Seylac, Michel Field, Annie Pujol, Jean-Pierre Berthet.
13.30 ***Divertissement :*** La Semaine des Guignols.
14.00 **Téléfilm :** Mauvaise rencontre. De *Michael Switzer,* avec Susan Lucci, Tim Matheson.
15.35 **Magazine :** 24 heures (rediff.).
16.30 ***Documentaire :*** Histoires de chats. 4. Les aristochats, de Dick *Meadows et Alan Neale.*
16.55 ***Dessin animé :*** Les Simpson.

— *En clair jusqu'à 18.30* —

17.20 **Ça cartoon.** Présenté par Philippe Dana.
18.15 **Sport : Football.** Championnat de France de D1 : *Montpellier-Metz ;* à 18.30, coup d'envol.

— *En clair jusqu'à 20.35* —

20.30 **Le Journal du cinéma.**
20.35 **Cinéma : Hamlet.** ■ Film américain de Franco Zeffirelli *(1990).* Avec *Mel* Gibson, Glenn Close, *Alan Bates.*
22.40 **Flash d'informations.**
22.50 **Magazine :** *L'Equipe du dimanche.* *Football ; Actualité ;* Basket américain.
1.20 **Cinéma : Olivier, Olivier.** □ Film français d'Agnieszka Holland (1992). Avec Brigitte Roüan, François Cluzet, Jean-François Stévenin. *Parti-pris de réalisme morbide et description caricaturale d'un milieu provincial.*

**Les interventions à la radio**

**RMC, 13 heures :** *Simone Veil* (« Forum RMC-*L'Express* »).
**RCJ, 17 heures :** Jean Poperen (« Gros plan »).
**RTL, 18 h 30 :** Pierre Mauroy (« Grand jury RTL-*le Monde* »).

### ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 **Téléfilm :** Contacts dangereux. D'Uwe Janson (rediff.).
18.35 **Documentaire : Bartabas, *de la piste à l'écran*** (rediff.).
19.00 **Intellectuels, de quoi j'me mêle ?** Présenté par Daniel Leconte, en direct *du Carrefour des littératures.* Invités : J. Derrida, P. Bourdieu, F. Schorlemmer, S. Sontag, C. Magris, T. *Morrison,* M. Dib, A. Djebar, Jean Kaplinski, E Glissant, D Shayegan.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 ▶ ***Soirée thématique :*** Body Beautiful, la beauté canon. Soirée conçue par Doris Hepp.
20.41 ***Documentaire :*** Barbie, la superpoupée. De Miriam Dehne.
21.00 **Court métrage :** *Plus ou moins...* D'Aletta Becker.
21.25 **Documentaire :** Cover-girl. De Stephan Köster.
22.00 ***Court métrage :*** The Body Beautiful. De Ngozi Onwurah.
22.25 **Cinéma : Irezumi,** *la femme tatouée.* ■■ Film japonais de Yoichi Takabayashi (1982). Avec Masayo *Utsunomiya, Yuhsuke Takita,* Tomisaburo Wakayama (v.o.).
0.05 **Documentaire :** Androgyne. D'Astrid Heinrich.
0.20 ***Documentaire :*** Jazz in the Night. Chich Cores & Gary Burton en concert au Yubin Chokin Hall de Tokyo, en 1988.

### M 6

6.30 **Musique :** *Boulevard des clips* (et à 1.05, 6.05).
8.00 **Les Enquêtes de Capital.**
8.40 **Dessin animé :** Les Aventures de Tintin. Les Cigares du pharaon ; Le *Lotus bleu.*
10.10 ***Magazine : Ciné 6.***
10.40 ***Magazine :*** **E = M 6.**
11.10 **Magazine : Turbo** (rediff.).
11.50 **Série :** Les Années coup de cœur.
12.20 **Série :** Ma sorcière bien-aimée.
12.55 ***Série :*** **Brigade de nuit.**
13.45 ***Série : Rock and Love.***
14.50 ***Musique : Flashback.***
*15.20* ***Magazine :*** **Fréquenstar.** Jean-Paul Gaultier.
16.25 **Magazine : Culture rock.** La saga de 1956.
17.00 **Série : Les Cadavres exquis de Patricia Highsmith.**
17.55 **Série : Booker.**
18.55 **Série : Flash.**
*19.54* ***Six minutes d'informations, Météo.***
20.00 ***Série : Classe mannequin.***
20.35 **Sport 6** (et à 1.00).
20.45 **Magazine : Zone interdite.** Présenté par Patrick de Carolis. Gaza-Jéricho : la police de *tous les dangers ; Mamine, la* grand-mère courage ; Danse et transe, la rave du samedi soir ; *Audimat :* comment ça marche ? Invité : Jack Lang.
22.20 **Magazine : Culture pub.** Le business des privatisations.
22.50 ***Cinéma :*** Les Folies d'Elodie. □ Film français d'André Genovès (1981). Avec Marcha *Grant.*
0.25 ***Six minutes première heure.***
0.35 **Magazine : Métal express.** Bon Jovi, Billy Idol, Aerosmith.
2.05 ***Rediffusions.*** *E = M 6 ; Salsa opus 2 ;* Les Lumières dans la ville ; Les Enquêtes de Capital ; Airlift *rodéo ; Culture rock.*

### FRANCE-CULTURE

20.30 **Atelier de création radiophonique.** *Abonné présent, journal* magnétique.
22.25 **Poésie sur parole.** Les poètes de Jean-Luc *Debattice.*
22.35 **Musique : Concert** (donné le 19 septembre à Strasbourg) : œuvres de Messiaen, Mache, *Gorecki, par l'Orchestre* philharmonique de Radio-France, dir. Elgar Horwath.
0.05 **Clair de nuit.**

### FRANCE-MUSIQUE

20.32 **Concert** (donné le 13 octobre à Radio-France) : Musiques traditionnelles de Russie, par le *Moscou Art Trio.*
22.03 **L'Oiseau** *rare. Par Michèle* Lejeune et Jean-Claude Biette. Concerto pour cor et orchestre en mi bémol majeur K 417, *de Mozart ; Trio pour piano,* violon et violoncelle en mi bémol majeur D. 897, de Schubert ; Messe « Virgo gloriosa » *de Lhaize.*
23.00 **Autoportrait.** *André Bon, par Maguy* Lovano.
0.05 **Atelier de création musicale.**

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

## Transfert de technologie

*Consternation dans les partis politiques ! Dix pour cent de dotation en moins pour 1994, vient d'annoncer le ministre du budget. Une suggestion vient à l'esprit : pour apaiser la colère de leurs trésoriers, qu'on leur propose une conférence informelle et secrète de transfert de technologie. Chacun y exposerait ses méthodes de financement afin que la technique devienne, en ce domaine, propriété commune. Les libéraux de la droite y montreraient aux bureaucrates de gauche la supériorité des procédures décentralisées. Le gosplan de la corruption est tellement plus fragile que le cloisonnage des transactions individuelles !*

*Pourtant, cette économie de bouts de chandelle, le citoyen risque de la payer au prix fort. « Comment ? dites-vous. – La démocratie a besoin de partis forts et légalement financés comme en Allemagne fédérale. – Mais, nous n'avons, Monsieur, de leçon à recevoir de personne : la France est la France... »*

PROCYON

L'ESSENTIEL

DATES

### A Alger, tout recommence...

Il y a cinquante ans, le 3 novembre 1943, le général de Gaulle ouvrait à Alger la séance inaugurale de l'Assemblée provisoire consultative. Rassemblant des représentants de la résistance et des délégués des parlementaires qui avaient refusé de voter les pleins pouvoirs à Pétain, elle tiendra, jusqu'en août 1944, une cinquantaine de séances passionnées. En pleine nuit de l'Occupation, la légalité républicaine était rétablie *(page 2)*.

INTERNATIONAL

### Dialogue à l'espagnole

La réunion, à Madrid, d'une délégation du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) et de représentants du Parti populaire (PP), principale formation de l'opposition, a constitué une première. Felipe Gonzalez, le premier ministre, veut favoriser une *« impulsion démocratique »*. Jose Maria Aznar, le leader du PP, entend *« faire aller le pays de l'avant »* *(page 3)*.

### Elections moroses en Jordanie

Frustation et désenchantement ont succédé, à Amman, aux espoirs de libéralisation. La campagne pour les premières élections multipartites organisées depuis trente-sept ans n'a guère mobilisé la population. La « démocratie » apparaît aujourd'hui plus formelle que jamais au royaume d'Hussein de Jordanie *(page 4)*.

POLITIQUE

### L'avenir invisible

Pour Alain Minc, nous serions entrés, depuis la chute du communisme, dans *le Nouveau Moyen Age*. Tel est, en effet, le titre de son dernier essai. Jacques Delors, qui a lu l'ouvrage pour *le Monde*, estime que l'auteur grossit le trait – *« Il sait trop,* dit-il, *que l'excès de noirceur est un argument de séduction »*,- mais partage son intuition fondamentale, *« cette idée que l'optimisme historique s'efface »* *(page 7)*.

SOCIÉTÉ

### Le PC de l'eurocorps à Strasbourg

Trois ministres de la défense – Volker Rühe, pour l'Allemagne ; Léo Lacroix, pour la Belgique ; et François Léotard, pour la France – ont officiellement installé, à Strasbourg, l'état-major du corps d'armée européen. L'eurocorps devrait acquérir son aptitude opérationnelle pour 1995 et s'ouvrir, le cas échéant, à d'autres partenaires *(page 9)*.

CULTURE

### L'art au corps

Le Musée national d'art moderne consacre une rétrospective à Günter Brus, un peintre « extrémiste » autrichien. Depuis les années 60, le corps humain est le support et la source de son art. Le voici sondé, décortiqué, défait, illimité, embryonnaire, perdu dans l'immensité, retrouvé, satellisé... Une imagerie *métaphorique prise entre* Eros et Thanatos *(page 11)*.

ÉCONOMIE

### La valse des patrons du public

Le jeu de chaises musicales se termine à la tête des entreprises publiques : le *Journal officiel* annonce le changement des présidents de l'UAP, du Crédit lyonnais et du Crédit national. Cette deuxième étape de nominations est aussi consensuelle, dans la forme, que la première. Mais pour douce qu'elle soit la méthode Balladur est efficace : en six mois, le premier ministre aura réussi à placer trois de ses conseillers à la tête de groupes stratégiques du capitalisme français *(page 13)*.

***Services***



La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

***Lundi***

*L'Economie*

Fusions, alliances, accords : une effervescence sans précédent a gagné les industries de pointe. Car le mariage de la télévision, du téléphone et de l'ordinateur est désormais possible.

Ce numéro comporte deux cahiers « Heures locales » folioté 19 à 26 et « Radio-télévision »

Le numéro du « Monde » daté samedi 6 novembre a été tiré à 473 666 exemplaires

Le débat national sur l'aménagement du territoire

# M. Balladur à la recherche d'un dialogue avec la province

**Le premier ministre a fait, vendredi 5 novembre, son troisième voyage en province dans le cadre du débat sur l'aménagement du territoire. Profitant de cette recherche difficile d'un vrai dialogue avec les responsables provinciaux, Edouard Balladur a annoncé une accélération de la réalisation du programme autoroutier et son soutien à l'idée, émise par Michel Rocard et reprise par François Mitterrand, d'un grand emprunt européen.**

NANCY

*de notre envoyé spécial*

Charles Pasqua doit être bien déçu. En demandant à tous les animateurs de la vie locale de décrire la France idéale de 2015, le ministre de l'intérieur rêvait d'une remise à plat totale des principes et des modalités de la décentralisation, de l'organisation de l'administration française, et même, tout simplement, des conditions de vie et de travail des Français. Force lui est de convenir, aujourd'hui, que, malgré ses appels à ne s'arrêter à aucun *« tabou »*, ses interlocuteurs sont bien moins *« révolutionnaires »* que lui.

Au fil des tournées provinciales, pourtant, l'organisation du débat s'améliore considérablement. Edouard Balladur, qui, pour la troisième fois, accompagnait son ministre, vendredi 5 novembre, a pu le mesurer. A Metz, il n'y a pas eu cette longue succession de monologues où chacun lit son discours sans écouter les autres. Grâce à la poigne souriante de Gérard Longuet – en sa qualité de président du conseil régional, – ce sont trente-deux personnes qui ont pu s'exprimer en plus de trois heures de discussion. Pas simplement les présidents des quatre conseils généraux de la région, pas simplement les porte-parole des groupes politiques de l'assemblée régionale ou ceux des groupes socio-économiques du comité économique et social, mais aussi de « simples » élus ne parlant qu'en leur nom.

En tutoyant presque tout le monde, le ministre-président a pu, non seulement, « décoincer » l'atmosphère, mais aussi rappeler chacun, sans drame, à un strict respect du temps de parole. La brièveté des interventions a permis une certaine brutalité des propos. Malheureusement, les orateurs n'ont pas toujours réussi à éviter la présentation de *« cahiers de doléances »*, ne répondant guère, ainsi, à la demande de M. Pasqua. Faute d'entendre décrire la Lorraine de l'an 2015, les « Parisiens » ont quand même pu découvrir les espoirs et les revendications d'une région qui a déjà su réagir à la disparition de ses industries traditionnelles.

Cette réaction n'a pas attendu mars 1993 : M. Pasqua a reconnu que *« des efforts avaient été entrepris sous les gouvernements précédents »*, même s'ils ont été *« insuffisants »* ; M. Balladur s'est félicité, lui aussi, que chacun ait su *« se serrer les coudes »*. Ayant déjà tout dit sur l'aménagement du territoire, il s'est surtout efforcé, comme tout chef de gouvernement en tournée provinciale, d'annoncer quelques mesures aptes à satisfaire ses interlocuteurs : des mesures locales, d'abord, mais aussi des décisions de portée nationale comme l'accélération du programme autoroutier *(lire ci-contre)* ; un rappel à l'ordre aux banques, qui, *« dans une attitude de frilosité qui fait injure à l'avenir »*, se dégagent trop du *« financement des entreprises performantes »* et dont il va réunir les dirigeants *« dans une dizaine de jours »* à Matignon ; une étude sur la possibilité pour les régions d'emprunter auprès de leurs habitants, comme souhaite le faire la Lorraine ; son soutien à l'idée d'un grand emprunt européen *« un peu sur le modèle »* de ce qu'il a fait lui-même en France, à condition qu'il serve aussi à financer les *« grands équipements dont la France a besoin »*, et pas simplement à aider les régions les plus pauvres de la Communauté.

Un discours de premier ministre sert aussi à justifier sa politique. M. Balladur n'y a pas manqué. Ainsi, il a assuré que *« le gouvernement n'a rien cédé de ses ambitions réformatrices »*, mais que les réformes *« doivent être préparées en veillant à ce qu'elles soient comprises et acceptées par les Français »*. La *« concertation »* est donc indispensable pour *« éviter un choc en retour, qui conduit immanquablement à l'immobilisme »*. Il estime que son action commence à porter ses fruits, puisqu'il *« observe, avec la prudence qui s'impose, une évolution plus satisfaisante de notre économie depuis cet été »*, ce qui *« laisse espérer que le ralentissement est maintenant derrière nous »* et permet d'*« envisager raisonnablement la reprise pour 1994, à un rythme sans doute encore trop lent, mais la reprise tout de même »*.

Cette espérance en une reprise, M. Balladur a aussi pu la mesurer en allant visiter un centre de formation d'apprentis, où lui ont été présentés six entreprises faisant de grands efforts dans la formation de leur personnel. Ce centre avait été volontairement choisi dans la banlieue de Nancy, la rivalité des deux grandes villes lorraines interdisant que le chef du gouvernement ne s'arrête qu'à Metz, surtout quand un de ses ministres, André Rossinot, est le maire de Nancy. Pour que ce voyage ne soit pas seulement institutionnel, celui-ci avait organisé un débat avec les étudiants de l'institut commercial de sa ville, mais, malgré ses appels à la provocation, soutenus par la faconde du ministre de l'intérieur, leurs jeunes interlocuteurs sont restés encore plus conventionnels que les élus et les responsables économiques le matin.

THIERRY BRÉHIER

## Une possible accélération du programme autoroutier

Plus de 140 milliards de francs seront consacrés à la réalisation des autoroutes à péage dans les dix prochaines années, ce qui devrait faire gagner plus de cinq ans sur la réalisation du programme autoroutier, a annoncé le premier ministre à Metz, vendredi 5 novembre *(notre dernière édition du 6 novembre)*.

Dans les prochaines semaines, 14 milliards de francs seront affectés aux lancements d'opérations nouvelles programmées par l'Etat *via* le Fonds de développement économique et social (FDES), soit une progression de 30 % par rapport à 1993. Le règlement des travaux en cours sera accéléré par des crédits de paiements, portés également à 14 milliards de francs (+ 16 % par rapport à 1993). Cette annonce devrait satisfaire la Fédération nationale des travaux publics qui réclame de longue date l'accélération du programme autoroutier et son corollaire qu'est l'autorisation de lever les emprunts nécessaires au lancement de 300 kilomètres supplémentaires par an.

Mais, au-delà des financements annoncés pour 1994, qu'adviendra-t-il de cette relance ? Cette politique sera financée par l'augmentation des emprunts des sociétés d'autoroutes autorisées par le FDES, assure le premier ministre, et par une réforme instaurant *« une vraie politique contractuelle entre l'Etat et le système autoroutier »*. Depuis 1987, date du plan Méhaignerie qui prévoyait d'accroître de 1 500 kilomètres le réseau autoroutier prévu au schéma directeur, les annonces des différents ministres de l'équipement se sont succédés sur ce thème... sans être pour autant suivies d'effet.

Ils n'ont cessé de se heurter à l'opposition du ministère de l'économie et des finances et à la direction du Trésor, peu encline à augmenter l'enveloppe des emprunts nécessaires à la réalisation des autoroutes à péage. Résultat : en 1993, seuls 150 kilomètres d'autoroutes auront été mis en service, soit moitié moins qu'il ne serait nécessaire pour réaliser en dix ans le programme autoroutier. Les autoroutes gratuites, qui sont financées par l'Etat, n'ont guère plus de chance et se heurtent à la direction du budget, qui renâcle à financer ces infrastructures les moins rentables. *« Je ne vois pas au nom de quel jansénisme budgétaire nous nous interdirions de mobiliser l'épargne nationale »*, affirmait vendredi, à Metz, M. Balladur. Un message à l'adresse de Bercy, qui devra surmonter une mauvaise volonté persistante.

M. La.

Conséquence du conflit d'Air France

# *Des patrons étrangers ressaisis par la francophobie*

Incorrigibles Français ! Entêtés et farouches, égoïstes, suicidaires, passionnés, archaïques et rêveurs, orgueilleux et protectionnistes. Romantiques, faut-il encore le préciser ? Mais également dangereux. Les adjectifs s'entrechoquent. Quand on les fait parler des Français, les étrangers ne sont jamais en panne d'idées. Et les chefs d'entreprise européens et américains réunis à Paris les 4 et 5 novembre à l'initiative de l'hebdomadaire *Business Week* pour réfléchir sur les nouveaux modèles de management avaient, en effet, une opinion assez tranchée sur l'état de la France et des Français . Facile : le conflit d'Air France venait, pensaient-ils, d'en livrer toutes les clés.

Cette grève avait fasciné et horrifié : quelle télévision n'avait montré les images inédites de grévistes allongés sur les pistes ou face aux gendarmes mobiles sur fond de fumigènes ? Elle avait dérangé : nombre de décideurs s'étaient trouvés bloqués dans un aéroport ou contraints d'aménager ou de différer un voyage. Mais il avait surtout donné l'impression d'ouvrir, sur une France perturbée, une fenêtre indiscrète. La société, la politique, l'économie françaises furent jugées à l'aune du seul conflit Air France. Terrifiant.

*« Vous n'imaginez pas combien ce conflit a altéré l'image de la France à l'étranger,* affirme Arnoud De Meyer, professeur – d'origine belge – à l'INSEAD. *J'étais à Berlin dans une conférence internationale, nous recevions tous les images de CNN ; et c'était comme si, soudain, la France succombait à ses vieux démons, ceux-là mêmes que les socialistes avaient réussi à combattre : la promptitude à la révolte et au désordre social, le dirigisme économique et l'intervention des politiques dans l'entreprise (malgré le discours libéral de façade), la tentation protectionniste faute de courage politique. »*

Les vieux démons... Ils sont bien là, confirment quelques hommes d'affaires scandinaves. La France n'a jamais pu s'en défaire. C'est son principal handicap. *« Voyez comme dans ce conflit le président d'Air France a été vite éclipsé par le ministre,* note Ulf Dahlsten, le directeur de la Poste suédoise. *Cette confusion des rôles est on ne peut plus malsaine et justifie la crainte d'actionnaires de Volvo à la perpective du rapprochement avec Renault. Doivent-ils lier leur destin à un gouvernement interventionniste et particulièrement influençable ? »*

En fait, estime Harvey Finkelstein, PDG d'une entreprise new-yorkaise, *« la France a très mal amorcé un tournant crucial : d'abord, parce que ses syndicats sont archaïques, déphasés, suicidaires ; ensuite, parce que, obsédés par le raccourcissement du temps de travail, les dirigeants ont perdu le bon sens, la notion de ce qui fait l'efficacité d'une entreprise, notamment ses cadres d'expérience que la France a tendance à envoyer trop tôt en retraite ; enfin, parce que le gouvernement n'a visiblement pas encore renoncé à un certain romantisme ni compris que la mélancolie et le sentimentalisme ne sont pas de mise quand l'alerte sonne partout et qu'il faut adopter avec réalisme une nouvelle culture économique »*.

### *Pourquoi céder si vite ?*

Attention à l'isolement ! Attention de ne plus être synchronisé avec le reste de l'Europe ! *« A jouer le décalage, la spécificité, à réclamer à tout prix un droit à la différence, pas seulement dans le cadre du GATT bien sûr, mais dans le refus d'accepter des règles économiques de base, la France risque de se replier sur elle-même, de perdre toute vocation de leader,* commente un patron allemand. *Son arrogance et son improvisation sont parfois consternantes. »*

Consternante aussi, à les en croire, l'attitude d'Edouard Balladur, pourtant précédé d'une réputation flatteuse. *« Il avait de l'expérience, une image de modération, de tolérance et de rigueur. Tous les milieux d'affaires américains croyaient pouvoir escompter un vrai libéralisme économique et une préparation courageuse des privatisations,* dit un financier de Californie. *Son attitude durant le conflit d'Air France l'a donc décrédibilisé. »* Comment avoir confiance, s'interrogent les investisseurs ?. Pourquoi a-t-il cédé si vite aux grévistes d'Air France ? De quoi a-t-il eu peur pour ruiner ainsi ses chances de restructurer vite la compagnie et la rendre attrayante et donc privatisable ? *« Ses volte-faces, sa rigidité soudaine sur le GATT et sa faiblesse extrême sur Air France déconcertent totalement »*, remarque Arnoud De Meyer. *« Faible avec les syndicats, faible avec les paysans... Ce monsieur serait-il attentif avant tout à son électorat ? »*, s'interroge un banquier anglais conservateur. *« Son manque de courage pour imposer la restructuration d'Air France ne va-t-il pas encourager les salariés d'autres compagnies étrangères à se révolter ?*, s'inquiète un homme d'affaires italien. *On s'efforce d'être prévoyants, lucides, solides devant les restructurations industrielles qu'on sait inévitables en Europe. Le message d'Edouard Balladur est un coup de couteau dans le dos. »*

En annulant, au dernier moment, la prestation qu'il avait prévue, jeudi 4 novembre, devant les participants du séminaire de *Business Week*, M. Balladur s'est privé de pouvoir répondre à ces interrogations. Son image abîmée ne sera pas retouchée.

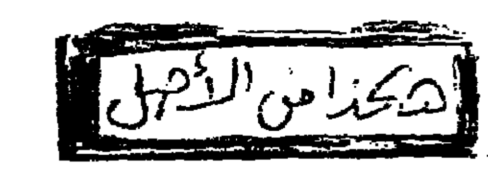
ANNICK COJEAN

HEUR

TEMPÊTE SUR L

ENVIRONNEMENT

LA RECONQUÊTE DE L'ÉTANG DE BERRE





Le Monde



# HEURES LOCALES

## TEMPÊTE SUR LA TAXE TRANSPORTS

*Un projet de loi remet en question le versement qui finance plus de 40 % des transports collectifs urbains, suscitant l'approbation des entreprises et le désespoir de nombreux élus*

LES collectivités locales s'inquiètent pour le financement des transports publics. L'une des principales taxes qui alimentent ce secteur – le versement transport – est sur la sellette. Le projet de loi quinquennale sur l'emploi actuellement en débat au Sénat remet en cause la pérennité de cette taxe payée par les entreprises de plus de neuf salariés. Il prévoit que ses conséquences, notamment sur l'emploi, feront l'objet d'un rapport devant le Parlement (1).

Créé en 1971 au taux plafond de 2 % pour Paris et sa petite couronne, le versement transport n'a cessé d'être étendu et réévalué. Elargie par paliers successifs aux villes de plus de 20 000 habitants, cette taxe spécifique a finalement été déplafonnée en 1993, pour s'appliquer sur la masse salariale dans sa totalité et non plus seulement sur les salaires les plus faibles. En 1991, le versement transport représentait 41 % de l'ensemble des ressources du secteur aux côtés de la fiscalité locale (23 %), des usagers (32 %), de l'Etat (4 %), et s'élevait à 14,42 milliards de francs, dont 7,8 milliards pour la seule région Ile-de-France.



### Un effet stimulant pour l'économie et l'emploi

Les entreprises se plaignent de ce « mauvais impôt » et souhaiteraient qu'on lui trouve des alternatives. A l'inverse, les élus le défendent avec vigueur. Le sénateur RPR de l'Isère, Charles Descours, a déposé, sans succès, un amendement pour que cette taxe échappe au projet de loi quinquennale. *« Je me bats pour montrer la stupidité de ce projet*, explique M. Descours, qui est membre du bureau du GART, le Groupement des autorités responsables de transport. *Cet impôt est vital pour le développement des transports en commun, qui contribuent au plan de relance pour l'emploi voulu par le gouvernement ainsi qu'à l'intégration des quartiers difficiles. Elle permet de gager les emprunts considérables que doivent faire les collectivités locales pour s'équiper. »*

Le Groupement des autorités responsables de transport (GART), réuni à Nantes pour son congrès annuel, les 3, 4 et 5 novembre, a rappelé l'effet démultiplicateur qu'a eu cette taxe. Elle a permis de doubler l'offre de transport entre 1973 et 1991 dans les agglomérations dotées de métro, de VAL ou de tramway, de la tripler pour les agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants. Enfin, le nombre de kilomètres par habitant est passé de 8 à 18 dans les agglomérations de 30 000 à 100 000 habitants dotées du versement transport, tandis qu'il ne progressait que de 7 à 11 pour les autres.

*« La diminution du versement transport serait une vraie catastrophe nationale*, s'insurge Alain Chénard, vice-président du GART. *Il faudrait de toute façon trouver des contributions équivalentes, qui retomberaient inévitablement sur les entreprises. »* Actuellement, les établissements publics s'acquittent, aux côtés des entreprises privées, du versement transport. Si cette contribution disparaissait, explique en substance le responsable du GART, elle devrait être compensée par l'augmentation d'un autre impôt, en l'occurrence la taxe professionnelle qui, elle, repose entièrement sur les sociétés privées...

Par ailleurs, plaident ses partisans, cette taxe a un effet stimulant pour l'économie et l'emploi. A Nantes, 1,5 milliard de francs – dont 625 millions au titre du versement transport – a été investi en cinq ans pour réaliser les deux lignes de tramway. La quasi-totalité de cette somme (88 %) a profité à l'économie locale, fait remarquer Alain Chénard, également président de la société d'économie mixte de l'agglomération nantaise, et 600 emplois ont été créés grâce à au tramway. *« Ce versement a évité aux projets d'investissements des autorités organisatrices de couler*, expliquait Jacques Auxiette, président du GART et maire socialiste de La Roche-sur-Yon, dans nos colonnes (*le Monde* daté 10-11 octobre), *il a aussi évité de déstabiliser des dizaines d'entreprises de travaux publics et de construction de matériel. Sans ce versement, on n'embauchera pas dans les 175 réseaux de transport public de l'Hexagone (...). »*

Les entreprises ont évidemment une tout autre approche de la question. Depuis le printemps, les unions patronales du CNPF tentent de convaincre les élus de baisser le taux de prélèvement du versement transport afin de compenser la charge supplémentaire liée au déplafonnement. *« Cette taxe devient caricaturale et a augmenté de façon exponentielle depuis sa création*, proteste Jean-Louis Tourret, vice-président du CNPF responsable de l'action territoriale. *En 1982, le secteur privé a versé environ 6 milliards de francs aux collectivités au titre de cet impôt. En 1993, notre contribution devrait atteindre près de 15 milliards ! »*

### Trouver des solutions alternatives

Le versement transport, qui n'existe qu'en France, limite la compétitivité des entreprises par rapport à leurs concurrentes étrangères, poursuit M. Tourret. Et il n'est pas normal que l'Etat ne finance qu'entre 15 % et 30 % des investissements des transports urbains, alors que l'Allemagne, la Suisse, l'Espagne, ou le Canada prennent en charge 60 % à 80 % de leur coût. Dernier point : la contribution des entreprises aux infrastructures de transport est très supérieure à l'avantage qu'elles en retirent, estime le CNPF. En effet, la proportion des salariés empruntant les bus, métro et autre VAL est inférieure à 15 % en province et ne dépasse les 30 % que dans la région parisienne. Il faut trouver des solutions alternatives, plaident les patrons : faire payer plus à l'usager, améliorer la gestion des réseaux de transports publics et, si les déficits subsistent, augmenter la part de l'Etat, qui depuis vingt ans n'a fait que diminuer.

**Martine Laronche**

(1) Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le gouvernement présentera au Parlement un rapport portant sur les conséquences qu'aurait, principalement en matière d'emploi, une modification de l'assiette des contributions pesant sur les entreprises aux cinq titres suivants : la participation des employeurs à l'effort de construction ; le versement destiné au financement des transports collectifs urbains ; la taxe d'apprentissage ; la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue et la taxe professionnelle.

## Villes nouvelles

IL serait tentant de traiter les villes nouvelles d'enfants gâtées. Nées de la volonté politique, élevées sous perfusion pendant vingt ans, elles redoutent de devenir orphelines, au moment où les premières d'entre elles atteignent l'âge de la maturité. Façonner sept véritables villes (dont cinq en Ile-de-France), pas des banlieues désossées, tel était l'objectif de leur création par décret. Mais le temps est à l'orage pour celles qui étaient présentées à l'époque comme des fleurons de l'urbanisme.

La ville nouvelle de Sénart a finalement été privée du grand stade qui lui avait été promis ; elle voit à présent sa future université menacée. Celle de Saint-Quentin-en-Yvelines est au bord de l'éclatement. Le territoire des Portes de la Brie, à l'extrémité de Marne-la-Vallée, ne sait plus à quel Mickey se vouer, pour investir en fonction des obscurs projets de développement de la société Disney. Menacés comme tout un chacun par les restrictions budgétaires, les membres de l'Assocation des élus des villes nouvelles, présidée par le maire d'Evry, Jacques Guyard (PS), sont inquiets.

Mais leur mauvaise humeur est compréhensible. Leurs agglomérations sont par nature très endettées, puisqu'il leur a fallu construire l'ensemble de leurs équipements. Les plus anciennes en voient le bout, les autres sont loin d'être achevées, et la conjoncture économique risque de compromettre leur développement harmonieux. Aussi l'association demande-t-elle à l'« *Etat d'assumer sa paternité* », bref de venir à sa rescousse.

Le choix symbolique de lancer le grand débat national sur l'aménagement du territoire à partir de Mende (Lozère), l'été dernier, n'est pas pour les rassurer. La place importante du développement rural dans le discours du gouvernement non plus. Pourtant, à moins de renvoyer de force les populations vers les campagnes, il paraît difficile d'inverser un mouvement inéluctable, estiment les élus des villes nouvelles.

**Martine Valo**

**ENVIRONNEMENT**

## LA RECONQUÊTE DE L'ÉTANG DE BERRE

*L'Etat et les collectivités se concertent pour guérir l'éternel malade du littoral méditerranéen*

« TOUT *le monde doit pouvoir vivre au bord de l'étang* », affirmait en 1990 le président du comité de bassin Rhône-Méditerranée-Corse, Henri Torre, par ailleurs président du conseil général de l'Ardèche. A l'époque, Brice Lalonde était ministre de l'environnement et lui avait demandé un rapport sur l'étang de Berre, éternel malade du littoral méditerranéen. Repris aujourd'hui par Michel Barnier, le dossier du « *plus grand étang d'eau salée d'Europe* » semble en bonne voie pour être traité. « *Mais cela prendra dix ans et il faudra que tout le monde s'y mette* », a prévenu le nouveau ministre de l'environnement, à l'issue d'une séance de consultations à la préfecture de Marseille, au mois de septembre.

L'étang de Berre recèle encore quelques perles de nature. Ainsi, l'étang de Bolmon, un ensemble naturel exceptionnel de près de 1 000 hectares, enclavé entre l'aéroport de Marignane et la raffinerie Total de la Mède, à Châteauneuf-lès-Martigues. Ce vaste plan d'eau, séparé de l'étang de Berre par une langue de sable continue, accueille en toute saison des flamants roses et, l'hiver, des milliers de canards migrateurs. Sans compter les échassiers qui font leur nid au sol, comme l'avocette et le chevalier gambette, ou dans les roselières, comme le très discret butor étoilé.

### Activités industrielles

Le Conservatoire du littoral a donc acheté une partie de l'étang (293 hectares) et négocie avec la commune de Marignane pour acquérir l'autre moitié. Le 2 septembre dernier, le groupe Total a fait don au Conservatoire d'un terrain de 117 hectares qu'il détenait au bord de l'étang de Bolmon, en prévision d'une extension de la raffinerie aujourd'hui abandonnée. Total s'est aussi engagé à financer la gestion du site (100 000 francs par an) pour qu'il puisse accueillir le public sans être dégradé.

Pour que tout le monde vive au bord de l'étang, il faut réussir à mettre d'accord les dix communes riveraines et tous les utilisateurs du plan d'eau.

Formidable défi, lorsque l'on sait que l'étang sert d'exutoire direct à l'activité de 250 000 habitants, une dizaine d'usines chimiques ou pétrochimiques (Shell, Total, Naphtachimie, Pechiney), un aéroport international (Marignane) et ses activités annexes (Eurocopter, Aérospatiale), une usine hydroélectrique (Saint-Chamas) et même un élevage de 10 000 porcs à Rousset !

*de notre envoyé spécial à Marseille*
**Roger Cans**

*Lire la suite page 21*

# R E P È R E S

**INFORMATIQUE**

## ÉLECTIONS ASSISTÉES PAR ORDINATEUR

*L'utilisation de la carte à puce lors des consultations commence à se répandre*

A l'occasion des élections législatives de mars dernier, certains électeurs de Caen n'ont pas voté de la même façon que leurs concitoyens. La ville expérimentait alors un nouveau système de vote, électronique et par carte à puce.

Ce procédé, entièrement automatisé, n'a pas encore reçu l'homologation du ministère de l'intérieur. Pour cette raison, le test s'est déroulé en parallèle au vote traditionnel, au premier tour uniquement et dans un seul bureau.

Les électeurs se sont donc vu proposer de voter une seconde fois, utilisant en guise de bulletin de vote une carte à mémoire rechargeable. L'un des isoloirs abritait une borne de type distributeur de billets. Après y avoir introduit sa carte, l'électeur a sélectionné son candidat en pressant simplement sur la touche correspondant à son nom. C'est naturellement à la sortie de l'isoloir qu'il a dû valider son choix en introduisant sa carte dans une *« urne électronique »* capable de lire et d'enregistrer son suffrage.

*« C'est le vote de l'avenir »*, considère Louis Deslandes, le responsable du service élections de la ville de Caen qui verrait d'un bon œil la généralisation du vote électronique. *« Concluant, d'une simplicité enfantine et tout à fait sûr »*, ajoute son homologue de la mairie de Santeny, dans le Val-de-Marne. Cette commune avait précédemment testé le même système à l'occasion du référendum de Maastricht.

Dans les deux cas, seul un petit nombre d'électeurs a refusé de voter une seconde fois avec la carte à puce. Quant aux personnes âgées, chez qui l'on attendait le plus de réticences, elles n'auraient pas éprouvé de difficultés particulières. Mis en confiance sur la sécurité et la confidentialité du procédé, les électeurs ont reconnu dans le vote assisté par ordinateur une façon plus actuelle d'exprimer leur suffrage.

### L'enjeu local

A une autre étape des élections, au moment de la publication des résultats officiels, l'informatique a également fait son entrée dans les collectivités.

La télévision a habitué les électeurs, dès 20 heures, aux estimations puis aux premiers résultats des consultations nationales. Mais, pour connaître l'issue d'une élection locale, il faut attendre les procès-verbaux des présidents de bureau qui arrivent au compte-gouttes tout au long de la soirée.

Pourtant, des estimations fiables peuvent être réalisées à l'échelle d'une ville et même d'un département, avec de bons logiciels informatiques. Ceux-ci permettent aux collectivités locales équipées d'animer leurs soirées électorales en public sur écran télé ou vidéo.

Dès la fermeture des bureaux de vote, la tendance générale du scrutin peut être connue. Tout au long des dépouillements, des calculs informatiques donnent l'évolution des taux de participation et des résultats des votes. Quand arrivent enfin les résultats officiels, ils sont généralement présentés sous forme de graphiques en couleurs, parfois même agrémentés de la photo des élus.

Dans le département de l'Oise, lors des dernières élections législatives, le score de deux députés sortants, réélus dès le premier tour, a été annoncé au public deux heures avant la publication par la préfecture des résultats officiels. Ces mêmes candidats, dont la photographie scannée était projetée sur écran vidéo, voyaient en temps réel, c'est-à-dire au fur et à mesure du dépouillement, leur visage s'allonger proportionnellement à leur score.

Pour les mêmes élections, les services informatique et communication de Besançon ont réussi à diffuser les résultats officiels sur le canal télévisé de la ville. Ainsi, les dix mille abonnés au câble ont pris connaissance du détail des scores locaux dès 20 heures.

La ville de Limoges n'animait jusqu'alors que les soirées électorales des élus. *« Nous avons décidé d'acquérir un logiciel pour agrémenter la soirée des prochaines élections »*, confie Pierre Lascoux, directeur informatique. Les élus avaient constaté qu'au moment des consultations populaires les électeurs étaient de plus en plus nombreux à venir le soir même à la mairie pour prendre connaissance des résultats.

Ainsi, des collectivités franchissent le pas vers l'informatisation pour affirmer, auprès du citoyen, l'enjeu des consultations populaires. A terme, l'intérêt pourrait être de réussir à coupler le vote électronique et l'animation informatisée des soirées électorales.

**Valérie Maillard**

**DÉCALAGE HORAIRE**

## Les Japonais veulent des poubelles anonymes

La protection de la vie privée doit-elle être garantie jusque dans la gestion des ordures ménagères ? Tel est le problème auquel est confrontée la municipalité de Tokyo à la suite du tollé provoqué par les nouvelles réglementations de ramassage des ordures entrées en vigueur le 1er octobre. Pour l'instant, elle ne démord pas de sa décision. Mais elle a accordé un délai de grâce de trois mois pour sa mise en application.

Afin de contraindre les citoyens à séparer les ordures qui peuvent êtres incinérées des autres, la mairie de Tokyo a décidé d'imposer l'utilisation de sacs en plastique transparents sur lesquels les usagers doivent inscrire leur nom. En cas de non-respect constaté du tri obligatoire des ordures ou de la non-inscription du nom, le sac ne sera pas pris par les éboueurs.

Les Japonais sont disciplinés et, généralement, la manière dont sont déposées les ordures ménagères dans les rues est exemplaire : sacs en plastique fermés, bouteilles et canettes d'un côté, matières à incinérer de l'autre, petits tas de journaux ou ballots ficelés. De vrais « cadeaux ». Du moins en province ou dans les « quartiers-villages » des villes. Car dans les grandes agglomérations et les cités-dortoirs, il y a un net laisser-aller.

Tokyo, la plus monstrueuse mégalopole du monde par son étendue et sa population (30 millions d'habitants avec ses villes satellites), « produit » chaque jour 120 000 tonnes d'ordures ménagères.

Devant la négligence de certains habitants qui mettent pêle-mêle dans un sac toutes sortes d'ordures (ce qui perturbe le fonctionnement des incinérateurs et est parfois à l'origine de blessures des employés), les éboueurs, dont le syndicat est puissant, ont plusieurs fois refusé de procéder au ramassage des sacs qui, amoncelés, bloquaient le passage : ce fut le cas à Hachioji il y a un an. Afin de contraindre les habitants à plus de discipline, la municipalité de Tokyo a décidé d'imposer les sacs transparents portant le nom de celui qui l'a déposé afin de dissuader, ou d'identifier, ceux qui sont en infraction et de rendre les habitants « responsables » de leurs ordures.

### Levée de boucliers

Cette mesure, conjuguée au prix plus élevé des sacs transparents, a provoqué une levée de boucliers. Sa soudaineté alors que beaucoup de ménagères ont des stocks de sacs opaques n'est qu'un des éléments du mécontentement. Les résidents font valoir que la municipalité cherche à instaurer un système de délation entre voisins qui rappelle fâcheusement les « associations de voisinage de l'avant-guerre » (*tonari-gumi*), l'un des instruments du contrôle des quartiers par le régime militaire. C'est l'argument que font notamment valoir les représentants du Parti communiste. Les ménagères, elles, s'indignent de ce qu'elles estiment être une intrusion des passants ou des voisins dans leur intimité.

D'autres municipalités (Sendai, Morioka, Iwaki) ont déjà imposé les sacs transparents avec indication du nom. Il est vraisemblable que les habitants de Tokyo finiront aussi par accepter cette mesure. Elle pose néanmoins une question : l'anonymat des ordures relève-t-il du respect de la vie privée ?

*de notre correspondant à Tokyo*
**Philippe Pons**

**ENVIRONNEMENT**

## LES ÉLUS DU LITTORAL PERPLEXES

*Michel Barnier a annoncé aux maires une modification de la loi de 1986*

LES membres de l'Association nationale des élus du littoral (ANEL), réunis au début du mois d'octobre à La Grande-Motte (Hérault), ont bien accueilli le projet de clarification de la loi littoral annoncé, lors de ces journées d'études, par Michel Barnier, ministre de l'environnement. *« Nous avons obtenu les réponses que nous attendions »*, commentait le président de l'Association, Antoine Rufenacht (RPR), président de la région Haute-Normandie.

*« La loi autorise aujourd'hui trop d'interprétations différentes »*, observait Arlette Franco (RPR), maire de Canet-en-Roussillon (Pyrénées-Orientales). *« Quand nous préparons un plan d'occupation des sols (POS) ou quand nous délivrons une autorisation, nous devons savoir exactement ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Si c'est non dès le départ, il n'y aura pas de problèmes. On ne peut pas être sans cesse à la merci d'associations ou de particuliers qui déposent des recours. »*

Le maire d'Argelès-sur-Mer, Jean Carrère (PS), partage ce point de vue. Et pour cause : le tribunal administratif de Montpellier a annulé, en 1991, son projet de construction d'un port de plaisance, alors, dit-il, *« que nous avions toutes les autorisations ministérielles »*. *« Aujourd'hui, la peur de tous les maires est de se dire : je lance le programme, mais demain, il sera cassé à cause des décrets de la loi littoral. »*

*« L'application de la loi ne peut être laissée dans le vague et l'incertitude, le travail progressif de la jurisprudence ne peut suffire à assurer la sécurité juridique »*, a affirmé Michel Barnier. Le ministre de l'environnement n'a pas révélé le détail de son projet. Il a seulement précisé qu'il croyait nécessaire la mise en place dans chaque département de *« schémas de cohérence ayant une valeur juridique et permettant d'identifier clairement les espaces remarquables, les coupures d'urbanisation, les espaces proches du rivage »*.

Pour le ministre de l'environnement, cette clarification ne doit pas être considérée comme un assouplissement de la loi de 1986. *« Ce n'est pas la revanche de l'aménagement sur la protection »*, a indiqué Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Cette seconde affirmation a été accueillie plus fraîchement, certains élus craignant *« un gel des aménagements du littoral »*.

*de notre correspondant à Montpellier*
**Richard Benguigui**

**CABLE**

## Des guides pour les villes

L'Association des villes câblées (AVICA), qui regroupe 322 communes sur 65 sites, soit plus de 60 % des foyers câblés, veut amplifier sa voix, souvent couverte par d'autres intérêts puissants. Elle crée deux outils d'information et de documentation complémentaires, destinés à ses membres mais aussi à tous les acteurs locaux de la communication audiovisuelle.

Le premier est un bimestriel de 8 pages, *Aviscâble*, organe de liaison et de mobilisation, pour suivre l'actualité, prendre position à travers des entretiens, des informations pratiques, des graphiques originaux sur les chiffres du câble (qui compléteront les statistiques que produit déjà l'Avica). Le second est un classeur, Visacâble, qui réunira des fiches pratiques et actualisées, pour servir de référence : textes juridiques, éclairages techniques, chiffres, programmes locaux ou chaînes thématiques. Cette synthèse rappelle que *« les villes sont garantes de la liberté de la communication audiovisuelle »*, et se veut un guide raisonné pour ceux qui ont fait, comme l'Avica, le *« choix du câble »*.

► **Visacâble est vendu aux non-membres. Avica, 63 rue de Provence 75009 Paris. Tel. : (16-1) 42-81-59-99.**

**BLOC-NOTES**

### AGENDA

■ **Déontologie et travail social.** – La fédération Interco de la CFDT organise un colloque sur la déontologie et le travail social à Caen (Calvados), lundi 15 novembre. La CFDT a suivi avec attention les travaux menés sur ce sujet par Jean-Pierre Rosenczeig, magistrat. Quel usage les travailleurs sociaux, leur administration et leurs élus-employeurs doivent-ils faire des informations confidentielles recueillies sur des sujets aussi délicats que les violences à enfants ?

► **Renseignements au (16) 31-83-75-24.**

■ **Ressources humaines et statut.** – Le Forum pour la gestion des villes et des collectivités territoriales organise un colloque intitulé « Concilier gestion des ressources humaines et statut de la fonction publique territoriale », à Paris, mardi 16 novembre. Trois points seront abordés : la coexistence des contractuels et des titulaires, la décharge de fonction, l'approche de la fonction publique territoriale par le biais du métier, plutôt que par celui du statut. (Prix : 3 800 francs pour les non-membres, 1 500 francs pour les membres du Forum).

► **Renseignements au (16-1) 42-56-39-70.**

■ **Administrateurs.** – L'Association des administrateurs territoriaux de France, que préside Bernard Ode, directeur des ressources humaines du conseil général de l'Hérault, organise son assemblée générale à Bagnolet (Seine-Saint-Denis), mercredi 17 novembre. Le grade d'administrateur est le plus élevé de la fonction publique territoriale. L'association que préside Bernard Ode en rassemble environ quatre cents, sur les sept cents actuellement en poste. L'après-midi, une table ronde portera sur les *« choix stratégiques des collectivités locales devant la nouvelle contraction des ressources »*.

► **Renseignements au (1) 67-84-71-79.**

■ **Elus et presse.** – Le Centre Condorcet, association fondée par le Parti socialiste et la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (FNESR), organise un séminaire de formation sur les relations des élus locaux avec la presse, vendredi 19 novembre, à Paris. (Prix : de 800 francs à 1 500 francs par journée selon la taille de la collectivité de l'élu.) D'autre part, le Centre Condorcet organise un séminaire de formation sur *« le budget du département »*, samedi 20 novembre, à Paris. (Prix : de 800 à 1 500 francs selon la taille de la collectivité de l'élu.)

► **Renseignements au (16-1) 40-41-08-48.**

### EXPOSITIONS

■ **Parcours de chrysanthèmes.** – Une exposition consacrée à cette fleur, que le philosophe chinois Confucius avait surnommée « Gloire de l'automne », a lieu jusqu'au 14 novembre au Jardin des serres d'Auteuil. Après un parcours fleuri en dominante jaune, le visiteur se retrouve dans les grandes serres à l'ambiance plus automnale...

► **Jardin des serres d'Auteuil, 3, avenue de la Porte-d'Auteuil, 75016 Paris, tous les jours de 10 à 17 heures. Entrée : 6 francs.**

■ **Peuples et enfants du monde.** – Tel est le titre d'une exposition du photographe Jean-Claude Santier qui se déroulera jusqu'au 12 décembre dans les bureaux de poste de Paris-Nord. Après le bureau La Boétie, c'est le bureau Montmartre qui prend le relais du 8 au 26 novembre ; puis le bureau Wagram du 29 novembre au 12 décembre.

### PUBLICATIONS

■ **Programmes communautaires.** – FFDER, FEODA, LEADER, INTERREG, pour les plus connus, mais aussi LIFE, ENVRIREG ou POSEIDOM : les collectivités locales sont concernées par un grand nombre des programmes qui se cachent derrière ces sigles de la Commission européenne. Pour les aider à se repérer dans ce paysage complexe, EURADA, l'Association européenne des agences de développement, vient de publier *Politiques communautaires et développement économique régional et local*. Cet ouvrage solide, parfois rébarbatif, recense les fonds de financement et les diverses ressources, pouvant intéresser tous ceux qui se préoccupent de développement local. Il présente aussi les relais, contacts utiles, textes de lois ou études prospectives.

► **200 p., 420 F., EURADA, avenue des Arts, 12, Bte 7, B-1040 Bruxelles. Tél : (19) 32-2-218-43-13.**

DANS VOTRE PROCHAIN NUMÉRO

Le Monde

L'ÉCONOMIE

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.



Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex



BASSE-NORMANDIE
GRANVILLE LA BLEUE OUBLIE SON PASSÉ

LANGUEDOC-ROUSSILLON
LA QUERELLE DES GYM[...] DE MONTPELLIER

BASSE-NORMANDIE

# GRANVILLE LA BLEUE OUBLIE SON PASSÉ

*La cité fête modestement le bicentenaire de la défaite des vendéens sous ses murs*

A l'exact surplomb du port de pêche, une poterne prolongée d'un pont-levis enjambant un dérisoire fossé à sec ouvre la haute ville de Granville. L'endroit, balayé par le vent du sud-ouest, a le rude charme d'une histoire granitique ici renforcée par l'épigraphie républicaine. Deux plaques commémoratives, l'une datant de 1893, l'autre de 1910, rappellent que les 14 et 15 novembre 1793 fut brisé sous Granville le rezzou de la Vendée militaire qui cherchait, en se saisissant du port de la Manche, à opérer sa jonction avec les Anglais massés à Jersey.

Commencée le 18 octobre à Saint-Florent, loin de là, après la défaite de l'armée catholique et royale battue à Cholet, la Virée de Galerne a conduit 80 000 Vendéens, combattants, prêtres réfractaires, femmes et enfants, jusque sous les remparts de Granville. Face à eux, 5 500 défenseurs, armée de bric et de broc, livrent un combat décisif. Le siège dure vingt-six heures, au terme desquelles Henri de La Rochejaquelein ordonne la retraite. Dès lors, pour les insurgés blancs, c'est la fin ; le 23 décembre, à Savenay, ils seront défaits par le général Westermann.

Granville, l'anti Puy-du-Fou-du-Roy ? Granville la Bleue, *« Granville la Victoire »*, comme la baptisera la Convention montagnarde. Cette année, ce chef-lieu de canton du sud de la Manche (13 340 habitants) a bien célébré le bicentenaire du siège. Mais avec quelle discrétion ! Un éclairage nocturne de ses murailles, pendant l'été, une exposition au Musée du vieux Granville et deux ou trois initiatives éparses.

## Un musée de la haute couture

Ville au tourisme languissant, en dépit d'un important port plaisancier qui accueille mille bateaux (1 400 sur la liste d'attente) et d'un gros centre de thalassothérapie, Granville n'a pas su « vendre » son patrimoine historique. Pas su ou pas voulu ?

*« La couleur politique de la municipalité et des gens qui l'élisent n'est certainement pas indifférente au peu d'éclat donné à la célébration du bicentenaire*, estime une Granvillaise impliquée dans cette dernière. *La victoire contre les assiégeants ne leur semble pas une bonne carte de visite. »* De fait, le maire, Bernard Beck (div. d.), quatre-vingts ans, ancien premier président de la Cour des comptes et ami de Raymond Barre, confesse aisément avoir peu de sympathie pour le citoyen Le Carpentier, organisateur, en 1793, de la défense contre les Vendéens. A l'évocation de celui que l'historiographie contre-révolutionnaire surnomma *« le bourreau de la Manche »*, il n'a qu'un commentaire : *« ce sale bonhomme »*. Jacques Marion, adjoint chargé de la communication, descendant d'une vieille famille granvillaise, est plus circonspect.

Etonné de la virulence du premier édile, il note que le souvenir de la grande Révolution a longtemps marqué la cité, hier encore *« isolat de gauche dans un département de droite »*. Plus modéré, il ne revendique cependant pas outre mesure une mémoire bien problématique.

De toute évidence, Granville ne souhaite pas qu'on lui rappelle l'année terrible. Dans son petit musée municipal, alors que les pièces de l'exposition ont rejoint leurs lieux d'origine, Michèle Chartrain, conservatrice, remarque avec regret que le livre d'or n'a pas toujours été enthousiaste. *« J'avais souhaité une exposition républicaine et des visiteurs ont cru y voir une exposition gauchiste. »*

A la modestie du bicentenaire s'oppose l'initiative récente de la municipalité en faveur d'un musée de la mode établi dans la maison où le couturier Christian Dior passa sa jeunesse. Au nord de la ville, à l'aplomb d'une courte falaise d'où le regard embrasse les dunes qui courent vers Donville, l'édifice a l'allure un peu kitsch qui sied à un lieu d'élégances. Dans un jardin où les bananiers rappellent que le climat, ici, est clément, la villa au crépi rose framboise témoigne de l'intérêt qu'on lui porte. *« Nous souhaitons que le nom de Granville soit associé à celui de Dior car Dior est connu dans le monde entier »*, explique Jacques Marion.

La haute couture contre l'âpre combat des canonniers de marine qui, les 24 et 25 brumaire An II, épargnèrent le plus grand péril à la jeune république ? Quoi qu'il en soit, Granville aurait bien besoin d'un second souffle.

Certes, avec 7,6 % de sans-emploi, elle est largement en dessous du taux de chômage national et même départemental (9,1 %). Mais ce résultat ne doit pas faire illusion. Comme le reconnaît en souriant Bernard Beck, *« nous sommes un conseil municipal de retraités »*, au service d'une population qui compte plus de 25 % de plus de soixante ans. Si l'on croise rarement des immigrés dans les rues granvillaises, on y voit nombre d'allogènes qui, venus ici plus jeunes en vacances, ont choisi d'y rester au terme d'une vie de travail.

A ceux-là, novembre 1793 ne dit pas grand-chose. Mais le souvenir n'est guère plus vivace parmi la population active, avant tout préoccupée par les difficultés économiques de l'endroit. Quelques entreprises (STELMI, Moulinex, Heudebert, Normerel-ADDX) fournissent des emplois industriels dans des unités de production qui embauchent entre cent et trois cents personnes. Mais on attend quarante-huit licenciements, à la SOFERTI, une fabrique d'engrais de soixante-dix salariés.

Pourtant, comme le dit Vincent Laguette, directeur du service industrie et commerce international de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Granville-Saint-Lô, *« ici, le personnel est dévoué et travailleur et nos activités diversifiées »*. Les efforts déployés par la CCI, ainsi qu'une amélioration des liaisons ferroviaires et routières, devraient, espère-t-il, conjurer les risques de déclin.

Reste la mer. C'est pour y accéder que les Vendéens se battaient, et elle est là, sous le Roc, qui fait parfois dire de Granville qu'elle serait *« la Monaco du Nord »*.

Seulement, en cette région de haute marée, elle n'est guère favorable au transport des voyageurs, tandis que la pêche subit la concurrence étrangère. Certes, la CCI a installé une criée neuve, qui, malheureusement, n'attire encore qu'insuffisamment les marins du nord de la Bretagne et du Cotentin.

*« Un ouvrage disproportionné à nos besoins »*, remarque un patron pêcheur, représentatif des quatre cents marins encore en activité. Entre un passé parfois gênant et un présent incertain et un peu mou, Granville s'apprête à une autre commémoration : celle de sa libération à l'été 1944 par les Anglo-Américains. Cette fois, le consensus sera sans doute plus aisé.

*de notre envoyé spécial à Granville*
**Marc Coutty**

▶ ***Granville la Victoire, chouans et vendéens***, un ouvrage de Robert Sainsoilliez, L'Ancre de marine, 233 p., 165 F.

BRETAGNE

# RENNES-II S'AGRANDIT

*L'université de Villejean développe un pôle d'enseignement des langues*

AVEC l'ouverture de son « pôle langues », l'université Rennes-II Haute-Bretagne dispose d'un moderne outil d'enseignement linguistique sur le campus de Villejean, à l'ouest de la capitale bretonne. Conçu par l'architecte rennais Bertrand Tessier, le bâtiment de 8 000 mètres carrés, qui abrite un *« jardin des antiques »* mettant en valeur des vestiges du rempart de Condate (1), constitue désormais la vitrine d'une université construite en 1967 pour recevoir sept mille étudiants et qui en accueille aujourd'hui plus du double autour de cinq pôles (langues, sciences sociales, sciences humaines, arts-lettres-communication, sports).

Au sein de neuf départements (allemand, anglais, breton et celtique, espagnol, italien, langues étrangères appliquées, multilangues, portugais, russe), cent cinquante enseignants, treize équipes de recherche et plus de cinq mille étudiants bénéficient, dans un environnement à la fois futuriste et convivial, de moyens techniques performants. Trois amphithéâtres, dont un équipé pour la traduction simultanée, des laboratoires de langue informatisés, une médiathèque, six pôles de diffusion vidéo et des salles de cours où pourront être visionnées toutes les chaînes accessibles par câble ou par satellite. Fruit d'un partenariat entre l'Etat et les collectivités locales, à l'occasion du plan « Universités 2000 », le *« vaisseau amiral de l'université »*, selon le mot du président André Lespagnol, a été financé grâce au contrat de plan Etat-région. L'Etat a financé 35,5 millions de francs, la région 6 millions, le département d'Ille-et-Vilaine 5,5 millions et la ville de Rennes 5,5 millions.

Ambitionnant de devenir un centre d'excellence européen, le pôle d'enseignement linguistique de Rennes-II sera aussi utilisé par plus de sept mille cinq cents étudiants en langues, non spécialistes, inscrits dans les autres filières, et par les élèves des grandes écoles rennaises avec lesquelles des conventions ont été signées. Vingt langues y sont enseignées, dont huit regroupées dans le département multilangues (arabe, chinois, japonais, grec moderne, polonais, serbo-croate, suédois, tchèque), qui accueille quatre cents étudiants.

*de notre correspondant à Rennes*
**Christian Tual**

(1) Condate (confluent) était le nom de Rennes à l'époque gallo-romaine.

# LA RECONQUÊTE DE L'ÉTANG DE BERRE

*Suite de la page 19*

Comment concilier toutes ces activités avec la pêche – il reste une centaine de professionnels – le tourisme (baignade, planche à voile) et le confort d'habitants qui ne veulent pas côtoyer *« un cloaque à ciel ouvert »*, comme disent les Verts des Bouches-du-Rhône ?

Après la guerre, les pouvoirs publics ont considéré que l'étang de Berre, mer pratiquement fermée envahie de moustiques, pouvait sans inconvénient majeur être sacrifié à l'activité industrielle. Au point que, en 1957, les droits de pêche des quelque 350 professionnels de l'étang ont été rachetés par les groupes industriels pollueurs, et la pêche déclarée interdite. En 1963, le tunnel du canal du Rove, qui relie l'étang de Berre à la rade de Marseille depuis 1925, est obstrué par un éboulement. L'étang, désormais, n'a plus qu'un accès à la mer ouverte (le canal de Caronte, à Martigues). Le circuit des eaux marines vives est coupé.

Trois ans après, nouveau bouleversement : EDF installe à Saint-Chamas une usine hydro-électrique chargée de turbiner l'eau de la Durance amenée par le canal de Provence. Lorsque les turbines tournent à plein régime, cela équivaut à 4 milliards de mètres cube d'eau douce et limoneuse introduits dans l'étang en une année ! Les poissons, qui avaient assez bien survécu à la pollution chimique (tout en étant impropres à la consommation), ont cette fois beaucoup souffert.

Les poissons d'eau de mer n'aiment pas l'eau douce, surtout lorsqu'elle est boueuse et recouvre les fonds marins. De sorte que la centaine de pêcheurs professionnels qui s'obstinent à jeter leurs filets (avec la complicité des autorités qui taxent leur activité théoriquement interdite !) prennent beaucoup plus d'anguilles et de fretin d'eau douce que de bars et de mulets. Or cet adoucissement survient au moment précis où, à force de dépolluer les effluents des usines, la qualité biochimique de l'eau s'était nettement améliorée.

## Réduire les rejets

Pour autoriser à nouveau la pêche et permettre une fréquentation touristique des bords de l'étang, ce que tous les riverains réclament, deux choses restent donc à régler : l'assainissement des zones urbanisées et les apports de l'usine de Saint-Chamas. Si l'on ajoute les eaux usées non traitées, les rejets de station d'épuration, les eaux pluviales et les effluents industriels, on aboutissait en 1990 à une pollution équivalant à 250 000 habitants ! C'est pourquoi l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a établi un important programme de dépollution qui, au total, reviendra à 550 millions de francs (dont 220 à la charge des collectivités locales). Les deux stations d'épuration les plus importantes du bassin versant, celles d'Aix-en-Provence et de Vitrolles, devraient entrer en service en 1998.

Mais c'est évidemment l'usine de Saint-Chamas qui « empoisonne » le plus la vie des élus. Aucun ne veut la fermeture complète de l'usine, et surtout pas le maire de Saint-Chamas, dont l'usine EDF apporte le tiers des taxes professionnelles. *« On peut renvoyer les limons de la Durance dans le Rhône après turbinage »*, dit le maire de Saint-Mitre-les-Remparts. Quant au maire de Marseille, Robert Vigouroux, il se déclare *« pour le maintien de l'usine et le transfert de l'eau douce »*. EDF affirme qu'il lui en coûterait 5 milliards de francs, ce qui exclut l'opération.

Finalement, sous la pression des ministères de l'industrie et de l'environnement, EDF a accepté un plan qui prévoit, en 1994, de réduire de 15 % les rejets d'eau douce et de 50 % les limons, grâce à la mise en service de bassins de décantation. Bien sûr, cela ne satisfait pas les pêcheurs, mais Michel Barnier leur a promis de proposer le rétablissement du droit de pêche.

Quant au tunnel du Rove, il n'est pas question de le réparer. D'abord parce que ce serait trop coûteux (20 millions de francs pour réparer l'éboulement, 500 pour le rouvrir à la navigation) et ensuite parce qu'il ne manque à personne, pas même au maire de Marseille. *« Nous ne voulons pas être la chasse d'eau de l'étang de Berre*, dit-il. *Commençons par dépolluer l'étang et faisons ensuite la liaison Rhin-Rhône. »*

La « reconquête », dont on parle depuis des années, a donc commencé. A Berre même, les travaux de la nouvelle station d'épuration viennent de démarrer. Mais le site reste fragile : les derniers orages ont fait déborder des bassins de rétention de la Shell, et des nappes huileuses se sont étalées sur l'étang. La dépollution est une longue patience.

**Roger Cans**

LANGUEDOC-ROUSSILLON

# LA QUERELLE DES GYMNASES DE MONTPELLIER

*Le tribunal administratif confirme le droit, pour les lycées et collèges, d'utiliser les équipements sportifs municipaux*

MONTPELLIER semble avoir perdu la querelle des gymnases. Les lycéens et les collégiens de la capitale languedocienne pourront utiliser les équipements sportifs municipaux sur la base des accords signés avec l'Etat avant les lois de décentralisation. Georges Frêche (PS), le maire de la capitale languedocienne, qui avait cru pouvoir profiter du transfert des compétences des collèges au département et des lycées à la région pour augmenter les tarifs d'utilisation de ces équipements municipaux, vient d'être démenti par un jugement du tribunal administratif rendu mercredi 20 octobre à Montpellier (*le Monde* daté 20-21 septembre 1992).

Les magistrats ont estimé que le maire n'avait pas le pouvoir de modifier unilatéralement, comme il l'avait fait en 1989, une convention passée six ans plus tôt avec l'Etat et par laquelle il s'engageait à mettre à disposition des collégiens et des lycéens ses équipements pour un montant forfaitaire annuel de 50 000 francs.

Le conseil général de l'Hérault et le conseil régional du Languedoc-Roussillon avaient, à l'époque, refusé cette modification, qui entraînait pour eux des dépenses supplémentaires (7 millions francs pour le département, 1 million pour la région sur les quatre dernières années). Ils avaient également évoqué un arrêté préfectoral ordonnant, après un avis de la chambre régionale des comptes, l'inscription d'office des sommes réclamées par la commune. Le tribunal administratif leur a donné raison en déclarant illégaux les titres exécutoires et en annulant l'arrêté préfectoral ainsi que les délibérations des établissements qui avaient contracté avec la ville. *« La région et le département se substituent à l'Etat dans les contrats de toute nature que celui-ci avait conclus »* peut-on lire dans le jugement. *« C'est à tort que le préfet a regardé les titres de recettes litigieux comme réguliers. »*

Le président du conseil général de l'Hérault est satisfait de cette décision qui oblige la ville à ne rien modifier sans l'accord du département et de la région. *« Cette solution*, ajoute Gérard Saumade (République et Liberté) *est applicable à l'ensemble des collectivités qui ont un contrat équivalent. »* Georges Frêche a déclaré qu'il ferait appel devant le Conseil d'Etat.

*de notre correspondant à Montpellier*
**Richard Benguigi**

**BOURGOGNE**

*Une commune dijonnaise réglemente l'affichage publicitaire*

Convaincu que l'affichage publicitaire non contrôlé risquait de défigurer la ville où est implantée une zone commerciale de l'agglomération dijonnaise, Hervé Vouillot (PS), maire de Quetigny (Côte-d'Or), a publié, en 1991, un arrêté limitant les possibilités offertes par la loi de 1979 sur l'implantation des panneaux publicitaires. Cette réglementation, passé un délai de deux années accordées aux afficheurs, vient d'entrer en vigueur. Selon le maire, une quarantaine de municipalités souhaitent s'en inspirer.

Parmi les règles imposées : une interdiction totale de la publicité dans les zones d'espaces naturels. Dans les quartiers d'habitat individuel, la seule autorisation concerne les parcelles où s'exerce une activité d'habitat économique et, dans les quartiers d'habitat collectif, la superficie des panneaux est limitée à 12 mètres carrés. Enfin, en zone commerciale, un recul de 30 mètres est imposé le long des principaux axes. Face à ces contraintes, l'Union des chambres syndicales de la publicité extérieure a déposé un recours devant le juge administratif pour *« excès de pouvoir »*.

**CENTRE**

*Les organismes de développement économique en question*

La chambre régionale des comptes du Centre vient d'examiner l'activité et le fonctionnement des organismes de développement économique dépendant des collectivités locales. Treize associations, six rattachées aux départements, six à des villes et une à la région, ont été ainsi analysées par la chambre, qui a épinglé quelques rémunérations attribuées à des directeurs. Elle s'est aussi interrogée sur l'efficacité de ces organismes.

Il apparaît difficile de faire le compte des emplois qu'elles ont réellement créés (de 850 à 9 000 emplois cités par cinq associations départementales entre 1986 et 1991). Le coût par emploi aidé est aussi difficile à évaluer. Au lieu de conjuguer leurs efforts, ces organismes travaillent souvent en ordre dispersé. C'est ce qu'indique le rapport de la chambre : *« Les interventions de ces acteurs restent trop dispersées, alors même que leur coût n'est pas négligeable. Le regroupement d'actions aujourd'hui largement éparpillées pourrait être une orientation à privilégier pour des raisons d'efficacité. »*

**HAUTE-NORMANDIE**

*Loisirs des jeunes en difficulté*

La ville de Sotteville-lès-Rouen, commune de 29 000 habitants de l'agglomération rouennaise, a signé avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) un contrat « Partenaires jeunes ». Le texte de l'accord prévoit l'embauche d'un animateur pour la prise en charge des loisirs individuels des jeunes en difficulté. Il s'agit, selon le maire, Pierre Bourguignon (PS), d'une des premières initiatives de ce genre en France.

L'objectif est d'aider les jeunes à réaliser leurs propres projets en liaison avec les espaces de loisirs de la commune, le centre de loisirs et le Relais 16-25 ans de l'agglomération de Rouen. Pour leur permettre l'accès à ces activités et financer les frais liés à l'opération, un budget a été prévu grâce au concours de la commune pour 40 % du montant et de la CAF pour 60 %.

HEURES LOCALES

# RÉGIONS

## BASSE-NORMANDIE

### *Le sous-marin « le Redoutable » transformé en musée*

Destiné à faire du premier sous-marin stratégique français, *le Redoutable*, la pièce maîtresse du musée présentant l'histoire de Cherbourg à travers celle des sous-marins construits dans ce port et des nombreux transatlantiques qui ont fréquenté sa rade, un crédit de 25 millions de francs a été inscrit au budget 1994 de la défense.

Dans le hall de l'ancienne gare maritime, aujourd'hui désaffectée, l'association d'anciens de l'arsenal de la marine prévoit de placer la coque du *Redoutable*, dont la tranche nucléaire vient d'être démantelée à l'occasion d'une « première » mondiale. Estimée à 96 millions de francs, la cité navale, qui emploiera une quarantaine de personnes, serait financée par les ministères de la défense, de la culture, de l'équipement, des transports et du tourisme, et l'aide des collectivités.

## NORD-PAS-DE-CALAIS

### *L'hôpital de Lens économise l'énergie*

Le centre hospitalier de Lens (le premier du département du Pas-de-Calais avec 1 240 lits) s'est doté d'une unité de « cogénération » la plus puissante mise en place dans un hôpital, pour répondre à un double problème : assurer la sécurité en cas de coupure du réseau EDF et alléger les factures d'énergie. Cet équipement, d'une puissance de 8 mégawatts, permettra à l'hôpital de Lens de couvrir l'essentiel de ses besoins énergétiques en chauffage et de produire sa propre électricité en récupérant la chaleur des moteurs alimentés principalement en gaz naturel.

L'investissement de 23 millions de francs, subventionné à hauteur de 2,6 millions de francs par le conseil régional du Pas-de-Calais, sera rentabilisé sur dix ans, le centre hospitalier de Lens espérant économiser 3 millions de francs par an. Cette unité de Lens, exploitée par la Compagnie générale de chauffe, est l'une des premières en France à être opérationnelle. La centrale de cogénération de l'hôpital de Lens ne fonctionnera que cinq mois dans l'année et sera rentabilisée en partie par la revente de courant à EDF au tarif « jours de pointe ».

## PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

### *Fleurissement dans le Bas-Verdon*

Le plan de formation intercommunal mis en place sur le plateau du Bas-Verdon (*le Monde* daté 11-12 juillet) se poursuit avec une série de stages sur le fleurissement des villages.

Cette initiative concerne cent cinquante agents de dix-neuf communes rurales des Alpes-de-Haute-Provence. Elle a été prise par Claude Domeizel (PS), maire de Voix, vice-président du centre national de la fonction publique territoriale (organisme formateur) et président du Centre départemental de gestion (organisme chargé du suivi des carrières), après une longue consultation des élus et du personnel. Des stages sont organisés dans plusieurs mairies du plateau, et les agents n'ont pas à quitter longuement leur lieu de travail pour bénéficier de la formation continue.

## FRANCHE-COMTÉ

# CONCERTATION AUTOUR DU TGV RHIN-RHÔNE

*La SNCF lance une vaste consultation. Mais la question du tracé est loin d'être réglée*

DEPUIS les polémiques sur le tracé du TGV Lyon-Méditerranée, la SNCF a appris à se méfier. Encouragée par la mission nationale Transports destination 2002 qui, en avril 1992, proposait *« d'organiser une concertation en continu très en amont de la décision à réaliser »*, la nouvelle procédure mise en place reçoit une de ses toutes premières applications à propos du TGV Rhin-Rhône.

La concertation s'est organisée avec la participation des régions Alsace, Franche-Comté et Bourgogne sous forme d'un *« débat préalable »* placé sous la responsabilité du préfet de Franche-Comté. En juin, une commission de suivi a été mise en place. Elle comprend un ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées de Dijon, le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie d'Alsace, le président du directoire du journal *l'Alsace*, un professeur bourguignon d'écologie et un professeur de géographie de Besançon. Daniel Ruez, président de la compagnie régionale des commissaires-enquêteurs, est chargé de coordonner le fonctionnement de cette commission, dont la mission est de veiller à la transparence du dialogue auquel les quotidiens régionaux (*l'Alsace, l'Est-Républicain, le Bien public* et *les Dépêches, le Progrès*), partenaires de l'opération, auront largement contribué. Parallèlement à cet effort médiatique, une trentaine de commissions locales constituées dans les trois régions concernées autour d'associations d'élus, d'hommes d'affaires et autres usagers, et de riverains potentiels, s'étaient efforcées de déblayer la voie avant une réunion générale convoquée le lundi 18 octobre à Besançon.

Environ deux cent cinquante personnes ont participé à cette rencontre, parmi lesquelles quelques observateurs venus de la région Rhône-Alpes et de Suisse. Il s'agissait de marquer la fin d'une pemière phase du débat et de permettre à Jean-Louis Dufeigneux, préfet de la région Franche-Comté, de nourrir le cahier des charges qui sera soumis à l'approbation du ministre chargé des transports, dans les prochaines semaines.

### Espoir raisonnable

Du côté de la SNCF, on souhaitait, à l'évidence, limiter cette séance de consultation en renvoyant à plus tard l'épineux débat sur le tracé de la ligne. A part quelques avis très critiques, comme celui de la CGT qui avait choisi de s'exprimer par un tract distribué à l'entrée de la salle, un *« large consensus »* s'est établi autour de l'intérêt d'une liaison à grande vitesse mettant les trois régions au carrefour d'une double voie de communication (Allemagne-Alsace – Suisse du Nord-Méditerranée - Espagne d'une part, région parisienne - Bourgogne - Franche-Comté - Suisse d'autre part). Les différents intervenants semblaient, en effet, consentir à ne pas s'aventurer au-delà de recommandations générales. C'est tout juste si un écologiste, étonné d'entendre un des rapporteurs assurer qu'en dehors de la protection des chauve-souris les défenseurs de l'environnement ne voyaient pratiquement pas d'inconvénients au TGV, s'est cru obligé de rectifier.

Pour le reste, on a redit ce qui avait déjà été exprimé à propos du TGV : instrument d'aménagement ou de « déménagement » du territoire, moyen pour la SNCF d'échapper à ses devoirs de service public en développant un produit rentable au détriment des lignes secondaires mais, somme toute, une bonne affaire pour les régions concernées à condition de les rendre attractives, d'organiser les indispensables dessertes locales ou d'associer le transport des marchandises à celui des voyageurs. Ce n'est qu'en fin de journée que le député maire UDF de Dole, le docteur Gilbert Barbier, prit le parti de soulever « *la* » question du tracé. Car, si la SNCF se déclare pour l'heure attachée à travailler sur un « fuseau » aussi large que théorique, les intérêts locaux rivalisent et s'opposent depuis de longs mois à ce propos.

En examinant la carte, les Jurassiens pouvaient s'estimer bien placés entre Mulhouse et Lyon pour obtenir que le TGV s'arrêtât dans le département. C'est aux environs de Dole ou, peut-être, plus au nord, du côté de Besançon, qu'aurait pu se situer la gare marquant la séparation en deux branches (à l'ouest vers Dijon et Paris, au sud vers Lyon) et même en trois (vers la Suisse lausannoise), du tronc commun arrivant de la trouée de Belfort. Or les Belfortains sont, à coup sûr, moins séduits par le tourisme ferroviaire dans les lointains (et aujourd'hui encore si mal desservis) contreforts jurassiens que par l'idée de relier Paris le plus rapidement possible, c'est-à-dire par un tracé nettement orienté vers l'ouest en direction de Dijon.

Présent à ce débat, Jean-Pierre Chevènement a bien tenté de se montrer conciliant en rappelant que l'étude en cours prenait en compte le raccordement de la ligne Dole-Lausanne, mais le cœur n'y était pas. Pour le député et maire (Mouvement des citoyens) de Belfort, le seul espoir raisonnable d'avoir une ligne à grande vitesse dans la région en 2002 passe par un « phasage » en faveur du tronçon Mulhouse-Dijon. Quand on aura ajouté que la Haute-Saône, autre département franc-comtois, souhaiterait aussi avoir sa part, on aura une vision assez fidèle du climat des consultations à venir, à l'occasion des études qui vont se dérouler jusqu'en 1997.

Faudrait-il, comme l'a suggéré avec le plus grand sérieux Henri Maire, célèbre négociant en vins et vice-président de la chambre de commerce et d'industrie du Jura, établir deux lignes, l'une reliant le plus directement possible Belfort et Paris, l'autre de Strasbourg à Lyon qui tracerait un sillon dans le Jura. Le tout serait financé par un *« grand emprunt public »* et la perception d'une contribution de 25 francs sur chaque billet de TGV. Au risque d'aggraver l'opacité des tarifs.

*de notre correspondant à Besançon*
**Claude Fabert**

# LES MÉTIERS DU SECTEUR PUBLIC

FINANCES

# LA NOUVELLE JEUNESSE DU CRÉDIT MUNICIPAL

*Fondée il y a plus de deux cents ans, «ma tante» a modernisé et diversifié ses méthodes de prêt*

AVEC ses fausses plantes vertes, ses sièges en plastique, ses guichets bigarrés jaune-orange/vert pomme, sa clientèle très éclectique, la salle d'attente du Crédit municipal de Paris, royalement installé dans un gigantesque hôtel particulier de 40 000 mètres carrés au cœur du Marais, ressemble à un hall de gare. Le jeune chômeur – un *«BEP compta»* en poche pour tout bagage – venu déposer la chevalière de son grand-père pour *«finir le mois»* y côtoie l'aristocrate qui se sépare d'un collier en or massif de chez Chaumet pour payer ses impôts et régler les frais du mariage de sa fille : 50 000 francs, une broutille ! Sans oublier, plus pathétique, la vieille Antillaise qui n'a rien trouvé d'autre pour régler les frais d'enterrement de son mari. Décidément, on trouve un peu tout Paris chez *«ma tante»*, comme l'appellent pudiquement les habitués depuis le fameux mensonge du dauphin de Louis-Philippe, le prince de Joinville, qui, n'osant avouer qu'il avait déposé sa montre au mont-de-piété pour régler une dette de jeu, répondit à sa mère qu'il l'avait oubliée chez... sa tante !

## Regain d'activité

Fondée en 1777 sous le règne de Louis XVI (après une première expérience menée par Théophraste Renaudot), pour lutter contre la prolifération des usuriers, la vénérable maison de la rue des Blancs-Manteaux revient, à la faveur de la crise, au goût du jour : *«La production de prêts qui était de 251 millions de francs pour les huit premiers mois de 1992 atteignait déjà 286 millions sur la même période de 1993, soit une progression de 14 %. Et la fréquentation de la clientèle augmente dans les mêmes proportions»*, explique Alain Vimard, directeur de l'espace «Art et patrimoine». Les temps sont si durs que le montant moyen des prêts (3 800 francs) tend actuellement à diminuer.

Les difficultés économiques ne suffisent pourtant pas à expliquer à elles seules ce très net regain d'activité. Sans doute «ma tante» touche-t-elle aussi aujourd'hui les dividendes de la cure de jouvence prescrite par son directeur, Yves-Marie Laulan, nommé en 1984 et remplacé cet été par Anne Cuillé, ancien directeur-adjoint du cabinet du maire de Paris. La vieille dame de la rue des Blancs-Manteaux qui s'était sérieusement assoupie depuis la première guerre mondiale (fermant une à une les 26 agences parisiennes qui avaient fait sa renommée au XIXe siècle) s'est donc prestement réveillée il y a quelques années, ouvrant sept agences en banlieue (plus une à Chartres) et se lançant dans un ambitieux programme de diversification. Expertise, ventes aux enchères où marchands et amateurs font de très bonnes affaires chaque semaine, conservation d'œuvres d'art (il vous en coûtera 665 francs par mois *«l'unité de conservation»*, soit l'équivalent de 2 mètres carrés), ouverture d'une galerie qui s'efforce de *«promouvoir les artistes contemporains»*, programme de *«conférences sur l'art»*, activités bancaires (le mont-de-piété gère 4 000 comptes) et de crédit (parmi lesquelles les prêts sociaux), salle des marchés... «ma tante» ne sait plus où donner de la tête ! Sans oublier son activité originelle, le prêt sur gage : 100 000 sont octroyés chaque année, dont les trois quarts n'excèdent pas 4 000 francs.

## Difficultés passagères

Méconnaissable, la vieille maison qui ne conserve de piété que le nom réussit même, depuis trois ans, à dégager des excédents : 9 millions de francs en 1992, estime Alain Vimard. Certes, le prêt sur gage traditionnel, qui requiert à la fois espace et personnel, reste chroniquement déficitaire. Il souffre aussi de toute une imagerie misérabiliste, héritée du siècle passé lorsque les plus déshérités allaient y gager... leur matelas ! Fermement résolu à casser son image, le mont-de-piété privilégie bijoux en or, argenterie et orfèvrerie qui constituent désormais 70 % des dépôts.

D'où la création, à côté du prêt sur gage de sommes modiques, de deux départements à la fois chics et rentables, qui reçoivent généralement sur rendez-vous : *«prêts sur objets de valeur»* (octroyant des prêts compris grosso modo entre 50 000 et 100 000 francs) et *«prêts sur œuvres d'art et biens précieux»* (au-delà de 100 000 francs), où les fils de famille en difficultés passagères déposent tableaux de maîtres et diamants, à l'abri du regard inquisiteur de leur banquier. Décidément très prévenante avec ses «neveux» et «nièces», «ma tante» épargne donc à la croqueuse de diamants en panne de liquidités l'humiliation suprême : aller attendre son tour dans une salle d'attente bondée (particulièrement en début et fin de semaine et à l'approche de Noël), assise entre un intermittent du spectacle venu déposer son saxo et un chômeur en fin de droits !

*«Le prêt sur gage reste la façon la plus simple d'obtenir de l'argent immédiatement et en tout anonymat»*, claironne Anne Cuillé. Pourtant, succomber à cette «facilité» de trésorerie coûte cher : 13,5 % d'intérêt annuel pour un prêt inférieur à 1 000 francs (14,5 % au-delà) plus 1 % de droits fixes et 10 francs de frais de garde mensuels pour un prêt inférieur à 10 000 francs (20 francs au-delà). Des coûts financiers dont la plupart des clients s'acquittent rubis sur l'ongle puisque 7 % seulement des objets gagés finissent en vente publique.

Comme «ma tante» a bon cœur, il lui arrive aussi de prêter sans gage... mais non sans intérêt bien sûr ! Les fonctionnaires et salariés des entreprises publiques sont les principaux bénéficiaires de toute la gamme des crédits proposés : personnel, immobilier... Le moins connu étant peut-être le «prêt de substitution» qui, pour rééquilibrer le budget de clients trop endettés, substitue un seul prêt à la kyrielle de crédits déjà souscrits, en adaptant les charges à la capacité de remboursement. *«Nous touchons là à une clientèle dans l'antichambre du surendettement»*, explique Jean-Louis Lemaire, directeur des crédits, qui constate une telle *«détérioration du profil des clients»* que 10 % des demandes sont rejetées. Généreuse mais pas folle, «ma tante» !

**Philippe Baverel**

TRAVAUX

# LE GRAND NETTOYAGE DU CANAL SAINT-MARTIN

*Le boulevard Richard-Lenoir et la voie d'eau qui relie la Bastille à La Villette sont en pleine rénovation*

DE la Bastille à La Villette, le grand axe à double étage de l'Est parisien est en effervescence. Cette artère est la seule de son genre à Paris et reste une curiosité urbaine. En surface, courent des boulevards aux dimensions exceptionnelles (50 mètres de large) ; au-dessous, passent les embarcations sur les eaux noires du canal Saint-Martin. Voies solides et voie liquide avaient été longtemps négligées. Les voici les unes et l'autre en plein rajeunissement. L'aménagement du terre-plein du boulevard Richard-Lenoir avance au rythme prévu. Deux ans de travaux et un devis initial de 150 millions de francs (*le Monde* du 1er mars 1993).

En annexe, si l'on peut dire, la passerelle centenaire et de style Eiffel qui permet au douzième arrondissement de tendre la main au quatrième arrondissement par-dessus le port de l'Arsenal, vient d'être remise en service. Son grand âge la rendait dangereuse. Après un an de fermeture pour réparations et une dépense d'environ 3 millions de francs, la voilà à nouveau d'attaque.

Si ces chantiers-là sont bien visibles, un autre, non moins, important mais plus discret, se déroule sous les pieds des Parisiens. Il concerne le canal lui-même que sa mise en chômage livre aux ingénieurs municipaux (*le Monde* daté 12-13 septembre).

Mise en eau en 1825, la tranchée passait d'abord sous l'emplacement de la fameuse forteresse de la Bastille, puis continuait à ciel ouvert. Lors de la construction de la colonne commémorant les journées de 1830, il fallut renforcer la voûte pour soutenir les 179 tonnes de bronze du monument. Dans les parois du canal, qui contenaient déjà des pierres de récupération de la Bastille, on inclut les sarcophages des soldats tombés lors des Trois Glorieuses et même deux momies égyptiennes transportées là par erreur.

Le fossé s'étendant au-delà constituait un obstacle à la pénétration des forces de l'ordre dans les faubourgs ouvriers de Saint-Antoine et de Belleville. En 1863, le préfet Haussmann le fit couvrir sur 1 500 mètres puis, en 1906, la IIIe République continua l'ouvrage sur 450 mètres. Pour réserver sous les voûtes un tirant d'air suffisant aux péniches, le fond du canal, constitué d'une couche d'argile imperméable, fut abaissé de plusieurs mètres.

Depuis quatre-vingt-sept ans, le canal Saint-Martin n'avait plus subi de substantielles transformations. Seulement une vidange totale pour nettoyage et entretien courant tous les huit ans. Une grosse alerte pourtant, au cours des années 60. De la Villette à la Seine, les ingénieurs des ponts imaginèrent de faire passer une autoroute urbaine qui se serait prolongée au-delà jusqu'à la porte d'Italie. L'ensemble du canal, qu'il soit à l'air libre ou couvert par les boulevards, aurait été entièrement bétonné. Les conseillers de Paris, heureusement, s'opposèrent à cette folie. Mais Lucien Finel, adjoint au maire chargé des canaux, rappelait récemment qu'*«on avait eu chaud»*.

## Consolidation du sous-sol

La bonne vieille rigole a toujours besoin d'être curée et même, à présent, de subir de sérieuses réparations. A l'occasion de sa mise à sec, on y a trouvé l'habituel bric-à-brac qu'y déversent des riverains peu scrupuleux : caddies, bécanes, vélomoteurs, ustensiles de cuisine, sièges de bureaux, sommiers métalliques, panneaux de signalisation, barrières de police. Pour une fois, aucun cadavre. Mais plusieurs chaises d'infirme. En enlevant les 5 000 tonnes de boue tapissant le fond, les ouvriers ont découvert des objets beaucoup plus inquiétants : des obus non désamorcés datant de 14-18, dont sans doute un collectionneur s'est débarrassé. Mais aussi deux coffres-forts évidemment vides, une grenade quadrillée et un fusil à pompe tout récent. Ces reliquats du banditisme parisien ont vivement intéressé les limiers de la préfecture de police.

Mais là n'était pas l'essentiel. On a profité du chômage pour conforter l'étanchéité des écluses et changer leurs verrins. On a surtout ouvert un vaste chantier de consolidation du sous-sol. Le canal fut jadis établi sur des terrains peu solides, contenant notamment du gypse qui a une fâcheuse tendance à fondre sous l'effet des infiltrations. D'où la nécessité de raffermir le sol à l'aplomb des retombées des voûtes. On a fait descendre dans le canal mis à sec des engins de chantier qui ont exécuté 1 430 forages. Ceux-ci sont reliés par des kilomètres de tuyaux à trois centrales installées en surface.

Elles fabriquent une boue constituée d'eau, de ciment et de bentonite, qui est expédiée dans les forages. Ainsi plus de 14 000 tonnes de matériaux sont injectés sous le canal. Une sorte d'exploit, selon les professionnels, car il faut procéder à cette solidification des terrains en deux mois seulement, la durée du chômage. De multiples machines, servies par 150 techniciens, s'y emploient. La facture totale atteindra 25 millions de francs. Saint-Martin sera remis en eau comme cadeau de Noël aux Parisiens. Mais, lors du prochain chômage, il faudra entamer une seconde campagne d'injection. Après tout, le canal approche de ses cent soixante-dix ans et, à cet âge-là, il mérite bien quelques attentions.

**Marc Ambroise-Rendu**

DÉCHETS MÉNAGERS

## *Berlin copie Paris*

Les colloques servent parfois à se persuader, en écoutant les autres, qu'on est le meilleur. C'est ce qui s'est passé mardi 12 octobre à l'Hôtel de Ville, lors de «l'échange de vues Paris-Berlin sur les déchets ménagers.» Cette rencontre était l'un des travaux pratiques du protocole de coopération dans le domaine de la propreté urbaine signé, au début de l'année, entre les deux métropoles. Georg Fischer, directeur du service des ordures ménagères de Berlin, a expliqué aux cent cinquante techniciens français que ses concitoyens allaient dépenser des fortunes pour réparer les erreurs de la stratégie berlinoise d'élimination des déchets.

Au lieu de construire des usines d'incinération, comme à Paris, on a préféré ouvrir des décharges. Il faut aujourd'hui les fermer et convaincre que le brûlage, avec récupération de chaleur, est plus écologique et plus économique. Résultat : dans les dix ans la taxe sur les ordures va quintupler à Berlin, alors qu'elle ne sera multipliée que par 1,5 à Paris. Mais cette rencontre a également permis d'apprendre que la taxe parisienne sur les ordures méritait d'être repensée et que le compostage, la collecte sélective, le tri et la récupération des déchets n'auraient, même en cas de réussite de l'expérience en cours, qu'un effet marginal sur l'élimination des ordures de la capitale.

TRANSPORTS

## *Les Verts plaident pour le tramway*

Remplacer les bus PC circulant sur les boulevards des Maréchaux par des rames de tramway, telle est l'idée lancée par Jean-François Segard, seul élu Vert au Conseil de Paris, à l'occasion d'une journée d'études organisée à l'Hôtel de Ville. Le conseiller observe que, malgré les travaux d'aménagement effectués le long des boulevards des Maréchaux, le PC est gêné et retardé par la circulation automobile. Il propose que, suivant l'exemple de villes comme Nantes et Grenoble, la capitale adopte le tram, *«confortable, ponctuel, silencieux et non polluant»*.

Patrick Trémège (UDF), conseiller de Paris, spécialiste de la circulation et des transports, n'a pas écarté cette idée de tramway circulaire, tout en soulignant qu'il faut d'abord savoir si elle répond vraiment à un besoin. Selon lui, ce projet pourrait être associé à celui de doublement en souterrain du boulevard périphérique. En tout cas, pour la première fois depuis fort longtemps, le débat autour d'un éventuel retour du tramway à Paris est ouvert.

PHOTOGRAPHIES

# Vu de la Seine

Cela a été écrit, et plus souvent chanté : *«Sous les ponts coule la Seine.»* Le Parisien le sait, lui qui regarde le mouvement de l'eau pour rêver à la mer, lui qui fréquente ses berges, par beau temps, pour rêver à la plage. Le visiteur, l'étranger à la cité, le découvre, en empruntant les modernes coches d'eau qui, jour et nuit, lui offrent une promenade historique. Le fleuve est présent dans la ville. Elle existe grâce à lui. Il jouit, maintenant que les crues ont été maîtrisées, d'une vieillesse tranquille le long de berges classées patrimoine mondial par l'UNESCO. La ville a grandi sur ses rives, a jeté des ponts pour le franchir, a même tenté de l'envahir pour construire des routes rapides. Aujourd'hui ses habitants semblent prendre conscience des charmes de l'eau, du courant, des rares poissons qui peuplent encore les fonds.

Entre l'élément liquide et les citadins, une nouvelle histoire paraît se dessiner. Pour fêter cette idylle naissante, une croisière s'impose. Mais à défaut de promenades à bord de bateaux transformés en autobus ou salles de restaurants flottantes, le curieux peut se contenter d'un petit ouvrage, intitulé tout simplement *la Seine*, que viennent de publier les éditions Parigramme.

Un album de photos original puisqu'il se présente sous la forme d'un panorama qui se déplie, sans interruption, sur 9 mètres. Du pont de Grenelle à l'extrémité de l'île Saint-Louis, le photographe a déclenché son appareil pour saisir l'image qu'il voyait du fleuve. La Maison de la radio, brillante, le dessous des ponts, noir, les arbres et encore les arbres avant que n'apparaisse la toiture du Louvre, l'objectif enchaîne les plans. Et pour que la promenade soit complète, l'ouvrage est divisé en deux parties horizontales pour offrir la vision complète de Paris : rive droite en haut des pages, rive gauche en bas.

Ces images brutes, au sens ou elles ne sont pas mises en scène, ne cachent rien. Elles montrent la ville vue du fleuve et forcent celui qui feuillette les pages à réfléchir. Il pourra trouver une aide substantielle dans le numéro de novembre du mensuel *GEO*. Ce magazine publie un ensemble d'articles sur les relations qu'entretient la capitale avec la Seine. A côté de photos, plus insolites ou plus esthétiques que dans le livre, figurent aussi des cartes qui retracent les différentes étapes de la construction de Paris, des plans de divers projets d'urbanismes refusés et des grands travaux futurs.

Entre quelques pages d'écriture confiées à des amoureux de la Seine, ce mensuel publie des guides pratiques pour découvrir les secrets de l'île Saint-Louis ou les «plages» et les restaurants des quais. Une soixantaine de pages qui peuvent favoriser les promenades d'hiver.

**S. B.**

► *La Seine*, Claude Baillargeon, éditions Parigramme, 50 F.

COURRIER

## *Enigme au cimetière du Père-Lachaise*

Dans *le Monde* du 23 octobre vous avez mentionné, parmi les sépultures à l'abandon au cimetière du Père-Lachaise, celle du duc de Feltre qui n'était autre que le maréchal Clarke. Or le *Recueil mondial des souvenirs napoléoniens* signale la présence de plusieurs tombes de militaires au cimetière de Neuwiller-lès-Saverne (Bas-Rhin) dont celle d'Henri Clarke, maréchal de France, comte d'Hunebourg, duc de Feltre, décédé dans ce village le 28 octobre 1818. La tombe qui est au Père-Lachaise ne serait-elle pas plutôt celle d'un descendant du duc de Feltre ?

PAUL G. COMBAUX
*Vienne (Autriche.)*

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
*(adjoints au directeur de la rédaction)*

Thomas Ferenczi,
Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
*(directeur des relations internationales)*

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

*RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :*
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

*ADMINISTRATION :*
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10





**HAUTS-DE-SEINE**

### *Un plan rock pour les jeunes*

**L**ors de la présentation de la saison culturelle des Hauts-de-Seine, le président du conseil général, Charles Pasqua (RPR), a annoncé la mise en place d'un plan rock pour lutter contre la ségrégation urbaine. Ce dispositif, élaboré par Alain Osowski, devrait permettre de *« mieux répondre aux aspirations des jeunes qui souhaitent s'exprimer et pratiquer une musique bien à eux »*.

Le plan comprend une aide aux investissements en faveur de lieux de concerts, un soutien aux structures d'accueil et de diffusion du rock, des actions pédagogiques conçues pour les groupes, mais aussi destinées aux animateurs des salles de concert.

Le département éditera aussi un annuaire musical recensant les mille groupes de jazz-rock existant dans le département. Enfin, dès cette année, le festival du printemps Chorus des Hauts-de-Seine accueillera un tremplin rock destiné à devenir, à terme, un concours national.

### *Cafés « branchés » à Rueil-Malmaison*

**I**l existe depuis quelques semaines, à Rueil-Malmaison, des « cafés branchés ». Derrière ces enseignes nouvelles se dissimulent des établissements publics qui participent à une opération de prévention contre le sida. Elle consiste à offrir une petite boîte de carton, contenant un préservatif, à chaque consommateur qui commande dans un café, un restaurant ou un hôtel du département.

L'initiative, qui s'accompagne aussi d'une prise en charge des malades dans un département où le nombre des séropositifs semble important, est mise en place pour une période d'essai de trois mois, avec la possibilité de reconduction en 1994. *« Nous sommes optimistes quant à l'accueil du public,* précise le directeur adjoint du service santé et solidarité de la commune. *Notre but est de parler du sida d'une façon originale et sympathique, qui permet de sortir les préservatifs des pharmacies. »*

Pour l'instant, cette campagne de sensibilisation est financée par la ville, qui dépensera la somme de 100 000 francs.

**ESSONNE**

### *Coopération intercommunale avec la Chine*

**M**assy, Palaiseau et Bures-sur-Yvette, trois communes voisines du nord de l'Essonne, ont amorcé une coopération économique et scientifique avec le district de Haidian, situé dans la province de Pékin.

Les trois localités et l'agglomération chinoise rassemblent un fort potentiel de recherches fondamentales et appliquées. Massy et Palaiseau hébergent respectivement l'Ecole nationale supérieure des industries agroalimentaires (ENSIAA) et l'Ecole polytechnique. Bures-sur-Yvette accueille de nombreux laboratoires du CNRS et partage avec Orsay les installations de l'université Paris-XI.

Le district de Haidian concentre 138 instituts de recherche, dont ceux de l'académie Sinica, l'équivalent du CNRS, ainsi que 3 400 entreprises d'informatique et de haute technologie. Les possibilités d'échanges entre la France et la Chine ont été évoquées jeudi 14 octobre, lors d'un dîner-débat dont l'invité était l'ambassadeur de la République populaire de Chine, et depuis le vendredi 22 octobre avec la visite d'une délégation de la municipalité de Haidian.

**SEINE-SAINT-DENIS**

# LE RETOUR DU RED STAR

*Le vieux club de Saint-Ouen, quatrième du championnat de France de seconde division, veut devenir le « porte-drapeau » d'une banlieue en manque de repères*

**L**E lieu est connu de tous les habitants de Saint-Ouen. A l'extrémité du Marché aux Puces, entre immeubles HLM et petites usines, rue du Docteur-Bauer, se dresse un vieux stade qui porte le nom de la rue. Sous le ciel gris d'automne, avec ses tribunes décaties recouvertes de tôle, il a des allures de stade anglais.

Bauer, c'est l'antre du Red Star. Dans la mémoire collective des amoureux du football, ce nom possède encore une résonance mythique, ne serait-ce que par le nom de son fondateur, Jules Rimet, l'inventeur de la Coupe du monde de football. Pourtant, l'âge d'or du Red Star remonte à l'avant-guerre, à l'époque où l'équipe remporta cinq fois la Coupe de France. Au début des années 70, il flambe encore en s'offrant les stars de l'époque que sont Roger Magnusson ou Nestor Combin. Mais en 1978, le couperet tombe : criblé de dettes, le Red Star est mis en liquidation, déchu de son statut professionnel et rétrogradé en division d'honneur.

Après quelques années de purgatoire, le club a réintégré l'élite professionnelle et dispute cette année sa cinquième saison consécutive en deuxième division. L'entraînement est confié depuis deux ans à un couple d'ex-Stéphanois célèbres, Robert Herbin et Pierre Repellini, respectivement directeur technique et entraîneur de la section professionnelle.

## Le soutien du conseil général

Robert Herbin, l'homme qui a conduit l'AS Saint-Etienne en finale de la Coupe d'Europe en 1976, n'a changé ni d'allure ni de conception du football. *« Ma consigne aux joueurs,* résume Herbin, *c'est : Faites-vous plaisir sur le terrain. »* Le plaisir de jouer, mais aussi la priorité donnée à la formation maison. Robert Herbin et Pierre Repellini intègrent dans l'équipe première beaucoup de jeunes formés au club, comme Samuel Michel ou Steve Marlet.

En la matière, Jean-Claude Bras, le président du Red Star, ne cache pas son admiration pour l'expérience réussie à Auxerre, et le club de Saint-Ouen possède son propre centre de formation. Situé sur l'Ile de Vannes, il accueille cette année dix-neuf aspirants footballeurs, âgés de quinze à dix-huit ans. Le statut même du club veut traduire cette volonté de travail en profondeur : depuis sa renaissance, le Red Star s'appelle en fait l'« AS Red Star 93 », dans le cadre d'un plan de développement et d'amélioration du football en Seine-Saint-Denis.

Ce statut de club départemental lui assure le soutien du conseil général, mais implique aussi un certain nombre d'obligations : la mise en œuvre d'une politique de formation, le lancement d'actions d'animation et d'encadrement de la jeunesse, et une politique de coopération avec les autres clubs du département.

Concrètement, dix-huit équipes de Seine-Saint-Denis sont actuellement liées par convention avec le Red Star, qui leur prodigue formation, assistance technique et soutien financier. Chaque joueur audonien est tenu de parrainer l'une de ces équipes. Quand le calendrier le permet, les professionnels de deuxième division sont priés de venir animer des débats, de participer à la vie associative de ces clubs conventionnés.

## Un public versatile

A terme, l'objectif est d'identifier la Seine-Saint-Denis à son équipe, de faire du Red Star le porte-drapeau d'une banlieue qui manque de repères. Jean-Claude Bras est d'ailleurs agacé lorsque le Red Star est présenté comme la deuxième équipe parisienne ou encore comme un « sous-Paris-Saint-Germain ». *« Je préfère parler de deuxième club francilien »,* proclame le président.

Tout en s'appuyant sur le vivier amateur, les dirigeants du Red Star ne s'interdisent pas d'user des méthodes en vogue actuellement dans le football hexagonal. Le Red Star a ainsi lancé le Club 93, qui regroupe les entreprises désireuses de soutenir l'équipe et de s'offrir une vitrine. Homme d'affaires lui-même, Jean-Claude Bras a déjà convaincu une quarantaine de chefs d'entreprise. Il espère en réunir une centaine.

En dépit de ces efforts, le Red Star n'attire pas encore la grande foule. Pour les rencontres de deuxième division, le nombre de spectateurs payants au stade Bauer oscille cette saison entre 1 000 et 2 000. *« Avec les mômes invités et les resquilleurs, nous sommes tout au plus 3 000 dans les tribunes »,* regrette Jean-Claude Bras.

Une désaffection du public que déplore aussi Robert Herbin, qui a connu à Saint-Etienne le « chaudron » de Geoffroy-Guichard. Le directeur technique du Red Star souligne que son équipe marque beaucoup de buts à domicile et qu'elle déçoit rarement au niveau du spectacle. Mais, conscient du caractère difficile et versatile du public parisien, il se souvient que le PSG aussi a longtemps joué devant des tribunes clairsemées. De son côté, Jean-Claude Bras rêve de deux, voire trois équipes de haut niveau cohabitant en région parisienne, *« à l'image de ce qui se passe à Milan, Londres ou Madrid... ».*

## Projet de rénovation

En attendant, le Red Star compte retrouver la première division d'ici deux ou trois ans. Pour atteindre cet objectif, le club devra s'améliorer sur le plan sportif (il est actuellement quatrième du championnat de deuxième division, et seuls les trois premiers accèdent à l'élite) mais également renforcer ses infrastructures. Il existe ainsi un projet de rénovation du stade Bauer, qui comprend notamment l'amélioration des conditions de sécurité, la rénovation de l'éclairage, la création de loges pour les entreprises partenaires et l'équipement de locaux pour la presse.

Mais, pour l'instant, une certaine austérité reste de mise. Le budget du club s'élève cette année à 24 millions de francs (dont 12,6 millions de subvention du conseil général de Seine-Saint-Denis), un budget en baisse de 3 millions par rapport à la saison 1992-93. Depuis deux ans, la masse salariale a également chuté de plus de 40 %. Le salaire moyen d'un joueur du Red Star oscille entre 20 000 et 25 000 francs. Une somme modeste pour le milieu du football professionnel, mais qui reste suffisamment importante pour susciter des vocations parmi les jeunes du département passionnés de ballon rond.

**Laurent Doulsan**

**ESSONNE**

# ÉCHOPPES EN FÊTE

*Une cinquantaine d'unions de commerçants du département se sont associées pour promouvoir les magasins de ville*

**L**ES commerçants du département de l'Essonne ont choisi de laisser leur morosité dans l'arrière-boutique de leurs magasins. Début octobre, quatre mille d'entre eux ont participé à l'opération « Commerce en fête en Essonne » et proposé pendant trois jours des animations, des jeux, des concours aux acheteurs.

C'est une des premières fois en France qu'était organisée une manifestation de promotion commerciale à l'échelle du département. A l'origine de cette initiative, la chambre de commerce et d'industrie (CCI Essonne) a apporté les forces qui manquaient aux commerçants isolés pour se rendre plus attractifs. *« Notre objectif était de donner un coup de pouce aux commerçants pour qu'ils puissent ensuite donner envie à leurs clients de venir leur rendre visite »,* explique Jean-Paul Chaudron, président de la compagnie consulaire.

## Une terre de grande distribution

Pour réussir l'organisation de cette fête, la CCI a mobilisé pendant plusieurs mois son service conseil et développement du commerce. Elle a également orchestré et financé une campagne de communication de 1,4 million de francs, comprenant, entre autres, la location de six cents panneaux routiers, mille emplacements d'abribus, ainsi que l'impression de dix mille affichettes, de vitrines et d'un million de bulletins de participation.

Cinquante unions locales de commerçants se sont associées à la manifestation. Le chiffre dépasse de 20 % les espérances des responsables consulaires. C'est un premier succès qui encourage l'institution consulaire à persévérer dans son processus de revitalisation du commerce de centre-ville.

A travers sa charte du commerce, la CCI s'est fixé plusieurs objectifs. Le premier consistait à restructurer les unions locales de commerçants ou à en créer là où elles manquaient. Il est atteint, et la chambre s'efforce maintenant de résoudre ce qui apparaît la difficulté majeure, à savoir les faiblesses du système de financement de leurs actions.

La chambre essonnienne a soumis à son ministère de tutelle un projet de création de cellule économique de promotion et d'animation (CEPA). *« Il s'agirait d'instances locales dans lesquelles seraient associés les commerçants, la mairie, le conseil général et les pouvoirs publics. Elles pourraient aussi jouer un rôle de cellule de concertation entre les commerçants et les élus locaux, notamment sur la politique d'urbanisme »,* précise Pierre Baudouin, président de la commission commerce.

La charte soulève également le problème du déséquilibre de l'appareil commercial du département. Celui-ci est surdimensionné en comparaison de la population et dominé par les grandes surfaces spécialisées ou généralistes. L'Essonne a vu naître en 1963 (à Sainte-Geneviève-des-Bois) le premier hypermarché de France. Elle est restée par la suite une terre bénie pour la grande distribution.

## Trop-plein commercial

En 1992, ses vingt intermarchés plaçaient l'Essonne au deuxième rang national pour la densité de ce type d'établissement, alors que le département ne vient qu'en treizième position en ce qui concerne la démographie. Le stade du suréquipement est atteint depuis le milieu des années 80. Une analyse du service études et urbanisme (SEA) de la chambre, réalisée il y a un an, estimait ce trop-plein commercial à près de 300 000 mètres carrés, pour un total de surfaces de vente de 1 231 000 mètres carrés.

Trop de commerce nuit au commerce, surtout en période de crise de la consommation. La chambre consulaire plaide pour une véritable politique d'urbanisme commercial tenant enfin compte des réalités et des besoins, tant des consommateurs que du commerce. *« Nous ne sommes pas contre les grandes surfaces, mais nous souhaitons un rééquilibrage de l'équipement commercial favorisant le développement de toutes les formes de commerce »,* explique Pierre Baudouin.

La CCI de l'Essonne a été la première à demander, dès l'an dernier, une pause dans l'attribution des autorisations d'implantation de grandes surfaces. Elle se réjouit de l'avoir obtenue et espère désormais que la poussée de ces établissements pourra être contenue, même en Ile-de-France, jusqu'à une amélioration de la conjoncture.

**Patrick Desavie**

**YVELINES**

# LE DÉBAT SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Les maires de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye font entendre leur voix*

**L**A présence des maires de 42 des 45 communes de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye à la rencontre qui a eu lieu, mercredi 3 novembre, à l'hôtel de ville de la sous-préfecture des Yvelines suffit à montrer l'intérêt que suscite chez les élus le débat sur l'aménagement du territoire en Ile-de-France.

Un intérêt, mais aussi une inquiétude : *« Ne nous sentons pas coupables d'être Franciliens »,* a souvent répété Michel Péricard, le maire (RPR) de Saint-Germain-en-Laye. *« C'est vrai que l'Ile-de-France apparaît en position d'accusée, mais n'exagère-t-on pas la responsabilité de son développement dans les problèmes que connaissent les autres régions ? Il faut certainement faire preuve d'imagination. »*

Le représentant de la DATAR, qui avait ouvert le débat avec un diaporama sur le poids de la région capitale par rapport au reste du pays, a sur ce point très souvent été la cible des critiques. *« Si on continue à faire de l'aménagement du territoire avec des autorisations administratives, il vaut mieux fermer le dossier tout de suite. S'agit-il de répartir une pénurie ? Il ne suffit pas de montrer du doigt les régions les plus riches pour permettre aux autres de se développer »,* a remarqué Jacques Myard, le maire (RPR) de Maisons-Laffitte, avant de souhaiter que les élus de la région puissent se faire directement entendre dans le redouté comité de décentralisation de la DATAR.

## De meilleurs résultats

Nombre d'élus ont cependant admis que des choses positives avaient été faites depuis une dizaine d'années : les contrats de plan, les délocalisations, la solidarité financière. *« Mais la solidarité consisterait aussi à redonner espoir aux villes qui ont souffert des villes nouvelles de la région parisienne. Il faudrait permettre à certaines communes de maîtriser leur développement »,* a tenu à témoigner Pierre Soulat, le maire (PCF) d'Achères, qui se trouve à côté de Cergy-Pontoise.

Parmi les propositions formulées au cours de ce débat, les plus nombreuses ont porté sur la simplification des niveaux de décision.

Le débat n'a pas été tranché sur les différents échelons administratifs, mais le nombre important de communes en France n'apparaît généralement pas comme un obstacle, mais plutôt comme une richesse de la vie démocratique.

En revanche, la plupart des élus ont estimé qu'ils obtiendraient de meilleurs résultats en matière de *« lutte pour l'emploi »* s'ils pouvaient intervenir plus directement.

Beaucoup d'entre eux ont regretté le nombre trop important d'organismes publics qui interviennent dans ce dossier. *« Les collectivités locales sont plus efficaces que l'ANPE, et celle-ci devrait se consacrer uniquement à la formation »* a estimé Jacques Massacré, le maire (RPR) de Verneuil-sur-Seine.

Il est vrai que l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye, l'un des plus peuplés de France, avec plus de 500 000 habitants, n'est pas uniquement constitué de zones résidentielles. La moitié des quartiers sensibles du département des Yvelines y sont localisés et le déficit d'emplois y est important.

## « Rééquilibrage à l'est »

Les élus de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye estiment donc qu'il est temps aujourd'hui de revenir sur le *« rééquilibrage à l'est »,* qui a été le credo des aménageurs de l'Ile-de-France ces dernières années. Mais ils sont aussi prêts à faire des sacrifices, ainsi Michel Péricard a admis que les lycées étaient peut-être trop nombreux dans l'arrondissement.

Au terme de cette première rencontre, beaucoup d'élus sont tombés d'accord avec la remarque de Bernard de Saint-Léger, le maire (RPR) d'Orgeval : *« Il ne faudrait pas qu'à l'issue de ce débat sur l'aménagement du territoire, l'Etat nous impose des orientations dont nous ne voulons pas. »*

**Christophe de Chenay**

LIVRES

# LE PATRON DANS SA COMMUNE

*Qu'il gère une ville ou un village, le premier magistrat est devenu progressivement tout-puissant. L'évolution s'est faite de façon accélérée depuis les lois de décentralisation. Deux ouvrages le soulignent et s'inquiètent du déficit de contrôle démocratique de ces supers-élus locaux.*

**LES MAIRES EN FRANCE**
*d'André Chandernagor.*
*Fayard. 274 p., 140 F.*

André Chandernagor, ancien conseiller d'Etat, maire de Mortroux, dans la Creuse, de 1953 à 1977, député socialiste, pendant près d'un quart de siècle, de ce département dont il a présidé le conseil général, ancien président du Conseil régional du Limousin (1974-1981), ministre de 1981 à 1983, premier président de la Cour des comptes de 1983 à 1990, peut, à juste titre, se pencher sur l'histoire des maires *« avec le regard du juriste et l'expérience du praticien de l'administration locale »*. C'est ce qu'il fait dans un ouvrage consacré à l'évolution de cette fonction et de ce mandat aux dix-neuvième et vingtième siècles.

Deux siècles d'une évolution progressive au cours de laquelle *« le maire, identifiant sa fonction à son titre, est devenu majeur »*.

Si, dans la pratique, le principe de l'autorité du maire en matière de police municipale s'est considérablement réduit, ce dernier a gagné des pouvoirs accrus dans d'autres champs d'activité : il est le véritable patron dans son entreprise de gestion, celle-ci n'étant plus désormais contrôlée qu'*a posteriori*.

La légitimité que lui a donné l'élection, l'effet de la récente réforme de la décentralisation et le phénomène général de la personnalisation du pouvoir, auquel s'ajoute celui de la médiatisation, ont conféré à cette magistrature populaire un statut particulier que lui envient bien d'autres détenteurs de fonctions électives.

Il est exercé, dans le cadre de procédures administratives de plus en plus complexes, à des niveaux de gestion très différents suivant qu'il s'agit d'un village ou d'une ville, tantôt par des amateurs dévoués, tantôt par de véritables professionnels. D'où la nécessité, souligne l'auteur, de renforcer la vigilance et la transparence autour des actes de l'administration municipale.

André Chandernagor estime aussi que le mouvement de décentralisation appelle une limitation encore plus grande du cumul des mandats que favorise, entre autres facteurs, la pratique des financements croisés auxquels participent la commune, le département, la région et l'Etat.

*« Pourra-t-on, dans une France qui se décentralise, continuer à être tout à la fois l'homme de sa ville (ou de son département, ou de sa région) et celui de l'Etat ? »*, demande-t-il. Il suggère en outre que la fin de la tutelle préfectorale soit relayée par une action des associations de maires afin d'enseigner une déontologie et de poursuivre une formation continue.

**André Laurens**

**LA FÊTE DES MAIRES**
*de Jean-Michel Gaillard et Catherine Rambert.*
*Editions Jean-Claude Lattès*
*430 p., 139 F.*

Jean-Michel Gaillard et Catherine Rambert hésitent. Faut-il, au terme d'une décennie de décentralisation, célébrer le chemin accompli par les maires ou bien leur « faire leur fête » ? Dénonçant la dérive dont font preuve certains premiers magistrats, mais rendant hommage à ces hommes qui ont su enclencher une dynamique locale, les deux auteurs ne parviennent pas à trancher.

A leur décharge, il est peut-être trop tôt pour dresser un juste bilan du chemin accompli depuis l'application des premières lois de décentralisation de Gaston Defferre. JeanMichel Gaillard et Catherine Rambert s'en tiennent donc au recensement des secteurs dans lesquels les élus locaux ont acquis un rôle déterminant. A la fois *« officiers d'état civil, de police judiciaire, urbanistes, décideurs économiques, animateurs culturels, assistantes sociales, aménageurs, défenseurs de l'environnement, etc. »*, les maires sont devenus tout-puissants, un peu rapidement.

Dans le même temps est apparue une nouvelle race de maires, notamment dans les grandes villes, plus jeunes, plus charismatiques, plus gestionnaires, moins politiques. Jean-Louis Borloo à Valenciennes, Georges Frêche à Montpellier, Michel Noir à Lyon, Catherine Trautmann à Strasbourg, pour ne citer que ceux-là, racontent eux-mêmes dans ces pages leur conception de leur vocation de *« manager municipal »*.

Un métier à risques... pour les contribuables. En 1991, dans un cinquième des cent premières villes de France, le poids de la dette de la commune était au moins égal à trois ans de ressources fiscales. Le chapitre consacré aux finances locales est sans doute le plus édifiant. Le désastre d'Angoulême, la cité mise en cessation de paiements en 1989, a levé un tabou. Puisque les municipalités ne sont pas à l'abri du risque de faillite, il serait urgent de lever l'opacité qui entoure les bilans et d'introduire dans ce domaine un minimum de démocratie. Il reste beaucoup à faire. Pour l'heure, seul un membre de l'équipe du maire est en mesure de décortiquer les budgets de la commune et de ses sociétés d'économie mixte, commodes satellites.

Les millions de francs engloutis dans le football professionnel, dans des parcs d'attraction décevants, des temples du spectacle suréquipés, des quartiers neufs démesurés et des marinas catastrophiques pour le littoral constituent autant de signes de la *« folie des grandeurs »* à laquel ont cédé bien des *« Napoléon locaux »*. Ainsi, sur la trame de nombreuses anecdotes, pour la plupart puisées dans la presse, Gaillard et Rambert tissent un portrait finalement croustillant de la France des années 80.

Aujourd'hui, les maires ont-ils *« tiré les leçons d'un pouvoir dont ils se sont grisés aux riches heures »* du lancement de la décentralisation ? Les deux auteurs l'espèrent. Les citoyens, eux, ne semblent pas traumatisés par les dérapages. A leurs yeux, le premier magistrat jouit d'une qualité toujours plus appréciée : considéré comme le plus proche de tous les élus, le maire est aussi le plus populaire d'entre eux.

**M. V.**

PORTRAIT

## Sapeur première classe

*« Je suis sapeur-pompier volontaire depuis vingt-cinq ans. J'ai atteint l'âge de la retraite, mais j'ai demandé deux ans de rabe pour rester avec les copains ! »* explique Jean-Michel Martin qui, à 55 ans, n'arrive pas à abandonner ce qu'il considère comme *« une maladie et une histoire d'amour. »*

Jean-Michel Martin est le portrait craché de Michel Galabru, l'accent en moins. Droit comme un « i », le képi vissé sur la tête, il raconte comment, de marin-pêcheur à Saint-Pierre-et-Miquelon, il est devenu par amour artisan-pâtissier à Mauzé-sur-le-Mignon, un petit village de 2 500 âmes des Deux-Sèvres : *« J'ai préféré ma femme à la mer ! »*

### « C'est dur, mais on s'habitue »

Sa vocation de pompier est née un jour de 1968. De la pâtisserie qui est située en face de la caserne, il entend la sirène hurler dans le vide : aucun des vingt volontaires que compte le village ne répond à l'appel. Du fond de l'atelier où il fabrique des gâteaux, Jean-Michel Martin, enrage de ne pas pouvoir intervenir. C'est le déclic. Depuis, il vole au secours des citoyens qui ont besoin de lui : *« On est sur un lieu de passage, alors on a beaucoup d'accidents de la route. C'est dur, mais on s'habitue* poursuit-il. *Même si cela me touche plus lorsqu'il s'agit d'enfants ou de jeunes femmes. »*

Les pompiers sont de plus en plus sollicités pour des problèmes qui dépassent leurs compétences. *« Quand, par exemple, on est appelé pour quelqu'un qui bat sa femme, on ne peut rien faire. Alors on appelle les gendarmes. »* A Mauzé-sur-le-Mignon, la réforme structurelle dite de « départementalisation » (*le Monde* daté 3-4 octobre) n'a rien changé : en effet, la caserne a toujours dépendu de Niort.

### « Comme dans une famille »

Après vingt-cinq ans de bons et loyaux services, Jean-Michel Martin est payé 35 francs de l'heure. *« Ce n'est pas l'ancienneté qui compte,* confie-t-il avec un soupçon d'amertume, *mais le grade. Il y a vingt ans, j'ai essayé de monter dans la hiérarchie, mais il fallait être présent trois samedis de suite, et j'avais trop de travail à la pâtisserie... Plus tard, j'ai passé des examens pour être plus efficace, comme le permis poids lourds, mais jamais pour obtenir des barettes blanches sur mon uniforme. Résultat : je n'ai qu'un seul galon et à 55 ans, je suis toujours sapeur première classe. »*

Dans deux ans, Jean-Michel Martin ne sera plus pompier. Il redoute le moment où il entendra la sirène sans pouvoir enfiler son uniforme. Alors, il le sait déjà, il ira regarder ses amis partir. Parce qu'entre pompiers, la solidariré compte plus que tout : *« C'est comme dans une famille,* conclut le pâtissier-sapeur avec humour. *Pour un repas, on n'est jamais tous d'accord : l'un veut manger des pâtes, l'autre des frites. Mais quand la baignoire déborde, tout le monde est là pour fermer le robinet ! »*

**D. W.**

DÉBAT

# POUR UN URBANISME DE QUALITÉ EN TOUTE SÉCURITÉ

par Gérard Kaeufling

PLUS de 170 POS annulés ou déclarés illégaux ! *Avec ses 1 200 pages, le* code de l'urbanisme a superposé, au fil des ans, des dispositions dérogatoires aux lourdeurs des procédures. Ce qui explique l'instabilité de la règle de droit, l'insécurité et le contentieux. L'urbanisme est malade de la technocratie.

*Lors de la tenue de leur 89e congrès*, à Cannes au mois de mai, les notaires s'en sont largement fait l'écho. Le gouvernement lui-même et les sénateurs, qui viennent de discuter du premier volet de la loi d'urbanisme le 14 octobre, l'ont confirmé. Il était temps : *213 000 instances sont pendantes devant* les juridictions administratives, dont une majorité sont relatives à des contentieux d'urbanisme.

Un urbanisme bâclé a sa part de responsabilité dans le « mal des villes », et dans la désaffection des Français pour les investissements immobiliers. Avec 15 millions de clients chaque année dans leurs études, les notaires sont bien placés pour le mesurer. Si leur chiffre d'affaires a connu ces dernières années une baisse sévère, c'est d'abord parce que l'immobilier, les ventes et les constructions représentent 41,4 % de l'activité notariale.

### Formation, information, conseil

Les notaires ne sont pas les seuls à être inquiets. Les particuliers font chorus ; mais aussi maintenant les élus dont la responsabilité, de plus en plus, risque d'être mise en cause. Pourtant, comme le souligne l'un d'eux, *« le plus souvent les maires ne font rien d'autre que suivre l'avis des directions départementales de l'équipement (DDE)... »*

Ayant sonné l'alarme, les notaires proposent des remèdes. Ils sont au nombre de trois : formation, information, conseil. Depuis plusieurs mois, une convention a été signée avec l'Association française du droit de l'urbanisme (AFDRU). Le notariat et l'AFDRU ont mis en place des modules d'information et de formation, et les proposent aujourd'hui aux élus locaux.

Ce partenariat devrait également se traduire concrètement par un rapprochement avec Mairie 2000, émanation de l'Association des maires de France (AMF), et avec les sept cents membres de l'Association des notaires investis d'un mandat d'élu (ANIME). Jean-Paul Delevoye, président de l'Association des maires de France, voit en effet d'un œil favorable une action sérieuse et concertée mettant en garde les élus contre des décisions dont ils ne maîtrisent pas toujours les incidences juridiques.

Autre initiative : un doctorat de troisième cycle de droit de l'urbanisme a vu le jour au mois d'octobre à l'université de Paris alors que, depuis maintenant dix ans, sept cents notaires se réunissent durant une semaine dans le cadre de l'université du notariat sur le campus d'HEC.

### Une démarche pluridisciplinaire

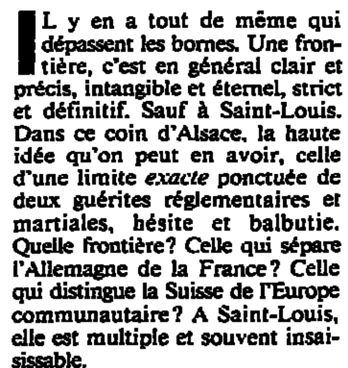
L'urbanisme est chose trop sérieuse à leurs yeux pour être confiée aux seuls urbanistes. Experts incontestés, maillons indispensables du processus, inventeurs des contrats de vente en l'état de futur achèvement, les notaires montrent ainsi leur volonté de participer à la construction juridique qui sous-tend la vie de la cité.

Concrètement, en juillet 1993, les membres de la toute nouvelle association Droits de Cités (1), notaires, architectes et historiens, se sont rendus à Montréal, une commune du département du Gers, un chef-lieu de canton connu pour sa bastide de Gascogne, dont le centre dépérissait. En compagnie du maire d'Asnières-sur-Oise, un précurseur en la matière, ils ont jeté les bases d'une méthodologie innovante qui pourra prochainement être proposée à tous les maires de France. Elle s'appliquera tant à la fabrication même du POS qu'à sa révision éventuelle et vise à améliorer progressivement la qualité des documents d'urbanisme de base.

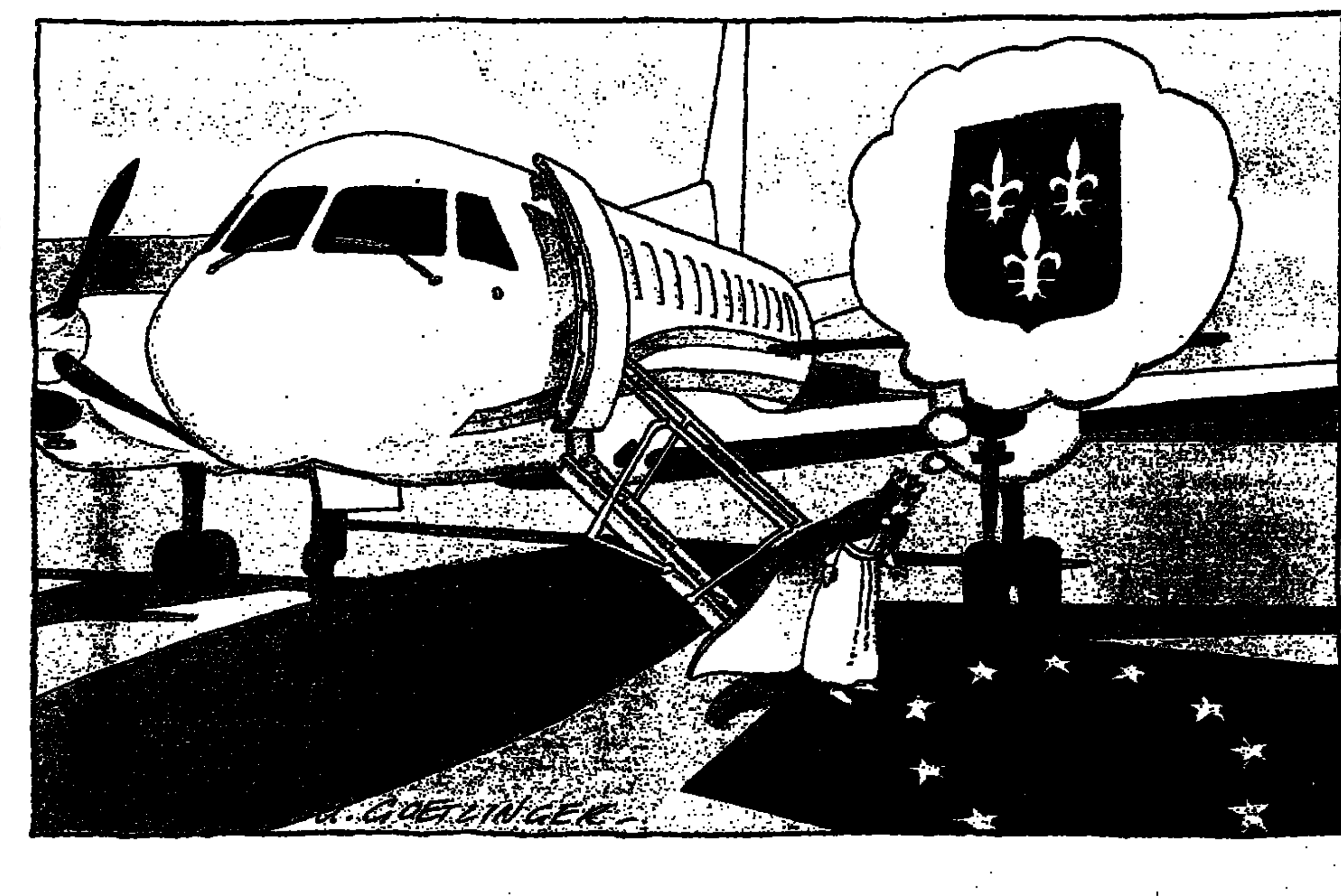
L'expérience de Montréal a permis l'élaboration d'un nouveau concept de POS que l'on peut qualifier de qualitatif. Cette démarche pluridisciplinaire est adaptable à toutes les communes de France.

**► Gérard Kaeufling, notaire à Saint-Priest, dans le Rhône, est président du 89e congrès des notaires de France (Cannes).**

(1) Droits de Cités, tél. : 16 (1) 44-41-37-50.







# SAINT-LOUIS

## La ville des trois pays

IL y en a tout de même qui dépassent les bornes. Une frontière, c'est en général clair et précis, intangible et éternel, strict et définitif. Sauf à Saint-Louis. Dans ce coin d'Alsace, la haute idée qu'on peut en avoir, celle d'une limite *exacte* ponctuée de deux guérites réglementaires et martiales, hésite et balbutie. Quelle frontière? Celle qui sépare l'Allemagne de la France? Celle qui distingue la Suisse de l'Europe communautaire? A Saint-Louis, elle est multiple et souvent insaisissable.

Prenez l'aéroport binational qui s'étend aux portes de la ville. Un esprit catégorique assurera que les avions qui s'y posent se trouvent sur un territoire français. Trop simple! Dans le même bâtiment, on peut en effet arriver à Mulhouse-Bâle, donc en France, mais aussi à Bâle-Mulhouse, soit en Suisse, puisque le territoire helvétique est relié directement à l'aéroport par une route douanière qui traverse la commune! De même, empruntez un train pour Bâle à la gare ludovicienne, mais ne soyez pas surpris de trouver à l'arrivée un poste de douane français, doublé d'un guichet SNCF.

Elastique, la frontière rassemble ici plus qu'elle ne divise. L'Allemagne, la Suisse et la France s'y rejoignent autour du Rhin. Dans cette vallée, les 400 000 habitants de l'agglomération bâloise cohabitent avec 100 000 Allemands et 50 000 Français dispersés sur le bassin d'activité de la commune du Haut-Rhin, qui n'en compte, pour sa part, que vingt mille. Compte tenu de son importance, la ville de Bâle est évidemment la patronne de la région. Et, malgré les dénégations énergiques de son maire, Jean Ueberschlag (RPR), député du Haut-Rhin, il est bien difficile à l'ancien hameau devenu Saint-Louis par ordonnance royale en 1684 d'apparaître comme autre chose qu'une banlieue bâloise.

Par temps de douaniers magnanimes, on passe d'ailleurs d'une ville à l'autre presque par inadvertance, sans trop s'en rendre compte. Il n'y a pas si longtemps, le tramway suisse poussait d'ailleurs ses rails jusqu'au centre de Saint-Louis. Tôt le matin et en milieu d'après-midi, la frontière est cependant trahie par l'afflux des 30 000 frontaliers français employés par les grandes unités chimiques des groupes Sandoz et Ciba. *« La moitié de la population active de la ville y travaille »*, confirme M. Ueberschlag.

La situation au cœur de la « banane bleue » qui traverse l'Europe, de Londres à Milan, a donné pendant plusieurs lustres des résultats proprement incroyables en matière de chômage. Il y a quatre ou cinq ans, seulement 0,7 % de la population de Bâle était sans emploi. Dans le même temps, avec 2,8 %, Saint-Louis présentait une tout aussi bonne figure. Aujourd'hui, la situation s'est évidemment dégradée. On frise les 5 % à Bâle alors que, du côté français, on se satisfait d'un chiffre légèrement inférieur, ce qui prouve, si besoin était, que leur qualification a sauvé la plupart des frontaliers, qui s'attendaient à faire les premiers les frais de la récession suisse. Or les usines bâloises demeurent le débouché traditionnel de l'école de chimie de Mulhouse, et les salaires versés aux employés français restent toujours deux fois et demie plus élevés que ceux pratiqués en France.

Les échanges, dans le pays des trois frontières, sont aussi anciens qu'intenses. Mais ils sont moins importants entre Français et Allemands, et d'autre part à sens unique entre ces deux pays et la Suisse. L'histoire, sans cesse, se rappelle aux uns et aux autres. En février, le maire de Saint-Louis a inauguré un complexe sportif attenant au lycée, mais construit sur des terrains dont l'hôpital de Bâle est le propriétaire parce que des Français lui avaient donné pour paiement des soins qu'ils allaient quérir en Suisse. Il n'y avait pas à l'époque, côté français, d'équipement hospitalier équivalent.

Lorsque Ségolène Royal décide, en août 1992, d'interdire l'importation et l'exportation de déchets, elle place, sans le savoir, le district des trois frontières, qui regroupe, outre Saint-Louis, six communes voisines, dans une situation critique. La collectivité, alimentée par ailleurs en courant électrique suisse, est en effet la seule dans l'Hexagone qui exporte ses ordures ménagères en Suisse pour profiter des grandes capacités de l'incinérateur de Bâle. En multipliant les démarches auprès du ministère, Roland Igersheim, le président du district, plaidera avec succès la spécificité de sa collectivité.

Il est cependant un domaine où l'application stricte de la législation, même si elle se justifie en théorie, peut conduire à des conséquences absurdes. L'hélicoptère de secours prévu, côté suisse, pour les interventions d'urgence stationne sur un coin du tarmac de l'aéroport Bâle-Mulhouse. Il n'est cependant pas autorisé à intervenir pour des accidents survenant en France, même s'ils se produisent sur l'autoroute qui longe la piste d'envol. *« Il faut alors celui qui vient de Strasbourg, c'est stupide »*, regrette M. Igersheim.

**A une frontière élastique et fantasque, le référendum sur l'entrée de la Suisse dans la CEE, en décembre 1992, promettait une fin certaine. La courte victoire du « non » lui offre un sursis inattendu...**

L'équilibre et le dynamisme de la région tiennent à la complicité qui existe entre ses acteurs. « *Pour caricaturer*, indique le maire de Saint-Louis, *on peut dire qu'il vaut mieux travailler en Suisse, faire ses achats en Allemagne, et habiter en France.* » Contrairement à ce que l'on imagine, les Suisses ne se ruent pas à Saint-Louis pour assouvir un appétit consumériste qu'autorise leur très appréciable taux de change. Le réflexe de protection des produits nationaux allié à un sens aigu de la valeur des choses modèrent considérablement les élans. *« Ils se déplacent avec leur machine à calculer et font leurs comptes plutôt deux fois qu'une*, constate Jean-Marie Zoelle, président de l'Association des commerçants de Saint-Louis et premier adjoint de M. Ueberschlag. *En France, ils achètent surtout des produits alimentaires parce que c'est moins cher.* » Mais ces achats sont strictement limités en quantité.

La parcimonie suisse n'est pas compensée par le pouvoir d'achat élevé des frontaliers. A en croire M. Zoelle, ces derniers utilisent surtout leurs hauts revenus pour des équipements lourds et des dépenses de prestige, qui ne profitent qu'indirectement à l'économie locale : l'aménagement d'une confortable résidence secondaire sur les pentes alsaciennes ou l'acquisition d'une puissante automobile.

Ville-dortoir soumise au bon vouloir bâlois, Saint-Louis dispose pourtant d'un atout considérable qui lui a toujours donné voix au chapitre : l'espace. *« C'est simple*, explique le maire, *les prix à Bâle sont à peu près équivalents à ceux de Paris, et ceux des Allemands sont encore trois fois plus élevés que les nôtres. » « L'Alsace est un espace convoité »*, confirme Hubert Haenel (RPR), vice-président de la région et sénateur du Haut-Rhin. Chacun le sait bien. Si, en 1945, les Suisses ont proposé aux Français de construire en commun un aéroport, c'est uniquement parce qu'ils ne disposaient pas, à proximité de Bâle, de terrains équivalents.

A l'heure actuelle, la commune est sujette à de fortes tensions spéculatives, venant soit de particuliers ou d'entreprises bâloises ou mulhousiennes, soit de cabinets immobiliers, qui voient tout le parti qui peut être tiré de cette situation géographique unique. *« On s'efforce de lutter contre la flambée des prix qui rendrait hors d'atteinte le foncier, en multipliant les préemptions, mais ce n'est pas tout à fait suffisant »*, assure le maire. Une révision du SDAU de la commune est donc à l'étude pour mieux maîtriser la situation.

A Saint-Louis, cette porte d'entrée de la Communauté européenne, la spéculation est attisée par le fait qu'en France les réglementations sont nettement moins contraignantes et tatillonnes qu'en Suisse, où les possibilités presque infinies de recours et d'appels peuvent bloquer, pour de très longues années, les grandes opérations d'aménagement. Il en va ainsi du tronçon suisse de l'autoroute Mulhouse-Bâle, en souffrance depuis près de vingt ans du fait de la pugnacité d'associations de protection de l'environnement. Le développement de l'aéroport de Zurich est, lui aussi, bloqué par cette pression écologiste qui est mise en échec, au contraire, à Bâle du fait de la nature très particulière de cet établissement.

Le statut – unique au monde – de l'aéroport de Bâle-Mulhouse s'explique par l'alliance des capitaux suisses aux terres françaises. Réglementé par une convention internationale signée à Berne en 1949, l'aéroport est entièrement cogéré. A deux exceptions près : la surveillance de la piste, qui dépend de la police française de l'air et des frontières, et la gestion des vols, qui relève aussi de l'aviation civile française.

Dans les années 70, le trafic aérien dépendait à 85 % des activités suisses. Progressivement, les échanges se sont équilibrés entre les deux partenaires. Dopé par la construction européenne, l'aéroport est devenu un acteur économique de poids. C'est le seul aujourd'hui, dans la région rhénane, à disposer encore d'une marge d'expansion. Les Allemands ne s'y sont pas trompés. L'agglomération de Fribourg utilise, elle aussi, abondamment la piste alsacienne, qui a accueilli son deux millionième passager.

SAINT-LOUIS

ALLEMAGNE

FRANCE

BÂLE

SUISSE

2,5 km

Les Allemands pressent d'ailleurs leurs voisins suisses et français de leur aménager statutairement un droit de regard sur la gestion de l'établissement. Pour l'instant, les uns et les autres restent sourds à cette requête. Ils se sont contentés de créer un conseil consultatif tripartite où les Allemands, majoritaires, rongent leur frein. Accéder à la demande allemande bouleverserait les rapports de forces et rendrait obligatoire la signature d'une nouvelle convention internationale. Les Suisses sont particulièrement rebutés par cette perspective. Ils ne sont en effet pas pressés de voir leurs voisins prendre leur part de pouvoir.

Les Suisses et les Français restent des partenaires privilégiés, même si le résultat négatif du référendum sur l'entrée de la Suisse dans la CEE, en décembre dernier, a refroidi certaines ardeurs. L'honneur frontalier a cependant été sauf, puisque les deux cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne ont voté pour l'intégration de la Suisse dans l'espace communautaire. *« Les Suisses s'attendaient à un résultat positif*, estime Denis Ecarnot, directeur adjoint des douanes. *Depuis longtemps, ils freinaient les dépenses d'équipement des postes de douane, qu'ils voyaient déjà fermés.* » Du côté des douaniers français, pour des raisons identiques, l'ambiance était plutôt morose. Après l'ouverture avec l'Allemagne, qui avait entraîné un redéploiement des effectifs avec la transformation de postes en observatoires, la fin de la frontière semblait inéluctable. La petite victoire du « non » (50,3 %) a donc débouché sur un sursis inattendu.

La coopération franco-suisse a été à nouveau mise à mal avec l'affaire de la Mustermesse Basel (MUBA), autrement dit la foire-expo de Bâle. Dans ce dossier, comme pour l'aéroport, tout part de l'exiguïté bâloise. Victime de son succès, la foire se sent en effet à l'étroit au cœur de la ville et cherche à s'étendre sur sa périphérie. Les Français et les Allemands ne restent pas inactifs. A Saint-Louis, en face de l'aéroport, s'étend justement une sablière de 70 hectares qui semble correspondre à merveille à ce que cherchent les Suisses.

La proposition française froisse cependant l'esprit cantonal suisse. Fouettés par le vote négatif au référendum, les lobbies s'activent. La décision des groupes chimiques d'implanter à Huningue, à côté de Saint-Louis, un important laboratoire de recherche, le Biotechnicom, qui représente un investissement de 1 milliard de francs français, renforce leur hostilité à la « fuite » de capitaux et d'énergie que représente, selon eux, le projet MUBA 2. L'épilogue ne tardera pas, et Bâle décidera au début de l'été de conserver la MUBA dans ses murs.

Même si les initiatives économiques marquent le pas sous l'effet de la récession, elles demeurent malgré tout plus concrètes et plus suivies d'effets que les esquisses de coopération à l'échelle des institutions.

Il faut reconnaître que les différentes traditions de gouvernement que l'on peut trouver de part et d'autre du Rhin ne facilitent pas les choses. Dans le comité tripartite qui rassemble les Allemands, les Français et les Suisses, le représentant français, face aux grands décentralisateurs que sont les délégués allemands du Bade-Wurtemberg ou les délégués cantonaux suisses, n'est autre que le préfet de région... Comme le dit, avec tact, M. Haenel, *« voici des gens qui ne se saisissent pas »*.

Cela n'inquiète pas outre mesure ce Rhénan convaincu, qui observe avec gourmandise à Saint-Louis, autour d'une frontière fantasque, les entrecroisements d'intérêts, de projets et de personnes. La prédiction est lancée avec allégresse : *« L'institutionnel suivra ! »*

*de notre envoyé spécial à Saint-Louis*
**Gilles Paris**

Prochain article :
**WISSEMBOURG**

### Secret défense

C'est un coin de zone industrielle comme un autre, au poste de gendarmerie près. *« Ici, on troue du char d'assaut »*, nous indique-t-on mystérieusement. L'Institut Saint-Louis (ISL) n'a rien d'un champ de manœuvres labouré par les impacts de missiles mais, qu'on ne s'y trompe pas, ce centre de recherche au statut bien particulier est bel et bien un sanctuaire de l'aérobalistique militaire. Avec l'aéroport, il s'agit de la seconde structure binationale originale à avoir élu domicile à Saint-Louis. Presque par hasard.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, un laboratoire y est installé par l'armée française pour accueillir l'équipe de l'un des rares chercheurs allemands à avoir échappé à la razzia américaine, le professeur Herbert Schardin, spécialisé dans le domaine de la balistique. Dix ans plus tard, après la création de la Bundeswehr, au milieu des années 50, l'inspecteur général de l'armement français chargé de la gestion du laboratoire et le professeur Schardin proposent que les recherches, axées sur les techniques fondamentales d'armement, se poursuivent dans un cadre véritablement binational.

Une convention internationale est signée au nom des deux pays, en 1958, par Jacques Chaban-Delmas et Franz-Josef Strauss. *« Tout est géré en commun*, précise Dominique Haberer, sous-directeur technique de l'ISL. *Le cadre des recherches est donné par les deux ministères de la défense ; l'institut est propriétaire des résultats : liberté est donnée ensuite aux gouvernements de les utiliser comme bon leur semble. »*

Aujourd'hui, quatre-vingt-quinze chercheurs de haut niveau et quinze « thésards » travaillent à l'ISL, dont le budget, alimenté à parts égales par la France et l'Allemagne, s'élève à 270 millions de francs. Fidèle à son orientation initiale, le laboratoire se consacre notamment, selon une terminologie qui fait frétiller d'aise les spécialistes, à *« la physique des explosifs aux charges formées »* et aux *« nouveaux perforants »*. En fait, c'est toute la mécanique d'un tir qui est prise en compte, du lancement à *« l'effet terminal »*, en passant par les conditions de vol.

Le secteur civil n'est cependant pas négligé par l'ISL. Une pépinière d'entreprises s'est en effet greffée sur l'institut de recherche et cherche à exploiter les brevets déposés dans certains domaines, tels l'holographie, la métrologie ou les lasers, trois secteurs où sont confectionnés les outils de la recherche fondamentale qui est menée dans la discrétion à Saint-Louis, au bout de la rue de l'Industrie.

G. P.

